



agence nationale
de la cohésion
des territoires



Cofinancé par
l'Union européenne

EVALUATION DE L'INITIATIVE REACT-EU EN FRANCE

RAPPORT FINAL - VENDREDI 20 DECEMBRE 2024

SOMMAIRE

1	CONTEXTE & ENJEUX DE L’EVALUATION	4
1.1	CONTEXTE DE LA MISSION.....	5
1.2	LES ENJEUX DE L’EVALUATION.....	15
1.3	QUESTIONNEMENTS ET METHODOLOGIE	17
2	REPONSES AUX QUESTIONS EVALUATIVES.....	21
2.1	QE 1 & 2 - PERTINENCE.....	22
2.2	QE 3, 4 & 5 - EFFICACITE.....	33
2.3	QE 6 & 7 - COHERENCE INTERNE / EXTERNE.....	52
2.4	QE 8 & 9 - EFFICIENCE DE MISE EN ŒUVRE	59
3	RECOMMANDATIONS	67
3.1	VUE SYNTHETIQUE DES RECOMMANDATIONS	68
3.2	RECOMMANDATIONS DETAILLEES.....	70
4	ANALYSES DETAILLEES (HORS BILAN).....	84
4.1	RAPPORT D’ENQUETE – « ENQUETE AUPRES DES PORTEURS DE PROJETS BENEFICIAIRES DE L’INITIATIVE REACT EU ».....	85
4.2	FICHES FOCUS PROJETS.....	125
4.3	FICHES FOCUS THEMATIQUES ET TERRITORIAUX	172
5	ANNEXES	249
5.1	ACTEURS INTERROGES, ENTRETIENS REALISES.....	250
5.2	GUIDE D’ENTRETIEN FOCUS THEMATIQUE	255
5.3	GUIDE D’ENTRETIEN FOCUS TERRITORIAL.....	258
5.4	GUIDE D’ENTRETIEN PORTEURS DE PROJETS	261
5.5	QUESTIONNAIRE D’ENQUETE.....	265

IMPORTANT : Les données présentées dans le cadre de l'évaluation de l'initiative REACT-EU en France relatives à la programmation ont été analysées à partir des exports des systèmes d'information de l'ensemble des programmes FEDER, FSE et FEAD français à échéance du 18 juillet 2024.

Les données relatives à la certification ont pu être actualisées P.8-11 à l'appui du tableau d'avancement de la certification disponible au niveau national (données ANCT) à échéance du 24 septembre 2024.

Sur le plan quantitatif, l'évaluation ne peut assurer une visibilité complète et exhaustive au 31/12/2024, date correspondant à l'échéance réglementaire pour la transmission du rapport définitif de l'évaluation. En outre, il convient de signaler qu'une disposition nationale à la suite d'une discussion avec l'ANAFE permettra aux autorités de gestion françaises de transmettre des derniers appels de fonds REACT-EU jusqu'au 30/05/2025.

A des fins de comparaison et d'analyse dans le cadre de l'évaluation, il était nécessaire de retenir une date similaire de prise en compte des données pour l'ensemble des autorités de gestion. Ces dernières sont donc susceptibles d'avoir évolué (programmation, certification) entre juillet et décembre 2024 et mériteraient une actualisation d'ici au 2nd semestre 2025 pour aboutir à une analyse exhaustive de la mobilisation de REACT-EU en France.

De la même façon, les données indicateurs traitées dans les questions évaluatives (3, 4 et 5) relatives à l'efficacité n'offrent à ce stade qu'une vision très partielle de l'avancement des indicateurs REACT-EU à l'échelle des programmes français, s'appuyant sur des données en source ouverte de Cohesion Data valorisant les indicateurs FEDER à échéance du 31/12/2022, en l'absence d'exports indicateurs (Synergie, Progos, MDNA ...) transmis aux prestataires Teritéo / ASTER Europe pour être en mesure de présenter des données agrégées plus actualisées.

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) a engagé en accord et en étroite collaboration avec les Autorités de gestion des programmes européens (Régions, DGEFP, DGES, Préfectures de région ...) l'évaluation nationale des soutiens alloués au titre de l'initiative REACT-EU en France, imposée par la Commission Européenne aux Etats membres.

En parallèle du rapport d'évaluation, deux livrables complémentaires sont annexés à ce document :

- Le bilan physico-financier, détaillant l'avancement financier et les réalisations (montants programmés / payés, nombre de projets, thématiques couvertes, typologie de projets et de porteurs de projets, ...) au titre de l'initiative REACT-EU (analyse globale, par fonds, par régions et par programmes) ;
- Une synthèse de l'évaluation, rappelant les principaux éléments de contexte, les enjeux et objectifs et la méthodologie utilisée, mettant en évidence les enseignements clés de l'évaluation en réponse aux questions évaluatives, ainsi que les préconisations / pistes de réflexion dans la perspective de la suite de la programmation 2021-2027, de la mise en œuvre et de la gestion de prochains dispositifs de réponse à des crises et de relance et du post 2027.



1 CONTEXTE & ENJEUX DE L'EVALUATION

1.1 CONTEXTE DE LA MISSION

1.1.1 AVEC PRES DE 4 MILLARDS DE CREDITS REACT-EU, LA FRANCE FAIT PARTIE DES PAYS LES MIEUX DOTES

Dès le début de 2020, l'Union européenne a pris de nombreuses mesures afin de relever les défis posés par la pandémie de COVID-19. La politique de cohésion a joué un grand rôle dans cette riposte au travers de trois actes législatifs qui ont modifié les règles de la période de programmation 2014-2020. En mars 2020, la Commission a lancé l'initiative d'investissement en réaction au coronavirus (CRII), qui a simplifié les procédures et instauré des mesures pour plus de liquidité et de flexibilité. En avril 2020, l'« initiative d'investissement+ en réaction au coronavirus » (CRII+) est venue renforcer les assouplissements introduits en mars tout en offrant la possibilité d'un cofinancement intégral par l'UE pendant une année. En décembre 2020, l'initiative de soutien à la reprise en faveur de la cohésion et des territoires de l'Europe (REACT-EU) a apporté 50,06 milliards d'euros aux États membres en sus des financements au titre de la politique de cohésion pour la période 2014-2020.

REACT-EU a apporté à tous les États membres des ressources supplémentaires à utiliser avant 2023, fournissant dans les faits un « financement transitoire » entre les périodes 2014-2020 et 2021-2027. L'enveloppe destinée à la France dans le cadre du plan de relance européen s'élève à 3,9 milliards d'euros, soit près de 8% de l'enveloppe européenne, faisant de la France le 3ème bénéficiaire des fonds REACT-EU. Cet abondement des programmes au titre de l'initiative REACT-EU s'est fait en deux fois : une première enveloppe de 3,09 milliards dès 2021, suivie d'une seconde en 2022 de 822 millions d'euros.

Cette initiative porte sur 3 fonds distincts :

- **Fonds européens de développement régional (FEDER)** sur 5 thématiques liées au soutien aux PME, à l'investissement vert, aux services de santé, à la transition vers une économie numérique ou encore sur les services de base. Il concentre à lui tout seul 2,6 milliards d'euros soit les 2/3 de l'enveloppe REACT-EU ;
- **Fonds social européen (FSE)** sur des thématiques liées à la formation, l'inclusion sociale, l'éducation et le développement des compétences. Le FSE a reçu une enveloppe supplémentaire de 1,2 milliards d'euros ;
- **Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD)**. Ce fonds géré par l'Etat (par l'intermédiaire de la direction générale de la cohésion sociale) a reçu une dotation d'un peu plus de 100 millions d'euros pour l'achat et la redistribution de denrées alimentaires auprès de 4 associations reconnues et bien identifiées sur le champ d'intervention : les Restaurants du Cœur, la Croix-Rouge Française, le Secours Populaire Français, la Fédération Française des Banques alimentaires.

Conformément aux lois relatives à la décentralisation et au choix effectué de positionner les régions françaises en tant qu'autorités de gestion des fonds, ces enveloppes ont été allouées aux différents programmes.

1.1.2 LES ALLOCATIONS DES RÉGIONS : DES ENVELOPPES ET DES CHOIX STRATÉGIQUES HÉTÉROGÈNES

LES PRINCIPES DE RÉPARTITION ENTRE LES TERRITOIRES

A l'exception de l'allocation spécifique pour les régions ultrapériphériques (RUP) liée aux surcoûts inhérents à leur situation géographique, aucune obligation réglementaire n'est venue contraindre les États. Le choix a été fait d'allouer les enveloppes en tenant compte :

1. Des besoins et du développement des différents territoires ;
2. De leur capacité à programmer et certifier l'enveloppe entre le 1^{er} février 2020 (date de début d'éligibilité des dépenses) et le 31 décembre 2023.

Dans le même temps, la France s'est appuyée sur plusieurs principes et critères de sélection apportés par les Commissaires Ferreira et Schmit pour l'utilisation de l'enveloppe :

- **Cibler les zones géographiques dont l'économie a été la plus touchée** par la pandémie et qui sont les moins armées pour rebondir ;
- **Soutenir une relance résiliente et tournée vers l'avenir** à l'aune des recommandations émises dans le cadre du Semestre européen en 2020 ;
- **Maintenir le principe du partenariat des acteurs régionaux** dans la programmation de REACT-EU.

Concrètement, pour faciliter la mise en œuvre de REACT-EU, les AG ont ajouté des axes prioritaires relatifs à l'initiative dans leur PO. Dans la majorité des cas, on retrouve un axe supplémentaire pour la mobilisation du FEDER et deux axes lors de la mobilisation du FEDER et du FSE.

Tous les programmes français n'ont pas bénéficié d'une enveloppe supplémentaire, notamment sur le FSE, et des différences importantes existent dans les montants alloués.

PRÉSENTATION DES MAQUETTES DISPONIBLES PAR AG (FEDER ET LE FSE) : 5 AG CONCENTRENT PRES DE 40% DES CRÉDITS REACT-EU FEDER ET 2/3 DES CRÉDITS REACT-EU FSE CIBLES SUR LE PON

24 MAQUETTES POUR LE FEDER

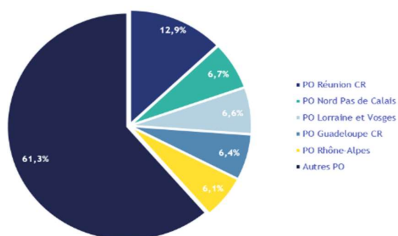
De manière générale, la majorité des AG françaises ont mobilisé l'initiative REACT-EU via des crédits FEDER (24 AG en incluant les programmes gérés par la Préfecture : Mayotte et Guadeloupe). L'analyse des maquettes UE montre la forte mobilisation de REACT-EU FEDER à La Réunion, avec une enveloppe prévue de près de 341 M€. En plus de La Réunion, le PO Guadeloupe, à travers la Région dispose également d'une enveloppe importante (+ de 170 M€ UE). **Les RUP sont donc bien représentées par cette initiative**, puisque les deux PO susmentionnés font aussi partie des 5 maquettes REACT-EU FEDER les plus importantes. Pour le reste, l'ensemble des maquettes RUP concentre une enveloppe totale de 957 M€ UE, soit 36% des dotations FEDER allouées à la France.

Parmi les AG métropolitaines, 6 disposent d'une enveloppe supérieure à 100 M€ UE. On retrouve ainsi par ordre décroissant : PO Nord-Pas-de-Calais, PO Lorraine et Vosges, PO Rhône-Alpes, PO Basse-Normandie, PO Midi-Pyrénées et Garonne et PO Île-de-France et bassin de la Seine. Les trois premiers PO cités complètent les 5 maquettes les mieux dotées pour l'initiative.

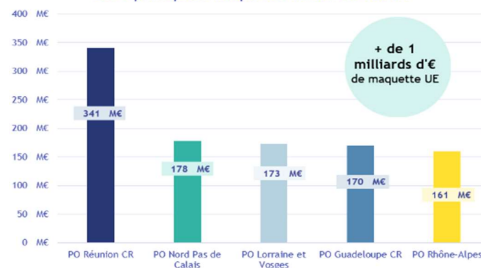
Il apparaît essentiel de rappeler que la Commission Européenne a permis dans le cadre de REACT-EU d'opérer la modification d'un seul programme pour les Régions disposant de plusieurs programmes opérationnels (Régions issues de fusion) tout en prévoyant le déploiement de soutiens FEDER-FSE REACT-EU à l'échelle régionale. Ainsi, à titre d'exemple, un axe REACT-EU a été déployé en Auvergne-Rhône-Alpes au titre du PO FEDER-FSE Rhône-Alpes. Pour autant, des projets ont été cofinancés sur l'ensemble du territoire régional, comprenant le périmètre géographique de l'ex Auvergne. Cette approche stratégique a également été retenue dans d'autres régions (Normandie, Grand Est ...).

Les 5 principales maquettes REACT-EU FEDER concentrent 38,7% des sommes

Poids des principaux PO dans la maquette UE globale



Les 5 principales maquettes REACT-EU FEDER



15 MAQUETTES POUR LE FSE

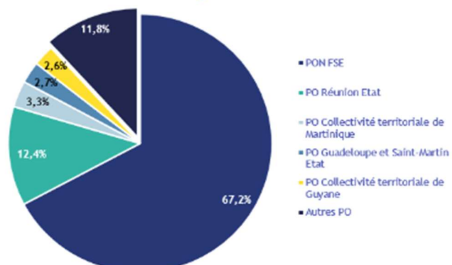
A l'exception du PO Rhône-Alpes, les autres AG faisant partie des 5 plus grosses maquettes sur REACT-EU FEDER ont fait le choix de ne pas mobiliser l'initiative sur le FSE.

Concernant REACT-EU FSE, le principal bénéficiaire reste le Programme national FSE (PON FSE) géré par l'Etat par l'intermédiaire de la Délégation générale à l'emploi et la formation professionnelle (DGEFP). Il concentre 67,2% des montants UE maquetés sur le FSE, soit plus de 800 M€ FSE. Le PO Réunion géré par l'Etat se distingue des autres avec une maquette UE de 148 M€ (soit le double de la moyenne des maquettes mobilisées). De manière générale, les AG des RUP mobilisent assez fortement REACT-EU FSE.

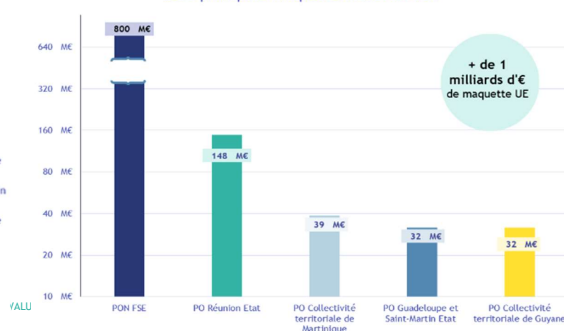
Enfin, certaines AG présentent des maquettes plus limitées, inférieures à 10 M€ : PO Guadeloupe, PO Franche-Comté, PO Poitou-Charentes, PO Limousin et PO Bourgogne.

Le PON FSE concentre les deux tiers des maquettes relatives à REACT-EU FSE

Poids des principaux PO dans la maquette UE globale



Les 5 principales maquettes REACT-EU FSE



1.1.3 DES NIVEAUX DE CERTIFICATION ELEVES A ECHEANCE DE FIN SEPTEMBRE 2024 POUR LA PLUPART DES PROGRAMMES FRANÇAIS

UN TAUX DE CERTIFICATION FEDER REACT-EU MOYEN SUPERIEUR A 86%

Les données de certification présentées ci-dessous proviennent du tableau d'avancement des programmes 2014-2020 au 24 septembre 2024.

Au regard des derniers appels de fonds pris en compte à échéance de fin septembre 2024, les programmes bénéficiaires de fonds REACT-EU FEDER font état d'un **taux de certification moyen de 86,5%¹**. La plupart des programmes et autorités de gestion rendent compte de niveaux de certification très élevés en phase de clôture des programmes 2014-2020. En effet, il convient de remarquer que **16 programmes sur 25 témoignent d'un volume de montants FEDER REACT-EU certifiés atteignant - voire dépassant les montants FEDER maquetés**, soit plus de 55% des programmes en date du 24 septembre 2024. Par ailleurs, **18 PO ont des taux de certification REACT-EU FEDER supérieurs à 95%**.

Pour autant, des dépenses plus ou moins conséquentes restent à certifier encore dans les derniers appels de fonds pour 7 programmes opérationnels :

- **6 programmes opérationnels dans les régions ultrapériphériques :**
 - o PO FEDER Réunion Région 2014-2020 : 73,7% de montants certifiés
 - o PO FEDER Mayotte Etat 2014-2020 : 67,5% des montants certifiés
 - o PO FEDER-FSE Guadeloupe Région 2014-2020 : 45,5% des montants certifiés
 - o PO FEDER-FSE Collectivité territoriale de Guyane 2014-2020 : 33,9% des montants certifiés
 - o PO FEDER-FSE Guadeloupe et Saint-Martin 2014-2020 : 21,1% des montants certifiés
 - o PO FEDER-FSE Collectivité territoriale de Martinique : 19,8% des montants certifiés
- **Le programme opérationnel FEDER-FSE Corse, avec un taux de montants certifiés s'élevant à hauteur de 53,5% concernant le volet REACT-EU**

Etat d'avancement des PO Français sur le volet REACT-EU FEDER

Région	Programme FEDER REACT-EU	Maquette UE	Montant justifié après le dernier appel de fonds au 24 septembre 2024	% de la maquette justifié
Hauts-de-France	PO FEDER-FSE Picardie 2014-2020	88 934 928,00 €	102 275 167,20 €	115,00%
Normandie	PO FEDER-FSE Basse-Normandie 2014-2020	115 720 121,00 €	133 078 139,15 €	115,00%
Centre Val-de-Loire	PO Interrégional FEDER Loire 2014-2020	7 822 019,00 €	8 995 321,85 €	115,00%
Nouvelle-Aquitaine	PO FEDER-FSE Poitou Charentes 2014-2020	56 752 747,00 €	65 106 314,82 €	114,72%
Auvergne-Rhône-Alpes	PO FEDER-FSE Rhône-Alpes 2014-2020	160 539 061,00 €	184 147 420,15 €	114,71%
Bourgogne-Franche-Comté	PO FEDER-FSE Bourgogne 2014-2020	52 103 383,00 €	59 618 294,05 €	114,42%

¹ Il s'agit d'un taux de certification estimé. En effet, ces chiffres correspondent aux montants justifiés dans les appels de fonds au 24 septembre 2024.

Île-de-France	PO FEDER-FSE Ile-de-France et Bassin de Seine 2014-2020	101 321 953,00 €	114 924 356,16 €	113,42%
Occitanie	PO FEDER-FSE Midi-Pyrénées et Garonne 2014-2020	111 405 335,00 €	123 969 500,21 €	111,28%
Nouvelle-Aquitaine	PO FEDER-FSE Limousin 2014-2020	30 630 366,00 €	33 973 782,20 €	110,92%
Bretagne	PO FEDER-FSE Bretagne 2014-2020	92 779 237,00 €	101 127 971,86 €	109,00%
Grand Est	PO FEDER-FSE Lorraine et Vosges 2014-2020	173 425 967,00 €	183 909 852,57 €	106,05%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	PO FEDER-FSE Provence Alpes Côte d'Azur 2014-2020	95 044 857,00 €	100 517 722,79 €	105,76%
Pays de la Loire	PO FEDER-FSE Pays de la Loire 2014-2020	67 369 800,00 €	68 763 090,56 €	102,07%
Hauts-de-France	PO FEDER-FSE Nord-Pas de Calais 2014-2020	177 879 806,00 €	179 227 435,23 €	100,76%
Bourgogne-Franche-Comté	PO FEDER-FSE Franche-Comté et Massif du Jura 2014-2020	50 903 209,00 €	51 193 917,33 €	100,57%
Centre Val-de-Loire	PO FEDER-FSE Centre Val-de-Loire 2014-2020	89 557 007,00 €	89 563 818,92 €	100,01%
Nouvelle-Aquitaine	PO FEDER-FSE Aquitaine 2014-2020	97 473 702,00 €	93 886 506,39 €	96,32%
Occitanie	PO FEDER-FSE Languedoc-Roussillon 2014-2020	87 532 761,00 €	84 243 064,71 €	96,24%
Région La Réunion	PO FEDER-FSE Réunion Conseil Régional 2014-2020	340 948 106,00 €	251 236 518,14 €	73,69%
Mayotte	PO FEDER-FSE Mayotte Etat 2014-2020	119 115 539,00 €	80 384 080,09 €	67,48%
Corse	PO FEDER-FSE Corse 2014-2020	31 996 069,00 €	17 100 557,71 €	53,45%
Région Guadeloupe	PO FEDER-FSE Guadeloupe Conseil Régional 2014-2020	170 169 923,00 €	77 495 074,54 €	45,54%
Guyane	PO FEDER-FSE Guyane Conseil Régional 2014-2020	133 534 305,00 €	45 283 707,83 €	33,91%
Guadeloupe et Saint-Martin Etat	PO FEDER-FSE Guadeloupe et st Martin Etat 2014-2020	34 231 733,00 €	7 224 873,90 €	21,11%
Collectivité Territoriale de Martinique	PO FEDER-FSE Martinique Conseil Régional 2014-2020	159 103 812,00 €	31 544 730,03 €	19,83%
TOTAL		2 646 295,746,00 €	2 288 791 218,40 €	86,49%

Traitement Teritéo - A partir du tableau d'avancement de la « certification » des programmes FEDER-FSE 2014-2020 au 24 septembre 2024 - Sources : Comptes annuels et appels de fonds (montants pris en compte dans un appel de fonds au 24/09/2024 et retraits comptes annuels)

UN NIVEAU DE CERTIFICATION POUR LE FSE REACT-EU DESORMAIS SUPERIEUR AU FEDER, AVEC UN TAUX DE CERTIFICATION S'ELEVANT A PRES DE 99% FIN SEPTEMBRE 2024

Alors que le taux de certification FSE REACT-EU était largement en-deçà du FEDER à échéance de mars 2024 (51% contre 71% au 18/03/2024), les programmes bénéficiaires de fonds REACT-EU FSE font état d'un taux de certification avoisinant les 99% au 24 septembre 2024.

De manière globale, il convient de remarquer que la dynamique de certification a été fortement dynamisée par la certification au titre du Programme Opérationnel National FSE Emploi et Inclusion 2014-2020, dont l'Autorité de gestion est la DGEFP. En effet, ce programme concentre près de 66% de la maquette FSE REACT-EU de l'ensemble des programmes opérationnels français et atteste d'un taux de certification UE avoisinant les 112%, ce qui représente *in fine* environ 894,85 M€ UE pris en compte dans un appel de fonds au 24 septembre 2024.

Néanmoins, des disparités peuvent être signalées entre les AG et les 16 programmes opérationnels :

- **4 programmes opérationnels ont atteint - voire ont dépassé - les 100% en ce qui concerne le taux de certification FSE :** PO FEDER-FSE Champagne-Ardenne (115%), PO National FSE Emploi et Inclusion (111,85%), PO FEDER-FSE Bourgogne (103,77%) et le PO Pays de la Loire (100%). En outre, le PO FEDER-FSE Franche-Comté Massif du Jura témoigne d'un taux de certification de 99,25% et le PO FSE Guyane Etat d'un taux de certification de 98,02% ;
- **6 programmes opérationnels attestent de niveaux de certification compris entre 59% et 88% :** le PO FSE Réunion Etat (88,1%), le PO FEDER-FSE Rhône-Alpes (87,7%), le PO FEDER-FSE Provence-Alpes-Côte d'Azur (71,9%), le PO FEDER-FSE Poitou-Charentes (69,1%), le PO FEDER-FSE Mayotte Etat (64,1%) et le PO FEDER-FSE Aquitaine (59,2%) ;
- **2 programmes opérationnels rendent compte de taux de certification légèrement inférieurs à 50% :** le PO FEDER-FSE Limousin (49,4%) et le PO FSE Martinique Etat (48,8%) ;
- **Enfin, 2 programmes opérationnels n'ont pas encore certifié de dépenses à échéance de fin septembre 2024 :** le PO FEDER-FSE Guadeloupe et Saint-Martin Etat (0% - pour des dépenses à engager dans un appel de fonds de l'ordre de 31,57 M€ au regard de la maquette UE du programme) et le PO FEDER-FSE Région Guadeloupe (0% - soit 9 M€ UE restants à certifier eu égard à l'enveloppe totale FSE REACT-EU à l'échelle du programme pour le territoire guadeloupéen).

Etat d'avancement des PO Français REACT-EU FSE

Région	Programme FSE REACT-EU	Maquette UE	Montant justifié après le dernier appel de fonds au 24 septembre 2024	% de la maquette justifié
Grand Est	PO FEDER-FSE Champagne-Ardenne 2014-2020	12 350 060,00 €	14 202 569,00 €	115,00%
National	PO National FSE Emploi et Inclusion 2014-2020	800 060 179,00 €	894 847 746,56 €	111,85%
Bourgogne-Franche-Comté	PO FEDER-FSE Bourgogne 2014-2020	5 200 000,00 €	5 396 290,86 €	103,77%
Pays de la Loire	PO FEDER-FSE Pays de la Loire 2014-2020	19 000 000,00 €	19 000 000,00 €	100,00%
Bourgogne-Franche-Comté	PO FEDER-FSE Franche-Comté et Massif du Jura 2014-2020	7 280 000,00 €	7 225 547,79 €	99,25%
Guyane Etat	PO FSE Guyane Etat 2014-2020	31 526 760,00 €	30 901 307,79 €	98,02%

Réunion Etat	PO FSE Réunion Etat 2014-2020	148 094 472,00 €	130 489 350,86 €	88,11%
Auvergne-Rhône-Alpes	PO FEDER-FSE Rhône-Alpes 2014-2020	28 439 941,00 €	24 944 948,11 €	87,71%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	PO FEDER-FSE Provence Alpes Côte d'Azur 2014-2020	40 625 000,00 €	29 216 166,05 €	71,92%
Nouvelle-Aquitaine	PO FEDER-FSE Poitou Charentes 2014-2020	7 217 693,00 €	4 988 641,25 €	69,12%
Mayotte	PO FEDER-FSE Mayotte Etat 2014-2020	20 000 000,00 €	12 828 614,39 €	64,14%
Nouvelle-Aquitaine	PO FEDER-FSE Aquitaine 2014-2020	10 846 859,00 €	6 420 677,01 €	59,19%
Nouvelle-Aquitaine	PO FEDER-FSE Limousin 2014-2020	5 635 448,00 €	2 785 445,24 €	49,43%
Martinique Etat	PO FSE Martinique Etat 2014-2020	38 830 420,00 €	18 964 882,84 €	48,84%
Guadeloupe et Saint-Martin Etat	PO FEDER-FSE Guadeloupe et Saint-Martin Etat 2014-2020	31 570 048,00 €	0,00 €	0,00%
Région Guadeloupe	PO FEDER-FSE Guadeloupe Conseil Régional 2014-2020	9 000 000,00 €	0,00 €	0,00%
TOTAL		1 215 676 880,00 €	1 202 212 187,75 €	98,89%

Traitement Teritéo - A partir du tableau d'avancement de la « certification » des programmes FEDER-FSE 2014-2020 au 24 septembre 2024 - Sources : Comptes annuels et appels de fonds (montants pris en compte dans un appel de fonds au 24/09/2024 et retraits comptes annuels)

Nota : Qu'il s'agisse du FEDER ou du FSE REACT-EU, les derniers appels de fonds transmis par les autorités de gestion d'ici au 30/05/2025² devraient permettre de relever encore sensiblement les taux de certification n'atteignant pas encore 100% en date du 24/09/2024.

A titre d'exemple, la **Région Auvergne-Rhône-Alpes** a indiqué aux évaluateurs qu'en prenant en compte les derniers appels de fonds, l'axe prioritaire REACT-EU FEDER atteint un taux de certification dépassant les 100% (conforme aux données présentées en P.7) et un taux de certification de l'axe REACT-EU FSE à hauteur de 99,87% (soit 12 points au-dessus des derniers chiffres disponibles à l'échelle nationale présentés ci-dessus).

Concernant la **Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur**, le taux de certification FSE REACT-EU à hauteur de 71,9% s'explique en grande partie par l'activation de CARE dédié aux réfugiés Ukrainiens.

Ainsi, la **Région Sud** a consommé 100% des crédits dédiés REACT EU à l'exception du dispositif REACT EU FSE CARE (réfugiés ukrainiens) qui s'achève comme annoncé avec un taux de consommation de 30% (montant certifié), faute de projets suffisants.

Pour rappel, le Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur a été le seul en France à décider en mars 2022 de se saisir des opportunités offertes par CARE en vue de soutenir des opérations visant l'accueil, l'accompagnement et l'intégration des réfugiés ukrainiens sur le territoire régional.

² A la suite d'un arbitrage avec l'ANAFE, une transposition nationale permettra aux autorités de gestion françaises de transmettre les derniers appels de fonds REACT-EU jusqu'au 30/05/2025.

Pour ce faire, une révision du programme opérationnel créant un nouvel axe FSE-CARE a été proposée au Comité de suivi inter-fonds le 16 juin 2022, puis validée par la Commission européenne le 8 août 2022. Cet axe 11 a été doté de 15M€ de FSE au vu des besoins recensés au préalable via une consultation des services de l'Etat et des collectivités territoriales, notamment des Métropoles et Départements.

Néanmoins, les fonds n'ont pas été consommés à la hauteur de ce qui était prévu en raison de la concurrence de dispositifs d'urgence européens proposés par le FAMI (Fonds européen d'Asile Migration Intégration) et ceux proposés par les services de l'Etat. A cela s'ajoutait des contraintes réglementaires : liste limitative des actions éligibles (activités éligibles définies par fonds), Option de Coûts Simplifiés proposée par la Commission, peu pertinente sur les projets identifiés, impossibilité d'intervenir sur un manque à gagner sans justificatif comptable (facture) - alors que beaucoup d'opérations ont fonctionné sur un principe de gratuité sans nouvelle dépense (ex : transports) et difficultés d'obtenir une identification des personnes accompagnées dans le respect de l'anonymat.

De manière plus transversale, les différents retours des autorités de gestion régionales laissent présager un taux de certification très satisfaisant dans le cadre de REACT-EU à l'échelle des programmes français.

1.1.4 LES ENJEUX CLES ET POINTS D'ATTENTION LIÉS À L'INITIATIVE REACT-EU

Au-delà des chiffres clés présentés ci-dessus, l'initiative REACT-EU a constitué un réel défi pour les autorités de gestion qui ont dû concentrer leurs efforts en fin de période de programmation pour mobiliser de nouveaux fonds au service de la réparation des dommages de la crise, tout en préparant une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie.

Certains enjeux spécifiques à l'initiative méritent d'être pointés, dans l'optique d'une analyse spécifique dans le cadre de la présente évaluation :

ZOOM ENJEUX	CONTEXTE	LA PRISE EN COMPTE DANS LES TRAVAUX D'ÉVALUATION
Zoom sur des enjeux liés à la réglementation		
Système d'indicateurs	Le règlement REACT-EU n'a pas donné lieu à des changements formels du cadre et du système de suivi de la politique de cohésion. Les codes d'intervention existants utilisés pour définir la teneur des actions sont généraux et n'ont pas été conçus pour repérer les dépenses en lien avec la pandémie. Si un jeu de 27 indicateurs COVID-19 a été publié en mai 2020, ils sont restés facultatifs.	Une hétérogénéité des indicateurs est à prévoir, amenant à des résultats faiblement valorisables à l'échelle nationale. La méthodologie d'évaluation prendra en compte ces difficultés dans l'analyse des données et s'appuiera sur d'autres sources d'information pour qualifier les résultats du programme.
Simplification	Les modifications réglementaires apportées pour faire face aux répercussions de la crise ont offert une souplesse et une simplification des procédures de mise en œuvre pour faciliter la réponse à la crise.	L'évaluation de l'efficacité permettra d'analyser les efforts de simplification, tout en en tirant des leçons pour la génération actuelle des fonds.
Objectifs en matière de climat	Selon le règlement l'instituant, REACT-EU devrait contribuer, sans y être pour autant juridiquement tenu, aux objectifs en matière de climat à hauteur de 25 % de son enveloppe financière globale. La Cour des Comptes Européenne estime cependant qu'il est peu probable que les 25 % visés soient atteints à l'échelle européenne.	Cette évaluation permettra d'identifier dans quelle mesure les fonds REACT-EU ont contribué à une relance résiliente, qui constituait un des principes de l'utilisation de l'enveloppe. Elle pourra dans cette optique rechercher la contribution des fonds aux objectifs en matière de climat.
Zoom sur des enjeux stratégiques		
Approches stratégiques	Les approches stratégiques ont été différentes d'une région à l'autre : - Stratégies d'amplification sur des thématiques connexes au FEDER et FSE (ex : interventions auprès des entreprises, amplification des IF, voies cyclables...) - Stratégies d'élargissement avec l'intégration de nouvelles thématiques, comme la santé, et de nouveaux bénéficiaires (ex : SDIS, communes rurales...) - Stratégies grands projets (avec le choix d'inclure de grosses opérations).	Il conviendra de déterminer, au cours de l'évaluation, si certaines stratégies se sont avérées plus opportunes que d'autres à la consommation des Fonds REACT-EU et à l'atteinte des objectifs visés.
Thématiques d'intervention	La consommation des fonds REACT-EU fait état d'une performance variable en fonction des thématiques d'intervention, avec des pics de consommation notamment sur l'accès à l'emploi (notamment en	L'analyse de la pertinence et de l'efficacité permettra d'identifier si l'action du programme a réellement contribué aux

	lien avec l'action du PON FSE), les infrastructures de santé, les investissements productifs des PME, les services numériques, l'inclusion active, la rénovation énergétique des bâtiments publics...	objectifs du programme (réparation des dommages, reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie). Les focus permettront d'approfondir les résultats sur des filières cibles.
Relance des filières	Des filières fortement touchées par la pandémie ont été visées dans le cadre des programmes (ex : santé, tourisme, industrie). Il reste à identifier si celles-ci ont connu un regain de développement grâce aux fonds REACT-EU.	
Spécificité RUP	Les enveloppes affectées aux RUP ont été conséquentes (31% de l'enveloppe totale), amenant les territoires à mettre en place des stratégies de consommation des crédits importante et accélérée.	Au regard de l'importance des fonds REACT-EU attribués aux RUP, un focus régional pourrait être envisagé sur ces territoires afin de déterminer dans quelle mesure et de quelle manière les territoires ont réussi à relever le défi, d'identifier la valeur ajoutée des fonds sur ces territoires et les incidences d'une telle masse de financement sur la programmation 2021 - 2027.
Freins à la programmation du FSE	Si la mobilisation des fonds REACT-EU FSE a été forte sur l'accès à l'emploi, une programmation partielle peut être constatée pour certains PO.	La programmation de REACT-EU FSE montre une hétérogénéité de la consommation des fonds qu'il conviendra d'analyser dans le cadre de l'évaluation.
Instruments financiers	Les fonds REACT-EU ont permis un large déploiement des Instruments financiers, notamment dans les dispositifs de prêts Bpifrance - Rebond et Relance -, mais ou l'abondement d'instruments financiers soutenu via l'enveloppe 2014-2020 hors REACT.	REACT-EU semble avoir été une étape charnière dans le déploiement des instruments financiers dans le cadre des programmes européens. Une analyse approfondie de ce sujet pourrait être envisagée dans le cadre de cette évaluation.
Effets de la médiatisation	Les fonds REACT-EU ont connu une plus large médiatisation et semblent faire état, selon différentes AG, d'une plus grande notoriété que les autres fonds.	Connaître les raisons et les effets de la médiatisation des fonds REACT-EU pourrait permettre de tirer des enseignements utiles à la mise en œuvre et la communication des autres fonds

1.2 LES ENJEUX DE L'ÉVALUATION

1.2.1 RAPPEL DES ENJEUX OPERATIONNELS DE LA MISSION

Cette évaluation doit permettre de mesurer l'efficacité, l'efficience, l'incidence et la valeur ajoutée européenne de cette initiative de relance ainsi que son caractère inclusif et non-discriminant pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire.

Au-delà des attendus globaux, nous souhaitons pointer ici, **quatre enjeux stratégiques clés** pour l'évaluation qui se dégagent au regard de notre compréhension du contexte, et sur lesquels l'évaluation cherchera à concentrer tout particulièrement ses apports.

ENJEU N°1 : ALLER AU DELÀ DE L'EXIGENCE RÉGLEMENTAIRE : CAPITALISER POUR MIEUX APPREHENDER LES CONTEXTES DE CRISE

Le règlement (UE) 2020/2221 du Parlement Européen et du Conseil du 23 décembre 2020 relatif à REACT-EU est venu modifier le règlement portant dispositions communes afin d'intégrer la réalisation d'une évaluation de l'utilisation des ressources REACT-EU. Ainsi aux termes de son article 92 ter.12 les Etats membres veillent à ce « *qu'au moins une évaluation soit effectuée par Etat membre « au plus tard le 31 décembre 2024 de manière à apprécier l'efficacité, l'efficience, l'incidence et le cas échéant l'inclusion et la non-discrimination notamment sous l'angle de la dimension du genre ainsi que la manière dont elles ont contribué à la réalisation » du nouvel objectif thématique* ».

Notre proposition répond certes à cet enjeu réglementaire mais va au-delà afin que les analyses et les pistes de réflexions qui seront proposées soient utiles et mobilisées par les AG dans la mise en œuvre des programmes 21-27 et post 27. Il s'agira notamment de proposer des pistes visant à faciliter à l'avenir la mobilisation des fonds UE dans une approche « anti-crise » sur le plan stratégique (types d'actions pertinentes) ou au regard des modalités de gestion et de mise en œuvre : comment peut-on capitaliser sur l'expérience REACT-EU pour mieux accompagner les projets dans un contexte mouvant ? Les spécificités de mise en œuvre déployées méritent-elles d'être étendues à d'autres programmes, fonds ?

ENJEU N°2 : APPORTER UNE VISION GLOBALE ET CONSOLIDÉE DE LA MOBILISATION DE L'INITIATIVE REACT-EU EN FRANCE

Au-delà des exigences réglementaires, l'enjeu central de la mission poursuit la finalité d'apporter une **visibilité globale sur la stratégie de mobilisation de l'initiative REACT-EU en France**. L'originalité de l'approche française se caractérise par une très forte subsidiarité dans la mise en œuvre des fonds. Même si le nombre des programmes a été réduit par rapport à 14-20, la gestion des fonds en France se caractérise par une **logique forte de régionalisation et de subsidiarité**, et à une échelle plus fine, une recherche de territorialisation des actions avec l'appui d'organisme intermédiaires.

Les premiers retours de la mobilisation des crédits REACT-EU viennent confirmer la diversité des situations qui a largement varié selon les fonds mobilisés, les stratégies poursuivies ou encore les modalités de mise en œuvre. Dans ce contexte global, la capacité à dépasser l'exercice strictement monographique, pour dégager clairement les traits communs et les faits saillants, constitue de notre point de vue une condition de réussite du projet.

ENJEU N° 3 : ASSURER UNE CONDUITE DE PROJET FLUIDE

A l'instar des missions menées au niveau national et qui s'inscrivent dans une « logique ensemblière », la présente évaluation nécessite de déployer une conduite de projet maîtrisée et fluide. En effet, la mission présente des objectifs ambitieux en termes de volumes de production, de données à mobiliser et d'expertise technique sur un périmètre multifonds et couvrant une trentaine de programmes. Ainsi, pour faciliter la réussite des travaux, **une organisation rigoureuse et efficace devra être initiée** :

- Pour la collecte de données ;
- La formalisation d'infographies et de visuels de qualité ;
- La coordination de la consultation des acteurs, la formalisation des conclusions ;

Une attention particulière devra être assurée dans la conduite de projet notamment en respectant certains principes essentiels au bon déroulement des missions de ce type :

- **Ne pas sursolliciter les AG** : en évitant par exemple de leur demander des données/documents déjà disponibles ou accessibles par ailleurs ;
- **Intégrer les attentes des parties prenantes** et accentuer les efforts sur les volets sur lesquels une plus-value collective est identifiée ;
- Être **sensible aux remarques** et observations de chaque AG ;
- **Tenir compte des spécificités des territoires ultramarins** dans la mobilisation des crédits REACT-EU.

ENJEU N° 4 : FACILITER L'APPROPRIATION DES RESULTATS

Dans l'objectif poursuivi de faciliter l'appropriation des résultats, la question de la mobilisation des données va ici jouer un rôle central à double titre :

- **Dans la phase collecte et analyse** : les outils de gestion et suivi des programmes peuvent varier selon les choix qui ont prévalu au sein des AG (Synergie, Progos, Ma démarche FSE, etc...), les fonds mobilisés (FEDER, FSE, FEAD), et les stratégies propres à chaque programme (indicateurs de réalisation et résultats). La réussite de la mission est **conditionnée à une parfaite maîtrise des données de suivi des programmes européens** ;
- **En matière de valorisation des données** : le caractère multi-dimensionnel de cette évaluation, caractérisé par une approche multifonds, un périmètre qui englobe des nombreuses thématiques d'interventions et une diversité de territoires géographiques, nécessite une vigilance accrue dans la formalisation des livrables qui seront produits. Face à l'importance des données qui seront collectées, **la mobilisation d'outils et de rendus sous forme de datavisualisation constitue une priorité pour faire passer des messages clés** et faciliter l'appropriation des parties prenantes.

1.3 QUESTIONNEMENTS ET METHODOLOGIE

Nota : Se référer à la note de cadrage pour plus de détails.

1.3.1 LE QUESTIONNEMENT EVALUATIF

Le questionnaire évaluatif se décline selon **4 registres évaluatifs** :

Pertinence :

- **Question évaluative n°1** - Dans quelle mesure les interventions ont permis de répondre aux besoins émergents dans le contexte de la crise sanitaire ?
- **Question évaluative n°2** - Dans quelle mesure les interventions mises en œuvre ont permis de cibler efficacement les publics les plus fragilisés par la crise ? Quels ont été les obstacles rencontrés dans le ciblage et l'atteinte de ces publics visés ?

Efficacité :

- **Question évaluative n°3** - Dans quelle mesure les interventions retenues ont favorisé la réparation des dommages de la crise et préparé une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie ? Le jeu d'indicateurs retenus notamment les indicateurs communs REACT expriment-ils clairement l'efficacité de l'initiative ?
- **Question évaluative n°4** - Quels sont les impacts, les effets à moyen terme et les perspectives à long terme et les cibles atteintes par les interventions REACT-EU ? Dans quelle mesure notamment REACT-EU a-t-il eu une incidence directe ou indirecte sur l'emploi ?
- **Question évaluative n°5** - Dans quelle mesure les interventions retenues ont eu un effet pérenne ? Dans quelle mesure les modalités d'accompagnement envisagées y ont contribué ? Compte tenu de la période charnière durant laquelle l'initiative REACT-EU est intervenue, dans quelle mesure les ressources REACT-EU ont permis d'éviter une rupture de soutien public pour certains domaines ?

Cohérence interne / externe :

- **Question évaluative n°6** - Dans quelle mesure les interventions retenues ont été conçues et mises en œuvre en cohérence avec les autres dispositifs de soutien existants pour réparer les dommages de la crise et préparer la relance, notamment la facilité pour la reprise et la résilience ?
- **Question évaluative n°7** - Dans quelle mesure le double défi de la clôture 2014-2020 et du lancement de REACT-UE dans un temps contraint a-t-il pu être relevé ?

Efficience de mise en œuvre :

- **Question évaluative n°8** - Dans quelle mesure les objectifs ont-ils été atteints à moindre coût d'un point de vue financier, humain et organisationnel ?
- **Question évaluative n°9** - En particulier, les efforts de simplification menés pour faciliter l'utilisation de cette enveloppe ont-ils permis de limiter la charge administrative pour l'AG et le porteur ? Certaines formes de financement ont-elles été plus efficaces ?

1.3.2 METHODOLOGIE ET PHASES DE L'ÉVALUATION

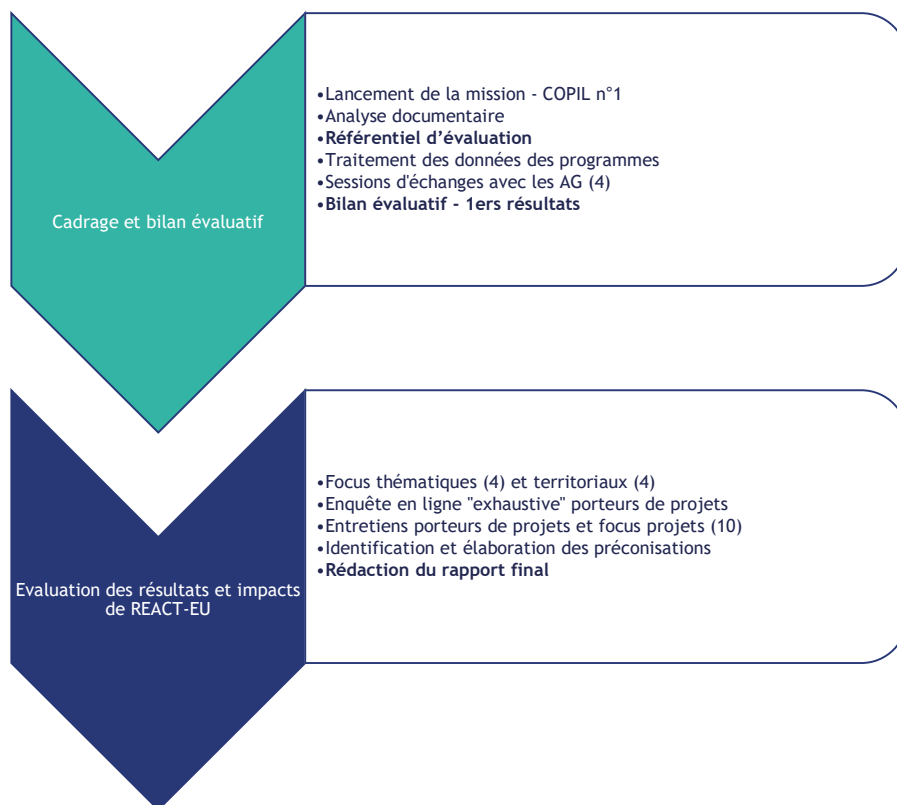
La méthodologie d'intervention s'est articulée autour de **2 phases distinctes** (SCHEMA PAGE SUIVANTE) :

- **Phase 1** (Juillet - Septembre 2024) : Tout d'abord, cette phase a consisté à **organiser le lancement de la mission, élaborer le référentiel d'évaluation et préparer l'organisation pratique des travaux**. Outre la préparation du référentiel d'évaluation (guides d'entretien, questionnaire d'enquête...), des **entretiens collectifs** (webinaires) ont été menés par l'équipe en charge de l'évaluation auprès de l'ensemble des autorités de gestion des programmes. En parallèle, les données relatives aux opérations programmées ont été analysées et un **bilan physico-financier** a été formalisé.
- **Phase 2** (Septembre - Décembre 2024) : A l'issue de la production du bilan, **différentes investigations ont été menées** : administration d'une enquête en ligne auprès des porteurs de projets FEDER / FSE+ / FEAD, entretiens porteurs de projets et rédaction d'études de cas (10) et production de focus thématiques et territoriaux (8). Cette phase a abouti à la **rédaction du rapport intermédiaire**, comprenant la **réponse aux questions évaluatives** (pertinence, efficacité, cohérence, efficience de mise en œuvre).

La dernière phase des travaux comprendra l'**identification et l'élaboration des recommandations** visant à fluidifier la mise en œuvre et améliorer les retombées des fonds européens (FEDER, FSE+, FEAD) sur les territoires. Ces dernières seront formalisées au sein du **rapport final** de l'évaluation sera produite.

Les principales sources d'informations mobilisées dans le cadre de la présente analyse sont présentées dans le schéma récapitulatif en page suivante.

Déroulement et méthodologie de l'évaluation



Le tableau en page suivante décline les questionnements et précise les critères d'analyse mobilisés au titre de l'évaluation. Il s'appuie sur le cahier des charges de l'évaluation, la proposition d'intervention et le comité de pilotage de lancement.

SYNTHÈSE DE LA CONTRIBUTION DES DIFFÉRENTS OUTILS D'ANALYSE AUX QUESTIONS ÉVALUATIVES

						
		Analyse de données et bilan	Analyse documentaire	Entretiens collectifs AG	Entretiens porteurs	Enquêtes en ligne porteurs de projets
Pertinence	Niveau d'adéquation des interventions/projets au regard des besoins prioritaires identifiés lors de la crise sanitaire	●	●●	●●●	●●	●
	Identification des nouveaux besoins et points de vigilance pour la programmation 21-27	●	●	●●●	●	●●
Efficacité	Niveau de contribution de REACT-EU en faveur de l'écologie, du numérique et de l'économie	●●	●●	●	●●●	●●●
	Atteinte des objectifs et des résultats escomptés par les programmes au regard des indicateurs identifiés ?	●●●	●●	●●	●	●
	Analyse critique de la pertinence des indicateurs de réalisation/résultat	●●●	●●	●●	●	●
Efficience	Analyse des moyens humains déployés	●●●	●●	●●	●	●
	Satisfaction des bénéficiaires en matière de mise en œuvre (montage des dossiers, paiement notamment)	●	●	●●	●●●	●●●
	Comparaison de l'efficience des formes de financement (subventions, prêts, garanties, etc...)	●●	●	●●●	●●	●●
Cohérence	Articulation de REACT-UE vis-à-vis des autres mesures des programmes	●	●●●	●●●	●	●
	Articulation de REACT-EU au regard d'autres initiatives existantes à l'échelle nationale et européenne (dont la FRR)	●	●●●	●●●	●	●
Effets et impacts	Analyse des types d'impacts (directs et indirects) sur l'accès à emploi, le numérique, l'accès au service, la transition énergétique, les mobilités, l'éducation, la formation, etc...	●●●	●	●●	●●●	●●●
	Analyse de la durabilité des effets au regard des moyens financiers et types d'actions déployés (actions ponctuelles/VS actions structurantes)	●	●	●●●	●●●	●●●
	Effets sur l'accompagnement des publics fragiles. Poids des publics fragiles parmi les bénéficiaires finaux	●●	●	●●	●●●	●●●

Légende du graphique - Contribution ● Ciblée ●● Importante ●●● Très importante

T



2 REPONSES AUX QUESTIONS EVALUATIVES

2.1 QE 1 & 2 - PERTINENCE

Question évaluative n°1 :

Dans quelle mesure les interventions ont permis de répondre aux besoins émergents dans le contexte de la crise sanitaire ?

Question évaluative n°2 :

Dans quelle mesure les interventions mises en œuvre ont permis de cibler efficacement les publics les plus fragilisés par la crise ? Quels ont été les obstacles rencontrés dans le ciblage et l'atteinte de ces publics visés ?

RÉSUMÉ DE LA RÉPONSE À LA QUESTION ÉVALUATIVE

REACT EU se présente comme **une initiative structurée et massive visant à atténuer les dégâts de la crise sanitaire et à engager la relance**, en témoigne 3,7 Mds d'€ de crédits européens octroyés à la France. Cette initiative s'inscrit dans un « continuum » de mesures déployées depuis 2020 en réponse à la pandémie de COVID-19 à l'échelle nationale et européenne (CRII, CRII+, Plan de Relance...) - ➡ **Constat clé n°1**.

Positionné sur l'ensemble des fonds de la politique de cohésion (FEDER, FSE, FEAD), REACT-EU rend compte d'**une couverture territoriale très satisfaisante**. En effet, l'intégralité des régions françaises en ont bénéficié, avec une focale importante sur les régions ultrapériphériques concentrant 36% des dotations FEDER et 70% des dotations FSE (hors crédits PON FSE³) au titre de REACT-EU. En outre, les crédits européens alloués ont permis d'**intervenir sur un prisme thématique élargi** (compétitivité des TPE / PME, formation / emploi / inclusion, économie verte, numérique...) - ➡ **Constat clé n°2**.

Différents enjeux ayant émergé ou ayant été mis en évidence dans le contexte de la crise sanitaire ont été identifiés dans le cadre des travaux évaluatifs ➡ **Constat clé n°3** :

- Des besoins déjà existants mais insuffisamment pourvus jusqu'alors par les politiques publiques européennes et nationales, par exemple dans le domaine de la santé ;
- De nouveaux enjeux / besoins induisant des changements d'usages et de pratiques qu'il convient d'anticiper et d'accompagner tel le développement du travail en distanciel, le développement numérique dans les établissements scolaires et de l'enseignement supérieur ou encore le développement des mobilités douces ;
- Des nouveaux besoins / enjeux en lien avec une crise sociale et économique sans précédent, en raison du ralentissement de l'activité économique en temps de crise sanitaire et du fait des restrictions de déplacements ;
- De besoins renforcés de formation / qualification eu égard à l'accroissement de la fragilité des publics éloignés de l'emploi.

³ En intégrant la maquette REACT-EU du Programme Opérationnel National FSE 2014-2020 sous l'égide de la DGEFP, la part des dotations FSE dans les régions ultrapériphériques s'élève à 21% au titre des PO FSE placés sous l'autorité de gestion des Préfectures de région (Guadeloupe, Guyane, Mayotte, Réunion) et du PO FEDER-FSE Guadeloupe dont l'autorité de gestion est le Conseil régional de Guadeloupe.

L'intervention de REACT-EU apparaît pertinente par rapport aux besoins / enjeux prioritaires. En effet, les fonds déployés au titre de REACT-EU ont apporté une réponse aux besoins émergents dans le contexte de la crise sanitaire - ➡ **Constat clé n°4**. Au 18 juillet 2024, cette initiative a notamment permis de soutenir :

- Des projets structurants pour le territoire en termes d'infrastructures et d'équipements de santé (307 projets programmés, 552,4 M€ FEDER) ;
- Des opérations concernant le développement et l'aménagement numérique, le développement numérique émergeant comme la 3^{ème} thématique ayant mobilisé le plus de crédits FEDER au titre de REACT-EU avec une focale importante sur l'e-éducation, l'e-administration et les infrastructures numériques ;
- Des investissements conséquents en faveur du développement des mobilités durables au travers tout particulièrement de projets de rénovation / création de pistes cyclables ou du financement d'équipements liés à la pratique du vélo (159 dossiers programmés, 159 M€ FEDER) ;
- Des projets dans le champ de la compétitivité des TPE / PME, au travers notamment d'aides directes aux entreprises ou au moyen d'instruments financiers (prêt rebond, garantie bancaire, capital investissement...) ;
- De nombreuses initiatives en faveur de l'emploi et de l'inclusion auprès des publics éloignés de l'emploi cofinancées au titre du PON FSE 2014-2020 et de 13 PO régionaux.

Ces soutiens ont bénéficié à des types de publics / structures fragilisés par la crise sanitaire - ➡ **Constat clé n°5**. Ainsi, près de 8 répondants sur 10 à l'enquête en ligne auprès des porteurs de projets REACT-EU ont déclaré que leur activité avait été fragilisée par la crise du COVID-19. Il convient de remarquer que :

- La fragilité des publics accompagnés au titre du FSE a eu tendance à s'accroître dans ce contexte, ayant renforcé leur éloignement par rapport au marché du travail et aux organismes de formation pour obtenir une qualification. D'après les résultats d'enquête, près de ¾ des projets soutenus par le FSE dans le cadre de REACT-EU ont été l'occasion de cibler des publics particulièrement fragilisés par la crise COVID ;
- REACT-EU a bénéficié assez massivement aux entreprises dont l'activité a été fortement pénalisée en 2020 et 2021 à la fois au travers de subventions pour réaliser des investissements immobiliers (construction / rénovation de bâtiments ...) ou des investissements mobiliers (achat de matériel, modernisation d'équipements...) ou d'instruments financiers principalement destinés au soutien à la trésorerie.

Pour autant, les contraintes inhérentes à la mise en œuvre de REACT-EU et plus largement à la gestion des fonds européens ont pu limiter la capacité à cibler et atteindre les publics visés - ➡ **Constat clé n°6** :

- Un calendrier de mise en œuvre de REACT-EU ayant impliqué une priorisation sur des projets matures, en raison de la date de fin d'éligibilité des dépenses fixée au 31/12/2023 ;
- Un temps réduit pour envisager le déploiement d'actions nouvelles eu égard au besoin de réactivité face à la crise, s'étant matérialisé par des soutiens REACT EU alloués à des actions s'inscrivant principalement en continuité de la génération 2014-2020 au titre du FSE et du FEDER ;
- Des exigences réglementaires et administratives liées aux fonds européens opérant un « filtre » sur les porteurs de projets potentiels qu'ils soient publics ou privés (moyens d'ingénierie suffisants, capacités de trésorerie pour avancer les fonds...) ;
- Des instruments financiers bénéficiant dans la majorité des cas à des acteurs économiques aux capacités économiques avérées.

ELEMENTS D'ANALYSE CONTRIBUANT A LA REPONSE A LA QUESTION EVALUATIVE

Question évaluative n°1 : Dans quelle mesure les interventions ont permis de **répondre aux besoins émergents** dans le contexte de la crise sanitaire ?

L'INITIATIVE REACT-EU, UNE REPONSE STRUCTUREE ET MASSIVE FACE AUX DEGATS DE LA CRISE SANITAIRE

REACT EU est une initiative de soutien à la reprise en faveur de la cohésion et des territoires de l'Europe. Cette initiative s'inscrit dans un « continuum » de mesures prises par l'Union Européenne en réponse à la pandémie de COVID-19 :

- Faisant suite à l'initiative d'investissement en réaction au coronavirus (CRII) impulsée en mars 2020 et ayant simplifié les procédures et instauré des mesures pour plus de liquidité et de flexibilité ;
- Puis, à l'initiative d'investissement + en réaction au coronavirus (CRII+) à partir d'avril 2020, venant renforcer les assouplissements introduits en mars 2020.

Ainsi, la Commission apporté une réponse rapide à la crise COVID en prenant des mesures législatives en mars-avril 2020 pour mobiliser les fonds non-dépensés (CRII, CRII+) et dégager des ressources supplémentaires dans le cadre de REACT-EU. Au niveau européen, REACT-EU a représenté 50,06 Mds d'€ supplémentaires alloués aux Etats membres dans le cadre de la programmation 2014-2020, dont 3,7 Mds d'€ destinée à la France soit près de 8% de l'enveloppe totale du dispositif. **La France émerge comme le 3^{ème} Etat membre de l'Union Européenne ayant bénéficié des montants les plus conséquents de crédits REACT-EU.**

En pratique, REACT-EU opère une transition de financement entre les périodes 2014-2020 et 2021-2027. A l'échelle française, elle s'est matérialisée par une allocation d'enveloppe aux différents programmes opérationnels FEDER-FSE sous l'Autorité de gestion des conseils régionaux depuis 2014, au programme opérationnel national FSE 2014-2020 dont l'Autorité de gestion est la DGEFP (Délégation Générale à l'Emploi et la Formation Professionnelle) et au FEAD (Fonds européen d'aide aux plus démunis) géré par l'Etat par l'intermédiaire de la DGCS (Direction Générale de la Cohésion Sociale).

UN POSITIONNEMENT STRATEGIQUE GARANTISSANT UNE COUVERTURE TERRITORIALE SATISFAISANTE ET UNE INTERVENTION SUR UN PERIMETRE THEMATIQUE LARGE

Le positionnement de l'initiative REACT-EU sur les différents fonds (FEDER, FSE, FEAD), la possibilité de mobiliser cette enveloppe pour l'ensemble des programmes au titre de la politique de cohésion et de couvrir de fait l'ensemble du territoire national a permis de :

- **Assurer une couverture territoriale satisfaisante :** La majorité des autorités de gestion françaises ont mobilisé REACT-EU via les crédits FEDER. En effet, une maquette FEDER REACT-EU a été prévue pour 24 programmes opérationnels. Par ailleurs, 15 programmes opérationnels témoignent d'une enveloppe FSE REACT-EU, sachant que le Programme Opérationnel National FSE concentre 67,2% des montants UE maquetés bénéficiant à des actions / projets sur l'ensemble du territoire national dans le cadre d'un volet central et d'un volet « déconcentré ». Ainsi, ces fonds ont été déployés sur tout le territoire français, avec une intervention importante auprès des régions ultrapériphériques.

Les enveloppes ont été allouées en tenant compte des besoins et du niveau de développement des territoires, de leur capacité à programmer et certifier les crédits entre le 1^{er} février 2020 et le 31 décembre 2023 (date de fin d'éligibilité des dépenses). Par ailleurs, la France a fait le choix d'un ciblage sur les zones géographiques dont l'économie a été le plus fortement touchée par la crise sanitaire et qui apparaissaient ainsi les moins « armées » pour amorcer la relance.

Des moyens conséquents ont été notamment octroyés en direction des territoires ultramarins au titre du FEDER et du FSE. Concernant le FEDER, les maquettes des RUP⁴ représentent une enveloppe globale de 957 M€ UE, soit 36% des dotations FEDER à l'échelle nationale. S'agissant du FSE, le PO Réunion géré par l'Etat se distingue des autres avec une maquette UE de 148 M€ (soit le double de la moyenne des maquettes mobilisées). Derrière le PON FSE 2014-2020, le PO Réunion Etat, le PO Martinique, le PO Guadeloupe Saint-Martin Etat et le PO Guyane sont les programmes disposant de l'enveloppe FSE au titre de REACT-EU la plus élevée. Ce constat est corroboré par les données de programmation. En effet, 580 dossiers FEDER/FSE ont été programmés pour un montant UE avoisinant les 1,15 Mds d'€, ce qui représente 26% des projets soutenus au titre des PO FEDER-FSE et près de 39% des montants UE programmés.

- **Apporter des soutiens conséquents sur une grande diversité de thématiques d'intervention :** Les Autorités de gestion ont défini un ou plusieurs axes prioritaires consacrés à REACT-EU au sein de leur(s) programme(s), en opérant des choix stratégiques en fonction des enjeux prioritaires de leurs territoires. L'initiative REACT-EU se distingue par une intervention sur un panel thématique très élargi : compétitivité des TPE / PME, économie verte (réhabilitation énergétique, production d'énergie renouvelable, mobilités...), numérique, santé, emploi / formation / insertion, recherche / innovation, etc.

LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 A FAIT EMERGER DE NOUVEAUX BESOINS

Différents besoins et enjeux ont émergé dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19 :

- **Des besoins déjà existants mais insuffisamment pourvus jusqu'alors par les politiques publiques européennes et nationales :** A titre d'exemple, la crise sanitaire a mis en évidence le besoin prioritaire d'amélioration des équipements, des services et du renforcement du soutien de la recherche dans le domaine de la santé.
- **Des nouveaux enjeux induisant des changements d'usages et de pratiques à anticiper et à accompagner :** Au cours de l'année 2020, les confinements successifs en France et dans les différents pays européens ont impliqué une adaptation des modalités de travail pour assurer une continuité de la vie professionnelle et économique, avec un développement accru du télétravail. Le secteur d'éducation a également dû s'adapter à ces contraintes pour assurer la continuité pédagogique à distance, en s'appuyant sur les potentialités du numérique. En outre, cette période a impliqué une prise de conscience pour les citoyens et les pouvoirs publics de la nécessité de réfléchir à des alternatives aux transports collectifs pour limiter la propagation des épidémies, une réflexion ayant abouti sur un développement plus accru des mobilités douces, notamment au travers de la réhabilitation / création de pistes cyclables en zones urbaines et dans les territoires ruraux.

⁴ RUP : Régions ultrapériphériques

- **Des nouveaux besoins / enjeux en lien avec une crise sociale et économique sans précédent en raison du ralentissement de l'activité économique en temps de crise sanitaire et du fait des restrictions de déplacements** : L'ensemble des secteurs d'activité ont subi les conséquences économiques de la crise sanitaire, même si les évolutions sectorielles diffèrent. En avril 2021, un rapport de France Stratégie d'état des lieux du marché du travail et des enjeux pour la relance constatait une récession de -8,2% en 2020 pour la France, plus forte que l'ensemble de la Zone Euro (-6,8%) et que l'Allemagne en particulier (-5,3%). Si des secteurs comme le BTP, l'agriculture ou encore l'industrie ont plutôt bien résisté, les services marchands (hébergement-restauration, commerce, culture, événementiel ...) ont notamment été fortement pénalisés par la crise sanitaire. Dans ce contexte, des besoins importants de soutien des TPE / PME ont été identifiés pour favoriser la reprise et le rebond des activités économiques.
- **De besoins renforcés de qualification / formation en raison de difficultés s'étant accrues pour les publics les plus fragiles** : Le contexte de crise sanitaire a eu un effet « délétère » pour les personnes éloignées de l'emploi et les publics en formation ou en insertion. En effet, les confinements et les restrictions sanitaires n'ont pas permis de poursuivre le suivi en présentiel de ces publics (mise en pause de certaines formations, difficultés à maintenir l'activité des ateliers et chantiers d'insertion, ...). Si certains dispositifs se sont adaptés à ce contexte en s'appuyant notamment sur des solutions numériques en distanciel, cette période a renforcé l'isolement des plus fragiles.

DES SOUTIENS DE L'INITIATIVE REACT-EU DÉPLOYÉS EN RÉPONSE À CES ENJEUX / BESOINS ÉMERGENTS

Les Autorités de gestion des programmes 2014-2020 ont déployé une stratégie et des moyens au titre de REACT-EU pour répondre aux conséquences de la crise sanitaire et préparer la relance :

- **Au travers d'un soutien massif au secteur de la santé** : La plupart des programmes opérationnels étaient faiblement positionnés sur la santé au cours de la génération de programmes 2014-2020, en dehors du soutien à quelques initiatives au titre du volet territorial ou de l'accompagnement de projets de R&D et d'innovation. Dans le cadre de REACT-EU, **des soutiens très importants ont été alloués à cette thématique** : 307 projets dans le cadre des programmes opérationnels FEDER-FSE 2014-2020 pour un montant UE programmé de 554,2 M€ sur la base des données au 18 juillet 2024. Ces crédits FEDER ont permis de soutenir à la fois des investissements immobiliers pour des établissements de santé (69 dossiers, 289 M€), des projets visant l'amélioration de l'accès aux soins (106 dossiers, 120 M€ UE), des investissements mobiliers pour du matériel et des équipements médicaux (98 dossiers, 103 M€ UE) ou encore des projets de développement de la e-santé (télémédecine...) et des projets de recherche publique-privée à l'image du projet « COVID AURA TRANSLATE » porté par la société BIOASTER en Auvergne-Rhône-Alpes ( **ETUDE DE CAS N°3**) ;
- **Au travers d'une focale importante de la programmation REACT-EU en faveur du numérique** : En continuité des soutiens alloués au titre de l'OT2, les Autorités de gestion ont mobilisé des moyens conséquents sur le développement numérique dans le cadre de l'initiative REACT-EU. En effet, **le numérique émerge comme la 3^{ème} thématique ayant concentré le plus de crédits FEDER programmés** dans le cadre des programmes opérationnels FEDER-FSE au titre de REACT-EU à l'échelle nationale. Parmi les projets soutenus, on retrouve notamment une grande diversité d'opérations. Pour autant, 3 types de projets / thématiques ont été « plébiscités » : l'e-éducation (100 dossiers, 344 M€ UE programmés), l'e-administration (138 dossiers, 90,9 M€ UE) et les infrastructures numériques (16 dossiers, 110 M€ FEDER) ;

- **Au travers d'investissements considérables en faveur du développement des mobilités durables :** REACT-EU a financé 159 dossiers en faveur du développement des mobilités douces (construction / rénovation de pistes cyclables et de liaisons douces, équipements liés à la pratique du vélo...) pour un montant UE s'élevant à 159 M€.



A titre d'exemple, le Département du Vaucluse a sollicité des crédits FEDER REACT-EU dans le cadre du PO FEDER-FSE Provence-Alpes-Côte d'Azur pour accompagner la réalisation d'un tronçon cyclable de 6 kilomètres entre Jonquières et la gare d'Orange (Via Venaissia).

Ce projet vise à permettre au maximum d'usagers, touristes et locaux de profiter d'une offre nouvelle et sécurisée pour se déplacer entre les différentes communes autour d'Orange. La Via Venaissia a vocation à être connectée avec le Pôle d'échange multimodal d'Orange pour donner accès à différentes offres de transports de manière facilitée dans une logique d'intermodalité. Par ailleurs, l'objectif est de connecter à terme cette voie cyclable à la Via Rhôna, qui s'étend sur 63 kilomètres entre Avignon à Bollène ([ETUDE DE CAS N°9](#)).

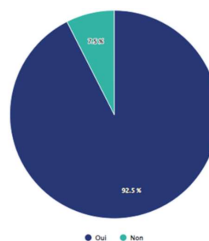
- **Au travers de moyens déployés en faveur de la compétitivité des TPE / PME :** Dans le cadre de REACT-EU, les soutiens en faveur de la compétitivité des entreprises constitue la 1^{ère} thématique en volume de projets et la 2nd en montant UE programmés au regard de l'ensemble des crédits FEDER-FSE mobilisés au titre des programmes régionaux. Ainsi, 686 opérations ont été programmées pour un montant UE de 592 M€ sur la thématique « Compétitivité et R&D » ([BILAN PHYSICO-FINANCIER REACT-EU](#)).
- **Au travers d'une intervention structurante en faveur de l'emploi et de l'inclusion :** L'isolement des publics éloignés de l'emploi s'est renforcé dans le contexte de la crise du COVID-19. Dans la perspective de la relance, les enjeux d'insertion socio-professionnelle et d'insertion / inclusion sociale ont été identifiés comme des besoins prioritaires, une crise sociale ayant succédé à la crise sanitaire. Ainsi, des soutiens FSE considérables ont été alloués au titre du Programme Opérationnel National, placé sous l'Autorité de gestion de la DGEFP. En parallèle, certaines Autorités de gestion régionales ont également fait le choix d'octroyer des crédits FSE dans le cadre de l'initiative REACT-EU.



A titre d'exemple, REACT-EU a permis de financer le dispositif « Visa Métiers » en Région Pays-de-la-Loire, avec l'objectif d'accroître le nombre de places en formation et de favoriser l'accès à des formations permettant de répondre aux besoins en compétences des secteurs d'activité « en tension » (industrie, BTP, transport / logistique, tourisme, agriculture, agroalimentaire...).

Enfin, de manière plus transversale, la très grande majorité des répondants à l'enquête (92,5%) ont jugé le financement REACT-EU adapté à leurs besoins pour répondre à leurs difficultés.

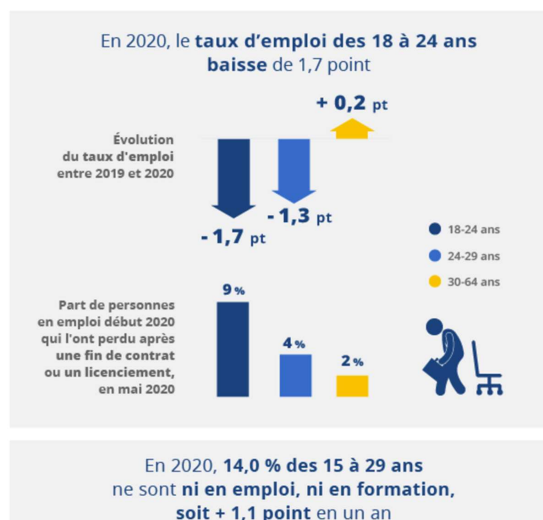
Est-ce que le financement public était adapté à vos besoins pour répondre à vos difficultés ?



Question évaluative n° 2 : Dans quelle mesure les interventions mises en œuvre ont permis de cibler efficacement les publics les plus fragilisés par la crise ? Quels ont été les obstacles rencontrés dans le ciblage et l'atteinte de ces publics visés ?

DES SOUTIENS FSE REACT-EU ALLOUES A DES ACTIONS / PROJETS EN CONTINUITE DE LA GENERATION 2014-2020

La pandémie du Covid-19 a engendré une crise sanitaire, économique et sociale sans précédent, touchant particulièrement les publics les plus vulnérables. Les jeunes, confrontés à une précarité croissante, ont vu leur accès à l'emploi et au logement être fortement impacté et les problématiques de santé mentale s'intensifier⁵. A titre d'exemple, une étude de l'INSEE sur les impacts du COVID, met en évidence une augmentation de la prévalence des syndromes dépressifs chez les 18-29 ans, avec une prévalence qui a doublé entre 2019 et 2020 sur la tranche d'âge des 18-24 ans (elle est passée de 10% en 2019 à 22% en 2020). En outre, le taux d'emploi en 2020, des 18-24 ans a baissé de 1,7 point par rapport à 2019 et celui des 25-29 ans de 1,3 point⁶.



Par ailleurs, Les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), souvent confrontés à des inégalités structurelles, ainsi que les demandeurs d'emploi, déjà éloignés du marché du travail, ont été parmi les plus affectés. Dans une étude réalisée en 2020 par France Stratégie, il a été mis en avant une forte hausse du nombre d'allocataires du RSA à la suite de la crise COVID (+8% par an en 2020 par rapport à 2009), une hausse du recours à l'aide alimentaire et le basculement de nouveaux publics dans la pauvreté (autoentrepreneurs, travailleurs indépendants, travailleurs précaires et étudiants par exemple).⁷

Cette crise a accentué des problématiques existantes, notamment en matière d'inclusion sociale, de recherche d'emploi et de stabilité économique.

⁵ Source : Covid-19 : incidences de la pandémie sur les jeunes | vie-publique.fr

⁶ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/>, Insee France Portrait social, collection Insee références édition 2021

⁷ Les effets de la crise sanitaire sur la pauvreté et points de vigilance | France Stratégie

Au regard du poids des enjeux d'emploi et d'inclusion dans un contexte post-crise sanitaire, **un volume de crédits FSE très conséquent a été dirigé vers les thématiques « Formation / Emploi / Insertion » au titre de REACT EU sur la période 2021-2024 :**

- **Dans le cadre du PON FSE :** Les crédits FSE alloués ont permis d'abonder des mesures existantes, de soutenir de manière accrue des dispositifs existants et de mettre en route de nouveaux dispositifs au niveau par exemple de France Travail, et de l'APEC, afin de renforcer les moyens destinés à l'accompagnement global et de soutenir les parcours d'insertion sur le volet décentralisé. A titre d'exemple, France Travail s'est adapté au contexte d'un « déverrouillage progressif » et par « à coups » de l'économie, en positionnant du FSE sur ses dispositifs d'accompagnement les plus « intensifs » (AIJ, Contrat d'engagement jeunes, Parcours Emploi Santé, Avenir Pro, Active Créa -  **ETUDE DE CAS N°1 DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI SANTE**).
- **Dans le cadre des programmes régionaux :** 15 PO régionaux disposent d'une maquette FSE au titre de REACT-EU. Concernant les PO FEDER-FSE, 118 dossiers ont été programmés représentant 107,8 M€ FSE REACT-EU. Par ailleurs, 94 projets ont été soutenus dans le cadre des PO FSE gérés par l'Etat dans les régions ultrapériphériques (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et Réunion) pour un montant UE programmé de 276,1 M€. Au travers de l'initiative REACT-EU, l'intervention dans ce domaine à la Réunion est particulièrement structurante, en témoigne 34 dossiers pour un montant UE programmé de 146,9 M€, soit 53,2% des crédits FSE REACT-EU déployés dans les territoires d'Outre-mer.

En dépit de quelques actions nouvelles, les actions / projets soutenus apparaissent donc globalement similaires aux dossiers cofinancés au travers du FSE « mainstream ». Ainsi, les opérations cofinancées sont susceptibles d'avoir bénéficié aux mêmes typologies de publics que les actions dans les champs de la formation ou de l'insertion socio-professionnelle soutenues plus tôt dans la programmation 2014-2020 (demandeurs d'emploi, chômeurs de longue durée, bénéficiaires du RSA, jeunes, ...). S'agissant des jeunes l'enveloppe REACT-EU a été motrice pour déclencher des actions de plus grande ampleur ayant pour but d'agir sur les freins périphériques à l'emploi et les conséquences immédiates de la crise notamment la précarité, l'isolement social, la santé mentale, l'aide à la reprise de la formation/éducation. C'est par exemple le cas du soutien apporté par REACT-EU au Centre Régional d'Information Jeunesse de Nouvelle-Aquitaine (CRIJNA) pour le projet « Construire des réponses adaptées aux jeunes en sortie de crise sanitaire en ex-Limousin ( **ETUDE DE CAS N°6**)

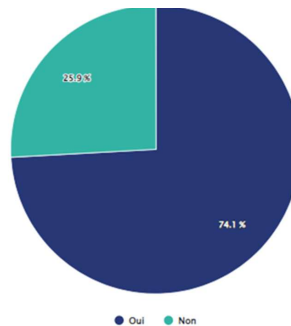
UN CONTEXTE DE CRISE SANITAIRE AYANT FRAGILISE LES PUBLICS ACCOMPAGNES PAR LE FSE

Comme précisé plus haut, la fragilité des publics s'est accrue dans le contexte de la crise sanitaire, ayant renforcé leur éloignement vis-à-vis du marché du travail et ayant limité leur capacité à s'inscrire dans un parcours de formation vers la qualification. A ce titre, il convient de remarquer que les acteurs du champ de l'insertion ont constaté un accroissement des freins périphériques dans le cadre de la pandémie (santé, mobilités, logement, difficultés familiales, rapports sociaux, difficultés psychologiques...). Ce constat est largement partagé par les porteurs de projets et les structures d'accompagnement, et ce de manière d'autant plus prégnante pour les publics « jeunes ».

Par ailleurs, l'enquête en ligne auprès des porteurs de projets REACT-EU met en évidence que **près de ¾ des projets cofinancés par le FSE ont été l'occasion de cibler des publics particulièrement fragilisés** par la crise du COVID-19.

Dans certains cas, **les pratiques d'accompagnement ont pu être adaptées par les structures concernées mobilisant des fonds au titre de REACT-EU**. Ainsi, REACT-EU a pu notamment être l'occasion de faire évoluer les outils d'accompagnement à la définition du projet professionnel des jeunes et de s'appuyer plus fortement sur les potentialités offertes par les outils numériques. Par ailleurs, certaines opérations ont été ciblées sur des publics prioritaires, concentrant des besoins importants, tels que les bénéficiaires du RSA.

Ce projet a-t-il été l'occasion de cibler des publics particulièrement fragilisés par la crise du COVID-19 ?



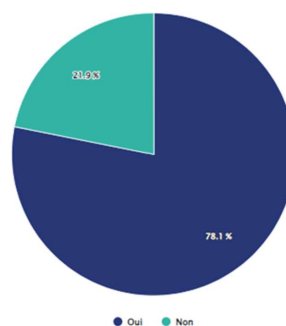
En guise d'illustration, le dispositif **R+ Allocation d'insertion et de retour à l'emploi** a été financé à la Réunion dans le cadre de REACT-EU. Ce dispositif expérimental cible essentiellement les bénéficiaires du RSA, visant à lever les freins rencontrés par ces publics pour les accompagner vers la reprise d'activité, tout en compensant la baisse éventuelle du RSA et des allocations familiales en lien avec le retour à l'emploi ([ETUDE DE CAS N°10](#)).

UNE INTERVENTION STRUCTURANTE AUPRES DES ACTEURS ECONOMIQUES « FRAGILISES » PAR LA CRISE

Globalement, les soutiens alloués au titre de REACT-EU ont bénéficié à des publics fragiles ou à des structures fragilisées par la crise sanitaire. Ainsi, **près de 8 répondants sur 10 à l'enquête en ligne auprès des porteurs de projets REACT-EU ont déclaré que leur activité avait été fragilisée par la crise du COVID-19**.

Au-delà des publics accompagnés dans le cadre d'opérations FSE, les Autorités de gestion régionales ont mobilisé des crédits FEDER REACT-EU pour **accompagner la reprise d'activité économique et les entreprises qui ont été fortement touchées par la crise sanitaire et la crise socio-économique en ayant découlé**.

Votre activité a-t-elle été fragilisée par la crise du Covid-19 ?



Afin de répondre efficacement aux besoins des TPE / PME, des instruments financiers ont été déployés par les autorités de gestion régionales sur REACT-EU (29 dossiers, 263,9 M€ UE) avec un coût moyen UE par dossier s'élevant à 9,1 M€.

Ce choix stratégique a été opéré par 12 Régions / collectivités : la Région Hauts-de-France, la Région Réunion, la Région Occitanie, la Région Nouvelle-Aquitaine, la Région Normandie, la Collectivité de Corse, la Région Centre Val-de-Loire, la Région Guadeloupe, la Région Île-de-France, la Région Grand Est, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Concernant l'ingénierie financière, certaines autorités de gestion ont fait le choix d'**abonder des outils existants** (à l'image de la Région Occitanie au travers d'une dotation supplémentaire à l'IF FOSTER TPE / PME ou de la Région Nouvelle-Aquitaine avec l'outil de co-investissement NACO), tandis que d'autres se sont appuyées sur Bbpfrance pour **déployer des outils de prêt relance / rebond destiné à soutenir la trésorerie des entreprises en réponse aux effets néfastes de la crise**.

En parallèle de la mobilisation de crédits sur les IF, REACT-EU a permis d'**accompagner en aides directes des investissements stratégiques pour l'activité des entreprises**, en apportant un soutien (à échéance de juillet 2024) :

- Aux investissements mobiliers (achat de matériel, renouvellement d'équipements...) : 319 dossiers pour un montant programmé de 126 M€ UE ;
- Aux investissements immobiliers (construction / rénovation de bâtiments...) : 128 dossiers représentant 87,4 M€ FEDER programmés.

Enfin, cette initiative a également permis d'**accompagner des projets de tiers-lieux, des incubateurs et des actions collectives visant à favoriser l'esprit d'entreprise** (61 dossiers, 29,7 M€ UE programmés).

MAIS, DES EXIGENCES FEDER ET UN CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DE REACT-EU AYANT FAVORISE LE SOUTIEN DE PROJETS MATURES

Pour autant, la **mobilisation d'un panel de soutiens** (instruments financiers, subvention, actions collectives...) **en direction des entreprises ne s'est pas nécessairement matérialisée par un ciblage sur les secteurs d'activités les plus touchés par la crise et l'accompagnement des entreprises les plus fragilisées**.

A ce titre, **différents obstacles et facteurs explicatifs** défavorables à l'accompagnement et au soutien de structures « fragiles » méritent d'être signalés :

- **Sur le volet « aides directes », la gestion d'un dossier européen nécessite des moyens d'ingénierie importants au sein de la structure porteuse de projet** afin d'être en mesure de compléter le dossier de financement FEDER et d'assurer son suivi de l'instruction au solde du dossier (dont recueil, archivage et transmission des pièces justificatives requises). Par ailleurs, ces dossiers peuvent générer des temps d'instruction, de conventionnement et une phase de paiement relativement longs. De fait, ces soutiens s'adressent prioritairement à des structures disposant de capacités de trésorerie suffisantes pour avancer les fonds sur plusieurs mois. Dans le cadre de REACT-EU, ils ont été moins proposés par les Régions, ayant privilégié le déploiement d'instruments financiers.
- **Le calendrier de mise en œuvre de REACT-EU prévoyait une date de fin d'éligibilité des dépenses au 31 décembre 2023**. Au regard de cette contrainte, **les autorités de gestion ont favorisé le plus possible le soutien de projets matures**, avec une part significative de porteurs récurrents ou du moins accoutumés à la gestion administrative d'un dossier FEDER ;

- Sur le volet « instruments financiers », bien que les IF aient principalement soutenus la trésorerie des entreprises *via* des prêts bancaires, les travaux d'analyse rendent compte d'une tendance des acteurs bancaires à soutenir des projets d'entreprises qui ne sont pas en difficulté et ne présentent donc pas un profil « à risque ».



A titre d'exemple, les organismes bancaires sélectionnés pour mettre en œuvre la garantie FOSTER TPE / PME adossé à un prêt bancaire en Occitanie ont accompagné dans la majorité des cas des entreprises similaires à celles qu'ils peuvent accompagner au travers de dispositifs plus « classiques » ne mobilisant pas de contreparties publiques. Les crédits alloués par le FEDER REACT-EU leur ont principalement permis d'amplifier leur intervention sur le territoire régional (📖 QE 3, 4 & 5 - EFFICACITE).

2.2 QE 3, 4 & 5 - EFFICACITE

Question évaluative n°3 :

Dans quelle mesure les interventions retenues ont favorisé la réparation des dommages de la crise et préparé une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie ? Le jeu d'indicateurs retenus, notamment les indicateurs communs REACT expriment-ils clairement l'efficacité de l'initiative ?

Question évaluative n°4 :

Quels sont les impacts, les effets à moyen terme et les perspectives à long terme et les cibles atteintes par les interventions REACT-EU ? Dans quelle mesure notamment REACT-EU a-t-il eu une incidence directe ou indirecte sur l'emploi ?

Question évaluative n°5 :

Dans quelle mesure les interventions retenues ont eu un effet pérenne ? Dans quelle mesure les modalités d'accompagnement envisagées y ont contribué ? Compte tenu de la période charnière durant laquelle l'initiative REACT-EU est intervenue, dans quelle mesure les ressources REACT-EU ont permis d'éviter une rupture de soutien public pour certains domaines ?

RESUME DE LA REPONSE A LA QUESTION EVALUATIVE

Le dispositif REACT-EU a permis de **soutenir un volume très conséquent d'opérations** (3592 dossiers programmés au 18/07/2024) **dans une grande diversité de champs thématiques** (formation / emploi / insertion, transitions, compétitivité, numérique, santé, ...) sur le territoire national - ➡ **Constat clé n°1**.

Les moyens déployés ont contribué à la **réparation des dommages de la crise**, constituant le premier objectif de l'initiative REACT-EU. REACT-EU a d'abord apporté **une réponse aux besoins immédiats de la crise** (amélioration des équipements / services de santé, poursuite de la continuité pédagogique...), puis a **contribué à la relance de l'activité économique** en initiant une trajectoire de développement écologique, numérique et résiliente - ➡ **Constat clé n°2**.

Les autorités de gestion ont sélectionné et suivi **des indicateurs communs donnant à voir les réalisations et des premiers résultats des opérations cofinancées** au titre de REACT-EU (nombre d'entreprises accompagnées, population couverte par les services de santé...). En revanche, **leur interprétation apparaît complexe voire impossible en l'état**, au regard notamment de la disparité des indicateurs sélectionnés d'un programme à l'autre - ➡ **Constat clé n°3**.

Les **soutiens REACT-EU ont été fortement incitatifs**, avec des taux de cofinancement nettement supérieurs aux taux « pratiqués » au titre des crédits européens « mainstream » - ➡ **Constat clé n°4**. L'incitativité des crédits est confirmée par les porteurs de projets : 91% des répondants considèrent le montant du soutien incitatif pour solliciter un financement européen et 78% d'entre eux l'ont jugé suffisant.

L'évaluation atteste du **rôle déterminant des fonds REACT-EU pour la réalisation d'une part significative des projets** : près d'1 répondant sur 2 à l'enquête déclare que son projet n'aurait pu être concrétisé en l'absence du financement européen.

La plus-value et les effets / impacts de REACT-EU diffèrent en fonction des thématiques d'intervention -

➡ **Constat clé n°5 :**

- **Un effet déclencheur pour des thématiques nouvelles à l'appui des fonds UE**, à l'image de la santé pour laquelle des soutiens ont été déployés dans le cadre de 23 programmes régionaux et dans 18 régions / territoires, ou encore en permettant d'expérimenter / tester de nouveaux dispositifs au niveau déconcentré et au niveau central sur le volet formation / emploi au titre du PON FSE ;
- **Un effet amplificateur dans plusieurs champs de politiques publiques** : emploi / insertion, numérique, compétitivité des TPE / PME (notamment au travers des IF), réhabilitation énergétique... ;
- **Un effet accélérateur pour la réalisation d'infrastructures structurantes dans les territoires ultramarins** (mise aux normes / sécurisation de bâtiments, d'ouvrages d'art et de routes, infrastructures portuaires et aéroportuaires, développement des transports collectifs, etc.) ;
- **Un effet de notoriété et d'image** pour certains projets « concrets », visibles pour les citoyens et ayant fait l'objet d'une importante médiatisation (ex. équipements sportifs, investissements visant à améliorer l'offre de soins dans les hôpitaux, création / modernisation de pistes cyclables...).

Dans un contexte de reprise progressive de l'activité économique, REACT-EU a contribué à la dynamique de création et de maintien des emplois sur le territoire national - ➡ **Constat clé n°6**. Ainsi, les porteurs de projets enquêtés relèvent une incidence directe ou indirecte en matière d'emploi pour 2 projets cofinancés sur 3. En dépit de la grande disparité des situations, les projets contribuant au maintien de l'emploi rendent compte d'une moyenne de 15 emplois pérennisés et ceux contribuant à la création d'emplois d'une moyenne de 11 emplois créés (cf. enquête en ligne). Néanmoins, le lien de causalité entre l'intervention de REACT-EU et la dynamique en termes d'emplois apparaît difficile à établir (indicateur « emploi » non-suivi de manière systématique sur les programmes, effets « combinés » d'autres dispositifs d'aide dans le cadre de la relance, manque de recul pour certaines opérations...).

Les investigations menées (entretiens AG, focus, enquête) tendent à prouver que l'intervention de REACT-EU devrait avoir un effet pérenne sur les territoires et pour les publics cibles - ➡ **Constat clé n°7**. Près de 8 répondants sur 10 à l'enquête considèrent les effets / impacts du financement européen pérennes et durables. Le caractère pérenne des effets apparaît plus marqué dans certains domaines :

- **La santé**, en renforçant durablement les capacités d'intervention des établissements de santé et en densifiant le maillage territorial pour améliorer l'accessibilité aux services de santé ;
- **Le numérique**, au travers d'investissements modifiant durablement le fonctionnement des administrations et les méthodes d'enseignement ;
- **L'aménagement du territoire**, en sécurisant des infrastructures, en développant des nouveaux services à la population et en améliorant les conditions d'accès des territoires les plus isolés.

En revanche, si les projets soutenus en faveur de la compétitivité et de l'emploi sont porteurs d'effets pour le développement économique des territoires, les effets / impacts de ces actions subissent les effets de conjoncture (inflation, crise énergétique, instabilité du contexte géopolitique...). Ces facteurs exogènes sont susceptibles de limiter la pérennité de ces effets à moyen / long terme et peuvent être difficilement anticipés.

Enfin, les soutiens REACT-EU ont permis d'opérer la transition entre les générations de programmes 2014-2020 et 2021-2027 et d'éviter une rupture des soutiens, en permettant de poursuivre des investissements conséquents dans des domaines où les crédits disponibles au titre du FEDER ou du FSE « mainstream » sur la période 2014-2020 avaient été intégralement consommés (réhabilitation énergétique, numérique, compétitivité des entreprises ...) - ➡ **Constat clé n°8**.

ELEMENTS D'ANALYSE CONTRIBUANT A LA REponse A LA QUESTION EVALUATIVE

Question évaluative n°3 : Dans quelle mesure les interventions retenues ont favorisé la réparation des dommages de la crise et préparé une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie ? Le jeu d'indicateurs retenus, notamment les indicateurs communs REACT expriment-ils clairement l'efficacité de l'initiative ?

REACT-EU, UNE INITIATIVE AYANT PERMIS DE SOUTENIR UN VOLUME TRES CONSEQUENT DE DOSSIERS ET UNE GRANDE DIVERSITE DE PROJETS SUR LE TERRITOIRE NATIONAL

Comme évoqué dans les **☞ QE 1 & 2 - PERTINENCE**, l'initiative REACT EU a permis de soutenir **un volume de crédits européens très conséquent**, et ce en un temps « record » entre le 1^{er} février 2020 et le 31 décembre 2023 (date de fin d'éligibilité des dépenses). Au total, **3592 dossiers ont été soutenus dans le cadre de REACT EU pour un montant programmé s'élevant à près de 4,2 milliards d'euros de crédits européens (FEDER, FSE, FEAD) à échéance du 18 juillet 2024 :**

- **2196 dossiers programmés** au titre des PO FEDER-FSE régionaux, représentant 2,97 Mds d'€ UE ;
- **1327 dossiers programmés** pour un montant UE programmé de 1,11 Md d'€ au titre du PO national FSE et des PO FSE 2014-2020 dont les préfetures de régions sont autorités de gestion sur la génération 2014-2020 (Guadeloupe Saint-Martin, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion), dont :
 - 1233 dossiers pour un montant UE de 835,08 M€ dans le cadre de la programmation du PON FSE ;
 - 94 dossiers représentant 276,1 M€ UE au titre des PO FSE gérés par l'Etat dans les RUP, avec principalement des actions de formation, un soutien en faveur de l'accompagnement global et le déploiement d'aides (mobilités, bourses, allocations, etc.)
- **69 dossiers programmés** à l'appui de crédits du FEAD en direction des plus démunis avec le financement de l'aide alimentaire et de forfaits « logistique », représentant un montant UE programmé de 103,4 M€.

Ainsi, **les crédits déployés dans le cadre de REACT-EU ont largement bénéficié aux territoires et ont permis d'intervenir dans de nombreux champs thématiques**, notamment :

- **La formation, l'emploi et l'insertion** (1494 dossiers, 1,31 Mds d'€ UE conventionnés), au travers de soutiens en faveur de l'accompagnement global, de la formation, de l'insertion, de l'animation / la coordination et l'ingénierie, sur des aides aux mobilités, des bourses, des allocations ... ;
- **L'environnement et les transitions** (489 dossiers, 694 M€ UE programmés), avec une intervention sur la réhabilitation énergétique du bâti, sur le développement de la production d'énergies renouvelables ou encore sur le développement des mobilités durables ;
- **La compétitivité et la recherche / innovation** (686 dossiers, 592 M€ UE programmés), avec le financement d'investissements productifs des TPE / PME, le déploiement d'instruments financiers, l'accompagnement de projets de recherche collaborative, le financement d'actions collectives à destination d'entreprises ou de projets de tiers-lieu... ;
- **Le développement numérique** (296 dossiers, 586 M€ UE programmés), au travers d'une intervention sur le déploiement du Très Haut Débit (par exemple au titre du PO FEDER-FSE Guyane) et sur le développement des usages numériques, et ce tout particulièrement dans les domaines de l'éducation et de l'administration ;

Par exemple, la Région Occitanie a mobilisé des crédits REACT EU afin de mettre en œuvre le **Plan Numérique dans les écoles de la Métropole de Montpellier** (3,5 M€ UE programmés) et de la **Métropole de Toulouse** (1,5 M€ UE programmés). A l'échelle de la Métropole de Montpellier, ce projet visait à équiper dans les 126 écoles publiques chaque enseignant d'un ordinateur portable et chaque classe de vidéoprojecteurs, mais aussi de raccorder à la fibre municipale les écoles qui ne le seraient pas encore afin de permettre le bon fonctionnement des outils numériques. De la même manière, le Plan numérique s'est matérialisé dans la Métropole de Toulouse par l'équipement des classes de CP, CE1 et CE2 de 65 écoles élémentaires de la Ville de Toulouse en Vidéo Numérique Interactif (VNI), par le déploiement de l'Espace Numérique de Travail sur l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires de la Ville de Toulouse et par le raccordement de ces dernières au très haut débit. En transversalité, ces opérations visent à renforcer l'apprentissage des savoirs fondamentaux, diminuer l'échec scolaire et assurer une continuité pédagogique en cas de nouvelle crise sanitaire.

- **La santé** (307 dossiers, 554 M€ UE programmés), en accompagnant diverses opérations ayant vocation à améliorer l'accès aux soins, moderniser les équipements / matériels des établissements de santé, construire ou rénover certains bâtiments, développer les outils numériques et accompagner la recherche scientifique.

En guise d'illustration, REACT-EU a permis de financer en Région Grand Est le projet « **Résilience GHR-MSA** » porté par le Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace. Ce projet s'est décliné notamment en **six sous-actions distinctes** contribuant à l'objectif de **renforcement des infrastructures, des équipements et des processus liés au parcours du patient** au sein de l'établissement hospitalier : 1. Le renforcement des moyens de transports sanitaires hospitaliers, 2. La réhabilitation et l'extension du service d'accueil des urgences, 3. La création d'une offre territoriale d'infectiologie, 4. Le déploiement de la dispensation nominative automatisée des médicaments au travers de l'acquisition de robots, 5. L'acquisition d'équipements de télémedecine et d'équipements médicaux de renforcement du stock de crise (moniteurs, respirateurs, pompes à perfusion...), 6. La création d'un centre de simulation CSU (centre de formation aux gestes d'urgence).



DES MOYENS DEPLOYES AYANT CONTRIBUE PLUTOT EFFICACEMENT A LA REPARATION DES DOMMAGES DE LA CRISE ET A UNE REPRISE ECONOMIQUE ECOLOGIQUE, NUMERIQUE ET RESILIENTE

L'initiative REACT-EU en France a concentré une part significative de son intervention en faveur de la **réponse aux besoins immédiats issus de la crise et de la réparation des dommages causés par la crise du COVID-19** :

- **Dans le domaine de la santé** : Cette initiative a permis de **moderniser significativement les infrastructures / équipements de santé** et d'**améliorer sensiblement le maillage des établissements de santé** dans des territoires où l'accessibilité aux services de soins était plus limitée. REACT a notamment fortement contribué à la **structuration de l'offre de soins dans les territoires ultramarins**.

Ainsi, les crédits FEDER déployés au titre de REACT-EU ont notamment permis l'**acquisition d'équipements de pointe** (appareil d'IRM - CH Basse-Terre, robot d'imagerie interventionnelle - CHU Guadeloupe, appareil de scannographie - CH Maurice Selbonne ...) dont ne disposaient pas nécessairement les établissements hospitaliers en Guadeloupe.

Ce soutien financier a également permis d'accompagner une opération de **déploiement de la télé-médecine** sur le territoire guadeloupéen, porté par le CHU de la Guadeloupe (2,45 M€ UE). A Saint-Martin, 5 projets ont également été financés visant à améliorer l'offre de soins pour un territoire confronté à une situation de double-insularité et ayant subi l'impact de l'ouragan Irma de 2017, puis de la crise COVID en 2020-2021. Pour répondre aux besoins prioritaires de l'île, le dispositif REACT-EU a accompagné la **création d'un laboratoire de biologie médicale** pour le traitement des agents infectieux (565 K€ UE) porté par Bio Pole Antilles et ayant permis notamment d'accroître significativement la capacité de tests PCR Covid sur le territoire saint-martinois. En parallèle, REACT a aussi permis de financer la **rénovation des infrastructures du bâtiment du Centre Hospitalier Constant Fleming (CHLCF)** dans le cadre d'économies d'énergie et d'eau en lien avec la reconstruction post Irma et post COVID-19 (544 K€ UE) ;

- **Dans le domaine du numérique** : Le dispositif REACT-EU a apporté une réponse concrète aux situations de confinements successifs, en **contribuant à l'adaptation des administrations pour favoriser le télétravail et la poursuite de l'action publique en distanciel et en permettant la continuité pédagogique dans l'enseignement scolaire** dans un contexte de restriction des déplacements. Par ailleurs, REACT a financé **plusieurs projets structurants d'infrastructures numériques**, notamment en Auvergne-Rhône-Alpes et en Guyane.



En Région Auvergne-Rhône-Alpes, le numérique émerge comme la 2^{ème} thématique en montants UE programmés derrière la compétitivité. Au total, 20 dossiers « Numérique » ont été cofinancés dans le cadre de REACT-EU représentant 40,5 M€ UE programmés. Dans le champ du numérique, le FEDER a contribué au financement du déploiement du Très Haut Débit par Auvergne Numérique afin d'engager un rattrapage des retards liés à la crise COVID. Ce dossier représente 23 M€ FEDER, soit environ 57% des montants UE programmés en faveur du numérique. Par ailleurs, 15 dossiers ont été soutenus dans le champ de l'e-administration avec une focale importante autour du déploiement du télétravail pour les agents des collectivités territoriales à l'échelle de la région (Région Auvergne-Rhône-Alpes, 8 conseils départementaux, Ville de Lyon, Ville de Saint-Etienne, Métropole de Grenoble, Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo). 2 dossiers ont concerné le développement de l'e-éducation (acquisition de tablettes numériques individuelles pour les collèves - Département de l'Isère, adaptation digitale des collèves pour la protection des agents et des usagers et la continuité pédagogique - Département du Cantal). Enfin, 2 opérations ont été soutenues s'agissant de la e-santé, portées par des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (numérisation des bilans secouristes - SDIS Ardèche, projet « Santé-SIS » visant à équiper le SDIS d'un système complet de télé-médecine- SDIS Savoie).

- **Dans le domaine de la compétitivité et de l'emploi** : REACT-EU a représenté une opportunité de financement d'une ampleur inédite pour les TPE / PME à l'appui de crédits FEDER en déployant une multiplicité d'outils de financement favorables au **renforcement de leur trésorerie et à la reprise d'une dynamique d'investissements et de développement économique** des entreprises à l'échelle nationale. Parmi les dispositifs déployés, la mobilisation d'instruments financiers a été favorable à une **massification de l'intervention afin de toucher le plus grand nombre d'entreprises** sur le territoire national.

En Région Occitanie, ces soutiens supplémentaires en fin de programmes ont permis de renforcer l'instrument financier FOSTER (garanties bancaires adossées à un prêt, prêts d'honneur innovation) et d'investir dans les PME du tourisme et les infrastructures culturelles et touristiques.

En outre, REACT-EU a permis au travers de crédits FSE de **renforcer significativement l'accompagnement global mis en place par les organismes intermédiaires** et de **densifier les soutiens apportés aux parcours d'insertion** portés par les collectivités locales dans le cadre du volet déconcentré du PON FSE 2014-2020.

En parallèle, plusieurs dispositifs mis en œuvre par France Travail dans le cadre du volet central ont mobilisé des crédits REACT EU et ont ainsi contribué à réparer les dommages de la crise, tels que :

- **L'accompagnement global** visant l'insertion des publics éloignés de l'emploi cumulant des difficultés d'accès à l'emploi et des freins périphériques / sociaux
- **L'accompagnement intensif des jeunes (AIJ)** avec un ciblage sur les jeunes de moins de 30 ans demandeurs d'emplois
- **Active Créa**, un dispositif ouvert à tous les demandeurs d'emploi sur un parcours de 3 mois maximum et ayant vocation à envisager la création d'entreprise comme une opportunité / alternative de reprise d'activité
- **Le Contrat d'Engagement Jeunes (CEJ)** en direction des jeunes de 16 à 25 ans révolus (ou jusqu'à 29 ans pour les personnes disposant d'un statut de travailleur handicapé) prévoyant un accompagnement individuel et intensif d'une durée pouvant jusqu'à 12 mois (ou 18 mois pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi) et visant une entrée rapide et durable dans l'emploi
- **Le dispositif Parcours Emploi Santé (PES)** pouvant être mobilisé par tout demandeur d'emploi de plus d'un an, prévoyant un parcours de 6 mois maximum et ayant vocation à comprendre l'impact de la situation de santé d'un demandeur d'emploi sur son parcours de retour à l'emploi, à mettre en place un accompagnement adapté de la recherche d'emploi ou de formation en lien avec sa situation de santé et ses compétences et à bénéficier d'un soutien spécifique le cas échéant (soutien psychologique, parcours de soin, démarche éventuelle de reconnaissance de handicap)- **ETUDE DE CAS N°1**
- **Avenir'Pro** ciblant les lycéens en dernière année de lycée professionnel (CAP-BEP et/ou Bac Pro) et visant à les accompagner dans la construction de leur projet professionnel (voir encart plus bas - **QE N°4 EFFICACITE**)

De manière plus globale, les montants FSE mobilisés dans le cadre de REACT ont contribué à la **réduction des dommages sociaux de la crise COVID** et à **réenclencher une dynamique favorable à la formation, la qualification et l'insertion socio-professionnelle des publics éloignés de l'emploi** confrontés à des conditions d'accès au marché du travail s'étant détériorées dans le contexte de la crise.

DES INDICATEURS COMMUNS DONNANT A VOIR LES REALISATIONS ET DES PREMIERS RESULTATS DES OPERATIONS COFINANCEES

Contrairement aux règlements CRIL et CRIL+, REACT-EU s'est matérialisé par l'adoption d'un objectif thématique transversal spécifique au sein des programmes, permettant ainsi de distinguer les projets cofinancés au titre de REACT-EU des opérations soutenues au titre des crédits FEDER ou FSE « mainstream ». Cette modification de l'architecture des programmes est identifiée comme un facteur facilitant pour le suivi-évaluation des interventions permettant d'isoler les réalisations et les résultats des dossiers REACT-EU.

Par ailleurs, la Commission a établi entre mai 2020 et février 2021 une liste de 32 indicateurs⁸ visant à rendre compte de l'utilisation des fonds de la politique de cohésion en faveur tout particulièrement du secteur de la santé, du soutien aux entreprises et des opérations financées par le FSE.

Au-delà de ces indicateurs, les autorités de gestion des programmes ont sélectionné des indicateurs communs pour suivre les réalisations des dossiers REACT-EU en fonction des thématiques d'intervention ayant été retenues. Ces indicateurs permettent de décrire d'un point de vue quantitatif les réalisations et des premiers résultats des projets.

A ce titre, le tableau ci-dessous présente les données relatives aux indicateurs communs FEDER remontées par les autorités de gestion concernant les opérations REACT-EU au 31/12/2022 (consolidation opérée à partir d'un export « Cohesion Data »).

Etat d'avancement des indicateurs de réalisation FEDER REACT-EU

Données au 31/12/2022 - Export « Cohesion Data » (septembre 2024)

Identificateur	Unité	Prévisionnel	Réalisé
CO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	3 329	216
CO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	Entreprises	388	37
CO03 - Entreprises soutenues au moyen d'instruments financiers	Entreprises	1 796	4
CO04 - Entreprises bénéficiant d'un soutien non-financier	Entreprises	561	184
CO06 - Investissements privés complétant un soutien public (subvention)	Euros	27 424 018,57	2 560 721,34
CO07 - Investissements privés complétant un soutien public (instruments financiers)	Euros	6 677 733	-
CO10 - Ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Ménages	-	-
CO22 - Superficie totale de sols réhabilités	Hectares	13,9	-
CO30 - Capacités supplémentaires de production d'énergie renouvelable	Mégawatt	89,7	3,2
CO31 - Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	4 772	1 439
CO32 - Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	KWh/an	357 191,4	166 931,8
CO34 - Diminution estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes eq CO ²	97 849,4	818
CO36 - Population couverte par des services de santé améliorés	Habitants	2 818 336	-
CO38 - Espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Mètres carrés	55 957	-

Au-delà des données brutes, l'analyse de la capacité d'atteinte des objectifs peut être opérée uniquement à l'échelle des programmes au regard des valeurs cibles ayant été définies. Les sessions d'échanges menées auprès des autorités de gestion laissent présager des perspectives favorables d'atteinte des objectifs.

⁸ Parmi ces 32 indicateurs, 27 indicateurs COVID-19 facultatifs ont été proposés dès mai 2020. Puis, 5 nouveaux indicateurs concernant le soutien de l'Union Européenne à la vaccination contre le COVID-19 ont été ajoutés en février 2021.

MAIS, UNE INTERPRETATION DIFFICILE VOIRE IMPOSSIBLE DES INDICATEURS DANS LE CADRE DE REACT-EU

Si ces indicateurs permettent de valoriser des premiers chiffres clés par rapport aux réalisations dans le cadre de l'initiative REACT-EU, **la capacité à exploiter ces données à l'échelle nationale et européenne apparaît difficile en l'état**. Plusieurs éléments rendent complexe - voire impossible une analyse globale des indicateurs :

- Pour faciliter l'adoption rapide des axes prioritaires REACT-EU, **aucun indicateur proposé par la Commission était obligatoire et la Commission n'a pas établi des définitions communes des indicateurs** ce qui a pu engendrer des différences d'appréciation par les Etats membres et à l'échelle des programmes de chaque indicateur ;
- Même si les autorités de gestion ont privilégié le recours aux indicateurs communs, **elles ont sélectionné sur le FEDER différents indicateurs en fonction des thématiques d'intervention** ayant fait l'objet d'une mobilisation de l'enveloppe REACT-EU, induisant une forte disparité au niveau des systèmes de suivi d'un programme à l'autre ;
- **Les données disponibles sur Cohesion Data restent partielles et la dernière actualisation se limite au 31/12/2022**. Ainsi, les données indicateurs ne valorisent pas un nombre important de projets cofinancés par REACT-EU et des valeurs sont renseignées en réalisé pour seulement 9 indicateurs communs de réalisation pour la France.

Question évaluative n°4 : Quels sont les impacts, les effets à moyen terme et les perspectives à long terme et les cibles atteintes par les interventions REACT-EU ? Dans quelle mesure notamment REACT-EU a-t-il eu une incidence directe ou indirecte sur l'emploi ?

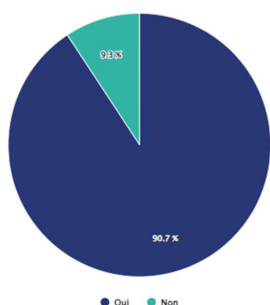
UNE FORTE INCITATIVITE DES SOUTIENS REACT-EU RENFORCEE PAR DES TAUX DE COFINANCEMENT TRES ELEVES

Les investigations menées (entretiens auprès des AG, enquête en ligne bénéficiaires...) ont confirmé le caractère particulièrement incitatif de REACT-EU pour les porteurs de projets potentiels.

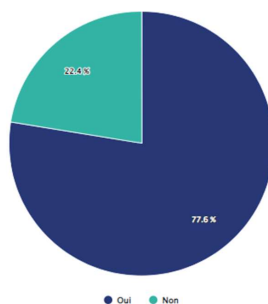
En effet, le taux de cofinancement UE des dossiers peut s'élever jusqu'à 100% des dépenses éligibles dans le cadre de REACT-EU, en continuité des assouplissements mis en place par les mesures CRII et CRII+. Ainsi, on observe pour les projets soutenus au titre de REACT-EU des taux de cofinancement UE nettement supérieurs aux taux ayant été « pratiqués » sur le FEDER / FSE / FEAD « mainstream » au cours de la génération 2014-2020. Le taux d'intervention moyen observé au titre de REACT-EU (hors PON FSE et PO FSE dont l'Autorité de gestion est la Préfecture de région dans les RUP) s'élève à près de 65%.

Cette évolution a été vivement appréciée par les porteurs de projets et s'est avérée bénéfique pour favoriser la réparation des dommages de la crise et engager une reprise de l'activité économique sur le territoire national. Environ 91% des répondants à l'enquête en ligne considèrent le montant du soutien au titre de REACT-EU incitatif pour solliciter un financement européen. Par ailleurs, près de 8 répondants sur 10 (78%) ont jugé le montant du financement obtenu suffisant pour accompagner la réalisation de leur projet.

Jugez-vous le montant de soutien financier FEDER, FSE ou FEAD au titre de REACT-EU incitatif pour solliciter un financement européen ?



Jugez-vous le montant de soutien financier FEDER, FSE ou FEAD au titre de REACT-EU incitatif pour solliciter un financement européen ?



L'effet déclencheur de REACT-EU apparaît marqué sur la thématique de la santé, celle-ci ayant constitué une nouvelle thématique ouverte au travers des crédits de la politique de cohésion dans plusieurs régions. Des soutiens FEDER REACT-EU ont été mobilisés sur cette thématique d'intervention dans le cadre de 23 programmes régionaux et dans 18 régions / territoires⁹.

Par ailleurs, REACT EU a également eu un effet déclencheur, en offrant l'opportunité de « tester » des nouveaux dispositifs et d'initier des expérimentations au niveau local et au niveau central sur le volet emploi / formation (dispositif Parcours Emploi Santé, AvenirPro, Contrat d'Engagement Jeunes) dans le cadre du programme opérationnel national FSE 2014-2020, placé sous l'autorité de gestion de la DGEFP.

 AvenirPro fait partie des dispositifs amorcés à l'appui des crédits FSE REACT-EU. Cette expérimentation a été mise en œuvre par France Travail en lien avec Sciences Po, afin d'apporter une réponse aux difficultés rencontrées par les jeunes peu qualifiés et de faciliter leur insertion sur le marché du travail. Ce dispositif cible tout particulièrement les lycéens en dernière année de lycée professionnel (CAP-BEP et/ou Bac Pro). Il consiste en un accompagnement personnalisé par des conseillers France Travail auprès des lycéens visant à les aider à :

- Comprendre le marché du travail et les attentes des employeurs
- Identifier les atouts / besoins des entreprises
- Connaître les outils et les services à leur disposition pour mener leurs démarches
- Mettre en œuvre des actions efficaces pour concrétiser leur projet professionnel

Ce dispositif d'accompagnement se matérialise principalement par l'organisation de sessions collectives permettant d'aborder différentes thématiques (marché du travail, compétences, stratégie / techniques de recherche d'emploi, entretien d'embauche...). Des entretiens individuels peuvent également être menés en fonction des besoins des élèves.

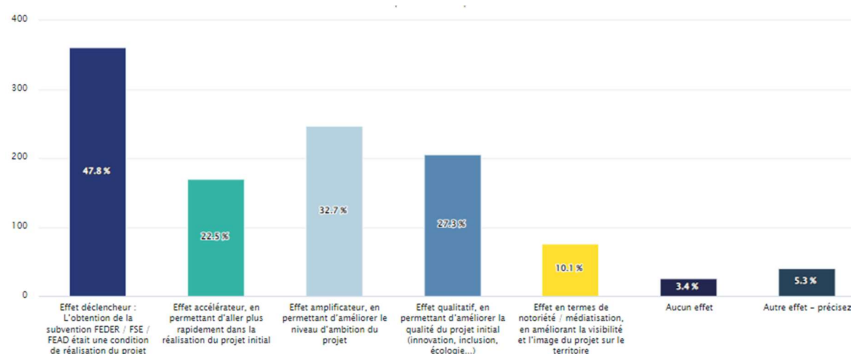
DES SOUTIENS EUROPEENS DETERMINANTS POUR LA REALISATION DES PROJETS ET UNE PLUS-VALUE REACT-EU SE JOUANT A DIFFERENTS NIVEAUX EN FONCTION DES THEMATIQUES D'INTERVENTION

Les travaux d'évaluation attestent du rôle déterminant des fonds REACT EU pour la réalisation des projets du point de vue des porteurs, en témoigne les principaux résultats de l'enquête en ligne :

- Seulement 9% des structures ayant répondu à l'enquête déclarent qu'elles auraient mené leur projet à l'identique en l'absence d'un cofinancement FEDER / FSE / FEAD ;
- Près d'1 répondant sur 2 (46%) déclare que leur projet n'aurait pu être réalisé en l'absence du financement européen et 44% d'entre eux considèrent que leur projet aurait partiellement été mené en l'absence d'aide européenne ;
- Une majorité de répondants (48%) considèrent que l'obtention de la subvention FEDER / FSE / FEAD a été une condition de réalisation de leur projet.

⁹ Hauts-de-France, Réunion, Occitanie, Normandie, Corse, Centre-Val de Loire, Bourgogne-Franche-Comté, Guadeloupe, Saint-Martin, Guyane, Île-de-France, Grand Est, Martinique, Provence-Alpes Côte d'Azur, Pays-de-la-Loire, Auvergne-Rhône-Alpes, Mayotte et Nouvelle-Aquitaine

Quel a été l'effet du financement sur votre projet ?



La plus-value des crédits UE semble différer en fonction des thématiques et de la nature des opérations soutenues. Derrière l'effet déclencheur, quatre autres types d'effets ont été identifiés à l'échelle des projets en lien avec la mobilisation des crédits REACT-EU (classés ci-dessous par ordre d'occurrence eu égard aux retours d'enquête) :

- Un effet amplificateur (pour près d'1 répondant sur 3), en permettant d'améliorer le niveau d'ambition initial du projet à l'appui d'un soutien financier significatif au regard du plan de financement du projet ;
- Un effet qualitatif (27% des répondants), en permettant d'améliorer la qualité du projet initial en prenant en compte les orientations stratégiques du programme concerné et les objectifs européens ;
- Un effet accélérateur (22,5% des répondants), en permettant d'aller plus rapidement dans la réalisation de certains projets ;
- Un effet en termes de notoriété / médiatisation (10% des répondants), en renforçant la visibilité et l'image du projet sur le territoire du fait de l'obtention d'un financement européen.

UNE CONTRIBUTION DE REACT-EU EN FAVEUR DE L'AMPLIFICATION ET DE L'ACCELERATION DE LA DYNAMIQUE DANS PLUSIEURS CHAMPS DE POLITIQUES PUBLIQUES

L'initiative REACT-EU a permis le soutien de quelques actions nouvelles et la concrétisation de certains projets qui n'auraient pas été réalisés en l'absence de crédits européens ou *a minima* pour lequel l'ambition globale du projet aurait été revue à la baisse.

Mais, elle a surtout contribué à amplifier et accélérer la dynamique dans plusieurs domaines :

- **Emploi / Insertion** : au travers de moyens supplémentaires alloués en continuité des actions financées par le FSE « mainstream » et en amplifiant au niveau central les capacités d'intervention de France Travail pour répondre rapidement aux besoins / enjeux et limiter les conséquences sociales de la crise ;
- **Numérique** : au travers d'une intervention en faveur des équipements numériques des collectivités locales (e-administration) à l'image des soutiens FEDER alloués en Région Auvergne-Rhône-Alpes pour accompagner le développement du télétravail ou en faveur du renforcement des usages numériques dans l'éducation (e-éducation) par exemple en accompagnant des projets de numérisation des écoles (ex. Région Occitanie) ;

- **Compétitivité des TPE / PME** : au travers d'une intervention couplant des aides directes aux entreprises (subvention) et des instruments financiers. S'agissant des IF, REACT-EU a eu pour effet de renforcer les capacités d'intervention des réseaux bancaires auprès des entreprises au travers de différents outils financiers (prêts, garanties, capital investissement...) ;
- **Réhabilitation énergétique** : en déployant des crédits FEDER en faveur de la rénovation énergétique de bâtiments publics et du parc de logements sociaux sur des opérations ambitieuses.



A titre d'exemple, **33 dossiers relatifs à des opérations de réhabilitation énergétique ont été cofinancés en Région Grand Est** au titre du PO Lorraine Massif des Vosges pour un montant UE programmé de 39,8 M€. Parmi ces opérations, **le Plan « Lycées Verts »** est particulièrement emblématique de l'intervention dans le cadre de la réponse de l'Union Européenne à la pandémie de Covid-19 en Grand Est.

Avec un taux de cofinancement UE de 80%, REACT-EU a permis d'accompagner dans un premier temps la réalisation de 11 opérations de maintenance lourde entre 2020 et 2023 au sein de 10 lycées de la Région Grand Est (6,6 M€ UE), puis 23 opérations supplémentaires portant sur des travaux de rénovation thermique et d'isolation de bâtiments, de rénovation thermique de toitures préalable à la pose de panneaux photovoltaïques ainsi que d'amélioration de la performance énergétique des installations de chauffage et d'éclairage dans le cadre des phases 2 et 3 du Plan Lycées Verts (12,3 M€ UE).

Par ailleurs, 2 opérations de rénovation énergétique ont été soutenues en Région Centre-Val de Loire (32 M€ FEDER programmés), dont **le projet de rénovation énergétique de 62 lycées et du Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC)** dans le cadre du Contrat d'Objectif Énergétique du Parc Immobilier (COEPI) de la Région Centre-Val de Loire - **ÉTUDE DE CAS N°4**.



Dans le cadre de ce projet, l'aide financière REACT-EU a eu un effet amplificateur et accélérateur en permettant de mener à bien un projet ambitieux à une échelle élargie (62 lycées). Ainsi, REACT-EU a contribué à la **massification des travaux de réhabilitation énergétique des lycées** achevés fin 2023 : 62 lycées ont été rénovés représentant une surface d'1,1 million de m² de bâtiments. 1700 m² de panneaux photovoltaïques ont été installés sur une vingtaine d'établissements. Au total, plus de 45 000 élèves et environ 5 000 personnels des établissements scolaires sont concernés.

UN EFFET ACCELERATEUR POUR LA REALISATION D'INFRASTRUCTURES STRUCTURANTES DANS LES TERRITOIRES ULTRAMARINS

Les moyens très conséquents déployés dans le cadre de REACT-EU ont également permis d'**accélérer la réalisation d'opérations d'infrastructures structurantes, notamment dans les territoires ultramarins**. Ainsi, **REACT EU a contribué activement à l'aménagement du territoire dans un contexte post-crise** en soutenant notamment :

- **Des opérations de mise aux de sécurisation de bâtiments, d'ouvrages d'art et de routes** : Sur l'île de la Réunion, REACT-EU a soutenu par exemple la réalisation de travaux routiers pour faciliter l'accès au Centre Hospitalier Ouest Réunion (CHOR) ou encore le programme de suppression de radiers submersibles sur les routes départementales mis en œuvre par le Département de la Réunion afin de renforcer la résilience du réseau routier et d'améliorer la sécurité des biens et des personnes (12 dossiers programmés portés par le Département ou les communes de Saint-Paul, de la Plaine des Palmistes, de Trois Bassins pour un montant FEDER de 10,9 M€) ;

- **Des actions en lien avec l'aménagement des ports et aéroports** : 4 PO ont mobilisé des crédits sur ce type d'opérations (PO Guadeloupe, PO Guadeloupe Saint-Martin Etat, PO Guyane et PO Mayotte) avec le financement de 8 projets représentant un montant UE programmé de 66 M€.



A titre d'exemple, le **Conseil départemental de Mayotte** a porté un dossier relatif aux **travaux de réparation et renforcement du quai n° 1 du Port de Longoni** (22,3 M€ FEDER programmés), constituant la principale porte d'entrée du territoire visant à renforcer les infrastructures afin de limiter les risques de rupture d'activité du port et de développer ses capacités d'exploitation. Sur le volet aéroportuaire, la **Collectivité Territoriale de Guyane** en tant que gestionnaire de plusieurs aéroports guyanais - a porté un projet de réfection et de mise aux normes des chaussées aéronautiques de l'aérodrome de Maripasoula (14,9 M€ FEDER programmés) ;

- **Le développement de l'offre de transports collectifs sur le territoire mahorais** au travers du projet « Caribus » porté par la Communauté d'Agglomération de Dembeni-Mamoudzou (CADEMA) avec la réalisation à l'appui des crédits REACT-EU de la première phase des travaux « sud » (39 M€ UE programmés) - **ETUDE DE CAS N° 5** ;
- **Des projets d'aménagement urbain et de création / amélioration d'équipements à destination de la population locale**, notamment l'amélioration de l'offre d'équipements sportifs cofinancés par le FEDER au titre de REACT-EU (ex. *Région Guadeloupe - voir plus bas*).



DES SOUTIENS REACT-EU AYANT PERMIS DE SOUTENIR DES PROJETS EMBLEMATIQUES « VISIBLES » POUR LE CITOYEN

Si l'effet des soutiens REACT-EU en termes d'image et de notoriété reste relativement marginal (relevé par 10% des répondants à l'enquête), les autorités de gestion des programmes français ont mobilisé des crédits pour soutenir plusieurs projets perçus comme plus « proches » du citoyen et ayant été fortement « médiatisés ».



Par exemple, des projets « visibles » pour le citoyen et ayant fait l'objet d'une communication importante ont été soutenus en Guadeloupe et à Saint-Martin à l'appui des crédits REACT-EU, tels que :

- **Des investissements concernant des équipements sportifs portés par le Conseil régional de Guadeloupe** (6 dossiers représentant 33,4 M€ UE - PO FEDER-FSE Région Guadeloupe) : réalisation de 22 plateaux sportifs de proximité dans les communes de Guadeloupe avec notamment le financement de « city-stades », amélioration d'équipements sportifs à destination de la population guadeloupéenne et de la jeunesse, construction d'un gymnase à Richeval sur le territoire de la commune de Morne-à-l'Eau, réhabilitation des terrains de tennis de la Jaille à Baie-Mahault, revalorisation des équipements du CREPS pour favoriser une meilleure formation des jeunes sportifs guadeloupéens... ;
- **Des investissements dans le domaine de la santé avec le soutien d'équipements visant à améliorer l'offre de soins dans les établissements hospitaliers** (ex : optimisation des traitements médicaux en cancérologie - CHU de la Guadeloupe ; acquisition d'un plateau d'imagerie dédié à la scanographie pédiatrique et à l'angiographie - CHU de la Guadeloupe ; acquisition d'un appareil de scanographie - Centre Hospitalier Maurice Selbonne ; acquisition d'un scanographe dernière génération avec module coronarographique - Centre Hospitalier de Capesterre Belle-eau ...).



Des projets « santé » ont été soutenus à la fois dans le cadre du PO FEDER-FSE Région Guadeloupe (17 dossiers, 21,76 M€ UE) et du PO FEDER-FSE Guadeloupe Saint-Martin Etat (4 dossiers, 4,95 M€ UE).

En outre, des moyens conséquents relatifs aux transitions ont été alloués vers la **création / modernisation de pistes cyclables dans le cadre de REACT**, des aménagements également bien identifiés par les habitants et pour lesquels il apparaît relativement aisé de communiquer - **ETUDE DE CAS N°9 - VIA VENAISSIA (CD VAUCLUSE)**.

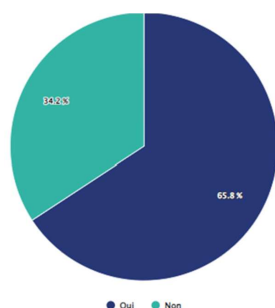
UN IMPACT DE REACT-EU EN FAVEUR DU MAINTIEN ET DE LA CREATION D'EMPLOIS

Les travaux d'évaluation attestent de l'**effet emploi** de l'initiative REACT-EU dans un contexte de reprise progressive de l'activité économique sur le territoire national. Ainsi, les retours de l'enquête mettent en avant :

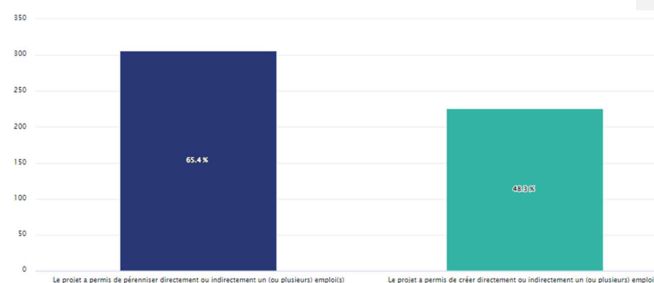
- Une incidence directe ou indirecte en matière d'emploi pour 2 projets cofinancés sur 3 (66%) parmi les répondants à l'enquête ;
- Des soutiens REACT-EU ayant permis de pérenniser un ou plusieurs emplois pour 65% des personnes identifiant un effet en termes d'emploi et ayant permis de créer au moins un emploi pour près d'1 projet sur 2 parmi les répondants considérant que l'intervention dans le cadre de leur projet a eu une incidence en matière d'emploi.

En termes de volume, les projets contribuant au maintien de l'emploi rendent compte d'une moyenne de **15 emplois pérennisés par projet**, tandis que les opérations contribuant à la création d'emplois (de manière directe ou indirecte) font état d'une moyenne de **11 emplois créés par projet**.

Ce projet a-t-il eu une incidence directe ou indirecte en matière d'emploi ?



Comment qualifieriez-vous l'impact de cette intervention en termes d'emplois ?



A l'échelle territoriale, REACT-EU a par exemple contribué à **maintenir une partie des emplois en Corse**, tout particulièrement dans l'industrie aéronautique, et a permis de soutenir des activités essentielles de l'activité économique du territoire insulaire (agriculture, industrie, aéronautique, ...). En ce sens, ce dispositif a permis de maintenir une continuité économique en Corse et les financements octroyés ont permis de sauvegarder des emplois dans des secteurs ayant particulièrement été fragilisés par la crise sanitaire.

Pour autant, la quantification des emplois créés ou pérennisés dans le cadre de REACT-EU (de manière ou indirecte) apparaît comme un exercice particulièrement complexe en dehors de l'échantillon enquêté, et ce en raison de différents facteurs « limitants » mis en évidence au cours de l'évaluation :

- **Le dispositif de suivi des différents programmes ne comportait pas de manière systématique un indicateur relatif à l'emploi** (à l'image du CO08 « Augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien »¹⁰ sur la génération de programmes 2014-2020) qui aurait pu permettre de disposer d'une vision consolidée du volume d'emplois créés au titre de l'initiative REACT-EU ;
- **Il apparaît difficile d'isoler la part du changement de la trajectoire des territoires en matière d'emploi à partir de 2021-2022 directement imputable à REACT-EU.**
De manière globale, les chiffres de l'INSEE et de la DARES témoignent d'une reprise de l'activité économique et d'un effet rebond par rapport à la crise sanitaire au niveau de l'emploi entre fin 2020 et fin 2021 en France (+ 1,1 million d'emplois). Si cette dynamique de création d'emplois a connu un ralentissement entre fin 2021-2022, elle s'est poursuivie (+ 443 000 emplois). La croissance de l'emploi est portée par la dynamique de l'emploi salarié, notamment dans le privé, mais aussi par l'essor de l'apprentissage¹¹.
Certes, REACT-EU a contribué à la dynamique en termes de création et de sauvegarde d'emplois sur le territoire national. Mais, la période 2021-2024 a été marquée par une profusion de dispositifs d'aide déployés parallèlement à l'initiative REACT pour répondre aux conséquences de la crise et engager une relance de l'activité économique, notamment en lien avec les crédits déployés au titre du Plan de relance. Ainsi, l'effet « emploi » renvoie également au déploiement d'autres dispositifs de réponse à la crise et à l'impact de facteurs externes à l'intervention de REACT-EU ;
- **Un manque de recul sur certaines opérations encore en 2024 limitant la capacité à identifier l'effet sur l'emploi à l'échelle de l'ensemble des projets soutenus.** La contribution de REACT-EU sur la dynamique en termes d'emplois créés / pérennisés mériterait d'être approfondie à l'appui de données consolidées courant 2025.

¹⁰ Lors de la génération de programmes 2014-2020, l'indicateur CO08 visait à mettre en évidence l'augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien. Au regard du guide national des indicateurs communs, cet indicateur de réalisation consiste à valoriser les emplois directs bruts nouveaux dans les PME en équivalents temps plein (ETP). Il s'agit d'une mesure avant / après, avec l'objectif de préciser la croissance de l'emploi consécutivement à l'achèvement du projet. Si l'emploi total de l'entreprise n'augmente pas, la valeur est 0. Ainsi, les postes maintenus n'avaient pas vocation à être comptabilisés [Définition UE - CO08].

¹¹ Chapitre « Evolution de l'emploi », « Emplois, chômage, revenus du travail » - Edition 2023, INSEE / DARES [Paru le 29/06/2023]

Question évaluative n° 5 : Dans quelle mesure les interventions retenues ont eu un effet pérenne ? Dans quelle mesure les modalités d'accompagnement envisagées y ont contribué ? Compte tenu de la période charnière durant laquelle l'initiative REACT-EU est intervenue, dans quelle mesure les ressources REACT-EU ont permis d'éviter une rupture de soutien public pour certains domaines ?

DES SOUTIENS DANS LE CADRE DE REACT-EU AYANT PERMIS D'OPERER LA TRANSITION ENTRE DEUX GENERATIONS DE PROGRAMMES

En s'appuyant sur l'apport significatif de crédits supplémentaires en fin de programmation, les autorités de gestion ont pu poursuivre la dynamique d'investissements dans des domaines où les crédits disponibles au titre du FEDER ou du FSE « mainstream » sur la période 2014-2020 avaient été intégralement consommés.

En ce sens, REACT-EU se présente comme une initiative ayant permis d'éviter une rupture des soutiens publics pour plusieurs thématiques d'intervention des programmes, et ce dans un contexte de reprise post-crise concentrant de fait des besoins de financement très importants sur les territoires (📖 QE 1 & 2 PERTINENCE).

Dans le contexte de la crise, le lancement de la programmation 2021-2027 a pris du retard par rapport au calendrier initialement prévu. Dans l'attente de la validation des programmes, puis de l'ouverture des dispositifs (fiches-actions) ou du lancement de certains appels à projets, REACT-EU a assuré une transition entre la programmation 2014-2020 et la programmation 2021-2027 sur des thématiques pour lesquelles les crédits UE 2014-2020 étaient déjà épuisés, telles que :

- **La réhabilitation énergétique :** En Région Occitanie, les enveloppes relatives à l'efficacité énergétique avaient été intégralement utilisées au titre du FEDER « mainstream » (OT4). REACT-EU a constitué une opportunité de financement complémentaire pour les bailleurs sociaux, en témoigne 19 opérations programmées de rénovation énergétique de logements sociaux pour un montant UE s'élevant à 15,2 M€ ;
- **Le numérique :** REACT-EU a été un levier financier mobilisé à la fois pour soutenir de nouveaux projets lorsque l'enveloppe avait été entièrement consommée dans le cadre de l'OT2, mais aussi pour soutenir des projets de plus grande envergure / ampleur qui n'auraient pas pu être cofinancés dans le cadre des crédits « classiques » au regard du dimensionnement de l'enveloppe. C'est notamment le cas de projets d'aménagement numérique THD et de projets structurants de numérisation des établissements scolaires ;
- **La compétitivité des entreprises :** Cette thématique concentre des besoins très conséquents avec une forte capacité à consommer au moyen de subventions ou d'instruments financiers. En Région Nouvelle-Aquitaine, plus de 80 M€ FEDER ont été programmés dans le cadre de REACT-EU sur cette thématique au travers d'aides directes et d'instruments financiers (23,5 M€ pour abonder le fonds de co-investissement NACO), des montants correspondant à près de 60% des crédits programmés sur l'ensemble de la période 2014-2020 au titre des 3 PO (Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes). En effet, 138,5 M€ FEDER avaient été programmés à échéance de janvier 2023 au titre de l'OT3 « Compétitivité » avec des taux de programmation dépassant systématiquement les 100%.

DES PORTEURS DE PROJETS CONSIDERANT DANS LA MAJORITE DES CAS LES EFFETS DU FINANCEMENT PERENNES

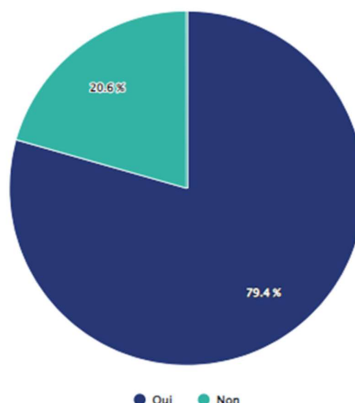
En transversalité, les analyses produites tendent à prouver que **les interventions retenues dans le cadre de REACT-EU devraient avoir un effet pérenne** sur les territoires et pour les publics cibles.

La pérennité est définie comme :

- La capacité à produire des effets et impacts dans le cadre des projets accompagnés de manière durable pour l'activité soutenue, pour les territoires et pour les populations directement visées ;
- La capacité des projets soutenus au titre de REACT-EU à se poursuivre au-delà du financement européen et à s'inscrire dans une trajectoire de long terme.

A ce titre, près de 8 répondants sur 10 à l'enquête en ligne considèrent que les effets / impacts du financement européen obtenu devraient être pérennes et durables pour leur activité, le territoire et/ou les publics visés par les projets.

Jugez-vous les effets / impacts du financement pérennes et durables sur votre activité, pour le territoire et/ou les publics visés ?



Dans le cadre de l'enquête, les porteurs de projets précisent ce que le financement européen a permis de pérenniser en fonction des types de projets :

- **Emploi / formation / insertion** (189 occurrences) : Les soutiens déployés au titre de l'initiative REACT-EU ont permis de créer, maintenir et sécuriser durablement des emplois, structurer de manière pérenne l'accompagnement et l'offre de formation en direction des publics éloignés de l'emploi, améliorer durablement l'accompagnement des publics en insertion et favoriser la montée en compétences des bénéficiaires et des équipes en charge de l'accompagnement ;
- **Compétitivité** (74 occurrences) : Les soutiens alloués au moyen de subventions auprès des entreprises dans le cadre de REACT-EU ont favorisé le maintien puis l'accroissement durable de la productivité, la capacité à pénétrer de nouveaux marchés ou encore la notoriété des structures bénéficiaires ;
- **Numérique** (55 occurrences) : Les financements FEDER ont permis de façon durable de mettre à niveau des équipements numériques, de favoriser une continuité des services publics dans un contexte de crise (administration, éducation, santé...) et l'amélioration de l'accessibilité aux services / outils numériques pour les citoyens ;
- **Santé** (48 occurrences) : Les investissements générés dans le secteur de la santé (modernisation des infrastructures, acquisition d'équipements de pointe, développement de la télémédecine...) sont susceptibles d'avoir un impact durable sur l'amélioration de l'accès aux soins, de la qualité des services de santé et de la prise en charge des patients et permettent de renforcer durablement les capacités d'intervention des infrastructures de santé en cas de crises futures ;
- **Développement territorial** (57 occurrences) : L'intervention de REACT-EU a permis de moderniser des équipements et des infrastructures essentielles (infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires notamment) et de développer durablement des services de base à la population (ex : équipements sportifs, transports collectifs ...) ;

- **Transition écologique et énergétique** (37 occurrences) : Dans le champ des transitions, la mobilisation de crédits FEDER REACT EU en faveur de la réhabilitation énergétique a permis de baisser significativement la consommation énergétique des bâtiments publics et d'impulser des démarches plus durables (économie d'énergie, réduction de l'impact carbone...). Par ailleurs, les investissements en faveur des mobilités douces sont favorables à la pérennisation de nouvelles pratiques en termes de mobilités sur le territoire et contribuent durablement à l'attractivité territoriale.

Au-delà des chiffres de l'enquête, la pérennité des projets soutenus s'apprécie également à la lumière des études de cas réalisées dans le cadre de l'évaluation, dans la mesure où la majorité des projets ne se sont pas arrêtés avec la fin du programme REACT-EU mais se poursuivent sur la base de financements issus de la programmation 2021-2027 ([ETUDES DE CAS N° 2, 4, 6](#)) ou sur la base de financements propres ou en mobilisant d'autres sources de financement connexes ([ETUDE DE CAS N° 2 DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI SANTE](#)). Par ailleurs, les réalisations émanant des projets soutenus subsistent et/ou sont entrées dans le fonctionnement quotidien des structures les ayant mises en place. A titre d'exemple, dans le cas de l'étude de cas n° 2 relative au projet « Résilience GHRMSA » en Grand Est, les équipements acquis, le véhicule SMUR, le centre de simulation font désormais partie des services proposés par le centre hospitalier.

UNE DURABILITE DES EFFETS PLUS MARQUEE DANS CERTAINS DOMAINES

La pérennité des effets observés apparaît étroitement liée à la nature des projets soutenus dans le cadre du dispositif REACT-EU. Ainsi, **les effets sont plus durables concernant des projets particulièrement structurants pour le développement des territoires et susceptibles d'impacter fortement le quotidien des citoyens.**

C'est notamment le cas des investissements générés dans les domaines :

- o **De la santé** : Identifié comme un nouveau champ d'intervention pour la plupart des programmes, le secteur de la santé a largement bénéficié des crédits REACT-EU comme mentionné dans les pages précédentes. Les investissements initiés dans le domaine de la santé sont susceptibles d'avoir un impact pérenne et ce d'autant plus pour les territoires insuffisamment pourvus jusqu'alors en services / équipements de santé performants. En Corse, les soutiens déployés dans le cadre de REACT ont renforcé le secteur de la santé dans une perspective de long terme (imagerie médicale, chirurgie de pointe, prévention...) et ont favorisé l'amélioration de la prise en charge des patients et l'équité territoriale de l'offre de santé entre la Haute-Corse et la Corse du Sud afin d'assurer une meilleure accessibilité aux établissements de santé sur l'ensemble du territoire insulaire.
- o **Du numérique** : En lien avec les nouveaux équipements numériques mis en place (télétravail, ENT, ressources numériques pédagogiques...), les effets sur le développement des usages du numérique pour les publics scolaires et le secteur de l'administration sont pérennes ayant fait évoluer durablement les conditions d'exercice de l'activité professionnelle d'une part et les méthodes d'enseignement et les outils pédagogiques d'autre part.
- o **De l'aménagement du territoire** : Dans ce domaine, le FEDER REACT-EU a permis de financer à la fois des travaux de rénovation d'ouvrages d'art, de modernisation d'infrastructures routières, portuaires, des projets de transports collectifs urbains (ex. projet « Caribus » porté par la CADEMA à Mayotte) ou aéroportuaires et d'accompagner le développement de services à la population (ex. équipements sportifs en Guadeloupe). Les impacts de ces projets apparaissent également durables, ces derniers ayant permis de sécuriser des infrastructures, proposer des nouveaux services à la population, fluidifier les déplacements et améliorer les conditions d'accès sur ces territoires.

DES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE REACT-EU CONTRIBUANT A LA PERENNITE DES ACTIONS ET DE LEURS EFFETS SUR LES TERRITOIRES

En lien avec les **QE 8 & 9 - MISE EN ŒUVRE**, plusieurs modalités d'accompagnement mises en œuvre dans le cadre de REACT-EU se sont avérées favorables à la pérennisation des effets recherchés / observés dans une perspective de moyen / long terme, tout particulièrement :

- **Le choix de soutenir des opérations de grande envergure à fort impact territorial** (modernisation d'infrastructures de santé, rénovation énergétique des lycées, numérique éducatif, mise en œuvre d'instruments financiers, soutien aux dispositifs d'accompagnement les plus intensifs de France Travail, actions d'insertion des jeunes dans le cadre du RSMA dans les territoires ultramarins ...) ;
- **L'application d'un taux de cofinancement pouvant s'élever jusqu'à 100% des dépenses éligibles.**

UNE PERENNITE DES EFFETS SUR L'EMPLOI ET EN FAVEUR DE LA COMPETITIVITE SOUMISE AUX EFFETS DE CONJONCTURE

En revanche, si les actions et les projets soutenus dans les champs de la compétitivité et de l'emploi sont porteurs d'effets pour les territoires (amélioration des conditions d'accès vers l'emploi des publics éloignés, création / maintien d'emplois, augmentation de la productivité, croissance du chiffre d'affaires ou de la valeur-ajoutée, ...), **les effets / impacts sont soumis à des fluctuations importantes liées essentiellement à des effets de conjoncture et à des facteurs externes** (inflation, instabilité du contexte géopolitique, crise énergétique ...). Ces facteurs limitent la portée de la pérennité de ces effets dans une trajectoire de moyen / long terme.

Ici, les soutiens alloués par REACT-EU ont surtout permis d'apporter une réponse de « choc » à la crise socio-économique ayant découlé de la crise sanitaire en axant l'intervention prioritairement sur les enjeux suivants :

- **Le retour vers des parcours de formation qualifiante et vers l'emploi** des publics éloignés de l'emploi, avec une attention prioritaire sur les métiers en tension et les besoins en main d'œuvre dans ces secteurs d'activité ;
- **L'intensification de l'accompagnement en direction des publics « jeunes » ;**
- **Le renforcement des moyens en faveur l'accompagnement des publics en insertion et la montée en compétences des équipes d'encadrement** pour intégrer des nouvelles problématiques en lien avec l'accroissement des freins périphériques pour ces publics (santé, situation familiale, isolement social, accès au logement, mobilités ...) ;
- **Le renforcement des capacités de trésorerie et d'investissement des entreprises** pour engager la relance de l'activité économique.

2.3 QE 6 & 7 - COHERENCE INTERNE / EXTERNE

Question évaluative n° 6 :

Dans quelle mesure les interventions retenues ont été conçues et mises en œuvre en cohérence avec les autres dispositifs de soutien existants pour réparer les dommages de la crise et préparer la relance, notamment la facilité pour la reprise et la résilience ?

Question évaluative n° 7 :

Dans quelle mesure le double défi de la clôture 2014-2020 et du lancement de REACT-UE dans un temps contraint a-t-il pu être relevé ?

RESUME DE LA REPONSE A LA QUESTION EVALUATIVE

L'évaluation souligne que l'initiative REACT-EU a été plutôt bien articulée avec les autres mesures des programmes - ➡ **Constat clé n°1**. L'initiative a soit permis « d'aller plus loin » et de soulager certaines mesures des programmes « mainstream » fortement mobilisées ou de soutenir des sujets/thèmes nouveaux qui n'ont pas été reconduits dans le cadre des programmes 21-27.

L'articulation avec la Facilité pour la Reprise et la Résilience (FRR) constituait un sujet d'importance compte tenu de la proximité des objectifs communs entre la FRR et la politique de cohésion mais également du fait des calendriers de mobilisation des crédits, similaires entre les deux politiques.

Cette articulation, prévue dans les règlements, a fait l'objet d'une attention particulière - ➡ **Constat clé n°2** à travers :

- Un accompagnement amont par l'ANCT des acteurs concernés par la mise en œuvre des fonds afin d'éviter le risque de double financement d'un projet (élaboration d'un guide « articulation des fonds issus de la FRR avec les fonds de la politique de cohésion européenne ») ;
- Un travail partenarial important entre l'Etat et les Régions engagé dans de nombreux territoires ;
- La mise en place de process internes aux AG pour limiter les risques de double financement.

Le contexte inédit de la crise sanitaire a assez largement bouleversé les calendriers de mise en œuvre des fonds européens et les manières de faire. Les Autorités de Gestion ont dû redoubler d'efforts pour répondre aux attentes des bénéficiaires ainsi qu'aux exigences calendaires et ont ainsi dû faire face à un triple challenge : assurer la clôture des programmes 2014-2020, déployer les crédits REACT-EU et anticiper le démarrage des programmes 2021-2027 - ➡ **Constat clé n°3**.

Pour répondre à ces enjeux, la majorité des AG ont renforcé les équipes en recrutant des personnes ressources supplémentaires et en déployant des moyens importants en matière de formation. Même si ces évolutions ont permis de « professionnaliser » les procédures et les équipes dans la perspective de la mise en œuvre des programmes 21-27, la plupart des AG soulignent que la mobilisation des crédits REACT-EU et les contraintes calendaires associées ont eu des effets de décalage d'autres objectifs (clôture 14-20 ou montée en puissance de la dynamique d'avancement des programmes 21-27) - ➡ **Constat clé n°4**.

ELEMENTS D'ANALYSE CONTRIBUANT A LA REPONSE A LA QUESTION EVALUATIVE

Question évaluative n°6 : Dans quelle mesure les interventions retenues ont été conçues et mises en œuvre en cohérence avec les autres dispositifs de soutien existants pour réparer les dommages de la crise et préparer la relance, notamment la facilité pour la reprise et la résilience ?

UNE INITIATIVE REACT-EU BIEN ARTICULEE AVEC LES AUTRES MESURES DES PROGRAMMES

Les différentes analyses et échanges avec les Autorités de Gestion mettent en évidence une bonne articulation de l'initiative REACT-EU avec les autres mesures des programmes. Plusieurs facteurs ont contribué à la qualité de la cohérence interne :

- **Soit les projets soutenus portaient sur des thématiques existantes** dans les programmes et les besoins étaient importants. L'initiative a ainsi permis « d'aller plus loin » en réouvrant des opportunités de financement sur des mesures contraintes ou en venant remplacer des crédits régionaux initialement prévus : ce fût souvent le cas pour les mesures liées au développement numérique ou la compétitivité des entreprises qui, dans la majorité des programmes, ont enregistré des dynamiques de consommation importantes sur la période 2014-2020 et qui ont été reconduites pour 2021-2027.

Concernant le PON FSE+, l'articulation a également été facilitée par le décalage du démarrage du programme 21-27 : l'initiative REACT-EU a permis d'intervenir en continuité des mesures existantes et a joué un rôle de « relai » vis-à-vis du PON 21-27.

- **Soit les Autorités de Gestion ont privilégié des thématiques/sujets nouveaux** limitant ainsi les difficultés d'articulation et permettant de concentrer les financements REACT-EU sur quelques thèmes et projets considérés comme les priorités du moment. C'est notamment la stratégie qui a été privilégiée à titre d'exemple par la Bretagne en considérant l'initiative comme une « parenthèse » et le soutien en direction de dispositifs qui n'ont pas été reconduits au sein des programmes 2021-2027.

Pour faciliter ces articulations, de nombreux échanges ont été organisés entre les Directions concernées (en particulier entre les Directions des Fonds Européens et les Directions Opérationnelles).

Enfin, on note également une **bonne articulation avec les crédits régionaux** : dans la plupart des cas, les Autorité de Gestion ont fait le choix de ne pas mobiliser des cofinancements régionaux et préféré maximiser le taux d'intervention via l'Initiative REACT-EU.

UNE ARTICULATION ENTRE LA FRR ET LA POLITIQUE DE COHESION PREVUE DANS LES REGLEMENTS

La Facilité pour la Reprise et la Résilience (FRR), instrument principal du plan de relance européen « Next Generation EU », vise à soutenir les pays de l'Union Européenne à la suite de la crise de la Covid-19 et à stimuler leur croissance future.

Entrée en vigueur le 19 février 2021, elle est dotée d'un montant de 672,5 milliards d'euros pour l'ensemble des pays européens. En terme financier, la France constitue le 3^{ème} bénéficiaire avec un financement prévu de près de 40 milliards d'euros.

Cette enveloppe vient s'ajouter aux fonds ciblés dans le cadre de la politique de cohésion 2014-2020 (FEDER, FSE+ et FTJ) et nécessite ainsi une forte articulation et qui est d'ailleurs prévue dans les règlements. Cet enjeu d'articulation est particulièrement marqué compte tenu :

- **des objectifs communs recherchés par la FRR et la politique de cohésion** : il s'agit ici des grandes priorités de l'Union Européenne que l'on retrouve notamment dans les rapports Pays. Ainsi, les thématiques d'actions et les projets pouvant potentiellement élargir sur ces crédits étaient également similaires, même si le périmètre d'intervention de la FRR apparaît un peu plus large ;
- **du calendrier de mobilisation des crédits** : les soutiens ont dû être engagés sur des périodes identiques.

UNE VOLONTE DE CADRER L'ARTICULATION ENTRE LA FRR ET LA POLITIQUE DE COHESION EN AMONT DE LA MOBILISATION DES CREDITS

Afin d'accompagner les acteurs concernés par la mise en œuvre des fonds et éviter le risque de double financement d'un projet, un guide a été élaboré par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

En s'appuyant sur un travail de concertation avec les principales parties prenantes (Ministères, Régions et autres acteurs publics) au travers de réunions autorités de gestion / ministères notamment, il permet d'identifier les lignes de partage envisageables et propose des critères permettant de faciliter les articulations :

- **La temporalité** : il s'agit de privilégier les crédits à mobiliser prioritairement compte tenu des contraintes calendaires liées à leur mobilisation, incitant ainsi les acteurs à mobiliser dans un premier temps les crédits FRR, ceux des programmes FEDER, FSE+ 2014-2020 et l'enveloppe REACT-EU ;
- **La thématique** : avec l'idée de mobiliser les crédits de la FRR pour les projets non finançables par les financements des programmes, dans la mesure où le champ d'application de la FRR s'avère plus large ;
- **Le bénéficiaire** : enjeu d'identifier des bénéficiaires dont les projets peuvent trouver de la cohérence avec un financement sur des crédits FEDER ou FRR. Le guide met notamment en avant l'exemple des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics de l'Etat qui pouvaient être fléchés prioritairement vers la FRR ;
- **Le territoire** : afin de mieux répartir les financements selon les types de territoires en particulier entre les espaces urbains ou ruraux.

Ce document, qui a fait l'objet de plusieurs actualisations (3) répond pleinement à l'objectif de cadrage de l'articulation entre les différents fonds en proposant des principes et des bonnes pratiques. La production de ce guide sur la FRR et son actualisation ont été des étapes indispensables pour cadrer l'articulation entre la FRR et la politique de cohésion en amont de la mobilisation des crédits.

UNE ARTICULATION FACILITEE PAR UN IMPORTANT TRAVAIL PARTENARIAL CONDUIT PAR LES ACTEURS REGIONAUX

L'articulation entre la FRR et le FEDER est jugée plutôt positivement par la majorité des acteurs mobilisés dans le cadre de la présente évaluation.

Si l'action menée par l'ANCT a été utile dans le sens où elle a joué un rôle d'information et de cadrage à destination des acteurs en charge d'assurer la mise en œuvre des crédits, l'articulation entre la FRR et les crédits FEDER a surtout bénéficié d'un travail partenarial important entre l'Etat et la Région dans beaucoup de territoires (Bretagne, Auvergne Rhône Alpes, Occitanie, ...).

Il s'est notamment traduit par :

- des échanges stratégiques en amont pour bien caler les lignes de partage sur la base des principes proposés au sein du guide élaboré par l'ANCT. Si ces échanges nombreux, ont souvent nécessité une implication importante des agents, ils ont permis d'alléger la mise en œuvre par la suite ;
- des allers-retours quotidiens pour clarifier les logiques d'articulation au « cas par cas » en fonction des projets présentés.

La plupart des acteurs interviewés sur ces aspects précise que ces modalités de mise en œuvre ont permis d'éviter les risques de double-financement. Il convient néanmoins de préciser que la qualité de ce travail partenarial dépend fortement des relations et habitudes de travail entre les acteurs locaux et quelques difficultés ont pu être observées dans certains territoires (identification tardive de risque de double-financement qui ont pu avoir pour effet le décalage de la programmation de certains dossiers). Certains acteurs ont relevé un manque de visibilité sur des thématiques où le FEDER et la FRR étaient susceptibles d'intervenir (par exemple sur la transition énergétique). Une hétérogénéité dans le partage d'information en amont et en aval (sur les projets programmés) a été constatée et a pu s'avérer source de difficultés, d'autant que les services déconcentrés de l'Etat ne disposaient pas toujours non plus à leur niveau d'une visibilité entière sur les opérations du Plan de relance susceptibles de mobiliser des crédits FRR.

Enfin, concernant le PON FSE+, l'évaluation n'identifie pas de difficultés majeures d'articulation avec les outils de relance. Le fait que le Plan de Relance soit géré par la même sous-direction (sous-direction des parcours d'accès à l'emploi) a permis d'identifier rapidement les lignes d'articulation.

LA MISE EN PLACE DE PROCESS INTERNES AUX AG POUR LIMITER LES RISQUES DE DOUBLE-FINANCEMENTS

En complément, du travail partenarial proposé avec l'Etat, on observe également le déploiement de process internes aux autorités de gestion afin d'éviter les doubles financements. Ainsi, il a parfois été mis en place une stratégie de vérification lors de l'instruction et un échange systématique avec le porteur de projet.

C'est par exemple le cas de la Corse (ou de la Normandie) qui s'appuie sur un process de vérification articulé à plusieurs niveaux :

- Au stade du dépôt de dossier de demande d'aide : les AAP liés à REACT-EU et à la FRR comportent la mention suivante : « le soutien public perçu relèvera d'un financement du plan de relance européen et est à ce titre incompatible avec tout autre financement européen. Un double financement expose le porteur de projet à un remboursement intégral des sommes perçues ». S'agissant des demandes d'aides déposées au fil de l'eau, le service instructeur informe le porteur de projet de l'impossibilité du double financement FRR et REACT-EU.

- **Lors de l'instruction du plan de financement de l'opération** : tout au long de l'instruction, chaque service instructeur rappelle au porteur de projet l'absence de double financement entre la FRR et REACT-EU ; le porteur de projet signe un document attestant qu'il ne fera pas appel à un autre financement européen sur le même projet. L'avis des services de l'État est par ailleurs systématiquement sollicité à l'étape de l'instruction.

La Collectivité de Corse prévoit également de privilégier au maximum la limitation du nombre de financeurs sur un projet et d'appliquer le taux plafond sur le projet afin de limiter le risque de double financement.

- **Les modalités de conventionnement** : les contrats, conventions, accords de financements ou autre document contractuel entre le bénéficiaire et l'attributaire de l'aide comportent la mention suivante : « le soutien public perçu relèvera d'un financement du plan de relance européen et est à ce titre incompatible avec tout autre financement européen. Un double financement expose le porteur de projet à un remboursement intégral des sommes perçues ».

MALGRE DES EFFORTS POUR REDUIRE LE DOUBLE FINANCEMENT, PLUSIEURS LIMITES PERSISTENT

En dépit des initiatives engagées pour réduire les risques plusieurs limites, identifiées par la Cour des Comptes européenne¹², persistent. Ces dernières renvoient notamment aux aspects suivants :

- **La définition du double financement** donnée par le règlement financier et appliquée dans le cadre de la FRR ne tient pas compte des modèles de mise en œuvre non liés à des coûts. La Commission n'a pas encore suffisamment précisé ni les types de coûts à prendre en considération ni comment parer au risque que des réalisations ou des résultats soient déclarés (et donc, subventionnés deux fois). Ainsi, la capacité à opérer des contrôles sur le double financement entre la FRR et les fonds structurels apparaît particulièrement complexe (contrôle de premier niveau, puis croisement des fichiers pour écarter les cas éventuels de double-financement) ;
- **La faiblesse des contrôles et aux outils de suivis permettant de mener ces contrôles** : on note une fragmentation du paysage informatique et des systèmes non interopérables (qui ne se prêtent pas à des recoupements automatiques) rendant la détection des doubles financements plus délicate.

¹² Cour des Comptes européenne - Rapport spécial - double financement sur le budget de l'UE - 2024

Question évaluative n°7 : Dans quelle mesure le double défi de la clôture 2014-2020 et du lancement de REACT EU dans un temps contraint a-t-il pu être relevé ?

UN CONTEXTE ET UN CALENDRIER DE MOBILISATION DES CREDITS INEDITS

La crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 a laissé des traces dans les agendas européens, en retardant la clôture des programmes 2014-2020 et l'adoption du cadre législatif pour la période 2021-2027 et des programmes opérationnels régionaux afférents. Les programmes français n'ont été adoptés qu'à l'automne 2022.

Sur le plan pratique, cela a généré de nombreux bouleversements dans les organisations et la mise en œuvre des fonds européens. Les Autorités de Gestion ont dû redoubler d'efforts pour répondre aux attentes des bénéficiaires ainsi qu'aux exigences calendaires et ont ainsi dû faire face à un triple défi :

- Assurer la clôture des programmes 2014-2020 ;
- Répondre aux besoins des structures et personnes fragilisées par la crise en déployant des outils de relance dans des calendriers contraints (REACT-EU) ;
- Anticiper le démarrage des programmes 2021-2027.

Sur le plan calendaire, la clôture des programmes 2014-2020 et la mobilisation des crédits REACT-EU ont dû être menées de manière concomitante puisque que les dépenses étaient éligibles jusqu'au 31 décembre 2023.

Concernant le démarrage des programmes 21-27, si les dépenses doivent être engagées d'ici le 31/12/29, ces derniers nécessitent une forte anticipation de la part des AG pour répondre aux exigences réglementaires. En effet, l'enjeu est d'autant plus problématique que le principe de « dégageant », a été durci sur 2021-2027, avec des seuils considérablement relevés : les seuils d'évitement du dégageant ont été doublés pour la première année d'application par rapport à 2014-2020 : 14,8% (2021-2027) contre 6,6% (2014-2020). Ainsi, pour limiter les risques de DO, il est nécessaire de démarrer tôt la programmation.

Pour relever ces défis, les Autorités de Gestion ont dû s'organiser, revoir les manières de travailler, dans des délais restreints.

DES MOYENS POUR RENFORCER LES EQUIPES

Pour faire face à une montée en charge liée à l'instruction et à la gestion des projets, la majorité des AG ont renforcé les équipes en recrutant des personnes ressources supplémentaires, souvent sous la forme de contrats de projets.

Les volumes de recrutement semblent avoir assez largement varié selon les cas (entre 10 et 45 personnes, selon les AG interrogées) mais ont joué un rôle prépondérant pour répondre au double défi de la clôture des programmes 14-20 et de la mobilisation des crédits REACT-EU.

Si l'augmentation des moyens humains constitue le facteur clé ayant permis aux AG de mobiliser les crédits dans des délais contraints, le principal écueil à mettre en exergue vient du fait, qu'une partie importante des postes nouvellement créés n'ait pu être pérennisée.

DES EFFORTS SENSIBLES EN FAVEUR DE LA FORMATION DES INSTRUCTEURS ET GESTIONNAIRES DES FONDS EUROPEENS

Les recrutements opérés au sein des AG se sont accompagnés **d'efforts conséquents consacrés à la formation** des personnes en charge de la gestion et de la mise en œuvre des fonds européens.

Dans certains cas, en particulier lorsque les équipes ont fortement évolué (certaines ont doublé entre les périodes de programmations 14-20 et 21-27), l'augmentation des plans de formations, de l'organisation de groupes de travail pour les services instructeurs et les gestionnaires a été relativement sensible. Elle a par ailleurs **généralisé des coûts supplémentaires et une charge de travail importante pour les AG**. A titre illustratif, la Région Normandie a triplé le nombre de sessions de formations dont une part importante est assurée en interne.

Pour autant, l'ensemble des acteurs reconnaissent la plus-value de cette montée en compétences. Même si on observe un turnover important au sein des équipes, **cela a permis de « professionnaliser » les procédures et les équipes** et en particulier dans la perspective de la mise en œuvre des programmes 21-27.

DES EFFETS SUR LA CLOTURE 14-20 ET LE LANCEMENT DES PROGRAMMES 21-27 POUR DE NOMBREUSES AG

Les différents échanges auprès des Autorités de Gestion ont mis en **évidence des choix stratégiques qui ont pu diverger selon les cas**. Ces derniers ont eu des **effets sur la clôture de la programmation 14-20** ou sur le lancement de la **programmation 21-27** pour de nombreuses AG (à des niveaux différents).

- **Certaines AG ont privilégié la clôture des programmes 14-20** aux dépens de la mobilisation des crédits REACT-EU. A ce titre, la programmation REACT-EU n'était pas encore entièrement finalisée pour certaines d'entre elles au 01/09/24 ;
- **D'autres avaient pour consignes de déployer la plupart des moyens humains** en direction de la mobilisation de l'initiative REACT-EU pouvant générer des effets de décalage sur la clôture des programmes 14-20 ou le lancement de la génération 21-27 en particulier pour celles qui ont été également contraintes dans les capacités de recrutement. Dans le détail, certaines AG font également remonter des différences de dynamique d'avancement des mesures 21-27 entre les services qui ont été à la manœuvre pour la mobilisation des crédits REACT-EU et les autres (clôture 14-20, démarrage programmes 21-27, déploiement des crédits liés aux Fonds de Transition Juste, etc...), **témoignant ainsi de l'impact de la mise œuvre de l'initiative sur les autres attentes**.

Les données d'avancement des programmes à l'échelle européenne **viennent confirmer les décalages concernant la génération 21-27** même si les facteurs explicatifs sont multiples (crise sanitaire, retard dans l'adoption des programmes, déploiement de l'initiative REACT-EU, etc...) :

- **Pour les programmes 21/27** : après 2 ans et ½ d'éligibilité des dépenses (août 2023), le taux de programmation pour l'ensemble des programmes à l'échelle européenne était de 4,7% ;
- **Concernant les programmes 14-20** : le niveau de programmation au démarrage était sensiblement plus élevé puisqu'après 2 ans d'éligibilité des dépenses, on atteignait un taux de programmation de près de 8%.

2.4 QE 8 & 9 - EFFICIENCE DE MISE EN ŒUVRE

Question évaluative n°8 :

Dans quelle mesure les objectifs ont été atteints à moindre coût d'un point de vue financier, humain et organisationnel ?

Question évaluative n°9 :

En particulier, les efforts de simplification menés pour faciliter l'utilisation de cette enveloppe ont-ils permis de limiter la charge administrative pour l'AG et le porteur ? Certaines formes de financement ont-elles été plus efficaces ?

RESUME DE LA REPONSE A LA QUESTION EVALUATIVE

La programmation des crédits européens de l'initiative REACT-EU a constitué un véritable défi sur la période contrainte du 1^{er} février 2020 au 31 décembre 2023. Plusieurs leviers financiers, humains et organisationnels ont été mobilisés pour favoriser la programmation - ➡ Constat clé n°1. Les autorités de gestion ont eu recours aux deux formes de financement autorisés par les règlements (subventions et instruments financiers).

La combinaison de l'ensemble de ces formes de financement s'est avérée efficace, dans la mesure où la programmation a dépassé les 100% à l'échelle nationale et que le taux de paiement a fortement progressé ces derniers mois : la France affichait, au 24 septembre 2024, une consommation du FEDER-REACT-EU à hauteur de 81,6% (contre 79,1% au niveau européen) et du FSE REACT-EU à hauteur de 90,9% (contre 72,6% au niveau européen). Cette progression tend à démontrer une efficacité dans la mise en œuvre de REACT-EU à l'échelle nationale - ➡ Constat clé n°2, un constat renvoyant notamment à la façon de travailler, l'optimisation des financements, les performances atteintes en termes de paiements par la France.

Dans la conception du règlement REACT-EU, la volonté de la Commission européenne de trouver des voies de simplification a été soulignée par les autorités de gestion - ➡ Constat clé n°3 (mise en place d'une procédure accélérée de modification des programmes, déploiement d'un système d'indicateurs simplifié, création d'une seule catégorie de régions et un seul axe dans le PON FSE, possibilité sur les PO régionaux d'affecter les fonds REACT-EU sur un seul des PO à l'échelle des nouvelles régions...). De même, la Commission a ouvert des voies pour favoriser l'optimisation de la mobilisation des fonds dans le règlement avec la mise en place d'un taux d'intervention pouvant atteindre 100% et la possibilité d'une rétroactivité des fonds REACT-EU à partir du 1^{er} février 2020 - ➡ Constat clé n°4. Enfin, le décalage de la date de clôture s'est avéré indispensable pour pouvoir certifier une partie conséquente des fonds programmés.

Les autorités de gestion ont fait preuve de réactivité et d'adaptation dans leurs modalités de mise en œuvre pour atteindre leurs objectifs de programmation et de certification dans un calendrier aussi contraint, tout en respectant les règles contraignantes qui étaient imposées (et qui s'avéraient beaucoup plus lourdes que celles de la FRR) - ➡ Constat clé n°5.

Renforcement de l'animation en s'appuyant sur la territorialisation, accompagnement renforcé des porteurs de projets dans le montage des dossiers et des demandes de paiement, accroissement du rythme de programmation, mise en place d'agents dédiés sur des problématiques réglementaires (ex : commande publique), concertation des instructeurs sur des problématiques spécifiques (travail en binôme, club des instructeurs ...) ont permis de relever ce défi de la programmation et de la certification, tout en assurant une qualité de l'instruction (taux d'erreur peu élevés à date de réalisation de la présente évaluation).

Les facilités financières ouvertes dans le règlement (UE) 2020/2221 du 31 décembre 2020 relatif à REACT-EU (taux d'intervention pouvant atteindre 100%, rétroactivité à compter du 1er février 2020), la recherche d'optimisation des procédures et le fort accompagnement des porteurs de projets ont fortement contribué à l'efficacité de REACT-EU.

En revanche, cela n'a été possible que grâce à un renfort des moyens humains des autorités de gestion de manière à assurer la programmation des enveloppes complémentaires et la clôture des programmes. Les améliorations apportées dans les procédures se sont montrées pertinentes et ont été pour la plupart reproduites dans l'objectif d'optimiser la mise en œuvre des programmes de la nouvelle période 2021 - 2027

- ➡ Constat clé n° 6.

Malgré les efforts consentis tant par la Commission que les autorités de gestion, la lourdeur de la mise en œuvre des fonds est restée de mise dans les fonds REACT-EU - ➡ Constat clé n° 7. Les simplifications envisagées sur la commande publique et les aides d'Etat ne se sont pas avérées perceptibles dans la mise en œuvre des fonds. Cela a été renforcé par une frilosité des auditeurs dans l'interprétation des textes notamment de la commande publique dans une optique de simplification. L'efficacité des soutiens au moyen de subventions se trouve ainsi freinée par ces différents facteurs, même si l'utilisation des OCS (utilisation de taux forfaitaires majoritairement) a permis une simplification de la justification des dépenses. Si les instruments financiers montrent une efficacité un peu plus importante, les procédures de clôture se sont avérées également complexes du fait de la concentration d'un grand nombre d'instruments financiers au niveau de Bpifrance.

Les bénéficiaires de REACT-EU ont fait état d'un fort taux de satisfaction vis-à-vis de l'accompagnement et du financement européen qu'ils ont obtenus dans le cadre de REACT-EU - ➡ Constat clé n° 8, un constat partagé par 93% de répondants à l'enquête. En revanche, seulement 53% d'entre eux ont jugé le montage de dossier facile. Les procédures ont en effet été jugées trop lourdes, en particulier au moment des demandes de paiement et les délais d'instruction et de paiement sont restés longs et sont révélateurs de la complexité qui a demeuré dans la mise en œuvre des fonds.

Si le challenge a été relevé pour permettre la consommation de ces fonds, les retards accumulés pour clôturer les programmes 2014-2020, pourraient avoir un impact sur la dynamique de programmation des programmes de la période 2021-2027, dont le lancement a été retardé du fait de la mobilisation des agents sur les fonds REACT-EU et la clôture des programmes.

ELEMENTS D'ANALYSE CONTRIBUANT A LA REPONSE A LA QUESTION EVALUATIVE

UNE PROGRAMMATION FORTE DES FONDS REACT EU EN UN TEMPS RECORD RENDUE POSSIBLE MOYENNANT CERTAINES ADAPTATIONS DE LA MISE EN ŒUVRE

La programmation des crédits européens de l'initiative REACT-EU a constitué un véritable défi sur la période contrainte du 1^{er} février 2020 au 31 décembre 2023. Plusieurs leviers financiers, humains et organisationnels ont été mobilisés pour favoriser la programmation.

DES MODALITES FINANCIERES QUI ONT FACILITE LA PROGRAMMATION

Le Règlement (UE) 2020/2221 du 31 décembre 2020 relatif à REACT-EU offrait plusieurs facilités à titre exceptionnel qui ont largement contribué à la forte mobilisation des fonds de REACT-EU. Par ailleurs, les autorités de gestion ont fait des choix dans la gestion de dossiers qui ont dynamisé la programmation et la remontée des dépenses.

L'APPLICATION D'UN TAUX DE COFINANCEMENT POUVANT ALLER JUSQU'À 100% DES DEPENSES ELIGIBLES

Dans son Considérant (19), en vue d'alléger la charge pesant sur les budgets publics dans le contexte des mesures de réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19, la Commission a donné aux États membres la possibilité exceptionnelle d'appliquer sur REACT-EU, un taux de cofinancement pouvant aller jusqu'à 100%.

Cette modalité a été largement saisie par les autorités de gestion en optimisant dès que possible le taux d'intervention des Fonds REACT-EU (bien souvent 80% pour les dossiers publics). Ce taux d'intervention a été très mobilisateur pour les porteurs de projets contribuant fortement à la remontée des projets. Dans le cadre de l'enquête en ligne, 91% des porteurs de projets ont considéré que le montant du soutien financier octroyé par le FEDER ou le FSE ou le FEAD les ont encouragés à solliciter un financement.

Cette modalité a, par ailleurs, été source de simplification et de gain de temps lors de l'instruction des demandes d'aides et de paiement, dans la mesure où les porteurs de projets n'avaient pas besoin de solliciter et d'attendre l'obtention de cofinancements.

LA POSSIBILITE DE LA PRISE EN COMPTE DES DEPENSES A COMPTER DU 1ER FEVRIER 2020

Le Considérant (19) du Règlement (UE) 2020/2221 permettant également une éligibilité des dépenses à compter du 1^{er} février 2020. Cette possibilité de rétroactivité n'a pas été utilisée systématiquement par toutes les AG, mais certaines autorités de gestion (Collectivité de Corse notamment) se sont appuyées sur cette disposition pour financer plusieurs projets qui étaient en cours de réalisation. La recherche de projets matures s'est avérée indispensable pour consommer les fonds dans une période aussi contrainte, cette disposition a donc contribué à la dynamique de programmation.

Une attention particulière a toutefois été portée par les autorités de gestion dans l'utilisation de cette règle, en matière de conformité de la commande publique lorsque les marchés publics étaient antérieurs à la date de dépôt du dossier de demande d'aide, en particulier lorsqu'il s'agissait de nouveaux porteurs de projets. Certains projets n'ont, en effet, pas pu être pris en compte du fait du manque d'expérience des porteurs de projets au regard des exigences des fonds européens sur la commande publique.

LE RECOURS CONSIDERABLE AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Le recours massif aux instruments financiers correspondant à 263,9 M€ de fonds de l'initiative REACT-EU, à travers des prêts Rebond et des prêts Relance, du Capital investissement et de l'apport de garanties sur des prêts bancaires a fortement contribué à accroître le montant de crédits REACT-EU programmés.

LE FINANCEMENT DE DOSSIERS CONSEQUENTS D'UN POINT DE VUE FINANCIER

Les autorités de gestion ont pris pour la plupart le parti de **prioriser des dossiers fortement mobilisateurs des fonds européens** (rénovation énergétique dans les lycées, équipements des établissements scolaires en ordinateurs ou tablettes numériques, déploiement des instruments financiers, actions d'insertion des jeunes dans le cadre du RSMA en régions ultrapériphériques...) de manière à accroître la dynamique de programmation.

Dans certains cas, la concentration des fonds sur un nombre de projets plus restreint mais conséquents en taille n'a pas toujours généré une simplification de la gestion, certaines opérations notamment en ce qui concernait la rénovation énergétique des lycées, ayant amené à la vérification d'un grand nombre de marchés publics, l'absence d'anticipation de ces dossiers n'ayant pas permis de prévoir des marchés dédiés sur les assiettes éligibles du FEDER.

LA PROGRAMMATION DES DERNIERS CREDITS DANS DES DOSSIERS « BALAIS »

Pour parvenir à une programmation à hauteur de 100%, **certaines autorités de gestion ont anticipé la programmation des reliquats au travers de dossiers dits « balais », en général des dossiers portés par les Régions en cours de réalisation** (notamment sur le numérique) qui ont permis au dernier moment avant la fin de la période d'éligibilité des dépenses de programmer les derniers crédits restants.

LE CONVENTIONNEMENT DE DOSSIERS PREVOYANT UN SEUL PAIEMENT AU SOLDE

Anticipant les difficultés de clôture dans les délais, certaines autorités de gestion ont prévu dans les actes attributifs **des modalités de paiement exclusivement au solde de l'opération pour certains dossiers**. Cette approche a contribué à réduire significativement le nombre de vérifications de gestion à l'approche de la clôture et de tenir ainsi les délais en termes de certification.

UN ACCROISSEMENT DE LA MOBILISATION DES MOYENS HUMAINS QUI ETAIT NECESSAIRE

UN RECOURS A DES MOYENS HUMAINS SUPPLEMENTAIRES QUI A ATTENUÉ LE RETARD DANS LE CADRE DE LA CLOTURE

Dans une période déjà très chargée pour les équipes d'instructeurs en raison de la clôture de la période de programmation 2014 - 2020, plusieurs autorités de gestion ont eu recours à **des recrutements supplémentaires de personnels**, la plupart du temps *via* des contrats de projets. **Le nombre d'ETP supplémentaires apparaît très variable, entre 1 et 40 ETP selon les Régions considérées**. En règle générale, ces recrutements ont été réalisés, non seulement dans l'optique de l'instruction des dossiers REACT-EU, mais également dans le cadre de la clôture des programmes.

REACT-EU a fortement amplifié la charge de travail des services instructeurs. Au-delà du travail d’instruction des dossiers, **l’accompagnement des porteurs de projets a été fortement renforcé sur cette initiative par rapport aux axes « classiques »**. C’est notamment sur le volet « Santé » que cet accompagnement a été le plus intensif et le plus chronophage en raison du manque d’expérience des porteurs de projets dans la gestion des fonds européens.

Certaines autorités de gestion n’ont pas eu la possibilité de recruter du personnel supplémentaire. Cette impossibilité se traduit cependant, aujourd’hui, par un retard conséquent de la clôture et du démarrage des programmes de la période 2021 - 2027.

DES CURSUS DE FORMATION REGULIERS MIS EN PLACE POUR FORMER LES NOUVEAUX AGENTS

Les autorités de gestion ont dû **parallèlement à l’accueil des nouveaux agents assurer leur formation**, eu égard au manque de profils expérimentés sur les fonds européens.

Les autorités de gestion ont ainsi **expérimenté de nouvelles pratiques pour permettre aux agents de monter en compétences rapidement** (mise en place d’une logique de tutorat en Auvergne-Rhône-Alpes, déploiement d’un parcours de formation en Occitanie avec la mise en place de formations régulières permettant de former les agents au fur et à mesure de leur arrivée). Ces pratiques concluantes constituent des pratiques à reconduire sur la période 2021 - 2027.

DES MODALITES D’ORGANISATION NOUVELLES ET OPTIMISEES DANS L’INSTRUCTION DES DOSSIERS, CONSTITUANT DES BONNES PRATIQUES

DES NOUVELLES MODALITES DE TRAITEMENT DES DOSSIERS

La mobilisation des fonds dans le cadre de l’initiative REACT-EU a amené de fait les autorités de gestion à adapter leurs modalités d’organisation pour gagner en efficacité et être en mesure de programmer au plus vite la masse financière de crédits supplémentaires à l’horizon de la clôture des programmes. Face aux résultats obtenus et à la satisfaction des agents, ces modalités ont pour la plupart été reconduites sur la période 2021 - 2027.

On notera notamment :

- **La création d’un poste dédié aux marchés publics en Bretagne et Martinique**, de manière à concentrer la vérification des marchés publics qui a constitué un point lourd de vérification, compte tenu de la forte mobilisation des acteurs publics sur REACT-EU ;
- **La mise en place de binômes d’instructeurs en Région Centre-Val de Loire** de manière à sécuriser l’instruction des dossiers les plus complexes ;
- **La création d’une piste d’audit dédiée aux dossiers REACT-EU en Occitanie**, pour renforcer la qualité des dossiers déposés et optimiser ainsi le temps d’instruction ;
- **L’appui efficace du club des instructeurs en Région Nouvelle-Aquitaine**, notamment pour accompagner les nouveaux instructeurs de REACT-EU¹³ ;

¹³ Comme précisé par la Région Nouvelle-Aquitaine, la création du club des instructeurs était antérieure à REACT-EU. Pour autant, sa valeur-ajoutée a consisté dans l’appui rapide qu’il a pu apporter dans l’accompagnement des nouveaux instructeurs REACT-EU.

- **L'expérimentation du GIP de Mayotte sur les projets REACT-EU**, permettant de stabiliser l'organisation de l'autorité de gestion pour la mise en œuvre des fonds européens du programme 2021-2027.

OCCITANIE : UNE PISTE D'AUDIT DEDIEE AUX DOSSIERS REACT-EU

Pour l'instruction des dossiers REACT-EU, la Région Occitanie a largement adapté sa prise en charge des dossiers.

- Mise en place d'une fiche pré-projet à renseigner par le porteur de projet dès l'émergence d'une piste de dossier
- Réunions tous les lundis matin entre instructeurs afin de « dispatcher » les dossiers et prise de contact avec le porteur de projet dans la foulée
- Accompagnement renforcé des porteurs de projets en amont du dépôt du dossier sur Synergie, avec arbitrage politique en amont sur le taux d'intervention afin de déposer un plan de financement stabilisé dès le dépôt du dossier
- Instruction du dossier sur la base du dossier stabilisé en amont
- Mise en place d'un COTECH dédié à REACT-EU intégrant les différents financeurs

MAYOTTE : LA CREATION DU GIP EXPERIMENTE SUR REACT-EU

L'initiative REACT-EU a été mise en place au moment de la création d'un GIP dont la vocation est d'animer le programme et d'assurer l'instruction des dossiers (7 animateurs et 10 instructeurs). Celle-ci a permis d'expérimenter le fonctionnement avec :

- Le lancement d'un appel à projets REACT-EU
- L'examen de pré-dossiers et le passage dans un premier comité de sélection qui assure un premier tri des dossiers avec une appréciation selon un « scoring » :
 - Tout porteur dépassant la note de 10/20 est autorisé à déposer son dossier
 - Les dossiers obtenant une note inférieure à 10 bénéficient d'un accompagnement du GIP pour retravailler le dossier
- Mise en place de deux comités de programmation / mois

REACT-EU a permis de tester le dispositif qui se poursuit sur le programme 2021 - 2027.

UNE ANIMATION PLUS PARTENARIALE

De manière à démultiplier la capacité de faire remonter les dossiers, les **autorités de gestion se sont appuyées sur des relais locaux** (agences territoriales en Bretagne, maisons de la Région en Grand-Est, Départements en Occitanie). De nouveaux partenaires, comme l'ARS, ont été associés sur la thématique de la santé dans plusieurs régions.

La mobilisation active de tous ces acteurs a favorisé la dynamique des programmes et a constitué un appui dans l'accompagnement de premier niveau des porteurs de projets.

DES MODALITES DE SIMPLIFICATION QUI NE SE SONT PAS TOUJOURS AVEREES EFFICIENTES

Pour résorber les effets de la crise sanitaire et favoriser la reprise, la **Commission européenne a mis en avant plusieurs nouvelles mesures de simplification**. A ce titre, elle a notamment :

- Mis en place une procédure accélérée de modification des programmes
- Déployé un système d'indicateurs simplifié
- Permis, sur le FSE REACT-EU de n'avoir qu'une seule catégorie de Région et un seul axe
- A ouvert la possibilité sur les PO régionaux d'affecter les fonds REACT-EU sur un seul des PO à l'échelle des nouvelles régions
- Ouvert des options et marges de manœuvre pour faciliter, dans le cadre des marchés publics, l'achat des fournitures, des services et des travaux nécessaires pour faire face à la crise (cf. Orientations de la Commission européenne sur l'utilisation des marchés publics dans la situation d'urgence liée à la crise de la COVID-19 (2020/C 108 I/01)).
- Adopté un encadrement temporaire pour permettre aux États membres de soutenir davantage l'économie face à la flambée de COVID-19 le 19 mars 2020 qui a été reconduit jusqu'en décembre 2022 pour répondre aux crises successives
- Etc.

Si la procédure accélérée de modification des programmes, ainsi que les souplesses accordées en matière d'affectation des fonds REACT-EU sur les programmes et de système d'indicateurs ont été appréciées par les autorités de gestion et ont été jugées efficaces, **les marges de manœuvre ouvertes sur la commande publique et les aides d'Etat n'ont apporté que de moindres allègements par rapport à ce qui avait pu être espéré.**

Sur les marchés publics, l'allègement des procédures des marchés publics en situation de crise ne s'est avéré envisageable que dans des cas limités, en particulier en ce qui concernait les marchés publics des hôpitaux. L'interprétation stricte des orientations de la Commission en la matière a amené à des corrections sur de nombreux dossiers, où l'allègement des procédures avait été jugé par les instructeurs légitimes au regard de la situation de crise.

Par ailleurs, le régime temporaire dit « COVID » a facilité le soutien aux acteurs économiques, notamment compte-tenu de l'ouverture des coûts pouvant être pris en compte (à l'image de régime de minimis, pas de coûts fléchés) et d'un plafond d'intervention plus élevé. En revanche, ces régimes d'aides d'Etat « COVID » n'ont été utilisés que dans des cas limités et n'ont pas été considérés réellement en termes de gestion et de mise en œuvre comme des mesures de simplification par les autorités de gestion lorsqu'ils ont été utilisés.

UNE EFFICIENCE DES FORMES DE FINANCEMENTS QUI RESTE RELATIVE, NOTAMMENT POUR LES SUBVENTIONS

Les autorités de gestion ont mobilisé subventions et instruments financiers pour parvenir à programmer leurs enveloppes de fonds REACT-EU. Parmi les subventions, les remboursements sur la base des coûts réels et les options de coûts simplifiés (et tout particulièrement les taux forfaitaires) ont été employés.

La combinaison de ces deux formes a démontré son efficacité dans la mesure où les enveloppes des programmes ont pu être programmées en totalité pour la plupart.

En revanche, l'optimisation des procédures dans la justification des dépenses n'a pu être optimale pour les soutiens attribués sous forme de subventions, malgré une anticipation par les instructeurs pour réduire la charge de travail au moment de la certification. Des complexités complémentaires sont survenues au regard d'exigences

nouvelles sur la justification de la commande publique au niveau des centrales d'achat, alors que ce biais avait été fortement utilisé par les bénéficiaires pour répondre à l'urgence de la crise sanitaire. Les exigences fortes en termes de commande publique, en particulier, ont été de nature à réduire fortement l'efficacité des subventions.

Concernant les instruments financiers, la programmation des instruments financiers a été **facilitée par la procédure de mise en concurrence**, sachant qu'elle n'est pas nécessaire pour les instruments financiers mis en place par Bpifrance. En revanche, la justification des dépenses a pu être retardée dans certaines régions, compte tenu de la nécessité pour Bpifrance de clôturer l'ensemble des instruments financiers français à la même période.

DES PORTEURS DE PROJETS QUI ONT APPRECIÉ DANS LA GRANDE MAJORITÉ LES SOUTIENS APPORTÉS PAR REACT-EU

L'enquête en ligne menée dans le cadre de l'évaluation auprès des bénéficiaires de REACT-EU affiche **une satisfaction des répondants de l'ordre de 93% au regard de l'accompagnement qu'ils ont reçu et du financement qu'ils ont obtenu**.

Néanmoins, si 53% des répondants estiment que le montage du dossier de demande d'aide s'est avéré facile, 47% ont estimé la tâche complexe.

Si l'accompagnement a contribué à alléger la tâche administrative pour certains, la **complexité des fonds européens a toutefois été soulignée à plusieurs reprises**, notamment en ce qui concerne le caractère contraignant des règles d'éligibilité qui amène à réduire les assiettes éligibles.

Les bénéficiaires déplorent des délais d'instruction relativement longs :

- Pour 61% des répondants à l'enquête en ligne, le délai d'instruction a été compris entre 2 et 6 mois
- Pour 60% d'entre eux, ce délai a été supérieur à 6 mois
- Pour 8,5% des répondants, ce délai a dépassé les 1 an

La phase de paiement reste l'étape du dossier jugée la plus complexe pour la majeure partie des projets, au regard de la lourdeur de la justification des dépenses, pour laquelle aucune simplification n'a été apportée, à l'exception des cas d'utilisation des options de coûts simplifiés (OCS).

Au regard de la lourdeur des démarches de certification, de complexités complémentaires rencontrées au moment du solde des dossiers (ex : justification de la commande publique pour les centrales d'achat) et de la masse de dossiers à solder dans les dernières années du cycle de vie des programmes, les délais de paiement ont pu s'avérer particulièrement longs, ce qui a créé de l'insatisfaction au niveau des bénéficiaires.

Les répondants ont signalé :

- Un délai de paiement inférieur à 2 mois pour 8,5% d'entre eux
- Un délai inférieur à 4 mois pour 35,5% d'entre eux
- Des délais supérieurs à 6 mois pour 56% d'entre eux

Les délais de réalisation contraints ont constitué une source d'insatisfaction supplémentaire pour certains porteurs de projets, avec une impossibilité de réaliser leur opération dans les temps impartis (fin de la période d'éligibilité des dépenses fixée au 31/12/2023), au regard du contexte de la guerre en Ukraine, ayant engendré une pénurie des matériaux.



3 RECOMMANDATIONS

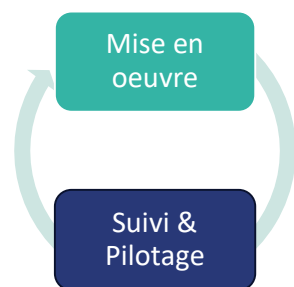
3.1 VUE SYNTHETIQUE DES RECOMMANDATIONS

En premier lieu, l'évaluation atteste de la **capacité de réactivité et d'adaptation des autorités de gestion françaises pour atteindre les objectifs de programmation et de certification de l'enveloppe complémentaire REACT-EU dans un calendrier particulièrement resserré** (date de fin d'éligibilité des dépenses fixée au 31/12/2023), tout en respectant des règles contraignantes qui ne s'imposaient pas à la FRR.

Plusieurs points forts concernant la mise en œuvre ont contribué à relever ce défi, tout particulièrement :

- **Une sélection des opérations privilégiant les dossiers les plus matures** (ex : priorité aux projets en capacité de réceptionner les travaux ou équipements financés avant le 31/12/2023) ;
- **Une recherche d'optimisation des taux de cofinancement**, en évitant le plus possible de démultiplier les cofinanceurs ;
- **L'accroissement du rythme de programmation et un travail de sécurisation des dossiers en amont de l'instruction** ;
- **Le déploiement de moyens humains et organisationnels** : recrutement d'agents supplémentaires, mise en place d'agents dédiés à des problématiques réglementaires (ex : commande publique) ;
- **Un renforcement de l'animation en s'appuyant sur la territorialisation** ;
- **Un accompagnement renforcé des porteurs de projets dans le montage des dossiers et des demandes paiement** ;
- **Un travail de concertation des instructeurs sur des problématiques spécifiques** (travail en binôme, club des instructeurs ...).

Les travaux évaluatifs ont abouti à la **formulation de 5 recommandations et pistes de réflexion** (voir tableau page suivante) en retour d'expérience de l'initiative REACT-EU en France en réponse à la crise du COVID-19, organisées autour de **deux dimensions clés**.



Ces propositions d'évolution ont vocation à nourrir les réflexions au niveau national et pour les autorités de gestion des programmes s'agissant de la mise en œuvre des fonds européens et à renforcer le suivi-évaluation des programmes dans la perspective de la génération de programmes 2021-2027, mais aussi de la gestion de crises futures qui pourraient advenir et engendrer à nouveau la mise en place d'un dispositif similaire à REACT-EU.

Les éléments présentés ci-après visent à répondre aux principaux freins rencontrés et aux limites identifiées au cours de l'évaluation. Les préconisations s'inscrivent dans **une démarche de progrès et d'amélioration continue** de la mise en œuvre des fonds européens (FEDER, FSE, FEAD), **tout en invitant à poursuivre les bonnes pratiques initiées par les autorités de gestion françaises dans le cadre de l'initiative REACT-EU.**

Les pistes de réflexion (5) détaillées dans les pages suivantes s'appuient sur les éléments suivants :

- **Les investigations mobilisées au cours de l'évaluation :** bilan physico-financier, analyse documentaire, entretiens collectifs auprès des AG, entretiens porteurs de projets, enquête en ligne bénéficiaires, études de cas « projets », focus thématiques et territoriaux ...
- **Les principaux constats et conclusions du rapport intermédiaire,** en lien avec les différentes analyses produites.

	N°	INTITULE RECOMMANDATION / PISTE DE REFLEXION
MISE EN ŒUVRE	RECOMMANDATION N°1	Capitaliser sur l'expérience et pérenniser des bonnes pratiques initiées dans le cadre de REACT-EU pour la génération 2021-2027
	RECOMMANDATION N°2	Réfléchir aux opportunités de déploiement d'instruments financiers, notamment dans les régions ultrapériphériques
	RECOMMANDATION N°3	Approfondir les opportunités de simplification de gestion
	RECOMMANDATION N°4	Assouplir les procédures en vigueur concernant la mise en œuvre des dispositifs de réponse aux crises déployés par la Commission Européenne
SUIVI/PILOTAGE	RECOMMANDATION N°5	S'appuyer sur l'expérience de REACT-EU pour renforcer le suivi-évaluation dans la perspective de la suite de la programmation 2021-2027 et du post 2027

Nota : La recommandation n°5 relative au suivi-évaluation des programmes concerne essentiellement le FEDER (et non pas le FSE et le FEAD). En outre, cette dernière va au-delà du périmètre strict de l'initiative REACT-EU. Elle se présente comme une fiche « ressource » ayant vocation à ouvrir une réflexion plus large sur la manière d'appréhender le suivi et l'évaluation au cours de la programmation 2021-2027, en cas de déploiement de nouveaux dispositifs de réponse à une crise, et surtout dans la perspective du post 2027.

Elle fait également état de quelques rappels méthodologiques pour les AG s'agissant de l'anticipation des modes de collecte et de la révision dans le cadre de l'examen de performance à mi-parcours d'ici au 31/05/2025.

3.2 RECOMMANDATIONS DETAILLEES

RECO 1

CAPITALISER SUR L'EXPERIENCE ET PERENNISER DES BONNES PRATIQUES INITIEES DANS LE CADRE DE REACT-EU POUR FAVORISER LA CONSOMMATION DES FONDS EUROPEENS SUR LA GENERATION 2021-2027

CONSTATS CLES

- Les délais contraints de mise en œuvre de REACT-EU ont amené les autorités de gestion à rechercher à optimiser les procédures de manière à accélérer la programmation et la certification des dépenses.
- Les modalités de mise en œuvre déployées dans le cadre de l'initiative REACT-EU gardent tout leur sens sur la période 2021 - 2027, le retard pris au démarrage des programmes et l'application de la règle du dégagement au 31 décembre de chaque année, nécessitant une accélération de la programmation et de la remontée des dépenses.

Dans le cadre de l'initiative REACT-EU, plusieurs pistes ont été expérimentées pour favoriser la consommation des fonds. Certaines peuvent être applicables sur la période de programmation 21 -27.

ACTIONS PROPOSEES

Face à ces constats, plusieurs pistes d'actions peuvent être avancées :

R 1.1 RENFORCER L'ANIMATION PARTENARIALE POUR FAIRE EMERGER LES DOSSIERS

L'émergence de dossiers susceptibles de faire état de réalisations rapidement va être essentiel dans les prochains mois pour accroître rapidement les remontées de dépenses. Même si les autorités de gestion ont d'ores et déjà pu faire remonter des projets via le lancement d'appels à projets, la mobilisation du partenariat local, à l'instar des Maisons de la Région en Grand-Est, des agences territoriales en Bretagne, les Départements, l'ARS a constitué un moyen efficace sur REACT-EU pour faire remonter les dossiers les plus matures. Ces acteurs peuvent notamment être mobilisés, en lien avec les directions métiers des autorités de gestion pour identifier les perspectives de projets dans le cadre de la révision à mi-parcours et notamment du recensement de projets qui permettront de justifier le besoin de la flexibilité.

R 1-2 FAVORISER UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCE AUPRES DES PORTEURS DU MONTAGE DES DOSSIERS DE DEMANDE D'AIDE ET DE PAIEMENT

La plupart des autorités de gestion ont fortement renforcé l'accompagnement des porteurs de projets au cours de l'initiative REACT-EU, notamment dans le domaine de la santé ou sur les thématiques portées par des petites collectivités (mobilité durable, numérique, efficacité énergétique dans les bâtiments publics...), dans lesquels les porteurs de projets n'avaient que peu d'expérience du montage des dossiers de demandes d'aide européenne. La relation de proximité a montré tout son intérêt pour renforcer la qualité des dossiers et réduire les délais d'instruction.

Comme indiqué dans les réponses aux questions d'évaluation, la Région Occitanie a mis en place une méthodologie de détection des dossiers dans les phases amont en vue d'un accompagnement au plus tôt.

OCCITANIE : UNE PISTE D'AUDIT DEDIEE AUX DOSSIERS REACT-EU

Pour l'instruction des dossiers REACT-EU, la Région Occitanie a largement adapté sa prise en charge des dossiers.

- Mise en place d'une fiche pré-projet à renseigner par le porteur de projet dès l'émergence d'une piste de dossier
- Réunions tous les lundis matin entre instructeurs afin de « dispatcher » les dossiers et prise de contact avec le porteur de projet dans la foulée
- Accompagnement renforcé des porteurs de projets en amont du dépôt du dossier sur Synergie, avec arbitrage politique en amont sur le taux d'intervention afin de déposer un plan de financement stabilisé dès le dépôt du dossier
- Instruction du dossier sur la base du dossier stabilisé en amont
- Mise en place d'un COTECH dédié à REACT-EU intégrant les différents financeurs

Sur 2021 - 2027, si dans certaines thématiques les porteurs de projets ont d'ores et déjà une expérience dans le montage de dossiers de demande de fonds européens, dans d'autres thématiques plus nouvelles ou susceptibles de mobiliser de nouveaux acteurs (volet rural (OS 5.2), économie circulaire, santé, FTJ...), le besoin d'accompagnement reste fort. La Région Occitanie continue ainsi à déployer son dispositif d'accompagnement en amont et d'autres AG s'inscrivent dans cette démarche (Région Sud PACA qui déploie un appui aux porteurs de projet sur le volet rural (notamment en s'appuyant sur une AMO pour les porteurs de projets demandeurs) et le FTJ en amont du dépôt dématérialisé du dossier ou encore la Collectivité Territoriale de Guyane qui a déployé une cellule animation - appui au porteur au sein de son département « Animation - communication ».

Il pourrait par ailleurs être pertinent de s'appuyer sur ces pratiques pour fournir un appui au montage de dossiers de demande de paiements qui constitue également l'étape jugée la plus complexe pour les bénéficiaires, comme le montre l'enquête réalisée dans le cadre de l'évaluation auprès des porteurs de projets bénéficiaires de l'initiative REACT-EU.

R 1-3 DEVELOPPER L'ANIMATION PARTENARIALE ETAT-REGIONS DANS UNE PERSPECTIVE DE MEILLEURE ARTICULATION DES FINANCEMENTS

Le partenariat Etat - Région développé dans certaines Régions (Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie...) a montré son intérêt dans l'analyse du risque de double financement. Sur la période 2021 - 2027, même si les risques liés à la Facilité de Reprise et de Résilience (FRR) s'atténue, le partenariat au cours de l'instruction montre sa pertinence dans l'établissement concerté des plans de financement des opérations.

Par ailleurs, la dynamique partenariale et de coordination entre l'Etat et les Régions mérite d'être renforcée dans la perspective de la suite de la programmation 2021-2027 et du déploiement de nouveaux dispositifs de réponse aux crises et en faveur de la relance. En effet, le partenariat vis-à-vis de l'Etat a pu manquer de matérialisation et d'exhaustivité du point de vue de certaines autorités de gestion régionales (relais d'information, concertation, identification suffisamment en amont des risques de double-financement dans le cadre d'appels à projets Plan de Relance ou du soutien de projets au « fil de l'eau » ...).

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Pilote : Autorités de gestion

Partenaires associés : Acteurs locaux (autorités urbaines, EPCI, Départements), relais locaux (agences territoriales, Maisons de la Région, Conseillers en énergie...), Etat, ARS ...

Temporalité de réalisation : Au plus tôt en profitant des travaux en vue de l'examen à mi-parcours et dans l'optique de mettre en place des mesures permettant d'éviter le dégageant en 2026

Moyens éventuels à mobiliser :

- Ressources humaines mobilisées sur l'accompagnement des porteurs de projets
- Travail de prospective sur les projets à venir

REFLECHIR AUX OPPORTUNITES DE DEPLOIEMENT D'INSTRUMENTS FINANCIERS, NOTAMMENT DANS LES REGIONS QUI EN SONT PEU DOTEES

CONSTATS CLES

- REPUBLIQUE FRANÇAISE**
Union
Française

anct agence nationale
de la cohésion
des territoires

engagements
en France

Montants FEDER alloués aux instruments financiers

par région, entre 2014 et 2020

1 000 = 1 milliard d'euros

Montant FEDER hors REACT

Montant REACT

21 Montant total FEDER alloué aux instruments financiers (hors REACT + REACT)

Région	Montant total FEDER alloué aux instruments financiers (hors REACT + REACT)
Bretagne	21
Normandie	72
Hauts-de-France	73
Île-de-France	84
Grand Est	23
Bourgogne-Franche-Comté	42
Centre-Val de Loire	20
Auvergne-Rhône-Alpes	132
Provence-Alpes-Côte d'Azur	79
Occitanie	104
Nouvelle-Aquitaine	43
Gironde	29
La Réunion	30
Martinique	13
Guadeloupe	29
Outre-mer	23

Le retard dans la consommation des fonds de la période 2021 - 2027, amène à **réfléchir à la pertinence de déployer des instruments financiers dans les Régions qui en sont peu dotées à ce stade.**

ACTIONS PROPOSEES

Plusieurs autorités de gestion ont commencé à refinancer des instruments financiers ou à créer des nouveaux instruments financiers permettant ainsi de faire progresser leurs taux de programmation et de certification des dépenses. Afin de réduire le risque de dégageant en 2026, certaines autorités de gestion pourraient avoir intérêt à étudier la piste de déploiement d'instruments financiers sur leur territoire.

R 2-1 - DEPLOIEMENT D'INSTRUMENTS FINANCIERS SUR LA PERIODE 2021 - 2027 DANS LES TERRITOIRES QUI EN SONT PEU DOTES, NOTAMMENT DANS LES RUP

- **Une analyse des besoins dans certains RUP où les instruments financiers sont peu déployés :** La piste des instruments financiers a été peu explorée dans certains RUP. Si les besoins en financement des entreprises ne sont pas toujours comparables entre les territoires ultramarins et métropolitains, il pourrait néanmoins être pertinent de lancer des évaluations *ex ante* rapidement dans les territoires n'ayant pas déjà réalisé ces évaluations afin de déterminer si le besoin existe et si des instruments financiers pourraient être déployés. Au-delà de l'analyse des besoins, la spécificité du tissu économique dans les régions ultrapériphériques (notamment eu égard au volume de bénéficiaires entreprises potentiel) plaide pour une réflexion autour de l'opportunité d'un rapprochement entre les autorités de gestion témoignant d'un nombre de bénéficiaires potentiels peu important pour envisager le déploiement d'un instrument financier « inter-autorités de gestion ».
- **Un appui des RUP dans l'accompagnement au déploiement d'instruments financiers :** Il existe aujourd'hui un besoin en montée en compétences sur la thématique des instruments financiers dans les territoires ultramarins, alors que ces compétences se sont fortement accrues dans les régions métropolitaines notamment depuis la crise sanitaire. Au-delà des formations organisées par l'ANCT sur ce sujet, la mise en place d'une logique de partenariat / tutorat entre AG à fortes compétences sur les IF et AG à plus faibles compétences permettrait un accompagnement sur mesure dans les différentes étapes de mise en place d'un IF.

R 2-2 - DEPLOIEMENT D'INSTRUMENTS FINANCIERS SUR LA PERIODE 2021 - 2027 EN MATIERE DE TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

- **Envisager la mobilisation du FTJ sur les instruments financiers :** Le Fonds pour une Transition Juste reste un fonds complexe à mettre en œuvre (problématique des régimes d'aides d'Etat peu adaptés, ...). L'affectation du FTJ à des instruments financiers pourrait constituer une piste à creuser pour répondre aux besoins des entreprises, notamment au travers des prêts innovation, de capital investissement ou de garantie. Cette piste permettrait de dynamiser la programmation de ce fonds.
- **S'appuyer sur l'expérience des Hauts-de-France qui a mobilisé les fonds REACT sur la transition :** La Région Hauts-de-France a mobilisé les fonds REACT-EU à hauteur de 3,5 M€ pour abonder à hauteur de 3,5 M€ l'instrument financier dédié à la transition « REV3 Capital ». REV3 CAPITAL contribue à installer l'économie post-carbone et à faire de l'économie régionale l'une des plus efficaces et durables en matière d'utilisation des ressources. La société REV3 Capital investit en fonds propres et quasi-fonds propres dans les entreprises régionales porteuses de projets de développement au cœur de la 3ème révolution industrielle portant sur les domaines des énergies renouvelables, de la gestion de l'énergie, de l'efficacité énergétique, de la mobilité intelligente et de l'économie circulaire. A travers des subventions d'assistance technique, elle accompagne également dans la mise en place de nouveaux modèles économiques et technologiques.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Pilote : Autorités de gestion

Partenaires associés : Autorités de gestion ayant développé une expertise en instruments financiers, Région Hauts-de-France et Société REV3 Capital

Temporalité de réalisation : 2025

Moyens éventuels à mobiliser : Evaluation *ex ante* - Expertise en IF.

RECO 3 APPROFONDIR LES OPPORTUNITES DE SIMPLIFICATION DE GESTION

CONSTATS CLES

- L'enquête auprès des bénéficiaires de l'initiative REACT-EU montre que la complexité des fonds européens, notamment la justification des dépenses, lors de la phase de paiement, demeure une source d'insatisfaction pour les bénéficiaires.
- La période de programmation REACT-EU a été propice à la recherche de voies de simplification. L'utilisation des options de coûts simplifiés et tout particulièrement des taux forfaitaires réglementaires a été recherchée, mais la détermination d'options de coûts simplifiés basés sur une méthode juste, équitable et vérifiable ne s'est pas avérée réellement concrétisable au regard des délais contraints de cette fin de programmation.
- Le financement des projets avec des taux de cofinancement pouvant aller jusqu'à 100 %, a non seulement été fortement mobilisateur des fonds, mais a constitué une source de simplification et de gain de temps lors de l'instruction des demandes d'aides et de paiement.

Cette préconisation vise à **capitaliser sur les pistes de simplification qui ont pu être testées sur REACT-EU en vue de les appliquer sur la période 2021 - 2027.**

ACTIONS PROPOSEES

Face à ces constats, **plusieurs pistes d'actions peuvent être avancées :**

R 3-1 POURSUIVRE LE DEPLOIEMENT DES OPTIONS DE COÛTS SIMPLIFIÉS

Les options de coûts simplifiés ont montré de réelles voies de simplification tant pour les bénéficiaires que pour les services instructeurs, notamment en Occitanie et Nouvelle-Aquitaine.

Les taux forfaitaires (et en particulier taux forfaitaire de 20 % sur les autres coûts hors frais de personnel pour calculer les frais de personnel) ont été particulièrement utilisés sur REACT, tant sur le FSE que sur le FEDER.

Sur la période 2021 - 2027, la réglementation européenne ouvre de nouvelles possibilités de déployer des options de coûts simplifiés (Taux forfaitaires, coûts unitaires, montants forfaitaires) ou des financements non liés aux coûts, tout en ouvrant la possibilité de mettre en place ces méthodes en vue du remboursement de la contribution de l'Union à l'autorité de gestion, permettant ainsi de limiter les audits aux seules conditions nécessaires au remboursement par la Commission.

L'utilisation des OCS favorisera, entre autres, un paiement plus rapide en amont des échéances du dégageant.

R 3-2 OPTIMISER LES TAUX D'INTERVENTION DES FONDS

L'optimisation des taux d'intervention des fonds européens a certes été facilitée du fait des forts taux d'intervention sur REACT-EU (ce qui pourra demeurer dans le cadre de STEP), l'optimisation des taux d'intervention peut permettre de réduire le nombre de cofinancements, voire d'éviter les autres cofinancements. Cette démarche est de nature à accélérer non seulement la phase d'instruction, mais également la phase de paiement. Il peut donc être pertinent au regard de l'expérience REACT-EU de réfléchir à mieux articuler les politiques pour éviter la démultiplication des cofinancements sur les opérations.

R 3-3 ALLEGER LE CHAMP DES AUDITS EN PERIODE DE CRISE

Certaines autorités de gestion précisent que des simplifications seraient souhaitables dans le cadre strict des dispositifs de réponses aux crises en ce qui concerne la limitation du champ des audits à des points clés, en acceptant une marge d'erreur financière non-comptabilisée dans les rapports finaux au motif de l'urgence et de la complexité de la situation.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Pilote : Autorités de gestion

Partenaires associés : Démarche partenariale avec les cofinanceurs pour articuler les différents financements

Temporalité de réalisation : Programmes 2021-2027

Moyens éventuels à mobiliser : RAS - A budget constant

RECO 4

ASSOULPIR LES PROCEDURES CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS DE REPONSE AUX CRISES DEPLOYES PAR LA COMMISSION EUROPEENNE

CONSTATS CLES

Face à des crises de plus en plus récurrentes, la Commission européenne développe régulièrement de nouveaux dispositifs auxquels les Régions doivent s'adapter chemin faisant, tout en maintenant le plus souvent des standards et des exigences réglementaires élevés.

Les investigations menées dans le cadre de l'évaluation ont confirmé la pertinence et l'efficacité de REACT-EU et plus largement du déploiement par la Commission de nouveaux dispositifs pour apporter une réponse aux situations de crise.

Dans le cadre de REACT-EU, des premières mesures ont été prises pour simplifier les modifications de programmes et fluidifier la mise en œuvre :

- **Des mesures de simplification** : procédure accélérée de modification des programmes, système d'indicateurs simplifié, possibilité d'être sur une catégorie de région unique et un seul axe sur le FSE REACT-EU, possibilité d'affecter les fonds REACT-EU sur un seul des programmes pour des projets soutenus à l'échelle des nouvelles régions, ... ;
- **Un taux d'intervention UE pouvant aller jusqu'à 100%** ;
- **Une rétroactivité possible en termes d'éligibilité** pour les opérations achevées remontant jusqu'au 1^{er} février 2020 même sans lien direct avec la crise ;
- **Une flexibilité stratégique** en ne prévoyant pas d'exigences de concentration thématique et en facilitant la répartition des financements entre fonds (FEDER, FSE) et en fonction des thématiques / types de projets éligibles.

Par ailleurs, l'évaluation rappelle que la Commission a adopté **un encadrement temporaire permettant aux Etats membres de soutenir plus fortement l'économie** dans le cadre de la crise du COVID-19 et a ouvert **des options et marges de manœuvre pour faciliter dans le cadre des marchés publics l'achat de fournitures, services et travaux liés à la gestion de crise**.

En revanche, les porteurs de projets (cf. enquête, entretiens) et les autorités de gestion témoignent de la **complexité des procédures inhérente aux fonds européens** ne s'avérant pas toujours adaptée aux attentes dans le cadre de la gestion d'une situation de crise. **Les marges de manœuvre ouvertes sur la commande publique et les aides d'Etat n'ont pas été toujours suffisantes** pour simplifier / alléger réellement la mise en œuvre des fonds UE du point de vue des autorités de gestion. Concernant plus spécifiquement la commande publique, elles ont même eu tendance à réduire significativement l'efficacité des subventions.

Au regard des contraintes spécifiques aux fonds européens, **la mise en place de délais raisonnables et l'assouplissement des procédures (commande publique, aides d'Etat ...) sont identifiées comme des facteurs de réussite** pour le déploiement de nouveaux dispositifs d'urgence dans le cadre de crises futures. Sur ce volet, les autorités de gestion expriment de fortes attentes et espèrent que RESTORE apportera des premiers assouplissements, qui apparaissent particulièrement nécessaires pour les dispositifs d'urgence.

Cette préconisation vise à **assouplir les procédures concernant la mise en œuvre des dispositifs de réponse aux crises déployés par la Commission Européenne**.

ACTIONS PROPOSEES

Au regard de ces constats, **plusieurs pistes de réflexion mériteraient d'être étudiées par la Commission :**

R 4-1 INTRODUIRE PLUS DE SOUPLESSE DANS LES DELAIS DE MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS DE REPONSE AUX CRISES

Dans le cadre de l'initiative REACT-EU, la problématique des délais avec une date de fin d'éligibilité des dépenses fixée au 31/12/2023 s'est avérée une difficulté majeure, tant pour les autorités de gestion que pour les porteurs de projets.

Dans la période de crise, la Commission a maintenu une posture « rigide » concernant cette échéance. Cette contrainte a pu générer dans certains cas des déprogrammations d'opérations et/ou des modifications des plans de financement de certaines opérations au regard de la nécessité d'engager l'ensemble des dépenses avant fin 2023. Au regard de cette expérience, **envisager un délai supplémentaire d'un an (jusqu'à fin 2024) dans le cadre de REACT-EU aurait permis d'alléger la charge administrative** qui a reposé sur les autorités de gestion et **d'envisager la mise en œuvre / expérimentation de manière plus importante de nouveaux dispositifs** (à l'image de ce qui a été initié sur le secteur de la santé à l'appui des fonds UE).

R 4-2 ASSOULPIR LES EXIGENCES CONCERNANT LA COMMANDE PUBLIQUE ET L'APPLICATION DES REGIMES AIDES D'ETAT EN SITUATION DE CRISE

Les exigences relatives à la commande publique et à la réglementation des aides d'Etat actuellement en vigueur dans le cadre des dispositifs mis en œuvre par la Commission ne sont pas toujours adaptés à un traitement d'une situation d'urgence. Ainsi, il pourrait être intéressant de **réfléchir aux opportunités d'activer des mécanismes d'allégement des procédures relatives aux marchés publics facilement mobilisables par les autorités de gestion et de ne pas déployer d'exigences nouvelles sur la justification de la commande publique au niveau des centrales d'achat à l'avenir**. Dans le cadre de REACT-EU, les allègements de procédures ont été circonscrits principalement aux marchés publics de travaux pour les établissements hospitaliers.

En parallèle, si un régime d'aide d'Etat spécifique « COVID-19 » a été déployé par la Commission, il semble avoir été mobilisé de manière relativement marginale et n'a pas été considéré dans la pratique par les AG comme une véritable mesure de simplification dans les cas où les AG l'ont mobilisé.

Ainsi, il pourrait être intéressant de **mettre en place un groupe de travail dédié au sujet des régimes d'aide au niveau national associant les autorités de gestion** pour dégager des opportunités de simplification réelles concernant l'application des régimes d'aide dans le cadre de dispositifs de réponse à des crises.

R 4-3 ALLEGER LES MESURES DE COMMUNICATION / PUBLICITE

Tout en maintenant des mesures permettant la visibilité des fonds, des mesures de simplification pourraient être envisagées en termes de communication sur les financements européens (ex : réduction des exigences d'affichage sur le petit matériel acquis par les hôpitaux et soumis à stérilisation régulière), alors que les mêmes règles de communication / publicité se sont imposées aux autorités de gestion et aux porteurs de projets dans le cadre de REACT-EU qu'au travers des crédits FEDER-FSE « mainstream » dans les précédentes années de la programmation 2014-2020.

Commenté [RB1]: **Belgique** - Paragraphe ajouté par mes soins en lien avec le commentaire de Centre Val de Loire sur la reco n°3 (voir mail Régions de France).

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Pilote : Commission Européenne

Partenaires associés : Autorités de gestion, Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)

Temporalité de réalisation : Programmes 2021-2027 dans la perspective de nouveaux dispositifs d'urgence en réponses à des contexte de crises

Moyens éventuels à mobiliser : RAS - A budget constant

RECO 5

S'APPUYER SUR L'EXPERIENCE DE REACT-EU POUR RENFORCER LE SUIVI-EVALUATION DANS LA PERSPECTIVE DE LA SUITE DE LA PROGRAMMATION 2021-2027 ET DU POST 2027**CONSTATS CLES**

En matière de suivi-évaluation, les travaux évaluatifs précisent que **les indicateurs communs permettent de valoriser les réalisations et des premiers résultats des opérations cofinancées dans le cadre de REACT-EU**. En cohérence avec les stratégies de relance européenne et nationale, des thématiques d'intervention ont été identifiées, précisant les champs dans lesquels les fonds devaient être injectés de façon prioritaire pour relancer l'activité et répondre à la fois aux besoins immédiats et de plus long terme en lien avec la crise (compétitivité / emploi, santé, bâtiments et travaux publics ...). En outre, ces stratégies précisaient les publics ciblés en priorité, notamment les acteurs publics (collectivités locales ...) et les entreprises (TPE / PME).

Afin de rendre compte de l'initiative REACT-EU, **les autorités de gestion des programmes ont sélectionné des indicateurs** parmi la liste établie par la Commission qu'il s'agisse des indicateurs COVID-19 ou d'indicateurs communs déjà existants sur les fonds FEDER / FSE « mainstream » en fonction des thématiques d'intervention propres à chaque région (nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien, investissements privés complétant un soutien public, capacité supplémentaire de production d'EnR, diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics ...). Ces indicateurs mobilisés dans le cadre de REACT-EU mettent en lumière des résultats quantitatifs et démontrent la réactivité des fonds de la politique de cohésion dans un temps très court pour créer de l'emploi et soutenir les entreprises dans un contexte d'arrêt total de l'activité économique. Par ailleurs, **les réalisations et résultats directement imputables à la mobilisation des fonds REACT-EU peuvent être isolés**, sachant qu'un objectif thématique transversal et un axe prioritaire spécifique ont été adoptés au sein des programmes 2014-2020.

En outre, les autorités de gestion (AG) soulignent **la souplesse introduite par la Commission dans le cadre de REACT-EU en matière de suivi-évaluation**. Cette souplesse a été favorable à la sélection par les AG des indicateurs les plus pertinents et représentatifs pour attester de l'efficacité et de l'impact du programme, mais aussi de la mise en œuvre de REACT-EU selon les problématiques spécifiques de leur territoire.

Néanmoins, **les évaluateurs n'ont disposé que de données partielles et incomplètes en source ouverte** (cf. Cohesion Data) dans le calendrier de réalisation de l'évaluation. Ainsi, **une prise de recul** par rapport aux projets soutenus est encore nécessaire pour analyser plus finement les réalisations et résultats en lien avec l'initiative REACT-EU (avec des autorités de gestion susceptibles de transmettre des appels de fonds REACT-EU **jusqu'au 30/05/2025**). Plus largement, il apparaît pertinent de capitaliser sur l'expérience REACT-EU dans la perspective du post-27.

Cette recommandation vise à **recenser des points d'attention en matière de suivi-évaluation de la politique de cohésion dans la perspective du post 2027 et rappeler les enjeux de collecte pour la programmation 2021-2027**.

ACTIONS PROPOSEES

En continuité des travaux entrepris par les Autorités de gestion dans le cadre de REACT-EU, puis de la programmation 2021-27, **il est recommandé de :**

R5-1- CAPITALISER SUR L'EXPERIENCE REACT-EU EN MATIERE DE SUIVI-EVALUATION DANS LA PERSPECTIVE DU POST-2027

L'initiative REACT-EU invite les autorités de gestion et l'Agence nationale de la cohésion des territoires à entamer dès à présent une réflexion dans la perspective du post 2027 concernant :

- **Les thématiques d'intervention** pour répondre aux enjeux et besoins prioritaires des acteurs économiques, des collectivités locales et de la population, tout en sachant que ces dernières seront susceptibles d'évoluer au cours des prochaines années ;
- **Les modalités de gestion et de contrôle**, afin de fluidifier la mise en œuvre ;

- **Les modalités de suivi de la politique de cohésion**, pour favoriser une mesure efficace de la mise en œuvre des actions déployées et mettre en évidence les résultats de ces actions en premier lieu à une échelle territoriale, puis au travers du choix d'indicateurs communs à une échelle plus globale (nationale et européenne).

En transversalité, il s'agit de s'interroger collectivement sur les moyens de tirer profit de l'initiative REACT-EU et sur la capacité à améliorer la réponse aux crises et la valorisation des résultats et de l'impact des interventions à l'appui des crédits de la politique de cohésion à l'avenir (suite de la programmation 2021-2027, préparation du post 27 ...).

R5-2 MAINTENIR UNE PRIORISATION DES INDICATEURS COMMUNS ET SÉLECTIONNER DES INDICATEURS PERTINENTS, FACILES À RENSEIGNER ET EXPLOITER

Comme précisé plus haut, la Commission européenne n'a pas contraint les autorités de gestion dans le choix des indicateurs dans le cadre de REACT-EU, tout en proposant une liste d'indicateurs communs COVID-19 et en ouvrant la possibilité de retenir des indicateurs communs FEDER / FSE « mainstream ». Cette flexibilité a été appréciée par les autorités de gestion. Déjà initiée sur la génération 2021-2027, **la priorisation des indicateurs communs afin de les agréger et d'être en mesure de valoriser les résultats à l'échelle nationale, puis européenne, mérite d'être pérennisée**. A ce titre, une étude de la Commission mettait en évidence dès 2023 l'utilisation accrue des indicateurs communs sur la période 2021-2027.

Dans le cadre de dispositifs de réponse aux crises et dans la perspective du post 2027, la sélection des indicateurs devra poursuivre les objectifs suivants :

- **Une priorisation des indicateurs communs** à des fins d'agrégation / compilation des données ;
- **Le choix d'indicateurs pertinents et significatifs** au regard des priorités d'intervention propres à chaque territoire ;
- **Une priorité donnée au choix d'indicateurs faciles à renseigner et à exploiter**, pour disposer rapidement et de manière fiable d'une visibilité sur les résultats de l'action publique (tout particulièrement en temps de crise).

Par ailleurs, **dans le cas d'une prochaine crise, le groupe de travail « suivi-évaluation » au niveau national pourra être réuni pour identifier les indicateurs les plus pertinents** en lien avec la logique d'intervention des programmes et en fonction de la typologie de crise concernée (sanitaire, climatique, économique ...). Cet exercice s'avère relativement complexe, une crise étant par nature non-prévisible.

Plus largement, une attention particulière devra être portée sur le fait de **ne pas contrevenir aux effets bénéfiques de la souplesse introduite par les règlements et la Commission** en matière de suivi-évaluation, ayant été favorable à une approbation rapide des modifications de programmes dans le cadre de REACT-EU, ce qui était essentiel pour assurer une réactivité dans la réponse apportée sur les territoires dans un contexte de crise.

R5-3- PREVOIR LA PRODUCTION D'UN BILAN NATIONAL À L'APPUI DES DONNÉES INDICATEURS CONSOLIDÉES DANS LE CADRE DE REACT-EU OU DE TOUT AUTRE DISPOSITIF DE RÉPONSE À DES CRISES

A partir d'une vision consolidée de l'ensemble des données sur les indicateurs REACT-EU (cf. exports « indicateurs » de l'ensemble des systèmes d'information), un bilan quantitatif pourra être produit à l'échelle nationale par l'ANCT courant 2025 à l'appui des données consolidées au 31/12/2024 (voir même au 2nd semestre 2025 pour prendre en compte les éventuels derniers appels de fonds REACT-EU des autorités de gestion françaises possibles jusqu'au 30/05/2025) pour valoriser les réalisations et les résultats à l'appui des valeurs en réalisé de l'ensemble des indicateurs sélectionnés et suivis dans le cadre des programmes.

Ce bilan pourrait comprendre :

- **Une présentation des valeurs réalisées et compilées à l'échelle nationale** au travers d'un tableau synthétique pour l'ensemble des indicateurs mobilisés à l'échelle nationale concernant les axes prioritaires REACT-EU ;
- **Une analyse des niveaux d'atteinte des objectifs en lien avec les cibles finales 2023 à l'échelle de chaque programme.**

Cette analyse viendrait compléter la présente évaluation sur un volet quantitatif. Les travaux évaluatifs ayant été contraints au plan calendaire par l'obligation réglementaire de transmission du rapport définitif de l'évaluation REACT-EU fixée au 31/12/2024.

R5-4 - ANTICIPER LES ENJEUX DE COLLECTE ET DE QUALITE DES DONNEES POUR LES INDICATEURS 2021-2027

Au-delà de l'expérience spécifique REACT-EU en réponse à la crise, cette recommandation est l'occasion de rappeler auprès des autorités de gestion **les évolutions structurelles concernant le suivi-des indicateurs** pour la programmation 2021-2027 et l'enjeu d'**anticiper les protocoles de collecte** (modalités, temporalité) en ce qui concerne les indicateurs de résultat FEDER.

Deux évolutions majeures doivent notamment être appréhendées pour la génération 21-27 :

- **Un cadre de performance s'appuyant sur l'ensemble des indicateurs de réalisation et de résultat, mais ne donnant plus lieu à une analyse purement quantitative.** Dans le cadre de la nouvelle programmation, une appréciation plus qualitative est attendue concernant les progrès accomplis dans l'obtention des valeurs intermédiaires puis finales ;
- **L'introduction d'indicateurs de résultats communs FEDER**, permettant de quantifier les effets à court terme des interventions soutenues, en particulier les bénéficiaires directs, la population visée ou les utilisateurs des projets cofinancés, dans un délai pouvant aller jusqu'à un an après la réalisation physique des opérations. **Cette évolution homogénéise la manière d'appréhender le suivi-évaluation entre le FEDER et le FSE par rapport à la génération 2014-2020**, sachant qu'auparavant les indicateurs de résultat FEDER étaient des indicateurs de contexte, décrivant l'évolution du territoire en lien avec une thématique d'intervention des programmes (ex. taux de pérennité des entreprises à l'échelle régionale).

Ainsi, il apparaît essentiel de :

- **Sensibiliser les porteurs de projets aux enjeux de suivi-évaluation 21-27 et inscrire une obligation de transmission des données par les porteurs de projets dans les conventions**, en portant une attention particulière sur les indicateurs pouvant induire une collecte après le paiement du solde des dossiers (ex. RCR64 - Nombre annuel d'utilisateurs des aménagements spécifiques de pistes cyclables soutenus) ;
- **Réaliser des points d'étape réguliers sur la fiabilité et la complétude des données, identifier d'éventuelles valeurs aberrantes sur certains dossiers et sensibiliser les services instructeurs concernant les définitions, les pièces probantes et les modes de collecte propres à chaque indicateur** (production et actualisation en continu d'un guide pratique des indicateurs, réunions régulières entre services instructeurs et service suivi / pilotage des fonds UE ...) ;
- En fonction du niveau d'atteinte des cibles à mi-parcours (examen de performance d'ici au 31/03/2025), **envisager une révision des cibles si certaines semblent sous-évaluées ou sur-évaluées - voire inatteignables.**

Pour rappel, des modifications de cibles peuvent être négociées avec la Commission Européenne selon deux principes :

- En lien avec des enjeux capacitaires : **modifications au prorata financier** en cohérence avec des ajustements de la maquette financière du programme ;
- En lien avec des enjeux de performance : **lorsque les hypothèses méthodologiques de départ ne se sont pas vérifiées ou en mettant en évidence des facteurs externes ayant impacté directement la capacité d'atteinte des objectifs** (cf. note méthodologique transmise à la Commission et annexé au programme précisant le calcul des cibles).

R5-5 - S'INTERROGER SUR LES MODALITES D'EVALUATION DES DISPOSITIFS DE REPONSE AUX CRISES

Dans le cadre de la programmation 2021-2027, les autorités de gestion disposent d'une plus grande latitude dans les modalités et dans le rythme de déclenchement des évaluations, en comparaison de la génération 2014-2020 : suppression de l'obligation de réalisation d'une évaluation *ex ante* programme (seulement sur le volet IF sur la période 2021-2027), plus d'obligation de réaliser une évaluation d'impact pour chaque axe / priorité des programmes, ...

Pour autant, le retour d'expérience de l'initiative REACT-EU appelle à une réflexion globale autour de la capacité à évaluer les dispositifs d'aide en réponse aux crises, avec l'exemple de l'initiative REACT-EU ayant fait partie d'une multiplicité de dispositifs déployés à l'échelle européenne et nationale en réponse à la crise COVID. Cette réflexion devra permettre :

- D'**analyser les conditions de faisabilité d'évaluations plus transversales** ne prenant pas en compte uniquement les projets cofinancés par les fonds européens dans un contexte de crise et de relance (avec une attention portée sur la question de l'accès aux données hors FESI) ;
- D'**identifier les méthodologies évaluatives les plus adaptées** (analyse de contribution, analyse contrefactuelle ...) pour isoler et quantifier les résultats et les effets / impacts des interventions.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Pilote : Autorités de gestion

Partenaires associés : Démarche partenariale entre les autorités de gestion (régions, DGEFP ...), l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et la Commission européenne (DG EVAL)

Temporalité de réalisation : Programmes 2021-2027 et préparation du post 2027 (+ anticipation de nouveaux dispositifs déployés en réponse à des crises et en faveur de la relance)

Moyens éventuels à mobiliser : RAS - A budget constant



4

ANALYSES DÉTAILLÉES (HORS BILAN)

4.1 RAPPORT D'ENQUÊTE - « ENQUÊTE AUPRÈS DES PORTEURS DE PROJETS BÉNÉFICIAIRES DE L'INITIATIVE REACT EU »

4.1.1 OBJECTIFS, MODALITÉS D'ENQUÊTE ET RÉPONDANTS

LES OBJECTIFS DE L'ENQUÊTE

Les cabinets Teritéo et Aster Europe ont été mandatés par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires pour conduire l'évaluation de l'initiative REACT-EU en France.

Dans ce cadre, une enquête a été menée auprès de l'ensemble des porteurs de projets ayant bénéficié des fonds FEDER / FSE / FEAD au titre de REACT-EU entre 2021 et 2024.

Elle visait notamment à recueillir le retour d'expérience des porteurs de projets concernant la conception et la mise en œuvre de leur projet, à appréhender leur satisfaction concernant l'aide financière et l'accompagnement dont ils ont bénéficié, à identifier et qualifier les résultats / impacts de l'aide REACT-EU sur leur activité et à l'échelle du territoire et à dégager des pistes d'amélioration concernant la mise en œuvre de ces soutiens.

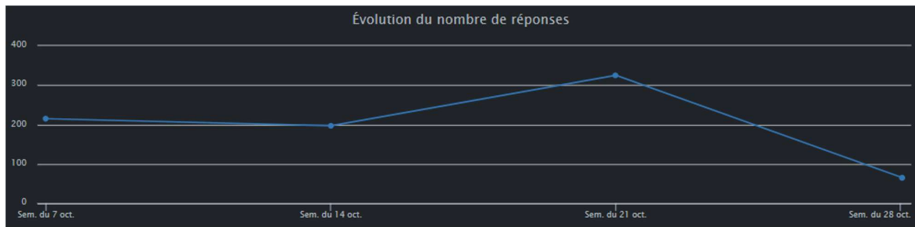
LES MODALITÉS DE L'ENQUÊTE

Cette enquête autoadministrée en ligne a été diffusée par mail auprès d'une liste de bénéficiaires le 07/10/2024 et clôturée le 29/10/2024, 2 relances mails ont été effectuées le 16/10/2024 et le 23/10/2024.

Les contacts des bénéficiaires ont été récupérés auprès des Autorités de gestion des programmes et relayés ensuite par l'ANCT aux prestataires, soit 4973 contacts valides.

Au total, 802 répondants ont participé à cette enquête (le nombre de réponses varie toutefois d'une question à une autre en raison des questions conditionnées et des filtres structurant le questionnaire), soit un taux de retour de 16,1%.

Ce pourcentage minimise le taux de retour réel de l'enquête, sachant que plusieurs personnes référentes de dossiers FSE REACT-EU ont été destinataires de l'enquête s'agissant du PON FSE 2014-2020. Dans le cas présent, un seul interlocuteur a participé à l'enquête pour chaque projet. Ainsi, si l'on met en regard le nombre de répondants à l'enquête par rapport au nombre de dossiers REACT-EU programmés au 18/07/2024 (3592 dossiers), le taux de retour de l'enquête atteint 22,3% (sachant que les bases de données concernant les contacts des porteurs de projets étaient pour partie incomplètes et/ou pouvaient présenter des adresses inactives ou erronées).



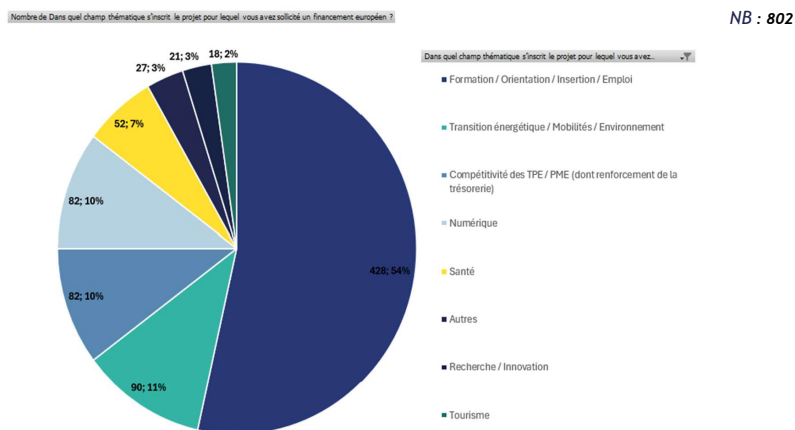
Au bout de la première semaine de diffusion du questionnaire, 215 personnes avaient répondu. Par la suite, on constate un pic de réponses durant la semaine du 21 octobre avec 325 répondants. Au total, après presque 1 mois de mise en ligne, le questionnaire affiche 802 réponses.

PRECISION METHODOLOGIQUE : La réponse aux questions n'étant pas obligatoire sur la plupart des questions de l'enquête, l'échantillon de répondants peut varier en fonction des questions. Pour l'ensemble des questions le nombre de réponses « n » est précisé.

4.1.2 CARACTÉRISTIQUES DU FINANCEMENT EUROPÉEN ATTRIBUÉ ET FINALITÉ DU PROJET

PLUS D'UN BÉNÉFICIAIRE SUR 2 A PORTE UN PROJET SUR LA THÉMATIQUE « FORMATION / EMPLOI / INSERTION »

Rappel de la question : Dans quel champ thématique s'inscrit le projet pour lequel vous avez sollicité un financement européen ?



Parmi les 802 répondants, plus de la moitié des projets financés dans le cadre de l'initiative REACT EU portent sur la thématique « Formation / Insertion / Emploi ».

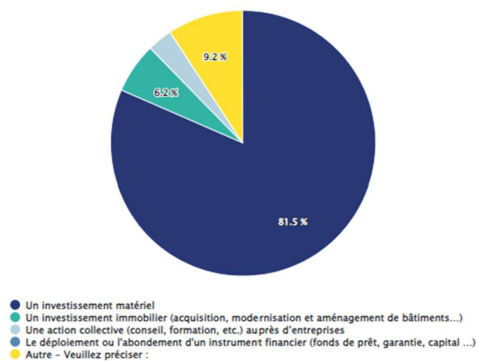
Les projets concernant la transition énergétique, les mobilités et l'environnement arrivent en seconde position avec 90 projets financés (11%).

Parmi les réponses autres, les thématiques qui reviennent le plus sont la culture (4 projets), l'habitat (3) et le sport (2).

81% DES FINANCEMENTS POUR LA COMPÉTITIVITÉ DES TPE/PME ONT ÉTÉ UTILISÉS POUR RÉALISER UN INVESTISSEMENT MATÉRIEL

REPONSE A LA QUESTION : Vous avez bénéficié d'un financement européen dans le cadre de :

Nota : Cette question était conditionnée, les résultats ne présentent que les répondants de la thématique Compétitivité des TPE/PME, le nombre de réponses a été adapté en fonction.



NB : 65

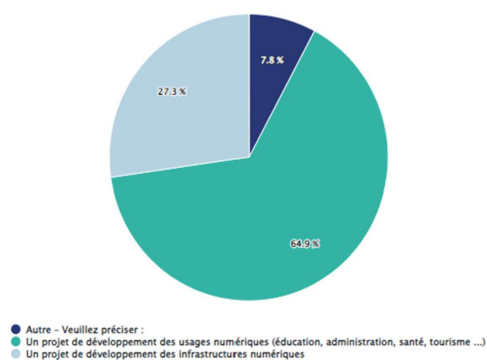
Parmi les projets financés sur la compétitivité des TPE/PME, les répondants indiquent que 81% des financements ont été accordés pour un investissement matériel.

2/3 DES PROJETS DANS LE NUMÉRIQUE VISENT À DÉVELOPPER LES USAGES DU NUMÉRIQUE DANS DES SECTEURS EN RETARD (SANTÉ, TOURISME, ADMINISTRATION...)

REPONSE A LA QUESTION : Vous avez bénéficié d'un financement européen dans le cadre de :

Nombre de répondants : 77

Nota : Cette question était conditionnée, les résultats ne présentent que les répondants de la thématique Numérique (Q1), ce qui justifie le volume de réponses.



Sur la thématique du numérique, 65% des projets financés concernent le développement des usages numériques pour tous types de structures (tourisme, éducation, santé...).

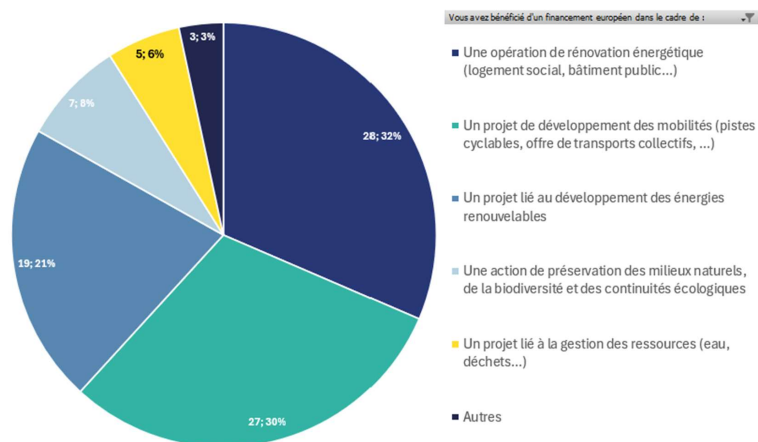
Les 21 projets relatifs au développement d'infrastructures numériques sont minoritaires. Ils représentent 27% de l'ensemble de projets financés sur cette thématique parmi les répondants à l'enquête.

UNE REPARTITION HOMOGENE DES TYPES DE PROJETS SUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE / MOBILITES / ENVIRONNEMENT

REPONSE A LA QUESTION : Vous avez bénéficié d'un financement européen dans le cadre de :

Nombre de répondants : 89

Nombre de Vous avez bénéficié d'un financement européen dans le cadre de :



Nota : Cette question était conditionnée, les résultats ne présentent que les répondants de la thématique Transition écologique / mobilités / Environnement (Q1), le nombre de réponses a été adapté en fonction

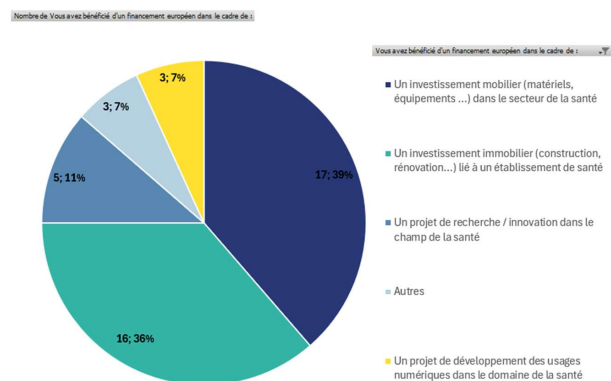
Concernant la thématique transition écologique / mobilités /environnement, les types de projets financés se répartissent de manière assez équivalente entre les opérations de **rénovations énergétiques d'infrastructures** (28 projets, 32%) ; les **projets de développement des mobilités** (27 projets, 30%) et les **initiatives de développement des énergies renouvelables** (19 projets, 21%).

LES INVESTISSEMENTS MOBILIERS ET IMMOBILIERS DOMINENT LES PROJETS PORTÉS DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ

REPONSE A LA QUESTION : Vous avez bénéficié d'un financement européen dans le cadre de :

Nota : Cette question était conditionnée, les résultats ne présentent que les répondants de la thématique Santé (Q1), le nombre de réponses a été adapté en fonction

Nombre de répondants : 44



Parmi les 44 projets portés dans le domaine de la santé, 17 concernent un investissement mobilier (matériels, équipements...) dans le domaine de la santé, soit 39% des projets financés dans ce domaine.

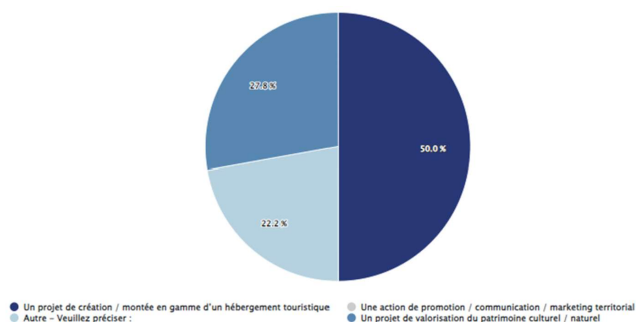
Suivent les investissements immobiliers (construction d'infrastructures de santé, rénovations...), avec 16 projets portés, soit 36%.

CONCERNANT LE SECTEUR TOURISTIQUE, LA MOITIÉ DES PROJETS FINANCES CONCERNENT LA CREATION OU LA MONTEE EN GAMME D'UN HEBERGEMENT TOURISTIQUE

REPONSE A LA QUESTION : Vous avez bénéficié d'un financement européen dans le cadre de :

Nota : Cette question était conditionnée, les résultats ne présentent que les répondants de la thématique Tourisme (Q1), le nombre de réponses a été adapté en fonction

Nombre de répondants : 18



Sur la thématique tourisme, parmi les 18 projets financés, 9 concernent la création ou la montée en gamme d'un hébergement touristique, soit 50%.

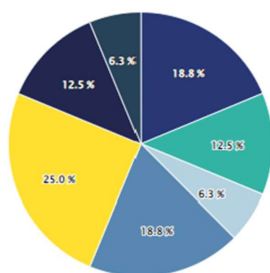
Viennent ensuite les projets de valorisation du patrimoine culturel/naturel (5 projets financés, 28%).

UNE REPARTITION HOMOGENE DES TYPES DE PROJETS SUR LA RECHERCHE/INNOVATION

REPONSE A LA QUESTION : Vous avez bénéficié d'un financement européen dans le cadre de :

*Nota : Cette question était conditionnée, les résultats ne présentent que les répondants de la thématique Recherche/innovation (Q1).
le nombre de réponses a été adapté en fonction.*

Nombre de répondants : 16



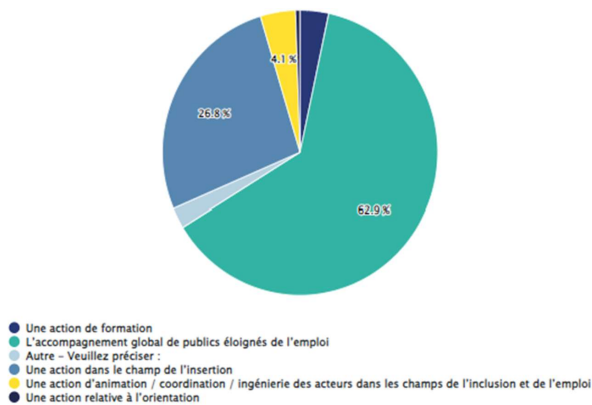
- Un projet de recherche publique
- Un projet collaboratif de recherche public / privé
- Un projet collaboratif de recherche public / public
- Un investissement immobilier (construction, rénovation, aménagement...) concernant des bâtiments de recherche ou des locaux scientifiques
- Un investissement mobilier (acquisition / mutualisation d'équipements de recherche, achat de matériel...)
- Un projet individuel ou collectif d'innovation porté par une (ou plusieurs) entreprise(s)
- Autre - Veuillez préciser :

Concernant la recherche et l'innovation, les projets financés sont plutôt uniformément répartis. Avec 4 projets (25%) portant sur des investissements mobiliers (acquisition de matériel et équipement de recherche...); 3 projets portent sur de l'investissement immobilier sur des bâtiments de recherche (18%); 3 projets portent sur de la recherche publique (18%); 2 projets de recherche collaborative entre public et privé sont également financés.

63% DES PROJETS DANS LA FORMATION/INSERTION/EMPLOI TOURNES VERS L'ACCOMPAGNEMENT DE PUBLICS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI.

REPONSE A LA QUESTION : Vous avez bénéficié d'un financement européen dans le cadre de :

Nombre de répondants : 388



Parmi les 388 projets financés dans le secteur formation/insertion/emploi, 244 projets concernent l'accompagnement global des publics éloignés de l'emploi.

Ce type de projet représente donc la part la plus importante des projets financés par le programme REACT EU.

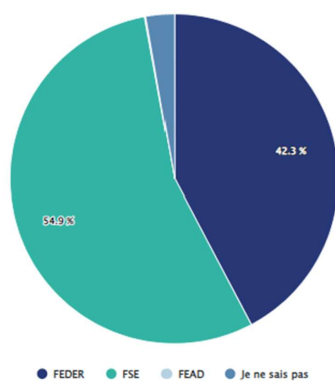
Viennent ensuite les projets axés sur la réalisation d'actions d'aide à

l'insertion (sociale, professionnelle...), avec 104 projets financés (27%).

PLUS DE LA MOITIÉ DES PROJETS FINANCES PAR REACT EU ONT BÉNÉFICIÉ DU FSE

REPONSE A LA QUESTION : Votre projet a-t-il bénéficié d'un financement FEDER, FSE ou FEAD ?

Nombre de répondants : 802



Sur l'ensemble des projets financés par le programme REACT EU, 440 projets ont bénéficié du FSE, soit 55%.

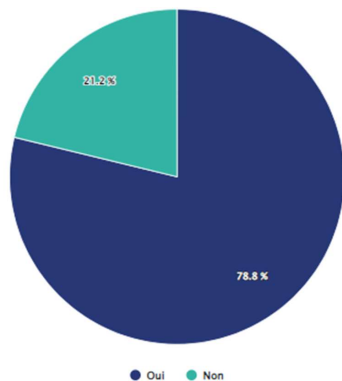
Cela explique la plus forte proportion de projets financés dans le secteur Formation/Insertion/Emploi.

Les projets financés par le FEDER représentent 42% du total, avec 339 projets.

78% DES PROJETS FINANCES PAR REACT EU SONT ACHEVES

REPONSE A LA QUESTION : *Le projet pour lequel vous avez bénéficié d'un financement européen est-il achevé ?*

Nombre de répondants : 792



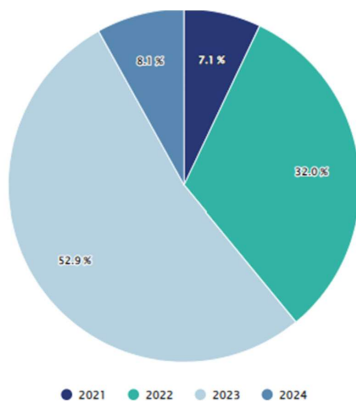
Parmi les 792 répondants, 624 affirment que leur projet sont achevés, soit 78%.

Les projets encore inachevés sont au nombre de 168, soit 22%.

LA MAJORITE DES PROJETS ONT ETE FINALISES EN 2023

REPONSE A LA QUESTION : *Si oui, en quelle année le projet financé a-t-il été finalisé ?*

Nombre de répondants : 607



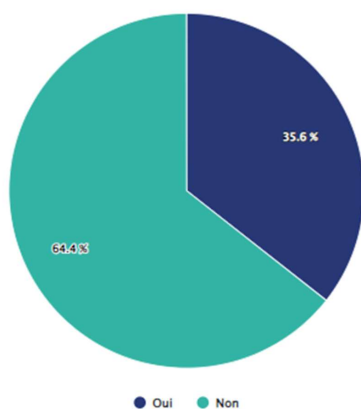
Parmi les 607 répondants, 321 affirment que leur projet a été finalisé en 2023, soit 53%.

D'autre part, 194 répondants affirment qu'ils ont finalisés leur projet au cours de l'année 2022, soit 32% du total.

1 REpondant SUR 3 A EU PLUSIEURS PROJETS FINANCES AU TITRE DE REACT EU ENTRE 2021 ET 2024

REPONSE A LA QUESTION : Avez-vous bénéficié de financements européens au titre de REACT EU pour plusieurs projets différents entre 2021 et 2024 ?

Nombre de répondants : 786



Sur les 786 porteurs de projets ayant répondu à cette question, 280 affirment avoir obtenu des financements européens pour la réalisation de plusieurs projets, dans le cadre de REACT EU, entre 2021 et 2024, soit 35%.

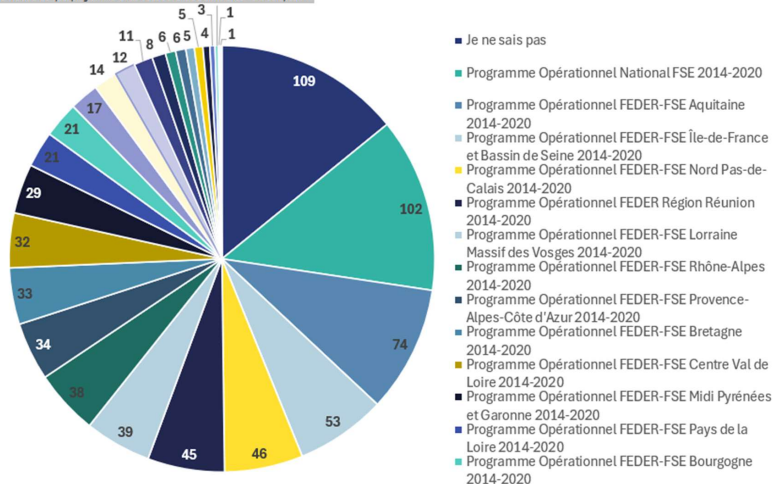
A l'inverse, la majorité des porteurs de projets n'ont bénéficié des fonds européens que pour financer un projet en particulier, 506 porteurs répondent dans ce sens, soit 65%.

UNE PART NON-NEGLIGEABLE DES REpondANTS NE SAVENT PAS DE QUEL PROGRAMME OPERATIONNEL ILS DEPENDENT

REPONSE A LA QUESTION : Au titre de quel programme avez-vous bénéficié d'un financement européen ?

Nombre de répondants : 771

Nombre de Au titre de quel programme avez-vous bénéficié d'un financement européen ?



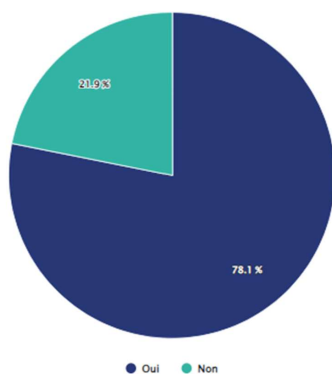
Une part non-négligeable des répondants déclarent **ne pas savoir** à partir de quel programme opérationnel ils ont obtenu le financement européen REACT-EU : sur les 771 répondants, **109** ont donné cette réponse (**14%**).

Suit les porteurs de projets déclarant avoir perçu le financement européen au titre du PO National FSE 2014-2020, avec 102 réponses, soit **13% du total des répondants à l'enquête**.

78% DES PORTEURS DE PROJETS ONT VU LEUR ACTIVITÉ FRAGILISÉE PAR LA CRISE DU COVID-19

REPONSE A LA QUESTION : *Votre activité a-t-elle été fragilisée par la crise du Covid-19 ?*

Nombre de répondants : 773



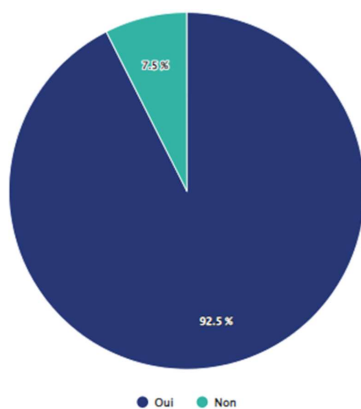
Parmi les 773 répondants, **604** déclarent que leur activité a été **fragilisée** par la crise du Covid-19, soit **78%**.

A l'inverse, 169 porteurs de projets déclarent que cela n'a pas été le cas (22%).

LES FINANCEMENTS EUROPEENS ONT ÉTÉ ADAPTÉS AUX BESOINS DES PORTEURS DE PROJETS

REPONSE A LA QUESTION : *Est-ce que le financement public était adapté à vos besoins pour répondre à vos difficultés ?*

Nombre de répondants : 789

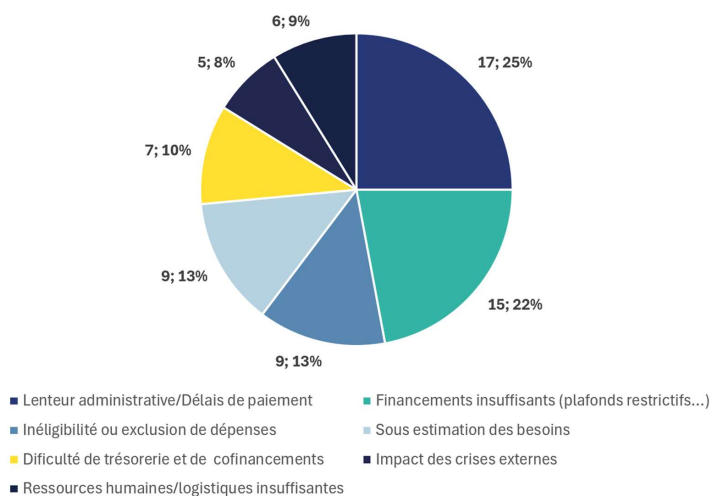


La grande majorité des répondants (**730 porteurs, 93%**) déclarent être satisfait par l'aide européenne, qu'ils considèrent adaptée à leurs besoins.

LES DÉLAIS DE PAIEMENT ET LES PROBLÈMES LIÉS À L'INÉLIGIBILITÉ DES DÉPENSES SONT LES PRINCIPALES RAISONS DU MÉCONTENTEMENT DE CERTAINS PORTEURS DE PROJET

REPONSE A LA QUESTION : Pour quelle(s) raison(s) jugez-vous que le financement européen n'a pas répondu pleinement à vos besoins ?

Nombre de répondants : 47



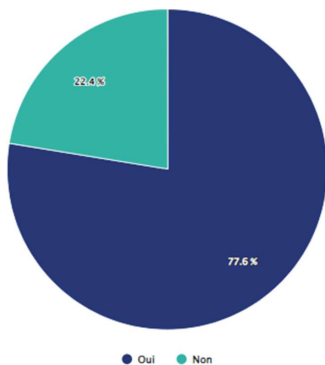
Sur les 47 répondants, 17 affirment que le financement européen n'a pas répondu pleinement à leurs besoins à cause des délais de paiement trop important et de la lenteur administrative globale dans les démarches, soit 25%.

Vient ensuite comme principale source de mécontentement les montants des subventions insuffisants, souvent à cause de plafonds jugés trop restrictifs, qui concernent 22% des répondants (15 réponses).

Dans une moindre mesure, les problèmes liés à l'inéligibilité de dépenses, souvent imprévus, concernent 9 répondants (13%) ; une sous-estimation des besoins de la part des porteurs de projet (9 réponses, 13%) ; et des difficultés de gestion de trésorerie, très souvent liées à l'absence de cofinancements (7 réponses, 10%).

2/3 DES RÉPONDANTS JUGENT LE MONTANT DU FINANCEMENT OBTENU SATISFAISANT

REPONSE A LA QUESTION : Jugez-vous le montant du financement obtenu suffisant ?



Nombre de répondants : 789

Plus des 2/3 des répondants jugent **suffisants** les fonds obtenus lors du financement de leur projet dans le cadre de REACT EU (612 répondants, 78%).

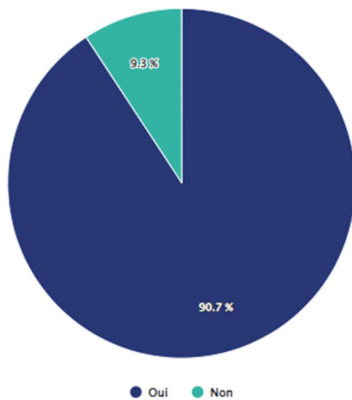
A l'inverse, on retrouve **177 porteurs** de projets jugeant **insuffisant** le montant des aides reçus pour le financement de leur projet, soit 22%.

On observe donc une augmentation du mécontentement par rapport à la question sur la satisfaction des besoins.

LA GRANDE MAJORITE DES PORTEURS DE PROJETS RECOMMANDENT LE RECOURS A UN FINANCEMENT EUROPEEN AU VU DES MONTANTS OCTROYES

REPONSE A LA QUESTION : Jugez-vous le montant du soutien financier FEDER, FSE ou FEAD au titre de REACT EU incitatif pour solliciter un financement européen ?

Nombre de répondants : 756



Parmi les 756 réponses, **686** porteurs de projets considèrent que le montant du soutien financier octroyé par le FEDER, le FSE ou le FEAD encourage à solliciter un financement européen, soit **91%**.

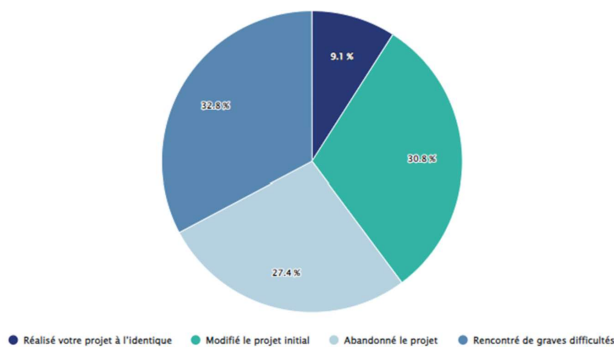
Ainsi, seul 70 personnes jugent que les montants ne sont pas attractifs et n'incitent pas à mobiliser des fonds européens, soit 9%.

4.1.3 RESULTATS / IMPACTS DU FINANCEMENT REACT EU OBTENU

SEULEMENT 9% DES STRUCTURES AURAIENT RÉALISÉ LEUR PROJET À L'IDENTIQUE SANS L'AIDE DES FONDS EUROPÉENS

REPONSE A LA QUESTION : En l'absence d'un financement du FEDER / FSE / FEAD, pensez-vous que vous auriez ... ?

Nombre de répondants : 751



Parmi les 751 répondants, seulement 68 personnes déclarent que leur projet aurait été réalisé comme prévu sans l'aide des fonds européens, soit seulement 9%.

A l'inverse, 452 personnes déclarent qu'ils auraient soit **rencontrés de graves difficultés** à réaliser leur projet (246, 33%), soit l'aurait abandonné (206, 27%).

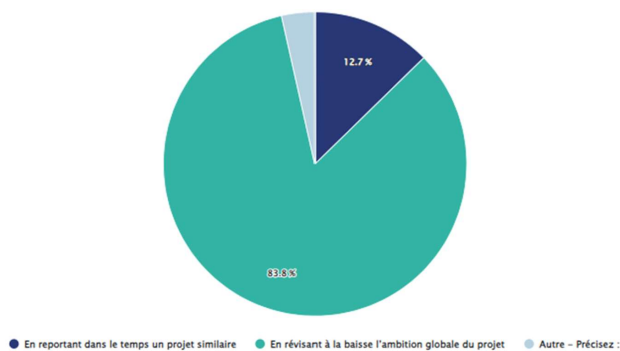
Le reste des répondants à cette question déclarent qu'ils auraient **modifié** leur projet initial pour le mener au bout (231, 31%).

LA MAJORITE DES PORTEURS DE PROJETS AURAIENT REVU À LA BAISSÉ L'AMBITION GLOBALE DE LEUR PROJET SANS LE FINANCEMENT EUROPEEN

REPONSE A LA QUESTION : Sans l'obtention du financement, pourriez-vous préciser de quelle manière vous auriez modifié le projet initial ?

Nota : cette question était conditionnée, les réponses à cette question ne concernent que les personnes ayant répondu « modifier le projet initial » à la précédente question.

Nombre de répondants : 228



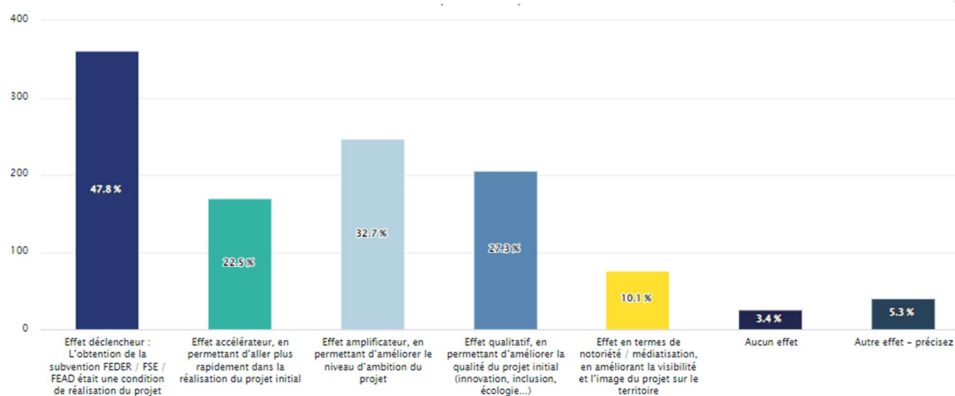
Parmi les 228 personnes concernées par cette question, 191 répondants affirment qu'ils auraient **revu à la baisse l'ambition globale** de leur projet s'ils n'avaient pas eu l'aide des fonds européens, soit **84%**.

L'AIDE DES FONDS EUROPÉENS A EU UN EFFET DÉCLENCHEUR POUR LES PROJETS DANS LA MAJORITÉ DES CAS

REPONSE A LA QUESTION : Quel a été l'effet du financement sur votre projet ?

Nombre de répondants : 756 ; Nombres de réponses : 1126

Nota : Cette question a été proposée en choix multiples



Sur les 756 répondants, 361 affirment que les fonds européens ont eu un **effet déclencheur** de leur projet (48%), c'est-à-dire que le fonds dont ils ont bénéficié était la condition de réalisation du projet.

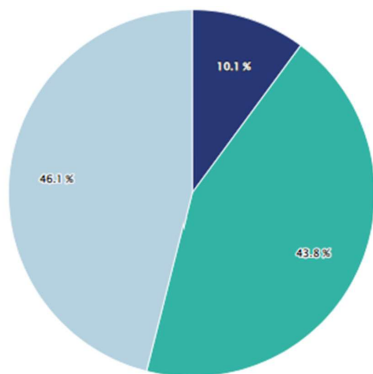
Le deuxième effet le plus cité (247, 33%) est **l'effet amplificateur**, le financement européen a permis d'améliorer le niveau d'ambition du projet.

Dans une moindre mesure, **l'effet qualitatif**, c'est-à-dire l'amélioration de la qualité du projet finalisé (en ajoutant une innovation, en utilisant de meilleurs matériaux par exemple) est aussi à mettre en avant, avec 206 mentions (27%).

Seulement 10% (76 répondants) des porteurs de projets notent que le financement européen a eu un effet en termes de **notoriété**, améliorant la visibilité de leur projet sur le territoire.

SEULEMENT 10% DES PROJETS AURAIENT ÉTÉ CONCRÉTISÉS SANS L'AIDE EUROPÉENNE

REPONSE A LA QUESTION : De manière plus globale, votre projet aurait-il pu se concrétiser sans l'obtention du financement européen ?



Nombre de répondants : 751

Sur les 751 répondants, 346 affirment que l'aide de l'Europe a été déterminante pour la mise en œuvre de leur projet, sans laquelle ils n'auraient pas pu le réaliser, soit 46%.

Quand 329 autres répondants affirment qu'ils auraient réalisé leur projet partiellement sans l'aide européenne, soit 44%.

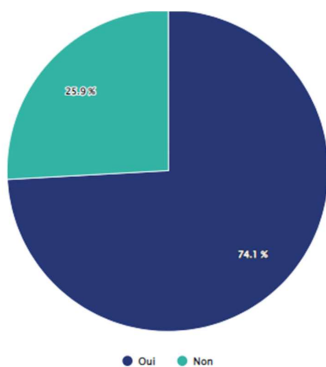
En définitive, seulement 10% des projets auraient été réalisés en totalité sans l'obtention d'un financement européen.

3/4 DES PROJETS FINANCÉS PAR LE FSE CIBLAIENT DES PUBLICS PARTICULIÈREMENT FRAGILISÉS PAR LA CRISE DU COVID-19

REPONSE A LA QUESTION : Ce projet a-t-il été l'occasion de cibler des publics particulièrement fragilisés par la crise du Covid-19 ?

Nombre de répondants : 406

Nota : cette question était conditionnée, elle ne concerne que les porteurs de projets ayant bénéficié du FSE pour la mise en œuvre du projet

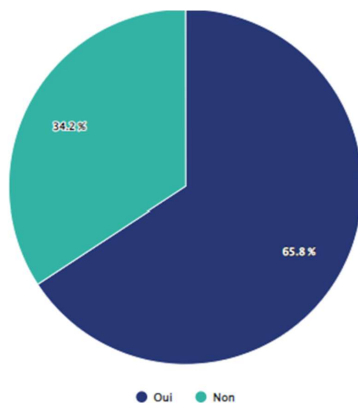


Sur les 406 projets portés à l'aide du FSE, 301 ciblaient des publics particulièrement fragilisés par la crise du Covid-19, soit 74%.

LES PROJETS PORTES ONT EU UN IMPACT DIRECT OU INDIRECT SUR L'EMPLOI

REPONSE A LA QUESTION : Ce projet a-t-il eu une incidence directe ou indirecte en matière d'emploi ?

Nombre de répondants : 748



Parmi les 748 répondants, 492 affirment que leur projet a eu un impact direct ou indirect en termes d'emploi, soit 66%.

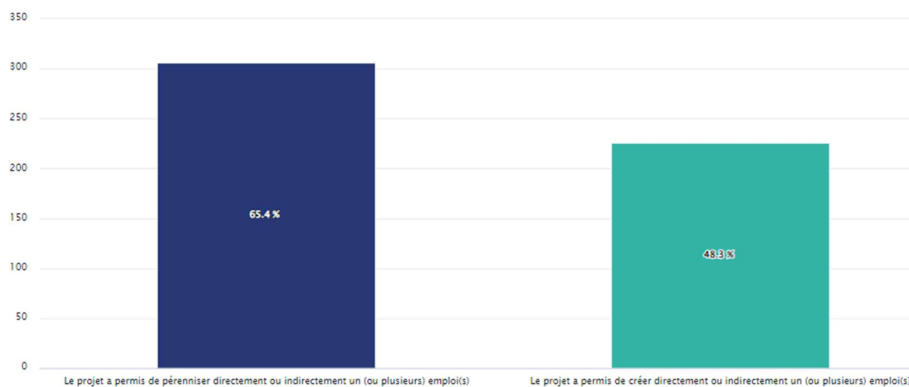
A l'inverse, 256 projets n'ont pas eu d'impact particulier sur l'emploi, soit 34%.

LES PROJETS FINANCES ONT MAJORITAIREMENT PERMIS DE PERENNISER UN OU PLUSIEURS EMPLOIS

REPONSE A LA QUESTION : Comment qualifieriez-vous l'impact de cette intervention en termes d'emplois ?

Nombre de répondants : 468 ; nombre de réponses : 532

Nota : cette question était conditionnée. Elle ne concerne que les personnes ayant répondu que leur projet avait eu un impact direct ou indirect en matière d'emploi. Elle était également à choix multiples.



Parmi les projets ayant eu un impact en termes d'emploi, l'effet qui ressort le plus est la pérennisation d'un ou plusieurs emplois, avec 306 mentions, soit 65% des réponses.

La création directe ou indirecte d'emploi(s) vient ensuite avec 226 mentions, soit 48% des réponses.

11 EMPLOIS CREE EN MOYENNE PARMI LES PROJETS CRÉATEURS D'EMPLOI

REPONSE A LA QUESTION : Pourriez-vous préciser en nombre d'ETP le nombre d'emplois créés ?

Nombre de répondants : 196

Nota : Cette question était conditionnée. Elle ne comporte que les réponses des personnes ayant déclarées que leur projet a eu un impact direct ou indirect sur la création d'emplois.

Selon les chiffres recueillis, le nombre total d'emplois créés sur l'ensemble des 196 porteurs de projets ayant répondu à cette question est de 2210.

La moyenne d'emplois créés sur l'ensemble des projets créateurs d'emploi est de 11.

15 EMPLOIS PERENNISES EN MOYENNE SUR LES PROJETS PERENNISATEURS D'EMPLOI

REPONSE A LA QUESTION : Pourriez-vous préciser en nombre d'ETP le nombre d'emplois pérennisés ?

Nombre de répondants : 258

Nota : Cette question était conditionnée. Elle ne comporte que les réponses des personnes ayant déclarées que leur projet a eu un impact direct ou indirect sur la pérennisation d'emplois.

Selon les chiffres recueillis, le nombre total d'emplois pérennisés sur l'ensemble des 258 porteurs de projets ayant répondu à cette question est de 3817.

La moyenne d'emplois pérennisés sur l'ensemble des projets cités est de 15.

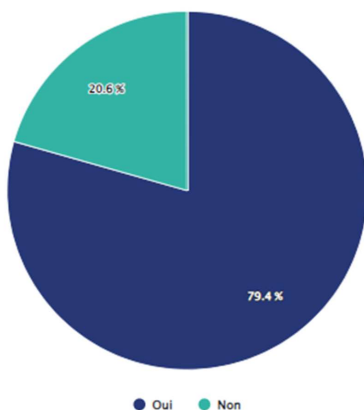
DES FINANCEMENTS EUROPEENS ONT EU UN IMPACT DURABLE SUR L'ACTIVITE DES BENEFICIAIRES OU LEUR TERRITOIRE ET/OU LE PUBLIC VISE PAR LEURS PROJETS

REPONSE A LA QUESTION : Jugez-vous les effets / impacts du financement pérennes et durables sur votre activité, pour le territoire et/ou les publics visés ?

Nombre de répondants : 748

Parmi les 748 répondants, 594 considèrent que les financements européens dont ils ont bénéficié dans le cadre de REACT ont eu un impact durable sur leur activité, le territoire ou/et sur les publics visés par leur projet, soit 79%.

A l'inverse, 154 porteurs de projets considèrent que les financements européens dont ils ont bénéficié n'ont pas eu d'impact de cet ordre-là, soit 20% des réponses.

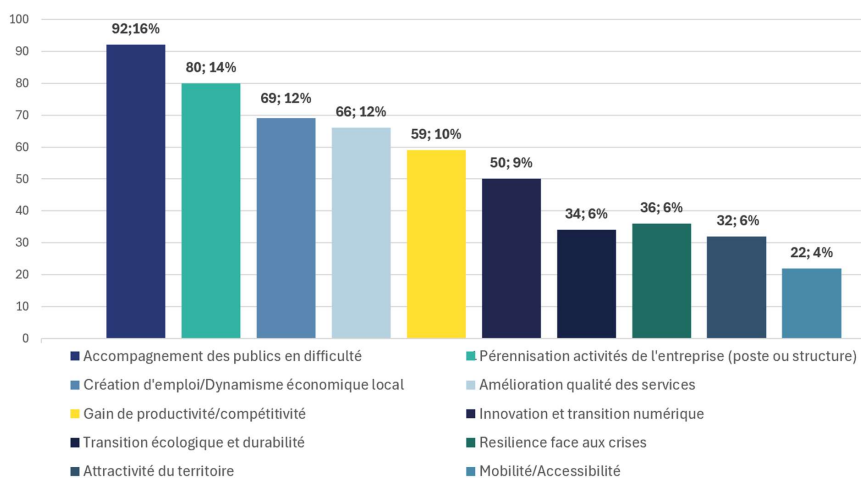


LES FINANCEMENTS ONT PRINCIPALEMENT PERMIS DE PERENNISER L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS EN DIFFICULTE ET LES ACTIVITES DES ENTREPRISES DES BENEFICIAIRES

REPONSE A LA QUESTION : Selon vous, qu'est-ce que ce financement a permis de pérenniser ?

Nombre de répondants : 493 ; nombre de réponses : 572

Nota : cette question était une question ouverte, les réponses ont été analysées et regroupées ensuite en plusieurs catégories de réponses pour retranscrire de manière précise les effets repérés par les répondants. Une réponse d'un répondant pouvait ainsi intégrer plusieurs catégories de réponses.



Selon l'ensemble des réponses données par les porteurs de projets, les financements européens ont majoritairement aidé à pérenniser l'accompagnement des publics en difficulté (emploi, insertion, formation...), avec 92 réponses données sur 572, soit 16%.

Le deuxième effet relevé par les porteurs de projet est la pérennisation de l'activité de leurs entreprises, notamment avec l'arrivée de matériel (80 réponses, 14%).

Viennent ensuite les effets de pérennisation en matière de création d'emploi et de dynamisation de l'économie locale (69 mentions, 12%) ; ainsi qu'une amélioration de la qualité des services fournis par l'entreprise porteuse du projet (66 mentions, 12%).

LES FINANCEMENTS ONT PERMIS PRINCIPALEMENT AUX PORTEURS DE PROJETS DE PERENNISER DES POSTES ET DE RENFORCER LEURS EQUIPEMENTS/STRUCTURES

REPONSE A LA QUESTION : Pouvez-vous préciser comment le financement a permis d'amplifier / pérenniser / compléter un projet existant ?

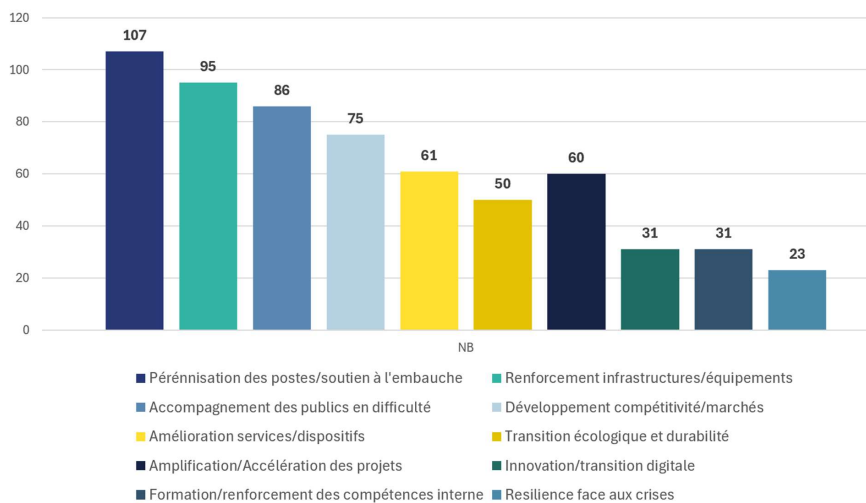
Nombre de répondants : 422 ; Nombre de réponses : 624

Nota : cette question était une question ouverte, les réponses ont été analysées et regroupées ensuite en plusieurs catégories de réponses pour retranscrire de manière précise les effets repérés par les répondants. Une réponse d'un répondant pouvait ainsi intégrer plusieurs catégories de réponses.

Selon l'ensemble des réponses données par les porteurs de projets, les financements européens ont majoritairement aidé à pérenniser des emplois et à obtenir un soutien à l'embauche, avec 107 réponses données sur 624, soit 17%.

Le deuxième effet relevé par les porteurs de projet est le renforcement de leurs équipements et infrastructures, notamment avec l'arrivée de matériel ou avec la création de nouveaux bâtiments (95 réponses, 15%)

Viennent ensuite les effets d'amplification en matière d'accompagnement des publics en difficulté, les financements ont permis aux porteurs de projets de mieux accompagner leurs bénéficiaires et sur un temps plus long (86 mentions, 14%) ; ils soulignent également un développement de la compétitivité de leur entreprise, permis par le financement européen (75 mentions, 12%).



LA NECESSITE D'OBTENIR UN FINANCEMENT PLURIANNUEL EST LA PRINCIPALE RAISON POUR LAQUELLE CERTAINS PROJETS N'ONT PAS ETE PERENNES

REPONSE A LA QUESTION : Pouvez-vous nous préciser pour quelle(s) raison(s) ?

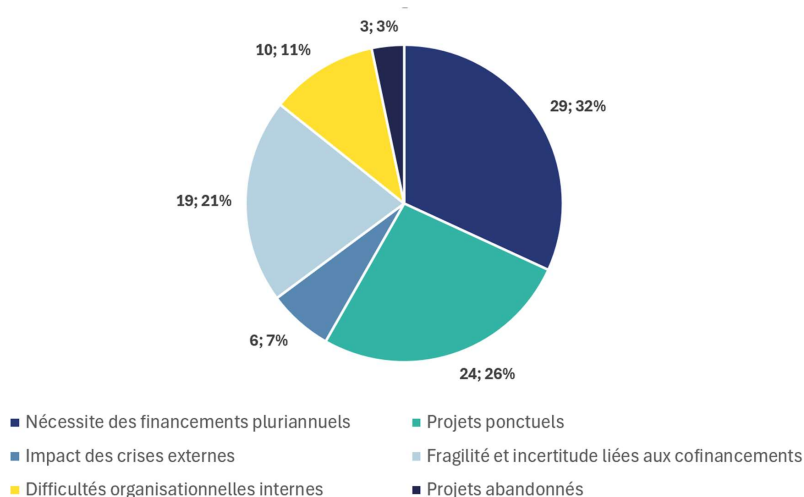
Nombre de répondants : 91

Nota : cette question était conditionnée. Elle ne concerne que les personnes ayant répondu « Non » à la question « Jugez-vous les effets / impacts du financement pérennes et durables sur votre activité, pour le territoire et/ou les publics visés ? »

Parmi les 91 répondants à cette question, 29 affirment que les financements européens n'ont pas eu d'impact durable sur leur activité car leurs actions nécessitent un recours annuel à des financements pour continuer à exister (cela concerne les secteurs de l'action sociale et de l'aide à l'emploi notamment), soit 32%.

24 répondants affirment que l'activité pour laquelle ils ont mobilisé des fonds européens concernaient des actions ponctuelles, et n'ont donc pas vocation à avoir des effets durables (26%).

Enfin, la troisième raison notable est la fragilité de certaines structures en raison de leur dépendance à des cofinancements, qui empêchent leurs actions d'avoir des effets durables, les projets n'étant pas reconduits à cause de cela (19 mentions, 21%).

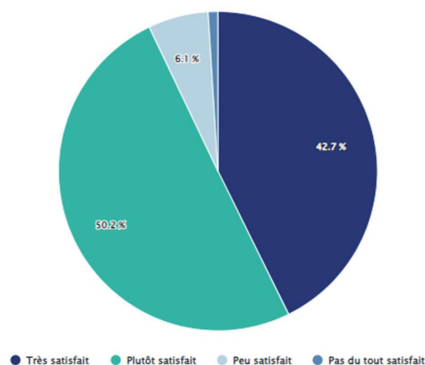


4.1.4 MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU FINANCEMENT

93 % DES REpondANTS SATISFAITS DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DU FINANCEMENT EUROPEEN

REPONSE A LA QUESTION : Quel est votre niveau de satisfaction concernant l'accompagnement et le financement dont vous avez bénéficié ?

Nombre de répondants : 719



Parmi les 719 réponses, 668 des personnes s'estiment **satisfaites** de l'accompagnement et du financement dont ils ont bénéficié dans le cadre de REACT EU, soit **93%**.

Parmi ces 668 réponses, 307 répondants se déclarent « **très satisfaits** », soit **43%** du total des réponses.

A l'inverse, seul 51 personnes s'estiment « **peu satisfaites** » (44 réponses, 6%) ou « **pas du tout satisfaites** » (7 réponses, 1%)

LA LOURDEUR ET LA COMPLEXITE DES DEMARCHES ADMINISTRATIVES EST LA PRINCIPALE SOURCE DE MECONTENTEMENT DE LA PART DES REpondANTS NON SATISFAITS DES FINANCEMENTS EUROPEENS

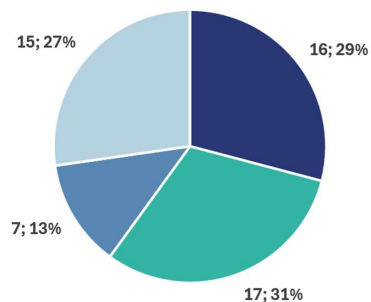
REPONSE A LA QUESTION : Pouvez-vous préciser pour quelle(s) raison(s) et/ou quel(s) aspect(s) ne vous ont pas donné satisfaction ?

Nombre de répondants : 46 ; nombre de réponses : 55

Nota : cette question était conditionnée. Les résultats ne présentent que les réponses des personnes ayant répondu « peu satisfaites » ou « pas du tout satisfaites » à la question précédente.

Parmi les 55 réponses, la source de mécontentement la plus récurrente parmi les répondants ayant déclaré ne pas être satisfaits par l'accompagnement et le financement européen est la **lourdeur/complexité des démarches administratives** (17 mentions, 31%).

La durée trop importante de traitement du dossier a été citée 16 fois, soit par 29% des répondants. **Le manque d'accompagnement par les organismes intermédiaires** est souligné par 27% des répondants à cette question.



- Durée trop importante de traitement du dossier
- Lourdeur et complexité administrative
- Insuffisance des montants octroyés
- Manque d'accompagnement/Mauvaise gestion des organismes intermédiaires

LA QUALITÉ DU SUIVI ADMINISTRATIF DU DOSSIER : PREMIER MOTIF DE SATISFACTION DES RÉPONDANTS

REPONSE A LA QUESTION : Précisez si vous le souhaitez les éléments qui ont contribué à votre satisfaction :

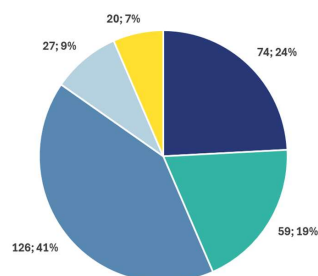
Nombre de répondants : 288 ; Nombre de réponses : 306

Nota : Cette question était conditionnée. Les résultats ne présentent que les réponses des personnes ayant répondu « plutôt satisfaits » ou « très satisfaits » à la question précédente.

Parmi les 288 répondants se déclarant satisfaits de l'accompagnement et du financement européen, 126 ont cité la qualité des échanges et l'efficacité de leurs interlocuteurs lors du suivi administratif de leur dossier comme source de satisfaction, soit 41%.

L'accompagnement sur le volet technique de la part des organismes intermédiaires est également souligné par la plupart des répondants, en effet, 74 répondants l'identifient comme une source de satisfaction, soit 24%.

54 personnes ont cité le taux de financement octroyés par les fonds européens sur leur projet comme motif de satisfaction, soit 19%.



- Accompagnement technique des organismes intermédiaires
- Taux de financement
- Qualité du suivi administratif/ Efficacité dans les échanges
- Simplification/fluidification des processus
- Impact financier et opérationnel direct

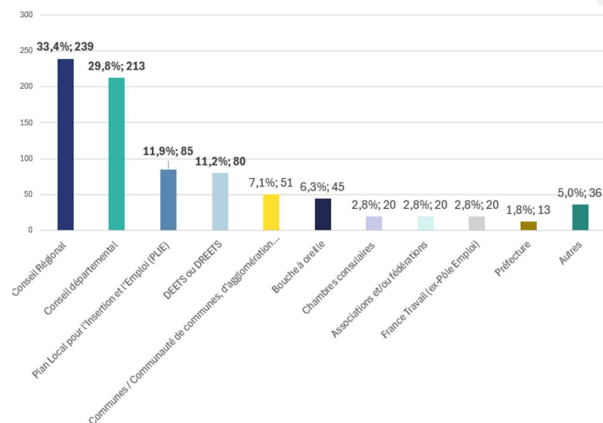
LES RÉGIONS, DÉPARTEMENTS ET LES PLIE SONT LES PRINCIPAUX RELAIS AUPRÈS DES PORTEURS DE PROJETS CONCERNANT LES FINANCEMENTS EUROPÉENS

REPONSE A LA QUESTION : *Par qui avez-vous eu connaissance de l'opportunité de bénéficier de ce financement ?*

Nombre de répondants : 715 ; Nombre de réponses : 893

Parmi les 715 répondants, 239 ont cité le Conseil Régional, soit 33%. Vient ensuite le Conseil départemental, cité 213 fois par les porteurs de projets (30%). Les PLIE et les DEETS ou DREETS sont également des bons relais auprès des porteurs de projets avec 85 citations pour l'un (12%) et 80 citations pour l'autre (11%).

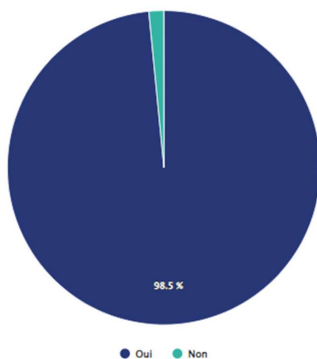
Parmi les réponses « autres », on retrouve en majorité une information diffusée par des organismes intermédiaires (AGAPE, ADI, AGIL...), des cabinets de conseils et une information trouvée en interne.



SEULEMENT 1,5% DES RÉPONDANTS NE SAVAIENT PAS QUE LEUR PROJET AVAIT BÉNÉFICIÉ D'UN FINANCEMENT EUROPÉEN

REPONSE A LA QUESTION : *Saviez-vous que votre projet avait bénéficié d'un financement européen ?*

Nombre de répondants : 714



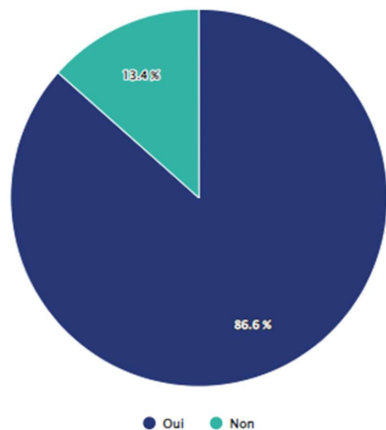
Sur les 714 répondants, seulement 11 affirment qu'ils ne savaient pas que leur projet était financé par un fonds européen, soit moins de 2%.

UNE BONNE CONNAISSANCE DE L'INITIATIVE REACT EU

REPONSE A LA QUESTION : Aviez-vous connaissance du fait que votre projet avait été soutenu dans le cadre de l'initiative REACT EU en réponse à la crise sanitaire et pour préparer la relance ?

Nombre de répondants : 714

Parmi les 714 répondants, 618 affirment être au courant que leur projet a été soutenu dans le cadre de l'initiative REACT EU, soit 87%.



92% DES RÉPONDANTS SATISFAITS DE L'ACCÈS À L'INFORMATION CONCERNANT L'OBTENTION DE FINANCEMENTS

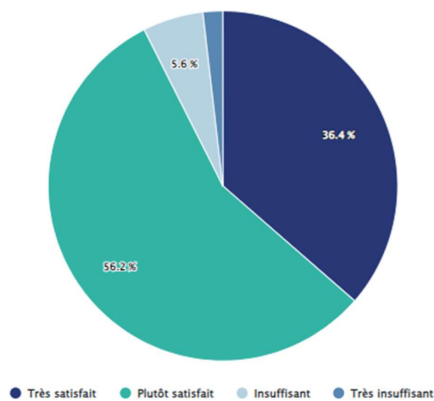
REPONSE A LA QUESTION : Comment jugez-vous l'accès à l'information relative à l'obtention du financement ?

Nombre de répondants : 714

Sur l'ensemble des répondants, 661 s'estiment au moins satisfaits de l'accès à l'information concernant l'obtention des financements, soit 92%.

Parmi ces 661 personnes, 260 sont « très satisfaites », soit 36%.

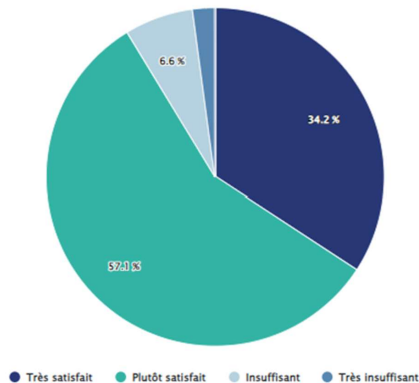
Une minorité de personnes sont insatisfaites de ce point de vue-là, à savoir 53 bénéficiaires, soit 8%. 13 personnes estiment que l'accès à l'information est « très insuffisant » (2%).



92% DES RÉPONDANTS SATISFAITS DE LA CLARTÉ ET DE LA QUALITÉ DES INFORMATIONS CONCERNANT L'OBTENTION DES FINANCEMENTS

REPONSE A LA QUESTION : *Comment jugez-vous la qualité de l'information relative à l'obtention du financement ?*

Nombre de répondants : 713



On retrouve des proportions similaires à la question précédente pour la clarté et la qualité de l'information transmise.

On note une légère hausse sur les personnes insatisfaites, avec cette fois 63 bénéficiaires estimant la clarté et la qualité de l'information transmise comme « insuffisante », soit 9 % d'entre eux.

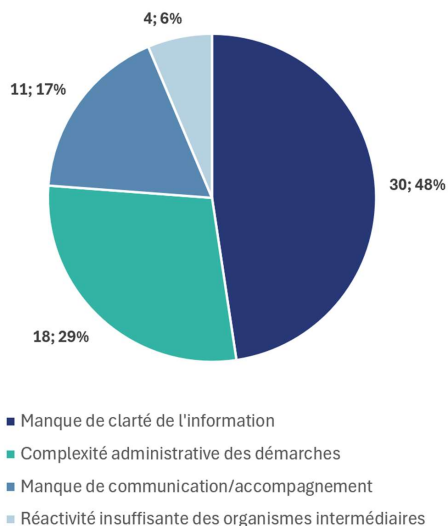
LE MANQUE DE CLARTÉ DE L'INFORMATION DIFFUSÉE REPROCHE PAR UNE PARTIE DES PORTEURS DE PROJETS

REPONSE A LA QUESTION : *Si l'accès ou la qualité de l'information sont insuffisants ou très insuffisants, précisez pourquoi :*

Nombre de répondants : 63

Nota : Cette question était conditionnée. Les résultats ne présentent que les réponses des personnes ayant répondu « insuffisant » ou « très insuffisant » à la question précédente.

Parmi les 63 porteurs de projets ayant manifesté leur mécontentement par rapport à l'accès à l'information dans le cadre d'une demande de financement européen, 30 affirment que le manque de clarté de l'information diffusée par les autorités de gestion est la principale source de leur mécontentement, soit 48%.



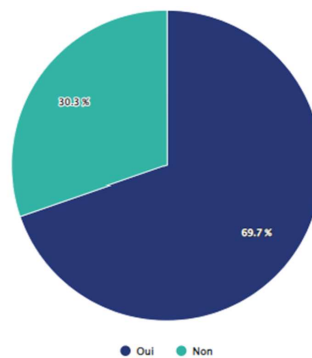
Les autres sources de mécontentements sont « la complexité administrative des démarches » qui découragent certains porteurs de projet à se lancer dans une demande de financement ou à en refaire la demande (18 mentions, 29%) ; « un manque de communication et d'accompagnement » sur la possibilité ou non d'obtenir des aides européennes pour certains porteurs de projet (11 mentions, 17%) et 4 porteurs de projets soulignent un manque de réactivité de la part de leur interlocuteur au sein de l'autorité de gestion (6%).

UNE MAJORITÉ DE PORTEURS DE PROJETS AYANT BÉNÉFICIÉ D'UN ACCOMPAGNEMENT AU MONTAGE DU DOSSIER

REPONSE A LA QUESTION : Avez-vous bénéficié d'un accompagnement au montage de votre dossier (pièces administratives à produire, plan de financement, éléments techniques, etc.) ?

Nombre de répondants : 713

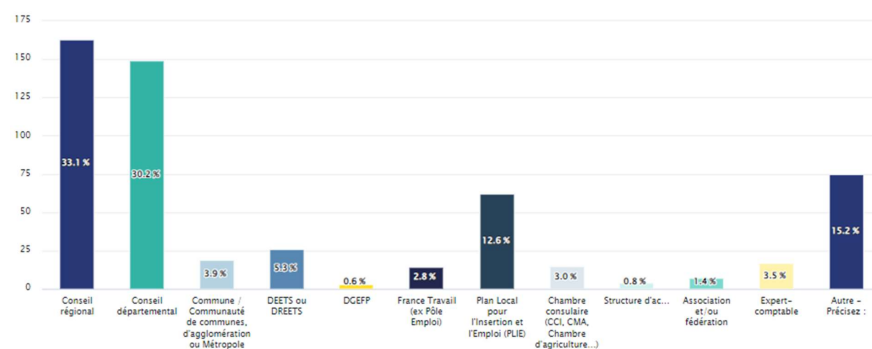
La majorité des porteurs de projets affirment qu'ils ont bénéficié d'un accompagnement au montage de leur dossier (pièces administratives à produire, précision d'éléments techniques...) puisque 497 répondants ont répondu Oui à cette question, soit 70%.



LES REGIONS ET DEPARTEMENTS SONT LES STRUCTURES QUI ACCOMPAGNENT PRINCIPALEMENT LES PORTEURS DE PROJETS SUR LE FINANCEMENT EUROPEEN

REPONSE A LA QUESTION : Si oui par quel acteur ?

Nombre de répondants : 493



Parmi les porteurs de projets ayant bénéficié d'un accompagnement, 33% des répondants déclarent avoir obtenu un accompagnement auprès de la Région, soit 163 personnes. Arrive ensuite le Département qui a été cité par 30% des porteurs de projets, soit 149 fois.

Les PLIE sont également des structures qui accompagnent un nombre important des porteurs de projets avec 62 mentions, soit 13%.

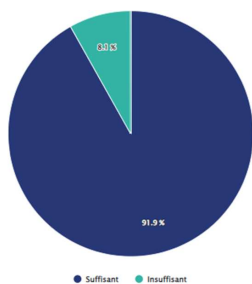
Parmi les réponses « autres », les cabinets de conseil ou bureau d'études externe sont les structures qui reviennent le plus sur ce sujet, avec 27 mentions, soit 5%.

Sur cette question on retrouve les mêmes acteurs ayant fait connaître aux porteurs de projets la possibilité d'obtenir des financements européens. Il est probable que la structure qui informe le porteur de projet sur les fonds européens soit aussi celle qui l'accompagne dans le montage et le suivi du dossier.

Parmi les porteurs de projets accompagnés, 92% sont satisfaits de leur accompagnement sur la demande de subvention 93%

REPONSE A LA QUESTION : L'accompagnement apporté au montage de votre demande de subvention a-t-il été... ?

Nombre de répondants : 664



Les répondants ayant bénéficié d'un accompagnement sont très majoritairement satisfaits de leur accompagnement sur le montage de leur dossier de demande de financement. 610 répondants sur 664 jugent leur accompagnement « suffisant », soit 92%.

1/3 DES REpondants MECONTENTs PENSENT QUE L'ACCOMPAGNEMENT POURRAIT ETRE PLUS STRUCTURE

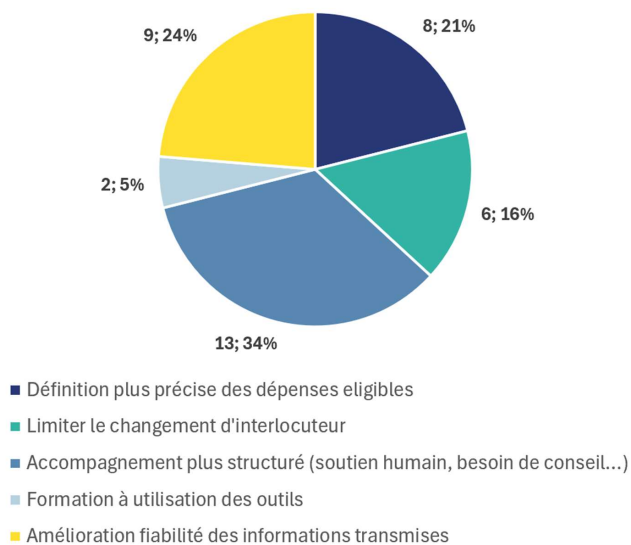
REPONSE A LA QUESTION : Si vous le jugez « insuffisant », pouvez-vous préciser sur quels aspects / sujets vous jugez que l'accompagnement aurait pu être amélioré ?

Nombre de répondants : 38

Parmi les 38 répondants jugeant leur accompagnement dans le cadre de REACT EU comme « insuffisant », 13 affirment que leur accompagnement aurait pu être davantage structuré, ils mettent en avant un besoin de conseil, d'un appui humain plus poussé (34%).

9 répondants pensent que la fiabilité des informations transmises pourrait être améliorée (24%).

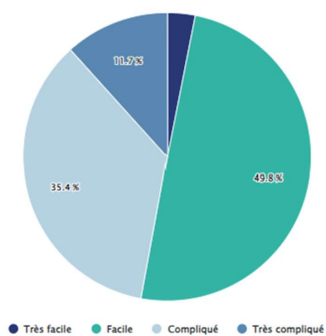
8 répondants pensent que la définition des dépenses éligibles pourrait être plus précise (21%).



UN AVIS PARTAGE SUR LA DIFFICULTE DE MISE EN ŒUVRE DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

REPONSE A LA QUESTION : *Comment avez-vous jugé le dossier de demande de subvention (pièces administratives à produire, plan de financement, éléments techniques, etc.) ?*

Nombre de répondants : 711



53% des répondants considèrent que le dossier de demande de subvention a été facile à maîtriser, soit 376 personnes.

A l'inverse, 47% des porteurs de projets trouvent qu'il s'est avéré complicé de monter un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'initiative REACT EU, dont 12% qui estiment que le dossier de demande de subvention a été « très compliqué ».

LES REpondants EN DIFFICULTÉ PRINCIPALEMENT A CAUSE D'UN MANQUE DE CLARTE DANS LES INSTRUCTIONS ET DES PLATEFORMES DE DEPOTS DES DOSSIERS NON INTUITIVES

REPONSE A LA QUESTION : Si vous le jugez « compliqué » ou « très compliqué », pouvez-vous préciser les difficultés rencontrées ?

Nombre de répondants : 248 ; Nombre de réponses : 444

Parmi les 444 réponses, 85 pointent un manque de clarté des instructions relatives à la mise en place du dossier de demande de financement, soit 19% des réponses.

« Certaines questions ne sont pas claires. »

« Malgré l'accompagnement du comptable, ce n'est pas toujours facile de comprendre la demande. »

Parmi les autres catégories de difficultés rencontrées, on rencontre les problèmes liés aux plateformes en ligne de dépôt des pièces justificatives qui ne sont pas intuitives selon 60 porteurs de projets (13,5%).

« Site dédié pas très ergonomique : souvent perte du travail fait si pas d'enregistrements répétés. »

« La plateforme qui efface le travail, nécessite de changer de navigateur, ce qui alourdit la procédure. »

Le volume élevé de pièces justificatives à transmettre (55 occurrences, 12%) ainsi que la lourdeur administrative du processus au global (50 occurrences, 11%) arrivent ensuite dans les principales difficultés rencontrées par les porteurs de projets. Ces deux types de difficultés sont complémentaires et les structures porteuses de projets les plus modestes soulignent qu'elles n'ont souvent pas l'organisation ou les compétences en interne pour engager une demande de financement européen pour ces deux raisons.

« Les dossiers FSE sont beaucoup trop complexes et fastidieux (allers/retours interminables lors de l'instruction et lors de l'analyse de bilan). »

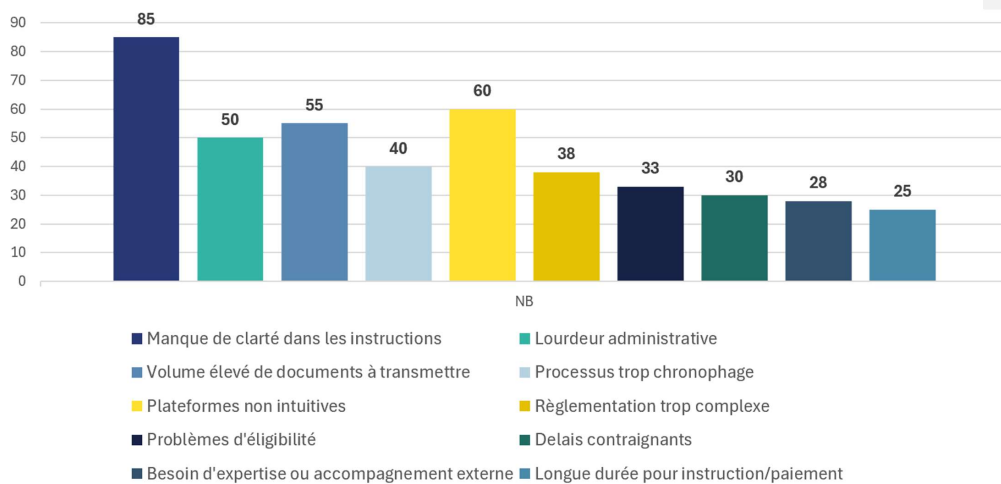
« Beaucoup de justificatifs à présenter et un suivi très contraignant à mettre en place - temps nécessaire à la gestion du dossier en interne peut des fois remettre en cause l'utilité de l'aide. »

« En cas de dossiers autres, on doit à nouveau tout refournir. Beaucoup de temps, excluant les petits patrons. »

Par conséquent, de nombreux porteurs de projets affirment avoir eu besoin de recourir à une expertise externe pour mener à bout le dossier (30 occurrences, 7%).

« Sans le cabinet qui nous a accompagné, nous n'aurions pas pu mener correctement cette opération. »

« Sans un expert-comptable, il est impossible de remplir le dossier. »



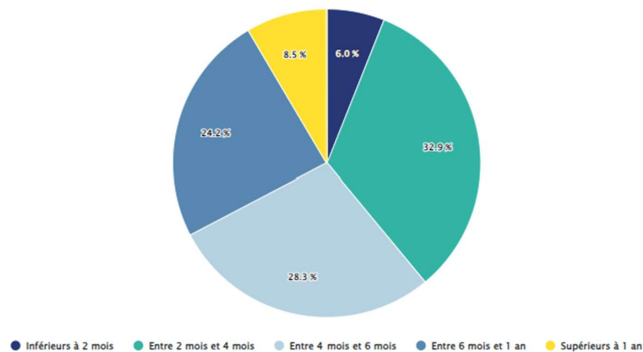
DES DÉLAIS D'INSTRUCTION MAJORITAIREMENT COMPRIS ENTRE 2 ET 6 MOIS

REPONSE A LA QUESTION : Les délais afférents au processus d'instruction et de conventionnement ont-ils été ... ?

Nombre de répondants : 695

On constate que **61%** des répondants affirment que les délais d'instruction de leur dossier a été compris entre 2 et 6 mois.

D'autre part, on peut également mettre en avant le fait que **60% des projets ont eu un délai d'instruction supérieur à 4 mois**.



Enfin, 59 projets sur 695 ont eu un délai d'instruction supérieur à 1an, ce qui représente 8,5% des répondants.

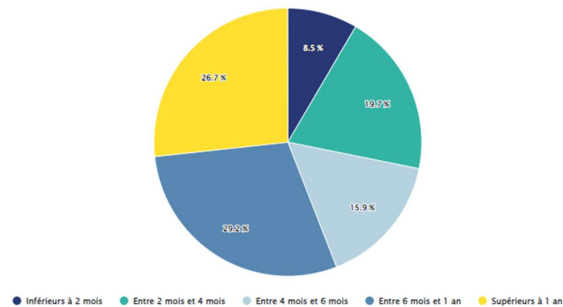
DES DELAIS DE PAIEMENT SUPERIEURS A 6 MOIS

REPONSE A LA QUESTION : Les délais afférents au processus d'instruction et de conventionnement ont-ils été ... ?

Nombre de répondants : 685

On constate que 56% des projets ont eu un délai de paiement supérieur à 6 mois, cela représente 383 projets sur les 685 répondants.

D'autre part, on peut également mettre en avant le fait que moins d'1/3 des projets ont eu un délai de paiement inférieur à 4 mois, soit 193 projets.



Enfin, seulement 58 projets sur 685 ont eu un délai de paiement inférieur à 2 mois, soit 8,5% des projets.

UN MAJORITE DES PROJETS ONT ETE FACILITES PAR LES CONDITIONS D'OBTENTION DES FINANCEMENTS

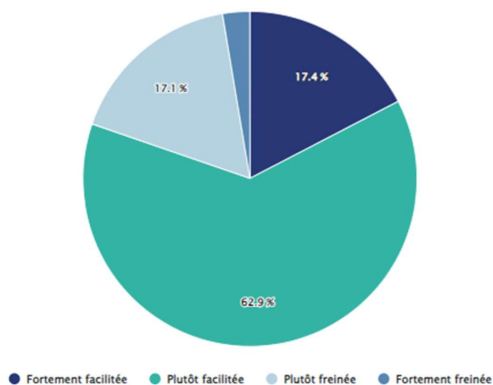
REPONSE A LA QUESTION : Dans quelle mesure la réalisation de votre projet a-t-elle été facilitée ou freinée par les conditions d'obtention des financements prévues au titre du programme sollicité ?

Nombre de répondants : 685

Sur les 685 répondants à cette question, 550 affirment que la réalisation de leur projet a été a minima facilitée par les conditions d'obtention des financements prévues par le programme qu'ils ont sollicités, ce qui représente 80% des répondants à l'enquête.

A l'inverse, 20% des porteurs de projets, soit 137 personnes, affirment que les conditions d'obtention des financements ont freiné la réalisation de leur projet.

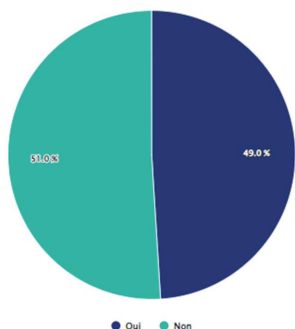
L'impact des délais d'instruction et de paiement sur la bonne réalisation des projets financés dans le cadre de l'initiative REACT EU apparaît relativement limité sur la mise en œuvre des projets.



1 PROJET SUR 2 A BÉNÉFICIE D'AUTRES FINANCEMENTS

REPONSE A LA QUESTION : Avez-vous bénéficié d'autres financements dans le cadre de votre projet ?

Nombre de répondants : 710



Sur les 710 répondants, 348 affirment avoir obtenu l'aide d'autres financements pour la réalisation de leur projet, soit une très courte minorité (49%).

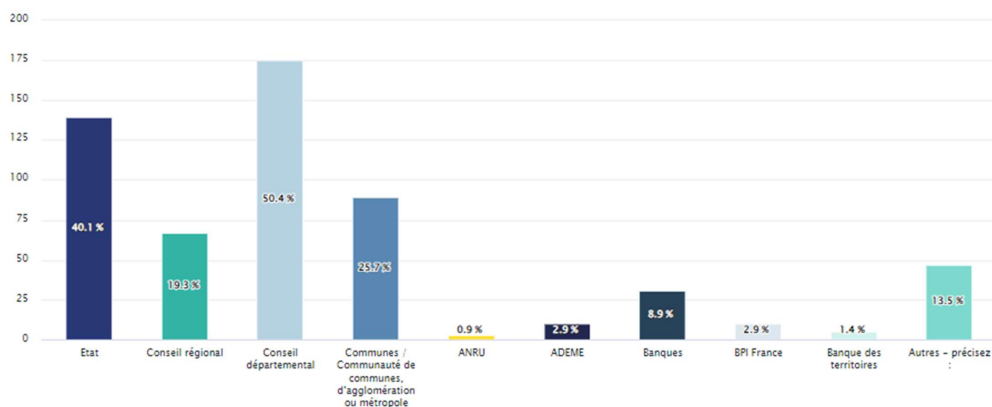
La majorité des projets, 51% pour 362 projets, n'ont pas bénéficiés d'autres financements.

PARMI LES PROJETS AYANT REÇU D'AUTRES FINANCEMENTS, LES DÉPARTEMENTS ET L'ÉTAT ÉMERGENT COMME LES PRINCIPAUX FINANCEURS

REPONSE A LA QUESTION : Si oui, veuillez préciser le (ou les) autre(s) financeur(s) du projet ?

Nombre de répondants : 347

Parmi les porteurs ayant obtenus d'autres financements que les fonds européens, 50% d'entre eux citent le Département. Viens ensuite l'Etat, cité par 40% des répondants. Les communautés de communes, les agglomérations ou de métropole quant à elles appuient 1/4 des porteurs de projets.



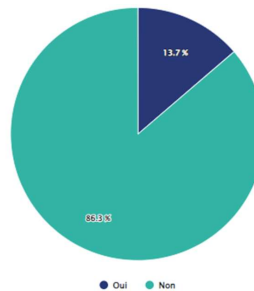
PEU DE DIFFICULTÉS À IDENTIFIER LES SOURCES DE FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRES AUX FONDS EUROPÉENS

REPONSE A LA QUESTION : Avez-vous rencontré des difficultés à identifier des sources de financement pouvant être mobilisées en complément des crédits européens pour clore le plan de financement de votre projet ?

Nombre de répondants : 707

Les porteurs de projets sont une majorité certaine, **86%, à ne pas avoir eu de difficulté** à identifier les sources de financement pouvant être mobilisées en complément des crédits européens pour clore le plan de financement de leur projet.

À l'inverse, 97 porteurs de projets affirment avoir **rencontré des difficultés** à identifier les sources de financement pouvant être mobilisées en complément des crédits européens pour clore le plan de financement de leur projet, soit **14%**.



UN MANQUE D'INFORMATION SUR LES SOURCES DE COFINANCEMENT POSSIBLES MAJORITAIREMENT IDENTIFIÉ PAR CERTAINS RÉPONDANTS

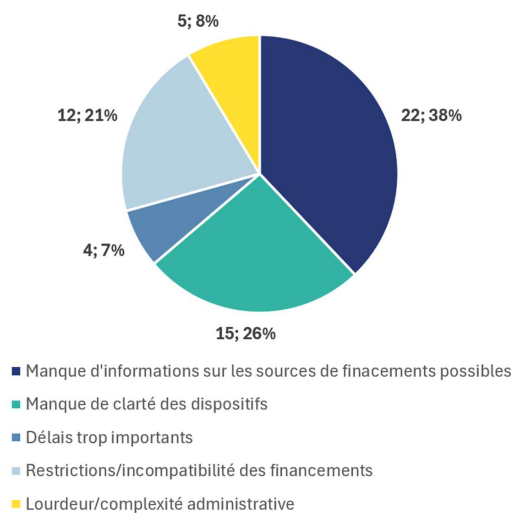
REPONSE A LA QUESTION : Si vous avez rencontré des difficultés à identifier les sources de financement possibles et concevoir votre plan de financement, pouvez-vous préciser ces difficultés ?

Nombre de répondants : 58

Nota : Cette question était conditionnée et non-obligatoire. Les résultats ne présentent que les réponses des personnes ayant répondu « Non » à la question précédente.

Parmi les 58 répondants ayant rencontrés des difficultés à identifier les sources de financement possibles et concevoir un plan de financement, 22 déclarent avoir eu du mal à **identifier les sources de cofinancements possibles** pour la mise en œuvre de leur projet, soit **38%**.

Quand 15 répondants déplorent un manque de clarté global des dispositifs (**26%**).



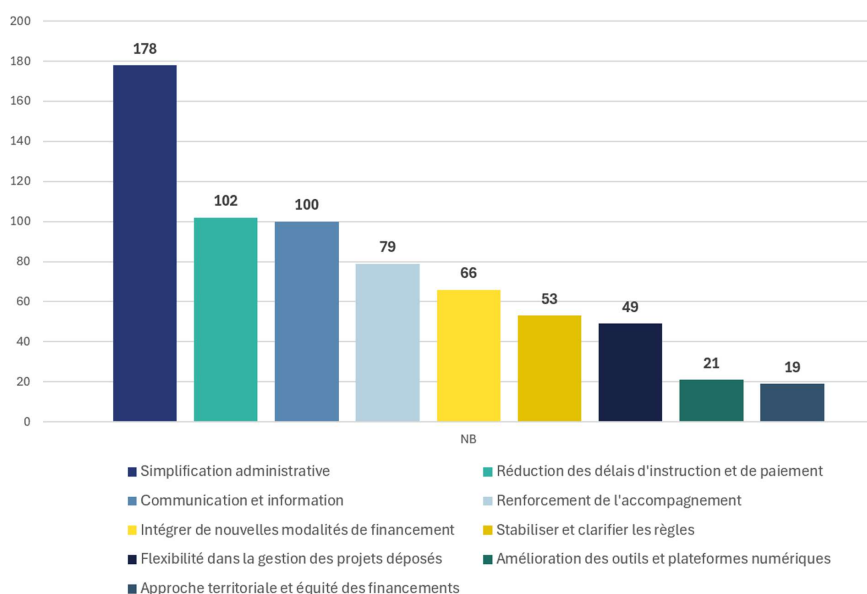
4.1.5 CONCLUSION / SYNTHÈSE

RENDRE LES PROCÉDURES PLUS SIMPLES ET MOINS CHRONOPHAGES : LA PRINCIPALE PISTE D'AMÉLIORATION SOULEVÉE PAR LES PORTEURS DE PROJETS

REPONSE A LA QUESTION : Quelles pistes d'amélioration identifiez-vous pour améliorer la mise en œuvre et in fine optimiser les retombées des financements européens sur les territoires ?

Nombre de répondants : 393 ; Nombre de réponses : 667

Nota : Cette question a été posée à l'ensemble des personnes interrogées. Mais, elle n'était pas obligatoire. Puisque la question était ouverte, une réponse peut donner lieu à plusieurs pistes d'améliorations identifiées par un même répondant.



La simplification administrative est la principale piste d'amélioration évoquée. Sur 393 réponses, 178 pointent du doigt la lourdeur des démarches, les pièces justificatives trop nombreuses, et des procédures jugées chronophages et complexes, notamment pour les petites structures, soit 45%.

« Simplifier le dossier de demande de subvention et surtout les justifications de la mise en paiement. »

« Alléger les procédures administratives. C'est un vrai frein. On essaie d'éviter quand on le peut ce type de financement. »

La réduction des délais d'instruction et surtout de paiement, sont cités comme la deuxième piste d'amélioration majeure (102 occurrences, 23%). Les répondants soulignent que des paiements tardifs, jusqu'à deux ans après la fin des projets, mettent à mal la trésorerie de leurs entreprises.

« Les délais de paiement après la fin du projet sont très longs, jusqu'à deux ans, ce qui peut être insécurisant. »

« Les délais d'instruction, de validation et de paiement posent de gros problèmes de trésorerie pour les petites structures. »

Une amélioration de la communication sur les dispositifs d'aides mis à disposition des entreprises et de la valorisation des projets soutenues par les fonds européens sont deux pistes d'améliorations complémentaires soulevées par les répondants (au total, 100 occurrences, 22%). Les porteurs de projets souhaitent des informations plus claires, mieux diffusées, ainsi qu'une meilleure valorisation de leurs actions a posteriori pour mieux faire connaître l'impact de leurs actions sur le territoire.

« Communiquer davantage sur les financements disponibles et sur les objectifs attendus au niveau du territoire. »

« Une meilleure diffusion d'information quant aux aides possibles serait appréciée, car les entreprises ne sont pas toujours au courant de ce qui peut être proposé. »

« Il faudrait penser à la valorisation de ce qu'ont permis les financements sur les territoires. »

« Organiser des rencontres avec des responsables européens pour valoriser et mieux communiquer sur ces financements. »

Certains porteurs de projets mettent en avant la nécessité d'améliorer l'accompagnement pour les aider dans le montage des dossiers, la compréhension des exigences, et la justification des dépenses (79 occurrences, 18%). Des formations et des services dédiés sont des idées qui ont émergées.

« Proposer un accompagnement renforcé et davantage personnalisé, dès la phase de montage des dossiers. »

« Pouvoir s'appuyer dès l'instruction du projet sur un service/une personne référente pour déterminer en amont les éléments de preuve nécessaires. »

Dans une moindre mesure, certaines structures, notamment les petites et moyennes, mettent en avant une piste d'amélioration en particulier : l'intégration de nouvelles modalités de financement telles que des avances ou acomptes en début de projet pour limiter les tensions sur leur trésorerie (66 occurrences, 15%).

« Mettre en place des avances ou acomptes en début de projet pour alléger la trésorerie. »

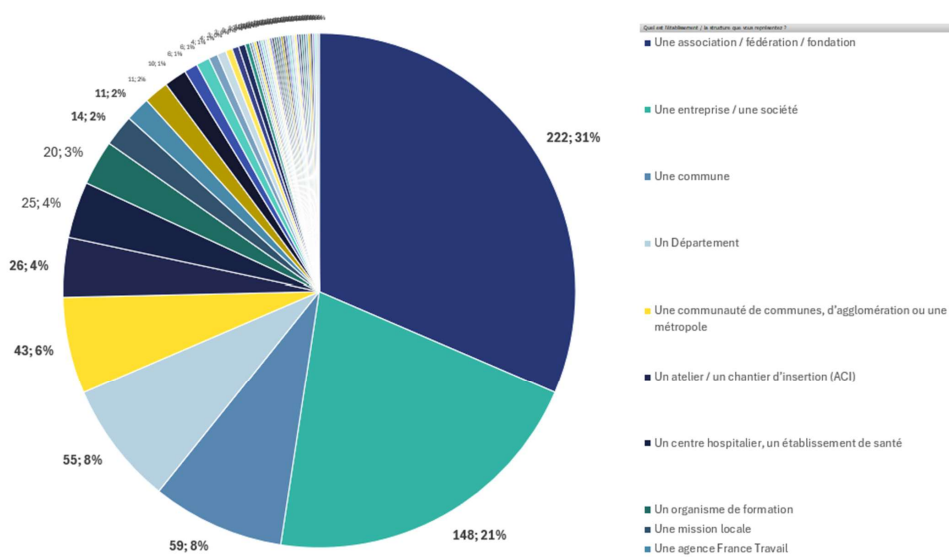
« Augmenter les budgets alloués et proposer des acomptes plus importants pour les petites structures. »

4.1.6 CARACTÉRISTIQUES DES PORTEURS DE PROJETS INTERROGÉS

UNE MAJORITÉ D'ASSOCIATIONS ET D'ENTREPRISES PARMI LES RÉPONDANTS

RÉPONSE À LA QUESTION : *Quel est l'établissement / la structure que vous représentez ?*

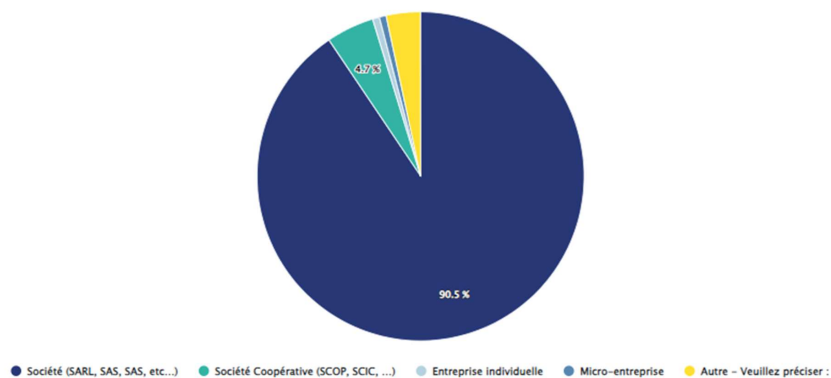
Nombre de répondants : 706



52% des répondants sont des associations, des fédérations, des fondations (222 répondants, 31%) ou des entreprises (148 répondants, 21%), se démarquant comme les structures les mieux représentées au sein des répondants à l'enquête. Viennent ensuite les communes et les départements qui représentent 8% du total des répondants.

PARMI LES ENTREPRISES AYANT RÉPONDU À L'ENQUÊTE, 91% SONT DES SOCIÉTÉS (SARL, SAS...)**RÉPONSE À LA QUESTION : Quel est votre statut ?****Nombre de répondants : 148**

Nota : Cette question était conditionnée. Les résultats ne présentent que les réponses des personnes ayant répondu « Entreprise / société » à la question précédente.



Parmi les 148 entreprises ayant répondu à l'enquête, 134 sont des sociétés (SARL, SAS...), soit 91 % d'entre elles. Les autres entreprises sont des sociétés coopératives (SCOP, SCIC...), à savoir 7 structures de ce type, soit 5 % des entreprises répondantes.

PARMI LES ENTREPRISES ET LES ASSOCIATIONS RÉPONDANTES 84% ONT UNE ANCIENNETÉ DE PLUS DE 10 ANS

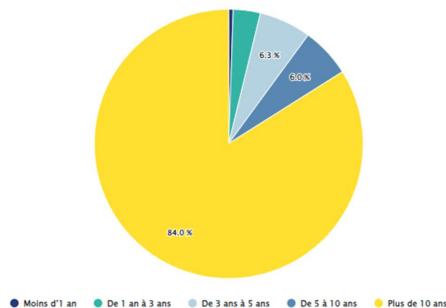
REPONSE A LA QUESTION : *Quelle est l'ancienneté de votre établissement ?*

Nombre de répondants : 368

Nota : Cette question a été posée seulement aux personnes ayant répondu « Associations » ou « Entreprises » à la question « Quel est l'établissement que vous représentez ? »

Sur les 368 entreprises et associations répondantes, 309 d'entre elles ont plus de 10 ans d'ancienneté, soit 84%.

Seulement 14 entreprises et associations bénéficiaires des fonds REACT-EU et ayant répondu à l'enquête ont moins de 3 ans, soit 4% d'entre elles.



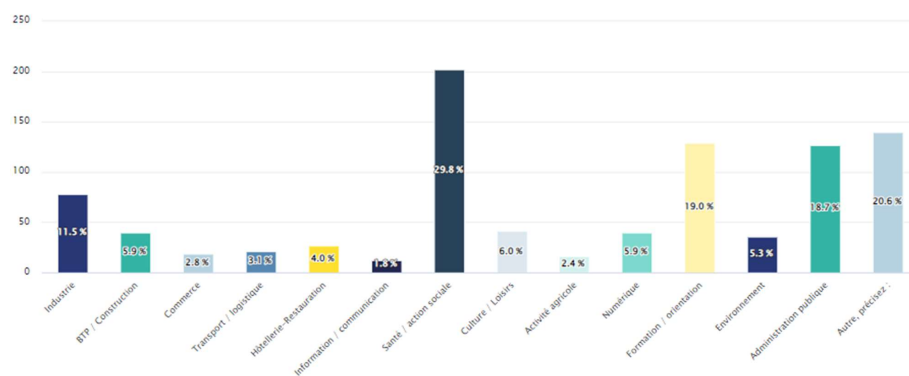
LE SECTEUR DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE EST LE PLUS REPRÉSENTÉ PARMI LES PORTEURS DE PROJET

REPONSE A LA QUESTION : *Quel est / sont le(s) secteur(s) d'activité de la structure que vous représentez ?*

Nombre de répondants : 679

Parmi les 679 répondants, 202 affirment exercer leur activité dans le domaine de la santé et de l'action sociale, soit 30%.

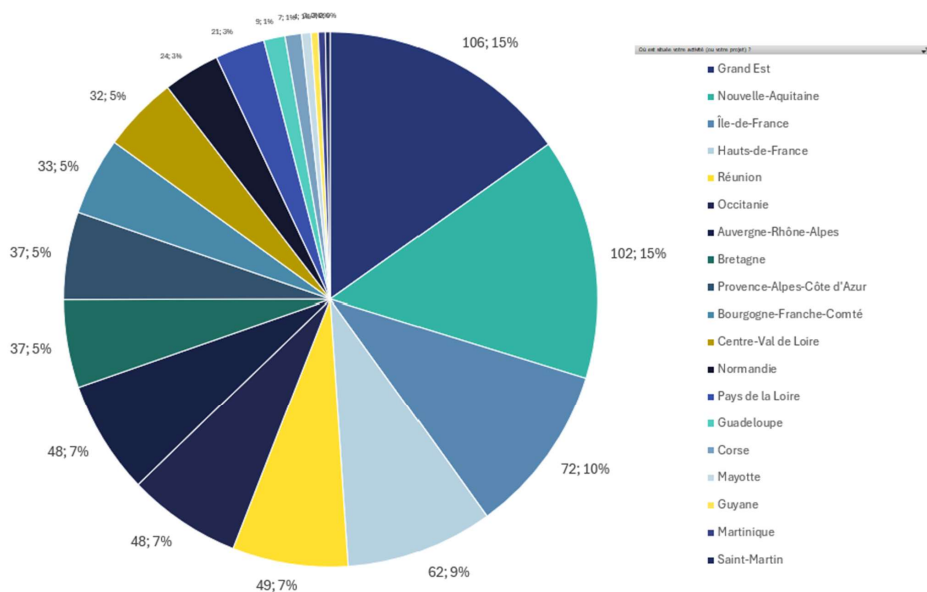
Le deuxième secteur le plus représenté est celui de la formation/orientation avec 129 porteurs de projets exerçant dans ce domaine, soit 19%.



L'ENSEMBLE DES RÉGIONS REPRÉSENTÉES PARMI LES RÉPONDANTS À L'ENQUÊTE, DEUX RÉGIONS PLUS FORTEMENT REPRÉSENTÉES : LA RÉGION GRAND EST (15%) ET LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE (15%)

REPONSE A LA QUESTION : Où est située votre activité (ou votre projet) ?

Nombre de répondants : 699



Les Régions Grand Est et Nouvelle Aquitaine apparaissent les plus fortement représentées. En effet, ces deux régions témoignent de 15% des projets pour lesquels les porteurs de projets ont exprimé un retour d'expérience implantés sur leur territoire. Derrière ces deux régions, on retrouve la Région Île-de-France (10%) et la Région Hauts-de-France (9%).

En revanche, les territoires d'Outre-mer apparaissent plus faiblement représentés parmi les répondants à l'enquête, en dehors de La Réunion qui compte 49 projets pour lesquels des porteurs de projets ont participé à l'enquête, soit 7% du total des personnes ayant participé à l'enquête.

4.2 FICHES FOCUS PROJETS

4.2.1 LISTE DES ETUDES DE CAS PRODUITES

10 opérations cofinancées par l'initiative REACT-EU ont fait l'objet d'une valorisation au travers de la production de fiches études de cas (focus projets). Les études de cas permettent de contribuer à l'apport d'éléments de réponses aux questions évaluatives.

Par ailleurs, ces analyses contribuent à identifier et isoler l'effet levier de cette aide financière, la plus-value de REACT-EU et permettent de donner à voir sur les résultats, effets et impacts attendus et/ou observés des projets.

Le tableau ci-dessous fait état de la liste des études de cas présentées dans les pages suivantes du rapport.

Thématique	Programme opérationnel	Intitulé projet	Porteur de projet	Interlocuteur
Emploi	PON FSE 2014-2020	Dispositif parcours emploi santé	France Travail (ex Pole Emploi)	Fabienne VAUGUET
Santé	PO FEDER-FSE Lorraine Massif des Vosges 2014-2020	Résilience GHRMSA	Centre Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace	Véronique FOUCHE-NOIZET
Santé / Innovation	PO FEDER-FSE Rhône-Alpes 2014-2020	COVID-AURA-TRANSLATE	BIOASTER	Alexandre MOULIN
Réhabilitation énergétique	PO FEDER-FSE Centre Val de Loire 2014-2020	Opérations d'amélioration de la performance énergétique sur 62 lycées dans le cadre du COEPI	Conseil Régional Centre Val de Loire	MARIA MARQUES
Transports	PO FEDER-FSE Mayotte 2014-2020	Réalisation du réseau de Transport Collectif Urbain de la CADEMA	Communauté d'agglomération de Dembeni Mamoudzou (CADEMA)	Rachadi SAINDOU
Emploi	PO FEDER-FSE Limousin 2014-2020	CRIJNA 2021-2022 - Construire des réponses adaptées aux jeunes en sortie de crise sanitaire en ex-Limousin	CRIJ- CENTRE REGIONAL INFORMATION JEUNESSE NOUVELLE AQUITAINE	Arnaud VIRRION
Tourisme	PO FEDER-FSE Midi-Pyrénées 2014-2020	Rénovation de l'hôtel La Voie Lactée (ex Crête	DOURS DES PYRENEES	Philippe DOURS

		Blanche) pour 21 chambres en 4*		
Numérique	PO FEDER-FSE Pays-de-la-Loire	Renforcement du Plan Numérique des Ecoles élémentaires et maternelles de la Ville du Mans suite à la crise sanitaire Covid	Ville du Mans	Sophie GAUTREAU
Mobilités durables	PO FEDER-FSE Provence-Alpes-Côte d'Azur 2014-2020	VIA VENAÏSSIA - AMENAGEMENT CYCLABLE ENTRE JONQUIERES ET LA GARE D'ORANGE	Conseil départemental de Vaucluse	Fabienne CHABAUD
Insertion des BRSA	PO FSE Réunion 2014-2020	R+ Allocation insertion et de retour à l'emploi	Conseil départemental de la Réunion	Jean-Fabrice RAMALINGOMPOULLE

4.2.2 ETUDE DE CAS N° 1 – DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI SANTÉ (FRANCE TRAVAIL)

Dispositif Parcours Emploi Santé (PES)			
Emploi/ Santé	Programme opérationnel national FSE pour l'emploi et l'inclusion 2014-2020		
	Porteur du projet	France Travail (ex-Pôle Emploi)	
	Statut du projet	Conventionné	
	Montant UE	68 645 925,17 €	Montant CT 68 645 925,17 €
Le projet			
Contexte et objectifs du projet Dans le cadre de la programmation FSE 2014-2020, France Travail bénéficie du statut d'organisme intermédiaire. A ce titre, il assure une partie des tâches de gestion et de contrôle relevant de la compétence d'une autorité de gestion, pour une partie clairement identifiée du programme opérationnel. Cette délégation est actée dans le cadre d'une convention de subvention globale entre la Délégation générale à l'emploi et la formation professionnelle (DGEFP) et France Travail (ex Pôle emploi.) A la suite d'une enquête menée en 2021 auprès des conseillers Pôle emploi, qui a révélé les difficultés d'accompagnement liées à des problématiques de santé des demandeurs d'emploi, en particulier, ceux de longue durée, et de manière concomitante à la mise en place de l'initiative REACT-EU, France Travail a décidé de mettre en œuvre la prestation « Parcours Emploi Santé (PES) ». Le dispositif PES fait partie des nouveaux dispositifs implémentés par France Travail avec les fonds REACT-UE en plus des anciens dispositifs pour lesquels France Travail mobilisait déjà des crédits FSE « mainstream ». La prestation (PES) intervient dans un contexte de sortie de la crise sanitaire liées à la pandémie du Covid-19 qui a entraîné : - D'une part, des tensions sur le marché de l'emploi encore plus prégnantes qu'avant la crise sanitaire, ainsi qu'une relation au travail modifiée. - Et d'autre part, une exacerbation de la fragilité d'un certain nombre de demandeurs d'emploi confrontés à l'isolement social, aux impacts psychiques de cette crise ou encore des troubles du comportement alimentaire. La prestation Parcours Emploi Santé a de ce fait pour objectif de lever des situations de blocage dans le parcours du demandeur d'emploi, en lien avec la perception qu'il a de son état de santé. Elle se déploie à travers un accompagnement socioprofessionnel personnalisé des demandeurs d'emploi dans une approche globale intégrant la levée de freins sociaux, psychologiques et la dimension santé en s'appuyant sur une équipe pluridisciplinaire.			

Présentation du projet

La prestation Parcours Emploi santé prend la forme d'un appel à projet d'envergure nationale lancé sur les crédits FSE, à destination des directions régionales France Travail à qui il revient de candidater et de sélectionner par la suite un prestataire par voie de marché public, capable de conduire des accompagnements spécifiques PES.

Il est à noter que les directions régionales ont eu la latitude de ne pas candidater, ce fut le cas de Mayotte qui n'a pas souhaité mettre en place ce dispositif car cela ne cadrerait pas avec les valeurs locales et les réalités propres à Mayotte.



Au niveau des demandeurs d'emploi, la prestation Parcours Emploi Santé prend la forme d'une prestation individuelle, d'une durée de six mois maximum. Elle peut être envisagée lors de tout type d'entretien entre le conseiller ou le psychologue du travail et le demandeur d'emploi. Une fois le PES prescrit, le/les prestataire(s) sélectionné(s) par France Travail propose un accompagnement qui comporte 3 étapes :

- **Une phase de diagnostic 360°** qui a pour objectif d'analyser la situation globale de la personne et les impacts perçus de sa santé sur son parcours professionnel. L'accompagnement peut cesser à l'issue du Diagnostic 360° ou à l'issue des quatre premiers mois, dès lors que les objectifs sont atteints.
- **Une phase d'accompagnement à la fois psychosocial et professionnel ;**
- **Une phase de conclusion et perspectives en fin de parcours.**

L'appel à projet Parcours emploi santé a été déployé sur la période allant du 1^{er} mars 2022 au 31 décembre 2023. La prestation a respecté les délais imposés par l'UE et a été achevée en 2023. Le dispositif PES a bénéficié à 18 régions françaises. Le dispositif a été pérennisé et se poursuit sur **les fonds propres de France Travail**, contrairement à de nouveaux dispositifs comme le CEJ et Avenir Pro qui ont été conventionnés dans la nouvelle programmation 2021-2027.

Sur le plan administratif et technique, le département FSE de France Travail au niveau national a eu un rôle d'appui auprès des directions régionales porteuses de projet dans la rédaction, le pilotage des dossiers. Elle a également un rôle de suivi afin de s'assurer qu'elles respectent les exigences et règles particulières posées par le financement européen FSE au titre de REACT-EU et que les règles de mise en concurrence soient respectées.

Partenariats et financements

Les fonds REACT- EU ont constitué une enveloppe conséquente et exceptionnelle permettant sur 3 années, de booster 6 à 7 dispositifs au niveau de l'agence France Travail, pour certains existants déjà et pour d'autres naissants, tels que ce fut le cas pour le Contrat d'engagement Jeune (CEJ), Avenir Pro, et le Parcours Emploi Santé. En ce qui concerne le dispositif Parcours Emploi Santé, l'enveloppe REACT-EU a apporté un taux de cofinancement à 100%.

Les fonds ont été octroyés aux régions ayant candidaté de manière équitable et non égalitaire, sur la base de critères comme la taille de la région, le nombre de bénéficiaires, en fonction des éléments renseignés dans le dossier de candidature.

Le financement européen a eu un effet d'opportunité et un effet accélérateur pour le PES, dans la mesure où la prestation PES était une démarche naissante qui a pu être lancée rapidement grâce aux fonds FSE.

Par ailleurs, l'enveloppe globale REACT-UE a eu un effet de soutenabilité important pour des dispositifs existants au niveau de France Travail (exemple : Accompagnement Intensif des Jeunes) et un effet levier et accélérateur pour les nouveaux dispositifs comme Avenir Pro, Equip'Emploi, CEJ..., qui sont aujourd'hui pérennes et en voie de généralisation.

Les résultats

Les résultats du PES sont perçus comme encourageants et utiles. Les différentes parties prenantes (bénéficiaires, conseillers France Travail et prestataires) en sont satisfaits. Ainsi :

- **14 600 conseillers France Travail ont prescrit le dispositif Parcours Emploi Santé (PES) aux demandeurs d'emploi** qu'ils accompagnent ;
- Les prestataires ont mis en place **des ateliers qui semblent jouer un rôle de (re)socialisation de certains bénéficiaires.**

Les effets et impacts

Une évaluation a été menée en interne pour caractériser les effets et impacts du dispositif PES. Globalement, il en ressort que le PES a permis de :

- **Caractériser le profil des demandeurs d'emploi bénéficiaires du PES** : Ceux-ci sont plus souvent des personnes âgées bénéficiaires du RSA (plus d'une personne sur 2 a 50 ans ou plus, et plus d'1 sur 4 a 58 ans ou plus), ouvriers et employés non qualifiés résidents en QPV, des travailleurs handicapés, licenciés pour inaptitude, cumulant plusieurs freins périphériques ;
- **D'identifier les difficultés de santé les plus fréquentes chez les demandeurs d'emploi** : Il s'agit entre autres de difficultés à tenir une posture ou à porter des charges, de limitation sur les possibilités de déplacement, de contraintes de soins limitant la disponibilité, des difficultés à entreprendre des démarches et à les poursuivre ou à interagir avec d'autres personnes.

L'impact sur les bénéficiaires est difficile à mesurer au vu de la difficulté de réaliser une évaluation contrefactuelle. Pour autant l'évaluation a permis de mettre en avant :

- **Une redynamisation de la recherche d'emploi pour les bénéficiaires et une facilitation du retour vers l'emploi**, se traduisant par une intensification des recherches pour trouver un emploi, une plus forte proportion de personnes se déclarant prêtes à reprendre un emploi à moyen ou long terme. A titre d'exemple, parmi les répondants à l'enquête, 14% des bénéficiaires du dispositif PES ont déclaré avoir retrouvé un emploi 8 mois après l'entrée dans le dispositif.
- **Un possible impact sur l'obtention ou la demande d'une reconnaissance travailleur handicapé** permettant l'accès ultérieur à une série de dispositifs et de financements.
- **Les personnes participant à une prestation dans le cadre du dispositif PES se sentent écoutées / considérées et se remobilisent à l'issue de leur parcours.**
- Il a été souligné qu'en raison de la situation de grande fragilité des bénéficiaires du PES, le dispositif reste **une première marche vers le retour à l'emploi.**

Conclusions et perspectives

Cofinancé dans le cadre de REACT-EU, le dispositif Parcours Emploi Santé apporte une réponse aux besoins immédiats de la crise COVID faisant le constat d'un accroissement des freins périphériques, notamment liés à la santé pour les publics demandeurs d'emploi. Ce dispositif témoigne de premiers résultats et impacts positifs auprès des publics cibles. En effet, les premiers retours rendent compte de la satisfaction des parties prenantes, avec des résultats quantitatifs (14 600 conseillers ayant prescrit le dispositif à des demandeurs d'emploi) et qualitatifs (effet sur l'inclusion sociale des bénéficiaires dans le cadre des ateliers menés). Plus globalement, cette expérimentation dans le cadre de REACT-EU a permis de préciser les caractéristiques des publics et les problématiques de santé des demandeurs d'emploi les plus récurrentes. Dans le cadre du dispositif, les principaux impacts renvoient aux dimensions suivantes :

- Un impact sur l'inclusion sociale et sur l'estime de soi pour les demandeurs d'emploi ;
- Un impact sur la prise en compte de certains freins à l'embauche et/ou à l'exercice d'une activité professionnelle liée à des problématiques de santé (identification de modalités d'adaptation du poste de travail, ...), voire dans certains cas reconnaissance du statut de travailleur en situation de handicap ;
- Un impact favorable au retour vers l'emploi des personnes accompagnées (reprise d'un parcours vers l'emploi voire obtention d'un emploi à l'issue de leur parcours ...).

En dépit d'une expérience réussie dans la mise en œuvre du dispositif via REACT-EU, plusieurs difficultés inhérentes à la mise en œuvre du FSE REACT-EU peuvent être soulignées :

- Les délais de réalisation imposés par les fonds REACT-EU courts ont entraîné une charge de gestion dans des délais très courts et une forte pression sur les agents
- Même si les fonds conséquents alloués par la DGEFP au titre de REACT-EU ont été utiles et importants pour mettre en place un projet utile sur le plan social et prenant en compte plusieurs dimensions des freins à l'emploi, il y a eu un effet rétroactif de la consommation des fonds avec une condensation de la consommation sur six mois, ce qui a pu être perçu comme contraignant
- Le projet étant basé sur une sélection des prestataires selon l'application de procédures de marchés publics, il a été difficile de le valoriser pleinement au travers du FSE. Par ailleurs, le porteur de projet précise qu'il a été difficile de piloter la consommation d'enveloppe dans la mesure où conformément à la nature de la prestation il était difficile d'anticiper les résultats à l'échelle des régions (nombre de personnes touchées, comment le dispositif PES allait être déployé, etc.). Pour autant, il convient de signaler que l'enveloppe dédiée à ce dispositif a été programmée et certifiée.

DISPOSITIF	Montant FSE délégué	Montant FSE programmé	Montant FSE certifié
PES	52 236 145 €	68 645 925 €	49 781 686 €

4.2.3 ETUDE DE CAS N° 2 - RÉSILIENCE GHRMSA (CHR MULHOUSE SUD-ALSACE)

Résilience GHRMSA			
Santé	Programme opérationnel FEDER-FSE / IEJ Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020		
	Porteur du projet	Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace (GRHMSA)	
	Statut du projet	Terminé	
	Localisation du projet	Mulhouse	
	Montant UE	6 426 000 €	Montant CT 6 426 000 €
Le projet			
Contexte et objectifs du projet Le groupe hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace est un établissement public de santé, composé de 9 sites répartis sur le territoire régional, avec un site central à Mulhouse. Le GRHMSA est reconnu comme l'hôpital de référence du GHT12 (Groupement Hospitalier de territoire), mais aussi comme un hôpital de proximité pour les populations des différents bassins de vie de la Région Mulhousienne. Il est le plus grand Centre Hospitalier non universitaire de France. L'établissement a fait partie de ceux qui ont été durement touchés durant la crise sanitaire du covid-19 au niveau national et qui se sont retrouvés en première ligne. En 2020, dans un contexte d'émergence de la pandémie du covid-19, l'établissement hospitalier GHRMSA connaît une crise d'urgence sans précédent dans la gestion des cas de patients contaminés, lorsque Mulhouse est devenue début Mars 2020 l'épicentre de la maladie liée au covid-19, après qu'un cluster ait été détecté à l'issue d'un rassemblement religieux fin février 2020. L'hôpital fait alors face à des besoins importants de réorganisation et de renforcement de capacités de prise en charge des patients en temps de crise. Ce contexte difficile a permis de mieux comprendre les lacunes et les besoins de l'établissement et a révélé la nécessité d'améliorer la résilience du système de santé afin de mieux le préparer à d'éventuelles futures crises, qu'elles soient sanitaires ou d'une autre nature. A cet effet, lorsque la région Grand Est a décidé de mobiliser des fonds européens à travers l'initiative REACT-EU, en particulier via le programme FEDER, pour soutenir les systèmes de santé, le GHRMSA a immédiatement saisi l'opportunité et a mis en place le projet Résilience GRHMSA en se basant sur son expérience de la crise sanitaire et en ciblant les secteurs qui avaient été le plus mis à contribution lors de la crise. Présentation du projet Le projet initial était de réaliser une unité de médecine interne à orientée sur l'infectiologie. Mais les contraintes liées au temps d'exécution des projets financés par REACT-EU ont entraîné une réorientation du projet.			

Suivant les directives fournies par la Région, le projet "Résilience GHRMSA" s'est structuré finalement autour de **six opérations principales** visant à renforcer les infrastructures, les équipements et les processus de gestion des patients que sont:

- Le renouvellement des véhicules SMUR et l'intégration dans la flotte de véhicules de l'établissement , d'une ambulance permettant de transporter le patient (auparavant le centre hospitalier n'en était pas doté)
- L'engagement de travaux dans « le service des urgences », permettant une réorganisation des services autour d'une différenciation des flux patients (flux de patients contaminés et flux de patients non contaminés)
- La mise en place d'un secteur d'infectiologie dans l'hôpital (qui n'existait pas auparavant), avec des chambres équipées de SAS (qui permettent aux professionnels qui entrent ou aux professionnels qui sortent d'une chambre dans laquelle se trouve un patient contaminé, de réaliser un certain nombre d'actes de décontamination). Cette unité permet également d'avoir un capacitaire de post-réanimation plus important.
- La dispensation nominative de médicaments avec l'achat de robots qui préparent les pilluliers
- L'acquisition d'équipements de télémedecine pour les 9 sites du centre hospitalier et d'équipements médicaux de renforcement des stocks de crise(moniteurs, respirateurs, pompes à perfusion...)
- La création d'un centre de simulation CESU (centre de formation aux gestes d'urgence) permettant une mise en situation des soignants, en simulant des situations d'urgence qui pourraient se produire afin de les aider à avoir des réponses adaptées en situation de crises.

Certaines de ces opérations (en l'occurrence la dispensation nominative du médicament , la télémedecine) ont été pensées en amont de la crise et d'autres sont nées de la crise.

La mise en œuvre du projet a duré un an et demie et a pris fin dans les temps impartis, au 31 décembre 2023.

Sur le plan administratif et technique , il n'y a pas eu d'accompagnement de la part de l'autorité de gestion dans la mesure où le GRHMSA n'en a pas exprimé le besoin. Pour autant les porteurs de projet décrivent des

liens fluides avec l'autorité de gestion qui) a su être à l'écoute et faire preuve de réactivité, notamment lors de la réalisation des 3 avenants à la convention liés à la réorientation des fonds intervenue dans le cadre de la modification du projet.

Une action communicante a été réalisée sur la mise en place du projet Résilience GHRMSA à travers la rédaction d'articles. Par ailleurs, parmi les actions de valorisation menées, le GRHMSA a participé à un congrès organisé par Biovalley pour présenter son unité de simulation.

Partenariats et financements

L'enveloppe financière REACT-EU¹ accordée au GRHMSA a couvert la totalité des postes de dépenses du projet Résilience GRHMSA, représentant ainsi un taux de cofinancement à 100%.

Le financement européen a été déterminant dans la réalisation des opérations composant le projet et a eu à la fois un **effet déclencheur et accélérateur** dans la mesure où sans ce soutien, le GRHMSA aurait été limité par sa capacité financière à réaliser les projets mûris avant la crise sanitaire mais non mis en route faute de financement. Par ailleurs, il n'aurait pas pu financer les activités émanant des besoins suscités par la crise sanitaire liée au covid 19.

A titre d'exemple, la dispensation nominative des médicaments a été envisagée avant la crise mais n'avait pas pu être lancée pour des raisons de contraintes budgétaires. Des discussions avaient également été amorcées autour de la télé médecine mais aucune action n'avait été entreprise.

Les fonds REACT-EU ont été la clé de voûte du projet "Résilience GHR-MSA", permettant de passer de l'idée à la réalité. Ces fonds ont non seulement aidé à concrétiser des projets existants mais ont aussi favorisé l'émergence de nouvelles initiatives, directement inspirées par les défis rencontrés durant la crise.

A ce titre l'aide européenne de relance post covid à travers REACT-EU a répondu aux besoins d'investissement du GRHMSA. Pour autant la non-possibilité de financer des dépenses d'exploitation a conditionné les projets mis en place dans le cadre de Résilience GRHMSA, contrairement au « Business act » qui a permis de financer à la fois des projets d'investissement et d'exploitation.

Le projet Résilience GHRMSA n'a pas bénéficié de financement complémentaire et n'a pas non plus mobilisé d'autres partenaires en dehors de la région.

Les résultats

Grâce aux financements REACT-UE, le GRHMSA a pu :

- Augmenter ses capacités d'hospitalisation (à 18 lits)
- Déployer la dispensation nominative automatisée du médicament
- Réhabiliter et étendre l'unité éphémère des urgences
- Créer une offre territoriale d'infectiologie
- Créer une unité de simulation en santé
- Créer des espaces de télé médecine sur les autres sites distants du site principal du GRHMSA
- Acquérir des véhicules SMUR
- Le porteur de projet a insisté sur le fait que l'unité de simulation a été porteuse d'une vraie dynamique de territoires en attirant d'autres établissements et entreprises d'Alsace, ce qui a permis de renforcer la visibilité et la notoriété du GRHMSA

En somme, le soutien de REACT-EU a permis à l'établissement d'acquérir des capacités supplémentaires et de renforcer sa résilience, pour être mieux préparé face aux crises futures.

Les effets et impacts

La mise en œuvre des différentes initiatives financées par les fonds REACT-EU dans le cadre du projet "Résilience GHRMSA" a eu des effets significatifs et durables sur le fonctionnement de l'établissement, la qualité des soins et la sécurité des patients, à deux niveaux :

- **Au niveau des activités hospitalières :**
- **Optimisation de l'organisation et libération de temps pour les soignants :**

L'implantation de la dispensation nominative des médicaments a permis de libérer du temps précieux pour le personnel soignant. En confiant la gestion et la préparation des médicaments à la pharmacie, grâce à l'utilisation d'automates, les soignants peuvent désormais consacrer davantage de temps à leurs patients. Cette réorganisation a aussi sécurisé le circuit du médicament, en diminuant le risque d'erreurs grâce à une automatisation plus précise et fiable.

- **Amélioration des équipements médicaux et de la formation :**

Les fonds ont permis d'enrichir le parc de véhicules SMUR du GHRMSA, en les équipant d'ambulances plus performantes et mieux adaptées aux besoins d'urgence. Cela améliore non seulement la qualité des interventions, mais aussi la sécurité des patients pris en charge par ces équipes mobiles. Par ailleurs, **le centre de simulation** créé a modernisé l'offre de formation du GHR-MSA. Cette structure permet aux équipes médicales de se former à la gestion de crises et de situations d'urgence, renforçant ainsi leurs compétences et leur capacité à réagir efficacement en cas de crise.

- **Augmentation de la capacité d'accueil et sécurité des patients :**

Les fonds ont permis au GHR-MSA d'augmenter sa capacité d'accueil et de créer des espaces adaptés pour répondre aux besoins des patients, tout en tenant compte des contraintes de sécurité sanitaire. Toutefois, il reste le défi d'assurer un nombre suffisant de soignants pour tirer pleinement parti de ces infrastructures.

La mise en place des SAS (chambres avec sas d'entrée) a permis de mieux gérer les patients contagieux, en limitant la propagation des virus et des bactéries. Grâce au contrôle des flux d'air, les risques de contamination croisée sont réduits, offrant ainsi un niveau de sécurité supérieur pour les patients vulnérables.

- **Déploiement de la télé médecine :**

Le développement de la télé médecine sur tous les sites a permis de maintenir un suivi médical régulier pour les patients, même à distance. Cela a amélioré la gestion des soins et réduit la pression sur les lits d'hôpital, tout en garantissant un accès rapide et sécurisé aux soins pour les patients.

- **Gestion des stocks et pérennité des solutions :**

La crise a souligné la nécessité de disposer de stocks suffisants d'équipements médicaux. Le financement européen a permis de renforcer ces stocks, assurant une meilleure préparation en cas de futures crises. Ces équipements, ainsi que les solutions mises en place, ont été conçus pour être durables et intégrés dans le fonctionnement régulier de l'établissement, garantissant leur usage à long terme.

De manière plus globale, le projet et la crise sanitaire ont permis au personnel du GHRMSA d'acquérir de meilleures pratiques en mettant en place des process adaptés à leurs pratiques actuelles et d'avoir une approche proactive en anticipant les crises.

➤ **Au niveau des patients :**

La capacité à se libérer du temps pour les soignants a contribué à améliorer significativement la qualité de la relation soignant-soigné, permettant un suivi plus attentif et personnalisé des patients.

Les effets obtenus sont immédiatement visibles et pérennes car les résultats du projet ont été intégrés dans le fonctionnement régulier du GHRMSA et les équipements pourront évoluer au fil du temps pour s'adapter à l'évolution des besoins.

Conclusions et perspectives

Les fonds REACT-EU ont de manière inédite permis au GHRMSA de renforcer ses capacités de résilience face aux crises. Cependant, plusieurs difficultés liées à la gestion des fonds UE ont été mises en avant par la structure porteuse de projet. Il s'agit notamment :

- **Des délais imposés par l'UE pour la mise en œuvre des projets** (1 an et ½) qui ont été perçus comme très courts par le porteur de projet, notamment pour une institution publique qui met en place des marchés publics qui prennent du temps (rédaction, publication et analyse des offres, sélection du prestataire ...). Ce constat appelle un assouplissement concernant les délais de mise en œuvre des fonds européens notamment en ce qui concerne la programmation 21-27 et une situation de crise future.
- **De la lourdeur administrative des dossiers de candidature des fonds européens** avec de nombreuses étapes et documents de suivi et de justification techniques à produire. La simplification continue des processus, notamment pour les demandes de financement et les rapports de suivi, faciliterait grandement la participation des établissements, en particulier pour les plus petits qui manquent de ressources pour gérer ces charges administratives.
- **De la lenteur dans l'instruction des demandes de paiement.**

En ce qui concerne les perspectives de soutien des fonds européens, notamment pour la programmation 2021-2027, le porteur de projet souligne le vieillissement du parc d'équipements des établissements hospitaliers et souhaite que les fonds européens soutiennent la modernisation des bâtiments pour qu'ils soient adaptés aux pratiques de soins et aux exigences de sécurité et aux besoins des patients.

Par ailleurs, le porteur de projet identifie deux autres enjeux prioritaires :

- **Un enjeu d'attractivité du secteur de la santé**, avec une difficulté à attirer et pérenniser du personnel qualifié. Une piste de réflexion pourrait consister à accompagner le personnel de santé au changement en mettant l'accent sur l'adaptation aux nouveaux systèmes d'information et sur la formation continue ;
- **Un enjeu de renforcement de la sécurité informatique**, afin de garantir la sécurité des données des patients dans les établissements hospitaliers.

4.2.4 ETUDE DE CAS N° 3 - COVID AURA TRANSLATE (BIOASTER)

COVID AURA TRANSLATE			
Santé	Programme opérationnel FEDER-FSE Rhône-Alpes 2014-2020		
	Porteur du projet	BIOASTER	
	Statut du projet	Terminé	
	Localisation du projet	Auvergne-Rhône-Alpes	
	Montant UE	900 000 € FEDER	Montant CT 1 124 654,17 € CT
Le projet			
Contexte et objectifs du projet Bioaster est une fondation d'organismes privés de coopération scientifique (FCS) à but non lucratif qui a pour but d'étudier la microbiologie et les maladies infectieuses avec une approche d'innovation intégrant les principales disciplines scientifiques et technologiques. L'institut intervient sur 4 champs d'action que sont le vaccin, le diagnostic, les antimicrobiens et le microbiote. Son rôle est de réaliser des diagnostics et de travailler à aider les acteurs industriels de la santé (développant des vaccins, médicaments, et hôpitaux), à accélérer leur processus de développement. A cet effet, cet institut français de recherche technologique fait partie des différents réseaux qui facilitent l'application de l'innovation technologique dans le secteur de la santé. Au printemps 2020, en pleine crise covid et au sortir du confinement, Bioaster et les autres grandes institutions de recherche et de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) telles que Boehringer Ingelheim, Sanofi, Biomérieux, l'université de Lyon, l'INSERM s'interrogent sur la manière dont leurs compétences pourraient être mises en commun pour répondre aux enjeux de la pandémie. Rapidement, l'idée d'un projet scientifique conjoint émerge lors d'un conseil d'administration de Bioaster, avec l'ambition de développer une synergie entre acteurs publics et privés, tous déjà engagés dans des travaux de recherche individuels sur la pandémie du covid-19. Le projet proposé vise une réponse collective en regroupant les compétences et les connaissances des hôpitaux, instituts de recherches, établissements académiques et industriels pour mieux comprendre le Covid-19, un virus totalement nouveau. Le projet portait deux ambitions : La connaissance de la maladie : l'objectif principal du projet était la compréhension de la physiopathologie du covid 19 et de ses variants (pourquoi cette infection provoque-t-elle des symptômes légers chez certains individus, tels qu'un simple rhume, alors que chez d'autres, elle mène à des complications graves, voire mortelles ?) et d'identifier les mécanismes biologiques et immunologiques derrière cette variabilité de réponse, dans le but de développer des outils diagnostiques et thérapeutiques adaptés.			

La création d'un consortium associant acteurs publics et privés dans une logique de travail en commun : le deuxième objectif consistait à faire travailler ensemble les acteurs privés, les acteurs hospitaliers afin de faciliter le partage de données et l'harmonisation des protocoles de recherche, notamment sur les cohortes.

Avec l'apparition de la vaccination, le projet a évolué et s'est réorienté vers l'analyse des effets des infections successives et de la vaccination.

La mise en place de ce projet nécessitait d'importants financements, ce qui a entraîné la mobilisation des fonds européens au titre de REACT-EU.

Présentation du projet



La mise en route du projet a débuté avec :

- une phase de planification consistant en l'élaboration d'un plan scientifique. S'est par la suite enclenchée une phase de recherche de financements, suivie d'une phase de mise en œuvre du projet.

Le projet a été mis en place à partir de juin 2020 et s'est poursuivi jusqu'en juillet 2023. Les fonds européens ont couvert le projet de juin 2021 à Juillet 2023. Le projet s'est officiellement terminé à cette date, mais quelques travaux subsistent notamment sur le volet de la production d'articles scientifiques et sont financés sur les fonds propres de la Fondation Bioaster.

Le projet a été subdivisé en 4 work packages :

Un premier work package sur les études cliniques qui consistait à travailler avec les hôpitaux de la région AURA, en l'occurrence les CHU de Clermont-Ferrand, Saint-Etienne, Lyon et Grenoble. Ce work package visait à rassembler les cohortes de patients suivis dans ces différents établissements (types de patients, patients vaccinés, non vaccinés, patients avec des formes sévères, ou des formes légères) et de collecter leurs échantillons. Il y a cependant eu une faible contribution des CHU de Clermont Ferrand et de Grenoble dans le projet.

Le work package 2 portant sur la réalisation de toute une série d'analyses biologiques réalisées par Bioaster particulièrement

Le troisième work package portant sur un travail spécifique réalisé avec Vet Agro Sup. Il consistait à développer un modèle animal, le hamster doré parce que le modèle classique de la souris ne pouvait pas être contaminé par le covid 19.

Le work package 4 confié à Lyon Biopôle était un Work Package de dissémination et de communication pour transmettre les informations sur le projet et insister sur le fait que le projet était un projet ouvert avec une base de données cliniques accessible à des personnes extérieures qui auraient souhaité travailler là-dessus.

Dans la mobilisation et la gestion des fonds européens en ce qui concerne le projet, la fondation et les membres du consortium ont été bien accompagnés par le service instructeur qui les a aidés à faire des choix afin d'avoir une gestion simplifiée des contrôles.

Partenariats et financements

Le budget global du projet était estimé à environ 4M d'euros. La fondation n'avait pas les moyens de couvrir les coûts totaux du projet, et ne pouvait financer le projet qu'à hauteur de 900 000 euros. Un plan de financement diversifié a été de ce fait activé et a mobilisé :

- l'engagement financier des industriels à hauteur de 900 000 euros
- un soutien financier de fondations locales à hauteur de 300 000 euros
- Un soutien financier public de l'AMR à hauteur de 30% du projet
- un financement public de la Région sur les fonds européens à hauteur de 900 000 euros dans le cadre de REACT-EU.

L'attribution des fonds européens a été tardive et n'a pas concerné l'ensemble du projet. **Les fonds européens alloués au projet ont couvert 80% de l'assiette éligible** (1 124 000 euros) qui comprenait une partie des coûts directs de recherche et développement, ainsi que des dépenses opérationnelles de première ligne (heures de travail du personnel).

En effet, en accord avec le service instructeur le porteur de projet a **décidé de limiter volontairement l'assiette de dépenses éligibles afin de faciliter le processus de justification et de réduire le volume de documents à collecter**. En conséquence, le porteur de projet a sollicité auprès de l'autorité de gestion 1 124 000 euros au titre de REACT-EU soit environ un tiers du coût total du projet (4M d'euros), ce qui a permis de stabiliser le financement sans toutefois le couvrir intégralement.

Le financement européen a joué un rôle crucial dans la réalisation du projet dans la mesure où le projet n'aurait pas pu se faire sans le 1/3 du financement FEDER/FEDER au titre de REACT-EU. Il a eu un rôle sur la qualité et l'ambition du projet initial et a donné un gage de crédibilité au projet.

Malgré son apport significatif, l'aide de REACT-EU s'est avérée insuffisante au regard des besoins financiers globaux du projet et des modalités de fonctionnement économique de la structure porteuse du projet (Bioaster). En effet, les dépenses éligibles définies dans le cadre du FEDER sous REACT-EU sont restées relativement limitées et n'ont pas permis de couvrir les coûts indirects et administratifs, essentiels à la gestion d'un projet de cette ampleur.

Dans le contexte de cette organisation privée, qui doit financer à 100 % l'ensemble de ses coûts de fonctionnement pour garantir sa viabilité, un financement plus étendu ou une assiette éligible élargie auraient été nécessaires pour assurer l'équilibre financier du projet. Il est nonobstant précisé que la viabilité du projet aurait été compromise sans les fonds REACT-EU.

Le financement européen REACT-EU a de ce fait été complémentaire aux financements des différents contributeurs du projet.

Les résultats

Le projet a permis d'accomplir plusieurs réalisations clés, alignées sur les objectifs de recherche initiaux et adaptées aux évolutions de la pandémie. Parmi les principaux résultats techniques, on note :

La consolidation des Cohortes et Biobanques (Work Package 1) : La mise en place d'une biobanque a permis de collecter et de stocker des échantillons biologiques provenant de divers groupes de patients. Cette infrastructure facilite l'étude approfondie des effets du virus et des réponses immunitaires et constitue une ressource précieuse pour des recherches futures.

Le développement du modèle animal du hamster doré (Work Package 3) avec Vet Agro Sup pour l'étude du Covid-19 a été effectif. Ce modèle s'est avéré essentiel pour la compréhension de certains mécanismes pathologiques, bien que son utilisation actuelle par Vet Agro Sup demeure incertaine. Cependant, il reste en place et pourrait servir pour d'autres recherches similaires.

Sur le plan de la communication des résultats, le projet a bénéficié d'une couverture médiatique, notamment à travers un reportage sur France 3 Régions, augmentant la visibilité et sensibilisant le public aux avancées scientifiques en cours. Des articles scientifiques sont également en cours de rédaction avec les Hospices civils de Lyon.

Des résultats préliminaires en immunologie ont été obtenus dans le cadre de la réorientation du projet : Parmi les résultats scientifiques, des découvertes concernant les effets comparés de la vaccination et des infections naturelles ont émergé. Notamment, les données indiquent que la combinaison d'une vaccination initiale suivie d'une infection offre une meilleure protection immunitaire à long terme par rapport à une immunisation uniquement par infection ou dans l'ordre inverse. Ce résultat revêt une importance stratégique pour les politiques de santé publique en cas de pandémies futures.

Les effets et impacts

Plusieurs effets et impacts sont mis en avant :

Un renforcement des relations entre membres du consortium : En dehors des CHU de Clermont Ferrand et de Grenoble qui n'ont pas pris une part active dans le projet, celui-ci a permis de renforcer la collaboration entre BioAster et les Hospices Civils de Lyon (HCL), le CHU de Saint-Étienne et les autres industriels (BioMérieux, Boehringer Ingelheim, Sanofi).

Une validation de la théorie selon laquelle en termes de réponse immunitaire au covid-19, la meilleure protection, à priori, est octroyée par le fait d'avoir d'abord une vaccination puis une infection. Ce résultat est intéressant et pourrait avoir un impact sur les politiques sanitaires futures dans la mesure où, bien que les résultats actuels soient encore en phase de validation scientifique, les conclusions obtenues pourront influencer les décisions de santé publique, en orientant les stratégies de vaccination pour les futures pandémies. Les articles en cours de rédaction pourront également orienter ces politiques dans le cadre d'une future pandémie.

La réussite du pari de la mise en place d'un partenariat fonctionnel associant des acteurs publics et privés et dont les résultats probants sont reconnus et cités en exemple de manière indirect dans un rapport de la Cour des Comptes.

Conclusions et perspectives

Les financements FEDER alloués au titre de REACT-EU ont été utiles dans la mise en œuvre du projet. Pour autant, le coordinateur du projet, BIOASTER, a relevé plusieurs difficultés dans la sollicitation de ces fonds ayant rendu cette expérience laborieuse du point de vue du porteur de projet.

Tout d'abord, les règles d'éligibilité des fonds FEDER ont été perçues comme très contraignantes et ont limité le périmètre des dépenses éligibles du projet. Ainsi, il convient de relativiser le taux d'intervention UE, eu égard au coût total global du projet dont une partie significative était inéligible. Ensuite, le processus d'octroi des fonds publics au niveau de la Région s'est révélé complexe et long. Après un refus initial à la demande déposée fin 2020, la confirmation officielle de l'octroi des fonds REACT-EU ne fut obtenue qu'en mai 2021. Entre-temps, de nombreuses négociations ont eu lieu, avec des ajustements sur les montants sollicités, ce qui a nécessité de revoir le budget initial à la baisse.

Cette situation de retard dans l'octroi des fonds est perçue comme contradictoire avec l'urgence de la crise COVID, essence même des fonds REACT-EU. Aussi, d'importants retards ont été observés dans les délais de versement des fonds la première année (1 an de retard), ce qui a pu être perçu comme problématique pour les structures disposant de moyens de trésorerie limités. Par ailleurs, le porteur de projet constate une lourdeur administrative liée aux fonds européens axée sur des détails « farameux ».

En guise d'enseignements, il est mis en avant une inadéquation du cadre réglementaire du FEDER pour gérer une crise d'urgence. Les modalités de financement de ce programme sont adaptées à des projets de long terme et bien structurés, mais montrent leurs limites dans des situations nécessitant de la flexibilité et une réponse rapide. La rigueur administrative, imposant des rapports précis et détaillés sur chaque dépense, s'avère contraignante, voire inadaptée, dans un contexte de recherche en temps de crise où les priorités évoluent constamment.

Les pistes d'amélioration suivantes ont été relevées par le porteur de projet :

Assouplir les règles d'éligibilité et de contrôle des fonds européens FEDER pour que cela soit plus évident à la fois pour les porteurs de projet et le service instructeur

Créer un fonds d'urgence UE pour les moments de crise : cette recommandation consiste à ce que l'Union européenne développe des mécanismes de financement d'urgence qui puissent être activés en période de crise, offrant une plus grande souplesse dans les règles de mise en œuvre. Ce fonds d'urgence devrait permettre des procédures accélérées, simplifiées, avec des contrôles a posteriori plus rigoureux, mais offrant la possibilité de déployer les financements en quelques mois. Cela garantirait une efficacité accrue dans les situations de pandémie ou de crise similaire.

Elargir le champ de couverture des dépenses prises en compte dans les financements européens : un enjeu clé pour des structures comme BioAster est la nécessité de financer non seulement de nouveaux équipements ou de nouveaux postes, mais aussi le fonctionnement courant des infrastructures existantes.

L'Union Européenne pourrait repenser les critères d'éligibilité du FEDER, en incluant davantage de flexibilité pour les frais de fonctionnement, particulièrement pour les centres de recherche ayant déjà une infrastructure en place. Ce type de financement renforcerait la pérennité des projets tout en optimisant l'utilisation des ressources.

Plus largement, un enjeu majeur réside à ce que l'Europe, mais également l'ensemble des acteurs publics soutiennent davantage les projets de recherche qui ne disposent pas de ressources financières suffisantes pour être menés. Cela a émergé comme un frein pour Bioaster pour solliciter à nouveau un financement FEDER au titre de la nouvelle génération de programme 2021-2027.

4.2.5 ETUDE DE CAS N° 4 - AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGETIQUE SUR 62 LYCÉES DANS LE CADRE DU COEPI (REGION CENTRE VAL-DE-LOIRE)

Région Centre-Val de Loire - OPERATION D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGETIQUE DANS 62 LYCÉES DANS LE CADRE DU CONTRAT D'OBJECTIF ÉNERGETIQUE DU PATRIMOINE IMMOBILIER (COEPI)			
Transition énergétique	Programme opérationnel FEDER-FSE Centre-Val de Loire 2014-2020		
	Porteur du projet	Conseil régional Centre-Val de Loire	
	Statut du projet	Terminé	
	Localisation du projet	Centre-Val de Loire	
	Montant UE	30 000 000 €	Montant CT 36 231 112,40 €
Le projet			
Contexte et objectifs du projet			
La Région Centre-Val de Loire place le Contrat de Performance Énergétique au cœur de sa stratégie de rénovation patrimoniale. Depuis plus d'une décennie la Région Centre Val de Loire mène une politique volontariste en faveur de la transition énergétique, et est activement engagée dans la transition énergétique des lycées. En 2010, un premier Contrat de Performance Énergétique (CPE) portant sur 19 lycées a été mis en place, et a permis d'atteindre des économies d'énergie de l'ordre de 15 %. Fort de cette réussite initiale, la Région a décidé de poursuivre ses efforts en 2020 en signant un nouveau contrat, nommé éCOEPI, avec ENGIE Solutions. Ce partenariat s'étend sur une période de quinze ans, comprenant deux ans de travaux de rénovation et treize ans d'exploitation pour assurer un suivi énergétique continu. L'objectif de ce contrat est d'assurer la rénovation énergétique de 62 lycées répartis sur les 6 départements du territoire et du Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC). Le projet « opération d'amélioration de la performance énergétique dans 62 lycées » porte sur la partie concernant les lycées. Dans un contexte de contraintes budgétaires empêchant d'absorber la part des coûts énergétiques et d'augmentation des coûts de l'énergie au sortir de la crise sanitaire liée à la pandémie du covid-19, le projet a bénéficié de financements européens au titre du Plan de Relance Européen REACT-EU. Il avait pour principaux objectifs de : - Réduire de plus de 30% la consommation énergétique des établissements scolaires et de près de 35% les émissions de CO2 sur toute la durée du contrat - Renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments des lycées et maîtriser les coûts d'énergie - Sensibiliser et former les usagers, élèves et personnels aux questions de transitions énergétiques et d'économies d'énergie - Obtenir les certifications de performance énergétique (CPE)			

Présentation du projet

Porté par la direction du patrimoine de la Région, le projet a consisté en un programme de massification des interventions de rénovation énergétique sur le patrimoine régional à travers la réalisation d'un ensemble de travaux d'efficacité énergétique dans les 62 lycées de la Région. Il a été décliné en 2 phases :



- Une phase de réalisation des travaux dans les lycées (sur 2 ans)
- Et une phase de contrôle et supervision de la maintenance et des coûts d'exploitation (sur 13 ans)

Prévu initialement sur une période de 2 ans allant du 1^{er} février 2020 au 30 septembre 2023, il a été prolongé par voie d'avenant, de 2 mois et a officiellement pris fin le 30 novembre 2023.

La Région en tant qu'autorité de gestion des fonds européens est intervenue dans le cadre de ce projet au titre de sa compétence propre. Il y a de ce fait eu une gestion en interne des fonds alloués. La Direction de la performance de la Région a apporté un appui technique sur le cadre réglementaire propres aux fonds européens à ses collègues de la Direction opérationnelle du patrimoine en charge de la mise en œuvre du projet. Cet appui a permis de les accompagner et de les outiller sur les attendus, les risques, le suivi financier, la production de pièces comptables, le respect des règles et de faciliter le paiement et le contrôle des dépenses effectuées au titre des fonds alloués. Plusieurs outils ont été développés et une adaptation de du logiciel financier de la direction opérationnelle du patrimoine a été réalisée afin de faciliter les contrôles et audits par les instructeurs.

Partenariats et financements

Le projet dans son ensemble a reposé sur un financement diversifié incluant des fonds régionaux, l'aide européenne au titre de REACT-EU, et des aides d'État. Les fonds FEDER-FSE n'ont pas couvert la totalité du projet dans la mesure où la partie concernant le FRAC a été retiré de l'assiette de financement pour éviter des complications réglementaires.

En effet, la Région agissant dans le cadre de ses compétences sur les lycées, est exonérée des restrictions d'aides d'État, mais les travaux au sein du FRAC auraient pu introduire un risque juridique en raison de sa nature institutionnelle distincte. Pour respecter ces exigences et garantir une transparence financière, les travaux ont été soigneusement segmentés en tranches et en lots spécifiques. Les équipes de la Direction du Patrimoine ont de ce fait, utilisé des logiciels de suivi financier très précis, permettant une traçabilité détaillée des travaux et des situations comptables, assurant une gestion rigoureuse des différents financements alloués à chaque étape du projet.

De manière générale, le projet a eu un coût total d'environ 36 M HT d'euros, et le FEDER-FSE y a contribué à hauteur de 30 M d'euros soit un taux de financement de 82,2%.

L'aide apportée par les fonds REACT-EU a eu un effet amplificateur et accélérateur dans la réalisation du projet, en ce sens que la Région n'avait pas les moyens de réaliser les travaux en une fois à l'échelle des 62 lycées. Sans l'apport de financements européens, il aurait été difficile pour la Région de mener ce projet à une échelle aussi large.

Les résultats

Les travaux en quelques chiffres

Au total, 32 millions d'euros investis

100%

Des travaux effectués sur 2 ans sans interférence sur les occupants



1 700 m²

D'équipements photovoltaïques

650

Équipements remplacés

33 200 m²

De parois isolées



75%

De robinets thermostatiques sur le parc



Trois principaux résultats étaient attendus à l'issue du projet :

➤ La massification des travaux à l'échelle des lycées : sur ce plan, les travaux ont été achevés sur l'ensemble du parc des lycées de la région fin 2023. Ainsi, 62 lycées abritant 47 internats ont été rénovés, ce qui représente un total de 1,1 million de m² de

surfaces de bâtiments. 50 % des installations de chauffage ont été changés et les équipements remplacés sur l'ensemble des lycées (VMC, thermostat, système de pilotage à distance, etc.). 1 700 m² de panneaux photovoltaïques ont par ailleurs été installés sur une vingtaine d'établissements. Au total, ce sont plus de 45 000 élèves qui sont concernés ainsi que 5 000 personnels environ.

- La réduction des consommations énergétiques : Bien qu'il soit encore tôt pour quantifier la baisse des consommations énergétiques liée au projet, les acteurs perçoivent qu'il y a une atteinte des gains d'efficacité énergétique qui étaient prévus.
- La sensibilisation des élèves, personnels des établissements bénéficiaires du projet : des dizaines d'actions de sensibilisation (ateliers, expositions, projets pédagogiques, etc.) ont été menées dans les établissements. Des fiches synthèse du projet sont mises à disposition en libre-service, à l'accueil des lycées bénéficiaires aux fins d'informer les élèves de l'initiative.

Les effets et impacts

La réalisation des travaux de performance énergétique à l'échelle des 62 lycées a eu pour effets :

- D'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments dans les lycées
- D'avoir un confort amélioré dans les bâtiments
- De permettre à la collectivité de réaliser des économies financières

Au niveau spécifiquement des directions impliquées dans la mise en œuvre du projet au niveau de la Région, le projet a permis, en raison de sa complexité et de la masse financière que représentait les fonds européens attribués :

- D'avoir pour la première fois, un binôme au sein de l'équipe d'instructeurs de la direction Europe de la Région, dédié à suivre le projet. Ce système s'est par la suite pérennisé dans le service
- De mettre en place des process et outils de bonnes pratiques favorisant la sécurisation : rédaction de mémos à l'attention des auditeurs et contrôleurs leur permettant de réaliser aisément les contrôles, la collecte de toutes les pièces comptables, la réalisation de documents pédagogiques permettant de retracer les montages financiers des dépenses, les chiffres, etc.

Conclusions et perspectives

Les financements FEDER-FSE au titre de REACT-UE ont constitué une opportunité pour la Région Centre-Val de Loire pour réaliser à grande échelle des opérations d'amélioration de la performance énergétique des lycées du territoire.

Les travaux réalisés ont fait l'objet d'une communication importante à travers la création d'un site internet dédié au COEPI, la réalisation d'un dossier de presse avec des focus dans les lycées, la publication d'informations relatives au projet sur les sites internet de la région et d'Engie, et la mise à disposition de fiches informatives sur le projet dans les établissements bénéficiaires.

Les exigences liées à la concentration de financements importants sur un laps de temps court rattaché à REACT-EU a eu l'avantage de faire converger la Région sur des projets structurants de réparation des conséquences de la crise et d'avoir un impact plus significatif. Cependant ce mécanisme a également été source de difficulté appelant la mise en place d'une stratégie pour y arriver. Une autre difficulté a été un délai de paiement long en raison de la charge travail de l'autorité de gestion et des retards dans la fourniture des pièces justificatives par les porteurs de projets.

En outre, il a été mis en avant la complexité des fonds européens (assouplie sous REACT-EU) qui constitue un frein pour les porteurs de projets à aller chercher ces financements et qui bien souvent ne comprennent pas l'essence des contrôles rigoureux dans les financements européens.

L'un des enseignements majeurs de ce projet réside dans l'importance de la formation des porteurs de projets aux mécanismes de sollicitation et de financement des fonds européens pour lever entre autres la confusion sur le rôle de la Région en tant qu'autorité de gestion.

Le financement de la phase 2 de ce projet ne se poursuivra pas dans le cadre de la programmation 2021-2027.

La région identifie de nouvelles perspectives de financement de :

- Projets d'économie sociale et solidaire
- Projets de tourisme axé sur les véloroutes dont une partie a été financé avec des fonds REACT-EU et l'amélioration des pistes cyclables

Sur la structuration interne du service, les enjeux prioritaires sur la programmation 21-27 tiennent à un meilleur dimensionnement des équipes actuellement en surcharge et nécessitant une professionnalisation.

En conclusion, l'initiative REACT-EU a été un programme inédit avec des taux de financements importants, voir couvrant à 100% des projets dans le cadre de la relance en sortie de crise sanitaire. Elle a fait l'objet d'une simplification qui n'existait pas auparavant dans les programmations traditionnelles des fonds européens. En cela REACT-EU a répondu aux besoins des porteurs de projet. Pour autant, un des points négatifs soulevé a été le lancement de REACT-EU concomitamment au plan de relance de l'Etat sans qu'un système d'évitement de double financement n'ait été activé.

4.2.6 ETUDE DE CAS N° 5 - RÉALISATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT COLLECTIF URBAIN DE LA CADEMA (COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE DEMBENI MAMOUDZOU)

REALISATION DU RESEAU DE TRANSPORT COLLECTIF URBAIN DE LA CADEMA (CARIBUS)			
Mobilités	Programme opérationnel FEDER-FSE MAYOTTE 2014-2020		
	Porteur du projet	CADEMA	
	Statut du projet	Terminé	
	Localisation du projet	Mayotte	
	Montant UE	39 023 164,97 €	Montant CT
Le projet			
Contexte et objectifs du projet			
		L'archipel de Mayotte est un département français d'outre-mer de 376 km², qui compte une population estimée à 321 000 personnes au 1^{er} janvier 2024, selon les données de l'INSEE. C'est un territoire dont la mobilité est fortement dominée par la voiture individuelle, créant ainsi une	
dépendance croissante à la voiture individuelle qui menace de saturer davantage le réseau routier, en particulier dans la zone fortement polarisée de Mamoudzou, où convergent les activités économiques, sociales et administratives.			
Les solutions de transport en commun ne sont pas développées, ce qui fait de Mayotte, le dernier département en France à ne pas disposer encore d'un réseau de transports publics. Le territoire n'est doté que de navettes circulant de manière pendulaire pour amener les travailleurs principalement du Sud de la Cadema vers le centre de Mamoudzou. Cela entraîne un congestionnement de la seule route nationale existante, avec plus de 30 000 voitures qui entrent et sortent chaque jour dans un sens comme dans l'autre.			
Depuis plus d' une décennie, les autorités locales réfléchissent à la mise en place d'un service de transport public. Ainsi en 2010, la commune de Mamoudzou a initié le projet CARIBUS en menant notamment des études poussées en vue de sa réalisation. En 2016, avec la création de la Communauté d'Agglomération de Dombéni-Mamoudzou (CADEMA) et le transfert de compétences sur les mobilités de la ville vers la CADEMA, le projet CARIBUS a été repris par la CADEMA. En 2017, le projet est entré en phase de conception avec la maîtrise d'ouvrage qui a été confiée au groupement d'Arendé (regroupant les sociétés Transamo IDEFI et la CIME) et à la maîtrise d'ouvrage EGIS pour la réalisation et le suivi de la conception.			

CARIBUS poursuit deux objectifs principaux :

Le premier est de désengorger les axes routiers dont la saturation dégrade la qualité de vie des Mahorais et ce faisant, de réduire la pollution et d'améliorer la qualité de l'air

Le deuxième objectif principal poursuivi par le projet CARIBUS, concerne le développement d'une mobilité responsable, rendue possible notamment par le report modal en faveur du bus ou du vélo puisque le projet va également permettre de construire 5 km de pistes cyclables

La réalisation de ce projet nécessite d'importants moyens, d'où la recherche du soutien des fonds européens FEDER au titre de REACT-EU.

Présentation du projet

Le projet CARIBUS vise à créer un réseau de transport collectif urbain composé de quatre lignes de bus stratégiques :

Ligne 1 de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) : De Hauts-Vallons à Passamainty, cette ligne bénéficiera d'un site propre sur 90% de son itinéraire. Cette approche permettra d'isoler les bus de la circulation générale, de réduire les temps de trajet et d'assurer une régularité optimale.



Ligne 2 : Cette ligne s'étendra vers le sud jusqu'à Dembéni, en desservant les villages traversés en cours de route.

Ligne 3 : Elle a vocation à parcourir les hauteurs de la zone urbaine de Mamoudzou, desservant notamment les quartiers de Doujani, Mtsapéré et Kavani.

Ligne 4 : Reliant Vahibé depuis Passamainty, cette ligne offrira un service essentiel pour les habitants de la région.

La réalisation du projet a été scindée en deux phases et huit lots distincts. La phase 1 concerne un linéaire de 4,5km (sur 10 prévu dans l'ensemble du projet), situé 5km au sud de Mamoudzou entre le pôle d'échanges Passamainty et le rond-point Borbat, situé à l'entrée de la ville de Mamoudzou. La durée de réalisation est de 2 ans et demie. En ce qui concerne la phase 2, elle concerne la partie nord et sa réalisation est prévue d'ici 2025 sur une durée d'un an et demie.

Le fonds REACT-EU n'a financé que la phase 1 et ciblait 4 lots d'infrastructures (sur les 8 lots du projet) : le lot génie civil, le lot gros œuvre, et lot mobilier et ouvrage d'art et le lot revêtement des surfaces. Ces lots correspondent aux lots 2, 3, 4 et 7 dans le projet. La réalisation de cette phase 1 s'est faite à partir de fin 2022 et est en phase d'achèvement. Les porteurs de projet table sur une fin de cette phase début décembre 2024.

Sur le plan administratif, des échanges ont été conduits avec l'autorité de gestion le GIP Europe et le SGAR en 2022 pour cibler les travaux qui allaient pouvoir avancer le plus rapidement possible afin de respecter les délais de consommation des fonds REACT-EU. Un accompagnement du GIP a été prévu dans la prise en main de l'outil Synergie et tout au long du projet notamment pour répondre aux préoccupations de la CADEMA. Par ailleurs, la réalisation de cette première phase a bénéficié d'un préfinancement AFD afin de permettre à la CADEMA d'avoir les fonds nécessaires pour avancer les travaux. A ce titre, la CADEMA a été accompagnée par une AMO mandatée par l'AFD afin de les accompagner dans le suivi des préfinancements, des conventions relatives au projet « Caribus » en ce qui concerne notamment les procédures nécessaires au suivi des délais en lien avec la caducité du démarrage des travaux et le suivi des demandes de paiement.



Partenariats et financements

Les fonds FEDER ont financés à hauteur de 79% le coût total de la phase 1 du projet sur lequel il est intervenu. L'Etat a également contribué au financement de cette phase à hauteur de 2 millions d'euros. Le projet repose sur du cofinancement associant des aides de l'Etat, les fonds européens, un préfinancement AFD et un soutien du SGAR, des banques dont la banque des territoires. A cet effet, un comité des financeurs a été mis en place pour suivre l'exécution financière du projet.

Le financement européen FEDER dans le cadre de REACT-EU a été crucial car il a permis **d'enclencher les travaux**, la CADEMA n'ayant pas les moyens suffisants pour les démarrer. Par ailleurs, **l'aide REACT-EU a eu un effet amplificateur**, notamment **sur la qualité de l'ambition du projet** car selon le porteur de projet, sans cette aide, le projet aurait été certainement moins ambitieux et moins performant. Aussi il est souligné que les financements européens permettent à la CADEMA **d'attester de la qualité du projet, comme une garantie de la valeur, du sérieux et de la crédibilité du travail conduit**.

En termes de partenariats, le projet a permis de mobiliser autour de la CADEMA, le Conseil départemental de Mayotte, L'Europe, L'ADEME et de travailler en transversalité avec les communes de Mamoudzou et de Dombéni qui font partie de la CADEMA. En outre, le soutien du SGAR et de la préfecture est un gage pour les financeurs et l'ensemble des acteurs impliqués dans le projet de la conduite à achèvement du projet.

Les résultats

Les travaux de la phase 1 ont été exécutés et sont en cours d'achèvement (en raison d'un retard de plus d'un an survenu sur la date de fin de travaux prévue à l'origine attribuables à des aléas difficilement anticipables lors des phases d'études). Des redimensionnements ont été effectués et la livraison de l'ensemble des voiries, mobiliers, abris sera faite début décembre 2024.

Les effets et impacts

Le financement européen du projet et sa mise en route a permis de créer de l'emploi, de l'activité pour les entreprises, les travaux, les maîtrises d'œuvres, les bureaux d'études mobilisées autour du projet.

De manière générale, le CARIBUS n'étant pas encore mis en service, les effets et impacts pour la population ne sont pas encore visibles.

Les travaux de la phase 2 devront être lancés d'ici 2025 pour une mise en service du CARIBUS en 2027. Les premiers résultats du projet devront être perceptibles en 2025 avec l'aménagement pour les piétons et les cyclistes de pistes, ainsi que la mise en place d'éclairage qui favoriseront l'amélioration de la sécurité de la circulation des piétons, des riverains, des cyclistes. Il y aura également la création d'une voie propre pour les lignes de bus qui permettra d'avoir des déplacements en bus de manière sécurisée et fiable, et qui limitera grandement les bouchons.

Pour l'instant, des navettes gratuites financées par la CADEMA et qui préfigurent le CARIBUS ont été mises en place dans l'optique de préparer les populations à l'usage des transports collectifs. De même qu'une circulation alternée au niveau de la ville de Mamoudzou. Depuis la mise en service de ces navettes, il est constaté une réduction de la dépendance aux véhicules : de plus en plus d'usagers délaissent leurs véhicules pour pouvoir prendre ces navettes. Ce qui a un impact sur la réduction de l'empreinte carbone des usagers dans la mesure où ceux-ci sont fortement incités à déposer leurs véhicules dans des parcs relais qui sont en périphérie des villes et des villages pour prendre les transports en commun.

Enfin, même s'il cible la population mahoraise dans sa globalité, le projet aura un impact plus fort sur les personnes fragilisées, avec des faibles revenus qui n'ont pas les moyens d'acquérir une voiture individuelle.

Conclusions et perspectives

Les fonds REACT-EU ont été primordiaux pour lancer et exécuter la première phase de travaux du projet CARIBUS. La CADEMA ambitionne de solliciter un financement européen du même montant que celui obtenu, c'est-à-dire de 30 000 000 d'euros, sur la programmation 2021/2027 afin de réaliser la phase 2 du projet.

Dans son versant de mise en œuvre, le financement européen a été riche d'enseignements en partie grâce aux difficultés rencontrées et aux mécanismes développés par le porteur de projet pour les contourner.

Ces difficultés tiennent :

- **A l'avance de trésorerie et la mise en place du préfinancement** : la sollicitation des fonds européens exige une trésorerie initiale solide pour avancer les dépenses, avant de pouvoir bénéficier du remboursement par le fonds européen, ce qui peut constituer un frein lorsque le porteur de projet n'a pas les ressources financières nécessaires à disposition. Cela fait pencher la balance de l'obtention des fonds européens en faveur des structures importantes, au détriment des petites structures.
- **A la rigueur et au cadre rigide des fonds européens** : qui impose de vraiment bien gérer administrativement les finances, bien suivre les montants, les factures. Cela peut nécessiter un appui extérieur comme ce fut le cas de la CADEMA. Dans ce cas de figure également les petites structures sont moins bien outillées et dimensionnées pour répondre aux exigences administratives des fonds européens. A titre d'exemple, la CADEMA a été confrontée à un cadre de facturation dédié au FEDER

qui diffère de ce qui est habituellement demandé dans un chantier de travaux. De ce fait, il y a eu des justificatifs demandés, que les entreprises n'avaient pas forcément l'habitude de produire, ainsi qu'une décomposition des familles de prix en familles de prix CRMA. Ces exigences ont pu donner lieu à des retards dans le paiement des fonds, voir à des impayés car les justificatifs demandés n'étaient pas disponibles. La demande de solde FEDER date depuis décembre 2023 et n'est toujours pas instruite.

- **Aux délais de consommation des fonds** qui étaient très courts.

Toutes les difficultés rencontrées ont permis à la CADEMA d'acquérir une certaine expérience sur l'archivage des pièces, sur la régularité des pièces, sur l'exactitude des montants engagés (il ne doit pas y avoir de différence, même à un centime près entre les montants payés, entre les factures transmises). Cette expérience sera utile pour la mobilisation prochaine des fonds européens sur les programmations à venir.

En outre, le fait d'avoir une équipe projet de gestion administrative et financière et la mise en place d'un comité des financeurs sont identifiés comme des ressources précieuses permettant de suivre l'avancée des travaux à chaque étape.

Les principaux enjeux identifiés par la CADEMA pour lesquels un soutien financier européen au titre du FEDER pourrait être utile à Mayotte concernent essentiellement les projets d'infrastructures en particulier dans l'assainissement, les équipements sportifs pour lesquels l'archipel est encore assez loin pour le moment des standards européens.

4.2.7 ETUDE DE CAS N° 6 - CONSTRUIRE DES REPONSES ADAPTEES AUX JEUNES EN SORTIE DE CRISE SANITAIRE EN EX-LIMOUSIN (CRIJ NOUVELLE-AQUITAINE)

CONSTRUIRE DES REPONSES ADAPTEES AUX JEUNES EN SORTIE DE CRISE SANITAIRE EN EX-LIMOUSIN				
Education/jeunesse	Programme opérationnel FSE Nouvelle- Aquitaine 2014-2020			
	Porteur du projet	Centre régional d'information jeunesse de Nouvelle-Aquitaine (CRIJNA)		
	Statut du projet	Terminé		
	Localisation du projet	Ex-Limousin, Ex-Poitou Charentes, Ex-Aquitaine		
	Montant UE	120 000,00 €	Montant CT	218 457,00 €
Le projet				
Contexte et objectifs du projet La crise sanitaire du COVID-19 a profondément impacté la jeunesse en France, particulièrement sur des aspects tels que l'emploi, le logement, la santé mentale et la précarité. En Nouvelle-Aquitaine, de nombreux jeunes se sont retrouvés dans des situations de fragilité nécessitant une adaptation rapide des services d'accompagnement et d'information. En réponse à ces défis, le Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) Nouvelle-Aquitaine a décidé de mettre en place un projet visant à adapter ses actions pour mieux répondre aux besoins émergents des jeunes. Ce projet financé dans le cadre de REACT-EU répondait au besoin d'adaptation des services proposés par le CRIJ à l'échelle des 3 antennes CRIJ de l'ex-Limousin (Limoges), l'ex-Poitou Charentes (Poitiers) et l'Ex-Aquitaine (Bordeaux) dans la mesure où les modes d'accueil et d'accompagnement classiques ne répondaient plus aux nouvelles réalités et attentes des jeunes découlant de la crise sanitaire. Une révision complète des pratiques était nécessaire pour maintenir un lien avec ce public fragilisé. Présentation du projet Le CRIJ Nouvelle-Aquitaine est une association régionale issue de la fusion en 2018 des anciens CRIJ de l'Aquitaine, du Limousin et de Poitou-Charentes. Il a pour mission d'animer, informer, outiller et représenter le réseau des structures « infos jeunes » réparties sur le territoire la région Nouvelle-Aquitaine, tout en étant référencé comme lieu d'information direct pour les jeunes dans les 3 antennes situées à Bordeaux, Limoges, Poitiers. Le territoire compte en tout 139 points infos jeunes.				
				

Le projet financé par REACT-EU a consisté à réorganiser les services proposés par le CRIJ en cinq axes :

- **Développer l'accueil individualisé et personnalisé des jeunes sur rendez-vous** (mise en place d'un système de prise de rendez-vous permettant de consacrer plus de temps aux jeunes ayant des besoins complexes)
- **La réalisation d'interventions « hors-les murs »** visant à contrecarrer le phénomène de repli sur-soi observé chez les jeunes, à travers des sessions d'information directement dans les établissements scolaires, les quartiers et autres lieux de rassemblement des jeunes
- **La création de nouveaux contenus adaptés aux besoins post-crise sur les supports habituels** (guides papiers, site web, réseaux sociaux) **et développement de nouveaux formats numériques** pour mieux capter l'attention des jeunes et diffuser des messages clés.
- **Le lancement d'un nouveau site web régional d'information propre à l'ex-Limousin** pour centraliser les informations à l'échelle régionale et permettre aux jeunes d'accéder rapidement aux ressources adaptées à leur territoire
- **L'animation et la coordination du réseau information jeunesse** permettant une action structurée et coordonnée à l'échelle de l'ensemble du réseau

Il est à noter que le projet a été décliné de manière simultanée à l'échelle des 3 ex-régions Ex-Limousin, ex-poitou-Charente, ex-Aquitaine dans la mesure où il y avait 3 programmes opérationnels avant la fusion en 2018, empêchant ainsi une action régionale consolidée, ce qui a été une difficulté.

La mise en place du projet a nécessité des aller-retours entre le CRIJNA et la Région sur le montage du dossier de financement et la réalisation des bilans. Le projet a été mis en place sur 2 années, les années 2021 et 2022 et est achevé depuis fin 2022. Aucun prestataire externe n'a été mobilisé pour piloter le projet.

Partenariats et financements

Le projet a été cofinancé par l'Etat et la Région Nouvelle-Aquitaine avec les fonds REACT-EU à hauteur de 190 000 €. Cependant, en ce qui concerne les dépenses du personnel, une sur-réalisation du temps initial prévu a été constatée, ce qui s'est matérialisé par un dépassement de l'ordre de 8 à 10% par rapport à ce qui avait été conventionné et ce qui a entraîné un cofinancement de la structure sur la base de ses fonds propres un peu plus important.

Les fonds REACT-EU ont essentiellement porté sur la mobilisation des moyens humains (financement de postes permettant de sanctuariser du temps de travail en particulier sur le site internet), pour mettre en place les nouvelles pratiques susmentionnées et les activités d'évolution des actions proposées par le CRIJNA.

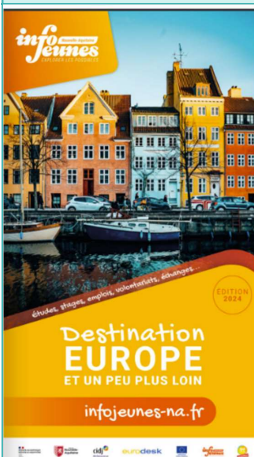
Dans la mise en place des actions, le CRIJNA collabore avec plusieurs partenaires : la Maison des adolescents, les missions locales, les établissements scolaires, les mairies, les CCAS, les conseillers d'orientation, les associations du territoire. Ceux-ci jouent plusieurs rôles :

- Ils apportent un soutien spécifique aux jeunes que leur oriente le CRIJ
- Assurent un rôle de relais des infos diffusés par le CRIJ auprès de leur public de jeunes
- Interviennent souvent dans les actions organisées par le CRIJNA

Le financement FSE apportée au travers de REACT-EU a eu un **effet amplificateur et accélérateur sur l'évolution des actions du CRIJNA** proposées aux jeunes dans la mesure où selon le porteur de projet, s'il n'avait pas eu de financement REACT-EU, les actions hors-les-murs, l'accueil personnalisé, la réalisation des contenus auraient été mises en place, mais dans des proportions moindres.

En ce qui concerne spécifiquement le lancement du site internet, les fonds européens ont eu un effet déclencheur car il n'aurait pas pu se faire sans le financement. En ce sens l'aide apportée par le financement européen était adaptée au besoin de faire évoluer les services du CRIJNA pour mieux faire face aux conséquences de la crise sanitaire sur les jeunes.

Les résultats



Les principaux résultats obtenus dans le cadre du projet sont :

- ✓ 274 rendez-vous individuels réalisés
- ✓ 6300 jeunes touchés par les actions hors les murs
- ✓ Plus de 10 000 jeunes touchés par l'action en présentiel sur 2 ans et plus de 100 000 touchés, en ligne
- ✓ La réalisation de 5 guides, 5 dossiers thématiques et la publication de plus de 100 articles sur le site internet régional créé, la réalisation de contenus pour les réseaux sociaux
- ✓ Un nouveau site lancé en 2022 avec plus de 14 000 visites, et auparavant 85000 visites sur l'ancien site internet du CRIJNA
- ✓ L'animation de 21 réunions avec le réseau des structures info-jeunes et une labellisation de 15 structures à l'information jeunesse pour en faire un lieu d'accueil durant la période de mise en œuvre du projet
- ✓ La formation de 23 professionnels pour qu'ils puissent être outillés pour répondre aux besoins des jeunes

Les effets et impacts

En termes d'effets et d'impacts, bien qu'il soit difficile d'évaluer l'impact du projet sur l'évolution exacte de la situation des bénéficiaires (nombre de jeunes ayant trouvé un emploi, nombre de jeunes ayant passé le permis ou sortis de leurs difficultés), le projet a eu plusieurs effets qui sont perceptibles tant au niveau de la structure et de son réseau que des bénéficiaires finaux.

➤ **Au niveau de du CRIJNA, le projet a eu pour effet de :**

- Développer les partenariats existants en particulier avec l'éducation nationale
- Faire évoluer les outils : mise en place d'une fiche-action à destination du réseau de structures « Infos Jeunes »
- Instaurer dans le fonctionnement normal du CRIJ ces nouvelles pratiques, qui ont survécu à la fin des financements européens et qui sont intégrés dans l'accompagnement des jeunes
- Mieux équiper, outiller et former les professionnels du réseau afin qu'ils puissent bien répondre aux besoins des jeunes
- Améliorer la visibilité et l'accessibilité de l'information auprès des jeunes avec une centralisation des ressources importantes grâce au nouveau site régional et à la présence en ligne du CRIJ



➤ **Au niveau des jeunes :**

- Sans que cela ne puisse être quantifié à ce stade, le projet a permis au CRIJNA d'apporter des réponses aux problématiques rencontrées par les jeunes au sortir de la crise covid (isolement, santé mentale, emploi, difficultés financières, décrochage scolaire, en difficulté avec le numérique ...)
- Approfondir leur connaissance des outils et dispositifs d'accompagnement disponibles auprès du CRIJ en fonction de leur situation

Le projet a permis de maintenir le lien avec les jeunes dans une période de grande incertitude, en les aidant à faire face aux situations difficiles induites par la crise sanitaire et en les accompagnant.

Conclusions et perspectives

La plus-value de REACT-EU a été de favoriser une mise en place rapide d'un projet basé sur un constat pragmatique des effets de la crise sanitaire sur les jeunes et à court terme (sur 2 ans). Contrairement aux programmes opérationnels traditionnels, souvent construits sur des diagnostics anciens sur le long terme et qui peuvent manquer de pertinence face à des changements rapides, notamment pour les jeunes dont les besoins évoluent vite, **REACT-EU a démontré la pertinence d'une approche réactive, adaptée aux besoins immédiats**. Le porteur de projet interrogé souligne également **la nécessité d'avoir un équilibre dans les financements européens en ayant à la fois des projets réactifs basés sur des besoins immédiats et des projets à long terme permettant de se projeter durablement**. Ce qui suggère que les diagnostics et besoins doivent être réévalués régulièrement afin d'adapter les actions en conséquence.

En outre, en guise de bonnes pratiques, il identifie un **besoin de flexibilité dans les financements européens** à même de favoriser des projets s'adaptant à l'évolution des besoins et pouvant donner lieu à de l'innovation.

Pour le porteur de projet, le PON FSE 2021-2027 en ce qui concerne les jeunes en région Nouvelle-Aquitaine (qui a axé son intervention l'orientation des jeunes), doit pouvoir évoluer en s'affranchissant de l'approche centrée sur l'insertion professionnelle et permettre de développer des projets qui donnent aux jeunes les moyens de construire des perspectives et de se projeter dans ce monde, en tenant compte des enjeux actuels tels que les crises économiques, sanitaires, mondiales, le climat et la santé mentale.

L'engagement, la mobilité internationale, et la flexibilité dans les parcours doivent être encouragés pour répondre à leurs besoins de diversité et d'évolution.

En ce qui concerne **les difficultés, les freins liés aux financements européens** et globalement au développement de projets en faveur des jeunes tiennent :

- **A la complexité des dossiers**, à l'avance de trésorerie par les porteurs de projets et à la lourdeur liée à la justification de l'utilisation des fonds, de réalisation des bilans et livrables
- **Au verrouillage des programmes opérationnels sur un certain nombre d'orientations conditionnant l'éligibilité aux fonds** (les programmes opérationnels sont souvent trop contraints par les priorités régionales prédéfinies, limitant la possibilité d'adapter les projets aux besoins réels des jeunes)
- **A la baisse des dotations globales sur le FSE** (REACT-EU a constitué une opportunité de financement exceptionnelle avec une enveloppe de 190 000 € par an sur les 3 programmes, ce qui ne sera plus possible au titre du programme régional FEDER-FSE+ 2021-2027 de la Région Nouvelle-Aquitaine).

Face à ces constats, il est suggéré :

- ✓ **D'assouplir les contraintes des financements européens** pour laisser plus de place à la créativité et à l'expérimentation des acteurs de terrain, afin de mieux répondre aux enjeux de la jeunesse actuelle
- ✓ **De favoriser une diversification des financements avec un engagement de l'Etat, des régions, et d'autres acteurs publics à soutenir les actions au-delà des financements européens**

4.2.8 ETUDE DE CAS N° 7 - RENOVATION DE L'HOTEL LA VOIE LACTEE (DOURS DES PYRENEES)

Rénovation de l'hôtel La Voie Lactée				
Tourisme	Programme opérationnel FEDER-FSE Midi Pyrénées Garonne 2014-2020			
	Porteur du projet	Dours des Pyrénées		
	Statut du projet	Terminé		
	Localisation du projet	La Mongie 65200		
	Montant UE	736 817,00 €	Montant CT	3 684 085,00 €
Le projet				
Contexte et objectifs du projet La Mongie est une station de ski de haute montagne située à 1800m d'altitude, au pied du pic du Midi et du domaine skiable du Grand Tourmalet, dans les Hautes-Pyrénées. Cette station jouit d'une fréquentation très importante durant certaines semaines de l'année (2 semaines en hiver lors des vacances scolaires) et en août grâce au tour de France, mais perd en fréquentation de janvier à mars notamment à cause des périodes d'enneigement qui se réduisent et de juin à septembre à cause du peu d'animations présentes sur le domaine du Grand Tourmalet en dehors du Tour de France. L'hôtel de la voie lactée est né en 2022 de la volonté du couple DOURS de rénover l'ancien hôtel 2 étoiles « la Crête Blanche » datant des années 60, situé en plein cœur de la station, comptant 14 chambres, pour en faire un hôtel 4 étoiles avec une augmentation de la capacité d'accueil en passant à 20 chambres, dont une PMR. L'objectif était donc une montée en gamme de l'offre hôtelière au sein de la station par rapport à l'existant avec la création d'un nouvel établissement, le premier 4 étoiles de la station, à la fois plus accueillant en proposant davantage de services haut de gamme (sauna, bains nordiques, salle de fitness et salle de massage) et plus respectueux de l'environnement. La volonté du couple débutant en hôtellerie était de redynamiser cette station à laquelle ils sont très attachés qui commençait à perdre de sa notoriété, en sauvegardant le bâti et en lui donnant une seconde vie avec une vision moderne, beaucoup plus en phase avec les impératifs de transition écologique. Présentation du projet Le projet de l'hôtel la Voie lactée s'inscrit dans une démarche innovante pour un secteur décrié pour son impact lourd sur l'environnement. Pensé comme un établissement « de luxe » éco-responsable puisque rénové à partir de matériaux et mobiliers existants recyclés et restylisés.				



*Ancien hôtel La Crête Blanche
Crédits : lebonguide.com*

Le nouvel hôtel imprime également un changement dans le choix des fournisseurs en privilégiant des collaborations avec des entreprises locales pour ses équipements (couettes et plaids en laine des Pyrénées) et des producteurs locaux (charcuterie, torefacteur, ferme, brasserie...) pour son offre de restauration.

La phase de travaux a débutée en 2020 pour une inauguration en janvier 2022, une durée assez importante de travaux liées aux conditions climatiques qui ont représenté une contrainte importante à la réalisation des différents travaux de rénovation avec en parallèle la crise Covid qui a également entraînée un arrêt des travaux à certaines périodes.

Partenariats et financements

Le couple met en avant l'accompagnement précieux de la CCI dont ils ont bénéficié dans la mise en place du projet et notamment dans le montage du dossier et le suivi administratif.

Le FEDER est intervenu sur l'ensemble du projet qui a eu un coût total d'environ 4,5M d'euros, le FEDER est intervenu à hauteur de 600 000 euros représentant donc 13% du montant total. Le reste est venu en grande partie de prêts bancaires, la mobilisation du FEDER a eu un véritable effet déclencheur puisqu'il a permis au porteur du projet d'accéder à ces emprunts bancaires. Le porteur de projet insiste sur le fait que sans le FEDER, il n'aurait pas investi dans cette station où très peu de projets d'investissement de ce type sont lancés.

Les résultats

Le principal résultat observable est la création de ce nouvel établissement hôtelier au sein de la station de La Mongie. Les principaux axes sur lesquels s'est amélioré l'offre hôtelière avec ce projet sont les suivants :

- Restylisation complète de l'existant et montée en gamme de l'établissement **passant à 4 étoiles** contre 2 précédemment et devenant ainsi le seul établissement de ce standing au sein de la station.
- Un **ajout de 6 chambres**, en passant de 14 à 20 et en créant une chambre adaptée pour les PMR et en diversifiant les offres (chambre standard, double, triple et quadruple)
- Un ajout de service conséquent : 2 bains nordiques, un sauna, deux salles de massages, une salle de fitness, une salle de séminaire avec une capacité de 35 personnes.



Nouvelle façade de l'établissement à l'ouverture (2022)

Nouvelle offre de chambre : Quadruple Deluxe

Source : Booking.com

Les effets et impacts

Un développement économique local

La création de ce nouvel hôtel s'est accompagnée de retombées économiques positives pour le territoire. Avec un **taux de remplissage de 100% dès le premier hiver suivant l'ouverture**, cet établissement a su diversifier ses offres pour attirer une clientèle large, allant des familles, des retraites bien-être jusqu'aux séminaires d'entreprises, et haut de gamme en proposant des services encore inédits dans ce secteur géographique.

Le pari de redonner vie à un établissement historique de la station est a priori réussi puisqu'en 2 ans l'hôtel de la Voie lactée a su se construire une certaine renommée au sein de la station et les retours des clients sont très positifs (9,1/10 sur Booking avec 100 avis). Le couple espère d'ailleurs que ce projet contribuera à un regain de dynamisme au sein de la station avec la création future de nouvelles infrastructures de loisirs et de services qui permettront de créer une synergie positive pour le développement économique local.

L'inauguration de ce nouvel établissement s'est accompagnée de la **création de 12 ETP**, 11 CDD saisonniers et 1 CDI.

Des engagements écologiques importants

En lien direct avec le développement économique local, l'hôtel de la Voie lactée met en avant de nombreuses collaborations avec des entreprises et producteurs locaux, ainsi qu'un partenariat avec l'association « Water Family Du Flocon à la Vague », qui éduque et sensibilise à la préservation de l'environnement.

Une accessibilité améliorée grâce à la digitalisation

Au-delà de la présence de l'établissement sur les plateformes classiques de réservation telles que Booking ou Hotels.com, le couple a insisté sur leur volonté de doter l'hôtel de la Voie lactée d'un site internet intuitif et attractif pour promouvoir à la fois les nouveaux services proposés par l'hôtel mais également pour mettre en avant la richesse du territoire du domaine du Grand Tourmalet en indiquant l'ensemble des activités connexes au ski disponibles dans la zone.

De plus, l'hôtel s'est aussi doté d'un outil de réservation en ligne innovant, simplifiant les réservations, accélérant et sécurisant les transactions et permettant aux clients d'obtenir un tarif simplement en renseignant leurs dates de voyage. Un effort considérable a été réalisé sur la communication pour mettre en avant la région de la Mongie.

Conclusions et perspectives

Il n'y a pas eu de remarque particulière quant à la complexité administrative des fonds européens et les retours sont globalement très positifs sur le dispositif de demande des fonds européens.

Les difficultés sont davantage à venir pour ce porteur de projet. En effet, bien qu'ayant eu d'excellents retours de la part de leur clientèle, il souligne un gros manque de dynamisme général au sein de la station avec une absence totale d'offre de loisirs « après ski » et l'été il déplore l'absence d'animation au sein de la station et un manque d'aménagement sur les activités phares comme la randonnée ou le vélo. **Son taux d'occupation est de 80% entre janvier et mars** sur les deux dernières années et en dehors du mois d'août, il constate la même baisse de fréquentation de juin à septembre.

La volonté du couple est que ce projet soit précurseur d'une dynamique positive plus large et demande l'appui de la région pour promouvoir la station pour faire venir davantage d'investisseurs dans cette région à fort potentiel.

Par ailleurs, plusieurs projets sont à l'étude pour développer davantage leur activité :

- La création d'un nouveau parking à l'arrière de l'hôtel pour répondre à un besoin majeur de la clientèle : l'accessibilité, puisqu'en raison d'une décision de la mairie il n'y a plus la possibilité de se garer devant l'hôtel et il n'y a pas d'offre de transport en commun proche et régulière dans la station.
- L'agrandissement de l'espace bien-être grâce à l'espace gagné avec le parking inopérant avec la création d'un hammam, 1 cabine de massage supplémentaire, 1 bain nordique supplémentaire et 2 bains romains.

4.2.9 ETUDE DE CAS N°8 – PLAN NUMÉRIQUE DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES ET MATERNELLES (VILLE DU MANS)

Renforcement du Plan Numérique des Ecoles élémentaires de la Ville du Mans suite à la crise sanitaire du COVID			
Numérique	Programme opérationnel FEDER-FSE Pays de la Loire 2014-2020		
	Porteur du projet	Ville du Mans	
	Statut du projet	Terminé	
	Localisation du projet	Le Mans	
	Montant UE	1 173 000,00 €	Montant CT 1 490 666,56 €
Le projet			
Contexte et objectifs du projet Le Mans est une commune d'environ 150 000 habitants, préfecture du département de la Sarthe en région Pays de la Loire. Cette métropole est située dans une zone géographique caractérisée par un retard important sur l'accès au numérique, avec 75 000 habitants au sein du département considérés par l'INSEE comme « éloignés du numérique », soit 16% de la population. En 2016, les élus de la métropole votent le lancement d'un projet d'envergure qui vise à équiper l'ensemble des écoles élémentaires et maternelles, 74 au total, d'un accès au numérique (en équipements matériels et en accès internet). Ces objectifs vont être renforcés et amplifiés suite à la crise sanitaire qui va mettre en avant la fracture numérique au sein des écoles élémentaires notamment par la difficulté des élèves à suivre les enseignements à distance par manque de d'équipements numériques de qualité à leur disposition, soit au sein de leurs foyers, soit venant de l'école. Cela déstabilise grandement le suivi éducatif des élèves et pose un sérieux problème d'égalité des chances entre les élèves. L'enjeu principal est donc de réduire au maximum les inégalités scolaires en matière d'équipements informatiques, de ressources numériques et d'accompagnement à la prise en main des nouveaux outils, notamment entre les écoles du centre et celles des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPPV) davantage touchées par cette fracture. Présentation du projet Le projet de la métropole du Mans s'est donc décliné en plusieurs phases. Il commence d'abord par une phase d'état des lieux et de cadrage de 2016 à 2019 où les élus se sont fait accompagner par un cabinet de conseil sur la définition de l'outil numérique à déployer. Dès 2020, le projet évolue avec la crise sanitaire, les objectifs sont redéfinis en orientant l'action sur l'accélération de la transition numérique pour faciliter les relations entre familles et écoles et préserver cette dimension d'égalité des chances entre les élèves. Les efforts en terme d'équipements numérique sont ciblés sur les 35 écoles élémentaires de la ville et c'est sur cette phase que le FEDER intervient. Précisément les efforts sont ciblés sur deux points clés :			



- L'achat de matériel informatique et numérique tel que des ordinateurs fixe pour chaque classe, des vidéoprojecteurs, des tablettes et PC portables pour les élèves, des casques audios ainsi que des formations proposés aux enseignants pour maîtriser ces nouveaux outils.
- Un investissement sur les infrastructures numériques : serveurs, bornes wifi, câblages, lancement des Environnements Numériques de Travail (ENT) qui permettent de ne plus avoir de rupture de formation et de faciliter l'enseignement à distance.

Partenariats et financements

La ville du Mans, en tant que structure publique, possède un pôle dédié à la recherche de financement ainsi que des services mutualisés avec ceux de la métropole, l'ensemble du dossier a donc été traité en interne. Le FEDER est intervenu à partir de la crise sanitaire, au moment où les objectifs du projet ont été redéfinis, soit une période qui s'est déroulée entre le 1^{er} février 2020 et le 30 avril 2023.

Ce projet a eu un coût total d'environ **1,5M HT** d'euros, le FEDER y a contribué à hauteur de **1,2M** d'euros couvrant donc la quasi-totalité des coûts. Les 300 000 euros restants venant d'un autofinancement de la ville.

Le financement de ce projet par le FEDER a représenté un vrai effet levier puisqu'il a permis de continuer le projet qui avait été initié en 2016 et en le rendant plus ambitieux qu'au départ comme par exemple le fait de pouvoir équiper l'ensemble des classes plutôt que seulement quelques unes par écoles.

Plus largement, l'aide du FEDER a à la fois permis une réalisation beaucoup plus rapide du projet, mais il a également donné un réel élan à la ville du Mans qui compte utiliser la dynamique positive créée par le projet pour élargir davantage le champ des bénéficiaires (écoles maternelles, création de classes Ulysse...)

Les résultats

Le principal résultat observable est l'équipement numérique de l'ensemble des classes de toutes les écoles de la ville, soit **344 classes équipées** alors qu'**aucune ne l'était avant 2020**.

On note également **10 classes Ulysse créées** grâce à la mise en œuvre de ce projet avec les enseignants spécialisés du RASED équipées en matériel numérique (ordinateurs portables, vidéoprojecteurs portables et valises mobiles) leur permettant de se déplacer entre les différents établissements où ils sont amenés à intervenir.

Une autre réussite du projet a été de proposer une **offre numérique personnalisée** aux différents établissements de la ville qui ont des objectifs et besoins différents. En effet, la mobilisation du FEDER a permis de mobiliser un partenariat avec l'Éducation Nationale qui a joué le rôle de relais avec les directeurs d'écoles pour adapter les actions de la ville en fonction de différents besoins.

Les effets et impacts

Un gain en compétence significatif pour les écoles

Le déploiement de cette numérisation de l'enseignement au sein des écoles élémentaires de la ville représente un gain de compétences assez important, à la fois pour les élèves qui apprennent à maîtriser les outils du numérique à l'école mais aussi autour de l'école, notamment pendant les activités périscolaires ; pour les enseignants c'est également le cas puisque le projet a amélioré la maîtrise globale des nouveaux outils par les enseignants qui réclament fréquemment à la ville des formations sur de nouveaux logiciels, témoignant de la dynamique à poursuivre.

Une offre de formation des enseignants plus ambitieuse

Initialement, le projet prévoyait de proposer des formations magistrales et transversales à tous les enseignants des écoles élémentaires de la ville pour apprendre à maîtriser ces nouveaux outils numériques. L'aide du FEDER a permis de proposer des **formations « à la demande »** de chaque classe et chaque école avec des formateurs

se déplaçant directement au sein des classes pour être au plus proche des enseignants et des élèves pour que la formation soit la plus pertinente possible.

Un suivi accru des établissements situés dans les QPPV

Le projet a également eu un impact positif sur en termes d'inclusion sociale avec des enseignements plus fortement individualisés en fonction des établissements et des élèves et les progrès numériques ont rendus possibles l'accompagnement et le soutien des élèves en dehors du temps scolaire contribuant ainsi à réduire les écarts de niveaux, notamment chez les élèves issus des QPPV où la fracture numérique était plus importante.

Conclusions et perspectives

Le FEDER a joué dans ce projet à la fois le rôle de déclencheur, en prenant en charge la quasi-totalité des coûts, ainsi que celui d'amplificateur en permettant de dégager des fonds pour réaliser des actions plus ambitieuses. L'aide du FEDER a permis d'avoir un déploiement du numérique beaucoup plus rapide qu'il ne l'aurait été sans puisque les dépenses auraient dû être lissées sur plusieurs années.

Cependant, le porteur de projet met en avant la complexité du suivi technique et administratif du dossier de subvention et déplore un délai d'instruction particulièrement long, le dossier ayant été déposé en 2021 et notifié qu'en janvier 2023 ce qui a eu pour effet de retarder certaines prises de décision et a induit certaines avances financières pour amorcer le projet sans avoir la garantie de subventions.

Ces délais importants entre la phase d'instruction du dossier, de la justification des dépenses et de l'envoi des subventions peut constituer un vrai risque pour des structures qui n'ont pas la ressource interne humaine et financière pour assurer la bonne mise en œuvre du projet.

Par ailleurs, la ville du Mans insiste sur plusieurs projets à l'étude pour poursuivre sur la dynamique de ce projet et continuer d'accélérer la transition numérique :

- Étendre les aménagements réalisés sur les écoles élémentaires à toutes les écoles maternelles en adaptant les outils numériques aux besoins de ce type d'établissement. L'objectif à terme est d'arriver à **équiper les 74 établissements scolaires** de la ville en matériels et infrastructures numériques.
- La ville prévoit de **recruter 10 conseillers numériques** pour lutter contre la fracture numérique des foyers, notamment chez les personnes âgées.
- **Développer l'accès à la formation à distance pour les femmes au foyer** situées en majorité dans les QPPV où le taux de chômage est plus important, avec un objectif à plus long terme de les amener vers un emploi.
- Construire une réflexion autour de l'IA et de la cybersécurité avec le contexte politique actuel.

4.2.10 ETUDE DE CAS N°9 - VIA VENAISSIA AMENAGEMENT CYCLABLE ENTRE JONQUIERES ET LA GARE D'ORANGE (CONSEIL DEPARTEMENTAL DE VAUCLUSE)

VIA VENAISSIA - AMENAGEMENT CYCLABLE ENTRE JONQUIERES ET LA GARE D'ORANGE

Mobilités durables

Programme opérationnel FEDER-FSE Provence-Alpes-Côte d'Azur 2014-2020



Porteur du projet

Conseil départemental du Vaucluse

Statut du projet

Terminé

Localisation du projet

Orange

Montant UE

2 329 054,00 €

Montant CT

3 445 000,00 €

Le projet

Contexte et objectifs du projet

Ce projet correspond à la création d'un tronçon de la Via Venaissia, d'une distance de 6km allant de Jonquières à la gare d'Orange, deux communes situées dans le département du Vaucluse. La Via Venaissia est un itinéraire de 45 kilomètres de piste cyclable d'intérêt départemental, il fait partie d'un projet global de promotion de mobilité douce au sein du département du Vaucluse. Cet itinéraire fait partie des 3 véloroutes existantes en France. Elles relient les régions PACA et Auvergne-Rhône-Alpes entre elles et permettent de traverser les villes dans de bonnes conditions.

Le département se dote avec la Via Venaissia d'un outil de valorisation du territoire tout en permettant aux habitants d'emprunter des chemins aménagés et sécurisés pour rejoindre les villes concentrant les principaux bassins d'emploi (Orange, Carpentras).

Le projet de création du tronçon de la Via Venaissia entre Jonquières, commune d'environ 5000 habitants au pôle d'échange multimodal d'Orange, commune de plus de 30 000 habitants, bassin d'emploi de la région, concentrant 23 établissements scolaires, dont 6 lycées, s'inscrit directement dans ces deux objectifs principaux de développement de l'attractivité du territoire et d'un développement de l'offre de mobilité aux usagers du territoire (employés et scolaires).

Présentation du projet

La voie doit emprunter l'emprise de l'ancienne voie ferrée depuis Jonquières, pour pénétrer ensuite dans Orange. Ce projet a suivi plusieurs phases de réalisation. Après une phase d'étude réalisée par la Communauté de Commune d'Orange, le département s'est emparé du projet qui trainait en longueur à cause d'un problème de propriété de certaines parcelles de la voie à rénover. Le département du Vaucluse rachètera le bail emphytéotique au syndicat de la Via Venaissia avant de déposer le dossier de demande de fonds européens en juin 2021. Le projet sera instruit en février 2022 et sera achevé en mars 2023.



Carte du projet de la Via Venaissia
Crédits : Vaucluse.com

Ce projet répond à une volonté du département de prendre en main la réalisation d'une voie verte, totalement aménagée et sécurisée pour que le maximum d'usagers, touristes comme vauclusiens puissent profiter d'une offre nouvelle pour se déplacer entre les différentes communes autour d'Orange. La connexion de cette voie de vélo avec le pôle d'échange multimodal au sein de la ville d'Orange vise à permettre de connecter les usagers à plusieurs offres de transports pour faciliter et sécuriser leurs déplacements.

Elle offre aussi une certaine visibilité au département puisqu'elle a pour but d'être, à terme, connectée avec l'autre vélo route de la région, la Via Rhôna, s'étendant elle sur 63kms, reliant Avignon à Bollène.

Partenariats et financements

Le FEDER est intervenu sur l'ensemble du projet avec une assiette d'éligibilité complète. L'initiative REACT EU a d'ailleurs permis la réactivation du projet VIA VENAÏSSIA, qui avait été mis en stand-by par l'autorité de gestion jugeant que ce projet n'était pas prioritaire, en permettant de débloquent des montants importants pour réaliser l'ensemble des travaux nécessaires à la sécurisation de la voie notamment.

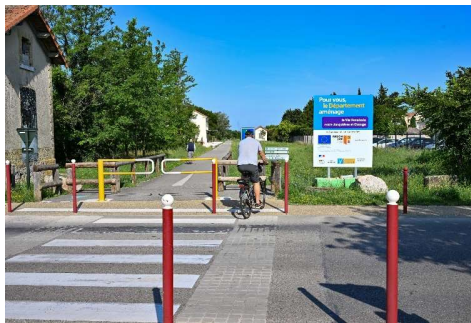
L'opération représente un coût total de 3,7M d'euros, le FEDER contribuant à hauteur de 2,3M d'euros, représentant donc 62% du coût total. Le reste du solde étant financé en partie par la DREAL (430 000 euros) et le reste étant de l'autofinancement du département du Vaucluse (1M d'euros).

L'aide du FEDER a été cruciale pour la réalisation du projet sans lequel le département du Vaucluse n'aurait pas pu débloquent les fonds nécessaires à la réalisation de l'ensemble des travaux. En plus d'être le déclencheur du projet, le FEDER représente ici un véritable effet levier puisque pendant la mise en œuvre du projet, le département a dû faire face à un surcoût de 600 000 euros pour traiter la prolifération de la prêle, une plante invasive dont la croissance endommageait le revêtement routier, menaçant ainsi l'avancement des travaux. Le FEDER a permis d'obtenir les financements pour faire face à ces coûts imprévus.

Les résultats

La création de la vélo route a permis aux habitants de Jonquières de **disposer d'une alternative à la voiture individuelle** pour réaliser des déplacements domicile/travail et domicile/scolaire vers Orange. Elle leur permet aussi de basculer ensuite vers d'autres modes de transports en commun puisqu'elle les dirige directement vers le pôle d'échange multimodal de la ville, encourageant de facto l'intermodalité.

Les retours des usagers sont très positifs, en témoigne les différents relevés des compteurs de passages. Le département dénombre **50 000 passages en 6 mois en 2023** et **10 000 passages par mois depuis le début de l'année 2024** pour l'itinéraire Jonquières/Orange. Ce projet suscite donc un véritable engouement de la part de la population locale qui se plaît à aller travailler en empruntant la voie de l'ancien chemin de fer.



Ce projet a également permis de **sécuriser les déplacements doux depuis Jonquières**, donnant davantage de confiance aux parents qui apparaissent aujourd'hui bien plus favorables à laisser leurs enfants utiliser la voie cyclable pour se rendre à Orange par leurs propres moyens.



Observation de la fréquentation du tronçon entre Jonquières et Orange

En résumé, les travaux du tronçon de la Via Venaissia de Jonquières à Orange comprennent 6km de voies ont entre l'ancienne gare de Jonquières jusqu'à Orange dont :

- 4km de voie verte réalisé sur l'ancienne voie ferrée.
- 400 mètres de voie partagée aménagée en chaussée à voie centrale banalisée sur une route existante.
- 1,7 km de voie verte créé.

Les effets et impacts

Le soutien du FEDER a permis d'améliorer considérablement la qualité du projet, dépassant certaines réalisations initialement prévues. Grâce à l'aide FEDER, l'aménagement de la piste a pu être achevé en un an, malgré les intempéries de fin 2022, un succès salué par le Conseil départemental du Vaucluse.

Le déblocage rapide des financements a non seulement permis une exécution efficace des travaux, mais a également couvert des interventions imprévues, telles que le traitement de la zone contre les nuisibles, notamment la prêle qui rendait certaines zones inconstructibles. La gestion de cet aléa a été rendue possible grâce à l'ampleur des subventions du FEDER.

Conclusions et perspectives

Les principaux facteurs de réussite pour ce projet sont notamment liés à la prise en compte du projet de déviation de la RN7 (réseau routier national traversant actuellement le centre ville d'Orange) pour une meilleure continuité du tracé de la véloroute.

En effet, les études des deux opérations ont été menées conjointement au niveau départemental et cela a permis d'assurer une continuité cyclable sur la zone des travaux de la RN7 dès 2022. Les deux projets étant parfaitement compatibles, cela a permis le respect du calendrier du dossier FEDER REACT UE. Cet aménagement (illustré ci-dessous), réalisé sur 400 mètres sur une route existante donne la priorité aux vélos sur cette zone de la Via Venaissia, permettant une sécurisation de l'aménagement cyclable dans cette zone à risque.



L'enjeu pour le département va désormais être de réaliser des aménagements supplémentaires au niveau du tronçon reliant Orange à Piolenc pour permettre à la Via Venaissia d'être connectée à la Via Rhône et ainsi de créer un véritable parcours cyclable au travers du département, reliant directement Orange et Avignon.

4.2.11 ETUDE DE CAS N° 10 - R+ ALLOCATION INSERTION ET DE RETOUR A L'EMPLOI (CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA RÉUNION)

R+ - ALLOCATION D'INSERTION ET DE RETOUR A L'EMPLOI			
Insertion / Emploi des BRSA	Programme opérationnel FSE Réunion 2014-2020		
	Porteur du projet	Conseil départemental de la Réunion	
	Statut du projet	Terminé	
	Localisation du projet	Département de la Réunion	
	Montant UE	8 870 838,35 €	Montant CT 8 870 838,35 €

Le projet

Contexte et objectifs du projet

L'île de la Réunion est un département français d'outre-mer situé dans l'Océan Indien, qui s'étend sur 2500 Km² et qui compte 871 157 habitants¹⁴. Le département est marqué par une situation socio-économique fragile, caractérisée par des inégalités de revenus et un taux de pauvreté élevé. En 2021, 36% de sa population vit sous le seuil de pauvreté, ce qui en fait le 3ème département le plus pauvre de la France¹⁵. Ainsi dans le département, 1 habitant sur 4 (26% des habitants en 2021) perçoit le RSA et seuls 35% des bénéficiaires du RSA orientés en 2019, avaient signé un contrat d'engagement réciproque et étaient dirigés vers un parcours professionnel géré par Pôle Emploi¹⁶.



Face à cette situation, le Département est entré dans l'expérimentation de la recentralisation en 2020. La recentralisation consiste à transférer la compétence de la gestion du RSA (qui relève normalement du Département) vers l'Etat, par le biais de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Suivant le principe de la recentralisation, les départements bénéficiaires de l'expérimentation continuent à mobiliser leurs moyens propres sur l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires RSA.

Dans le cas de La Réunion, la contrepartie qui a été négociée avec les services de l'Etat consiste en la mise en place de mesures incitatives à la reprise d'activités des bénéficiaires du RSA.

¹⁴ Source : INSEE 2021

¹⁵ Idem, Source : INSEE 2021

¹⁶ Source : la1ere.francetvinfo.fr/reunion/230-000-reunionnais-touchent-le-rsa-la-cour-des-comptes-dresse-un-bilan-du-dispositif-1207390.html

C'est dans ce cadre qu'intervient le dispositif «R+, allocation retour à l'emploi» qui a pour but de lever les freins pour les personnes bénéficiaires du RSA reprenant une activité et de compenser la baisse du montant de RSA et des allocations familiales, engendrée par la perception d'un revenu salarié. En ce qui concerne les objectifs initiaux, le dispositif «R+, allocation retour à l'emploi» ciblait 4000 bénéficiaires. Le projet a été mis en place de manière concomitante au lancement de l'initiative REACT-EU et a été financé dans ce cadre.

Présentation du projet



Le R+ allocation retour à l'emploi ne cible que les bénéficiaires du RSA afin de leur permettre de reprendre une activité qui peut prendre la forme d'une formation rémunérée, d'un contrat aidé, d'un emploi salarié que ce soit en CDI ou en CDD, et d'une création d'entreprise. Le montant de l'aide attribué au bénéficiaire est plafonné au SMIC. Dans sa mise en œuvre, une procédure de gestion spécifique au dispositif a été mise en place et se décline en plusieurs phases au niveau des bénéficiaires :

- Une phase de prise de contact et d'accueil du bénéficiaire dite également de phase de pré-éligibilité : cette phase consiste à vérifier en distanciel si le bénéficiaire peut prétendre au dispositif. Une fois la pré-éligibilité confirmée, la validation de l'éligibilité du bénéficiaire se fait en présentiel, avec l'attribution d'un numéro V1.
- Vient ensuite la phase d'instruction et d'intégration dans le dispositif qui débouche sur l'attribution de l'aide.
- La 3^{ème} phase concerne le suivi du parcours du bénéficiaire.

De manière transversale, cette procédure intègre une étude approfondie de l'aspect humain et s'inscrit dans une approche individualisée du bénéficiaire.

En termes de gouvernance, une équipe projet de 10 personnes a été mise en place par le Conseil départemental de La Réunion. Cette équipe a mobilisé l'intervention du service gestionnaire du Département, afin de bénéficier d'un appui technique, administratif, financier et réglementaire. Par ailleurs, le Conseil départemental a sollicité une maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des bilans et pré-bilans de l'opération.

Porté en partenariat avec l'Etat, le projet R+ a été mis en place en 2020, avec une phase d'expérimentation initiale s'étendant de 2020 à 2021 qui devait concerner environ 4000 bénéficiaires.

Bien que perturbée par la pandémie, cette phase a été jugée positive ; Le dispositif a de ce fait quitté le champ de l'expérimentation en 2022 et a été étendue pour la période 2022-2024., en visant un objectif de 4 000 bénéficiaires par an.

Partenariats et financements

Toutes les dépenses du projet R+ n'ont pas été présentées dans le cadre du financement REACT-UE.

Les crédits FSE octroyés au Conseil départemental de La Réunion pour le R+ se sont donc limités au cadre fixé par la convention signée au titre de ce financement.

Les fonds FSE REACT-UE ont de ce fait financé 3000 parcours sur l'ensemble des parcours de bénéficiaires du dispositif (au nombre de 6500 à la fin de l'expérimentation). Les dépenses éligibles incluent les allocations versées aux bénéficiaires, ainsi que la prise en charge des frais du personnel (100% des coûts liés à l'équipe administrative, et 70% des coûts des conseillers opérationnels).

L'opération représente un coût total de 8 870 838,35 €, avec un cofinancement FSE à hauteur de 100%.

L'aide apportée par le FSE a eu un effet d'opportunité, de compensation et de démultiplication des ambitions et objectifs de ce dispositif. En effet, en proposant de financer les actions en matière d'amélioration de l'employabilité des personnes et du retour vers l'emploi, de manière concomitante à la mise en place du dispositif R+, REACT-EU a favorisé le lancement rapide de l'aide. Le financement européen a également compensé, la mobilisation des fonds propres du Conseil départemental, lui permettant ainsi d'effectuer d'autres actions en parallèle du R+. Il a par ailleurs permis de toucher plus de bénéficiaires que ce qu'aurait pu faire le CD sans ce financement. Le financement s'est positionné comme un levier d'action important tant en termes de nombre de bénéficiaires que de qualité de l'accompagnement proposé.

Par ailleurs, le projet a demandé dès sa genèse un effort d'innovation et est parvenu à mettre à contribution plusieurs partenaires à diverses échelles et a permis aujourd'hui de :

- Créer un réseau autour de la mise en œuvre du R+ ;
- Mobiliser premièrement l'Etat dans le cadre du RSA et tous ses services intervenant dans le domaine social et de l'insertion (CAF pour le paiement de l'aide, France Travail sur les opérations liées aux formations rémunérées, aux emplois salariés...). Il est à spécifier qu'un travail de sécurisation de l'emploi pour les bénéficiaires est amorcé avec France Travail sur des fonds de l'Etat.
- Travailler avec les acteurs de l'aide à la création d'entreprises, les structures de l'insertion par l'activité économique (IAE)
- Les associations qui interviennent dans le cadre des contrats aidés à durée déterminée et qui proposent des chantiers d'insertion



Les résultats

En termes de résultats, le projet prévoyait d'intégrer 4000 participants dont 3000 dans le cadre du conventionnement REACT-UE. Au total, 6500 personnes ont été intégrées au programme sur la phase d'expérimentation¹⁷. En outre, il ressort des entretiens que plus de 50% des bénéficiaires ont pu s'insérer durablement à travers une démarche d'insertion soutenue et accompagnée.

Les effets et impacts

Le projet a permis au Département de **mettre en place une stratégie d'accompagnement individualisé sur mesure** qui a contribué à lever les freins périphériques, les freins sociaux. Le dispositif a permis aux bénéficiaires de se concentrer sur leur projet professionnel et leur projet d'intégration sociale sur le marché de l'emploi local. Il a également eu pour effet de formaliser et d'établir des procédures pour l'accompagnement des bénéficiaires dans le cadre de la relation du Conseil départemental avec les conseillers d'insertion sur le territoire. Globalement les impacts du projet perçus sont :

- Des sorties positives en termes d'insertion des bénéficiaires du R+
- L'installation de micro-activités créant une nouvelle dynamique sur le territoire
- Un regain de confiance en soi chez les bénéficiaires sur le plan personnel, leur permettant de retrouver une place dans la société réunionnaise en tant qu'acteurs

Conclusions et perspectives

REACT-EU a permis de lancer un dispositif expérimental avec très peu de contraintes en matière d'éligibilité des dépenses et de mobilisation des fonds. En dépit du fait que plusieurs difficultés soient survenues dans la mise en œuvre du projet, le financement REACT-EU a été perçu comme plus souple que les fonds FSE « mainstream ». Les difficultés relatives tiennent à des lourdeurs administratives notamment l'obligation de devoir justifier dans le cadre des bilans, des pièces non conventionnées au départ de l'action.

La mise en œuvre d'un projet financé par des fonds européens est une démarche fastidieuse nécessitant des outils, des moyens et des compétences dont ne bénéficie pas toujours une équipe projet. Par ailleurs, les fonds n'ont pas permis de couvrir des dépenses « invisibles » de matériels, d'informatique nécessaires dans la démarche projet.

Par ailleurs, le dispositif a permis au Conseil départemental de se rendre compte de la nécessité d'une harmonisation des pratiques permettant un traitement égalitaire sur l'ensemble du territoire.

De manière générale, le projet R+ a connu un succès et a prouvé son utilité pour le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA et leur insertion professionnelle. Pour autant, sans le soutien du FSE ou d'autres fonds européens, la pérennité du dispositif R+ est incertaine, malgré ses résultats probants ayant conduit à sa reconduction sur la période 2022-2024. La collectivité locale seule ne dispose pas des ressources nécessaires pour prolonger cet accompagnement intensif, en raison des contraintes budgétaires actuelles au niveau national. La reconnaissance de l'efficacité du dispositif, par les évaluations internes et externes menées par le Département¹⁸, milite cependant pour une continuité du financement par l'intermédiaire du FSE+ ou d'une nouvelle allocation adaptée, afin de maximiser le potentiel d'insertion durable des bénéficiaires du RSA.

¹⁷ Évaluation du dispositif R+ et lancement du R+CIE - 2022

¹⁸ Il a été fait mention lors de l'entretien pour la réalisation de cette fiche étude de cas, de 2 évaluations du dispositif R+, allocation retour à l'emploi réalisées mais qui ne nous ont pas été communiquées. Les résultats, effets, impacts perçus sont relatés aux parties afférentes dans la fiche.

Au-delà du dispositif R+ et de l'expérience spécifique de l'initiative REACT-EU, la rigidité des règles de financement inhérentes à la mise en œuvre du FSE constitue un frein dans certains cas à la réponse aux besoins des publics visés par les actions. Par ailleurs, il est souligné que les dispositifs lorsqu'ils sont conçus à l'échelle nationale ne tiennent pas toujours suffisamment compte des spécificités et des réalités locales de la population réunionnaise. Dans la perspective de la nouvelle période de programmation 2021-2027, des attentes ont été exprimées par rapport à l'assouplissement des règles de financement européen et une vigilance devra être portée sur le fait d'éviter une inadéquation entre les dispositifs et les réalités concrètes du territoire. Il convient de remarquer que sur la génération 2021-2027 la programmation FSE est intégrée au programme national FSE dont l'autorité de gestion est la DGEFP, tandis que sur la période de programmation 2014-2020 la Préfecture de région à La Réunion était l'autorité de gestion d'un programme opérationnel FSE La Réunion.

Enfin, un enjeu majeur identifié par le Département renvoie à l'accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi et la prise en compte / application de la loi « plein emploi ». Cet enjeu appelle à la définition d'une stratégie départementale partagée avec les différents partenaires des politiques d'emploi et d'insertion à La Réunion, pour favoriser un accompagnement intensif et l'accélération des parcours. Du point de vue du Département, les financements européens FSE+ pourraient venir appuyer sur la génération 21-27 la concrétisation de cette stratégie et émergent comme un moyen adapté pour structurer efficacement l'accompagnement au niveau du Conseil départemental et favoriser la coordination entre les opérateurs.

4.3 FICHES FOCUS THEMATIQUES ET TERRITORIAUX

4.3.1 LISTE DES FOCUS THEMATIQUES ET TERRITORIAUX

Dans le cadre de l'évaluation, 8 focus thématiques et territoriaux ont été produits. Ces focus contribuent aux réponses aux questions évaluatives et apportent plus globalement des éclairages plus ciblés sur la mise en œuvre de REACT-EU à l'échelle des territoires et sur les thématiques ayant concentré les crédits FEDER-FSE déployés dans le cadre de cette initiative (économie verte, compétitivité / emploi, numérique, santé).

Le tableau ci-dessous fait état de la liste des focus présentés dans les pages suivantes du rapport et des régions / autorités de gestion ayant étroitement associés à la production de ces derniers.

N°	Intitulé focus	Nature du focus	Autorités de gestion directement associées
1	Focus Réunion	Territorial	Région Réunion
			Préfecture de La Réunion
2	Focus Guadeloupe	Territorial	Région Guadeloupe
			SGAR Guadeloupe et Saint-Martin
3	Focus Hauts-de-France	Territorial	Région Hauts-de-France
4	Focus Grand Est	Territorial	Région Grand Est
5	Focus Economie Verte	Thématique	Région Bretagne
			Collectivité de Corse
			GIP L'Europe à Mayotte
6	Focus Compétitivité / Emploi / R&D	Thématique	DGEFP
			Région Nouvelle-Aquitaine
			Région Pays-de-la-Loire
7	Focus Santé	Thématique	Région Centre Val-de-Loire
			Collectivité Territoriale de Martinique
8	Focus Numérique	Thématique	Collectivité Territoriale de Guyane
			Région Auvergne-Rhône-Alpes

4.3.2 FOCUS TERRITORIAL N°1 - LA REUNION

FOCUS : LA MOBILISATION DE REACT-EU SUR L'ILE DE LA REUNION

A-ELEMENTS DE BILAN

Sur le territoire réunionnais, des crédits européens ont été déployés au travers de l'initiative REACT-EU en réponse à la crise du COVID et pour initier la relance économique dans un trajectoire durable et résiliente dans le cadre de deux programmes opérationnels distincts, l'un concernant le FEDER et l'autre le FSE :

- ✓ Le programme opérationnel FEDER Réunion 2014-2020, dont l'Autorité de gestion est la Région Réunion ;
- ✓ Le programme opérationnel FSE Réunion 2014-2020, dont l'Autorité de gestion est la Préfecture de la région Réunion.

En transversalité, **412 dossiers** ont été programmés représentant **565,18 M€ de crédits européens programmés (FEDER / FSE)** à échéance de juillet 2024. Les dossiers soutenus se répartissent comme suit :

- 377 dossiers programmés (418,14 M€ UE) pour le PO FEDER Réunion 2014-2020, avec un taux de programmation UE à hauteur de 123% ;
- 35 dossiers programmés (147,038 M€ UE) pour le PO FSE Réunion 2014-2020, soit un taux de programmation UE de 103,29%.



Nb dossiers programmés	Montants UE programmés	Montants UE certifiés	Taux de programmation
		251,24 M€ certifiés (PO FEDER Réunion)	123% (PO FEDER Réunion)
412	565,178 M€	130,49 M€ certifiés (PO FSE Réunion)	103,3% (PO FSE Réunion)

Nota : Les données ci-dessus ont été actualisées en prenant en compte les dernières données relatives à la programmation et la certification transmises par la Région La Réunion et l'AGILE pour le compte de la Préfecture de La Réunion aux prestataires Teritéo et ASTER Europe en décembre 2024. En revanche, nous attirons votre attention sur le fait que les analyses qui suivent se basent sur le bilan physico-financier de l'évaluation réalisé à l'appui des données opérations issues des systèmes d'information à échéance de juillet 2024, ce qui vient expliquer certains écarts.

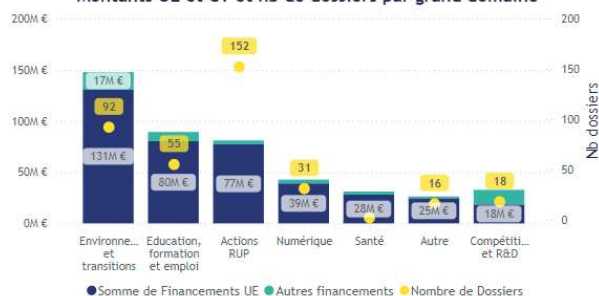
Sur le volet FEDER, les crédits déployés dans le cadre de l'initiative REACT-EU ont notamment concerné **6 grands domaines thématiques** (classés en fonction des volumes de crédits européens programmés par thématique) :

- Des opérations dans les domaines de l'environnement et des transitions (92 dossiers, 131 M€ UE programmés)
- Des actions dans les domaines de l'éducation, de la formation et de l'emploi (55 dossiers, 80 M€ UE)
- Des actions spécifiques aux régions ultrapériphériques (152 dossiers, 77 M€ UE)
- Des projets dans le secteur du numérique (31 dossiers, 39 M€ UE)
- Des projets dans le domaine de la santé (2 dossiers, 28 M€ UE)
- Des projets relatifs à la compétitivité des TPE / PME (18 dossiers, 18 M€ UE)

Enfin, dans le cadre des travaux de bilan, 16 dossiers représentant 25 M€ UE ont été recensés dans la catégorie « Autres » dans le cadre de l'évaluation nationale REACT-EU. Par exemple, il s'agit du soutien aux programmes d'actions FEDER 2021 et 2022 de l'Île de La Réunion Tourisme (2 dossiers représentant environ 14,39 M€ FEDER) ou encore des opérations de construction, de réhabilitation et d'extension d'équipements culturels publics (création d'une médiathèque - Commune de La Plaine des Palmistes, construction d'une salle culturelle et artistique à Bagatelle - Commune de Sainte-Suzanne, création du centre socio-culturel Bras des Chevrettes - Commune de Saint-André, ...).

La programmation par thématique du PO FEDER La Réunion au titre de REACT-EU

Montants UE et CT et nb de dossiers par grand domaine



Les types de projets du PO FEDER La Réunion au titre de REACT-EU

Typologies de projets	Nombre de Dossiers	Somme de Coût total en cours	Coût CT moyen	Somme de Financements UE	Coût UE Moyen
Aides au FRET	107	47 561 507,22 €	444 500,07 €	47 561 507,22 €	444 500,07 €
Construction / réhabilitation d'équipements sportifs et éducatifs	55	89 206 152,96 €	1 621 930,05 €	80 285 538,29 €	1 459 737,06 €
Mobilités douces (pistes cyclables et zones piétonnes, vélos)	33	56 533 448,41 €	1 713 134,80 €	50 613 479,57 €	1 533 741,81 €
Mise aux normes et sécurisation de bâtiments, ouvrages d'art et routes	27	31 937 559,68 €	1 182 872,58 €	28 743 803,71 €	1 064 585,32 €
Rénovation énergétique de logements et bâtiments publics	22	24 670 508,79 €	1 121 386,76 €	20 543 764,18 €	933 807,46 €
Développement urbain (aménagement, équipements sportifs) et végétalisation d'espaces publics	21	33 572 788,36 €	1 598 704,21 €	30 137 713,04 €	1 435 129,19 €
Création de postes	18	1 418 324,67 €	78 795,82 €	924 675,23 €	51 370,85 €
E-administration (Collecte et partage de données pour le citoyen, aide au télétravail pour les agents)	16	3 303 507,25 €	206 469,20 €	2 973 156,53 €	185 822,28 €
e-éducation (Transition numérique, ENT, achats matériels, formation etc.)	14	33 401 944,41 €	2 385 853,17 €	30 033 144,53 €	2 145 224,61 €
Valorisation du patrimoine culturel et patrimonial (construction de bâtiments, soutien financier, mises en valeur)	14	11 840 275,89 €	845 733,99 €	10 165 091,60 €	726 077,97 €
Investissement immobilier (construction / rénovation)	12	26 308 061,69 €	2 192 338,47 €	20 906 652,17 €	1 742 221,01 €
Modernisation de l'éclairage public et installation de bornes électriques	12	17 004 518,10 €	1 417 043,18 €	15 304 066,28 €	1 275 338,86 €
Gestion des ressources (déchets et eau)	5	11 074 155,88 €	2 214 831,18 €	9 873 441,41 €	1 974 688,28 €
Autre (actions en faveur du tourisme)	2	14 392 557,75 €	7 196 278,88 €	14 392 557,75 €	7 196 278,88 €
Développement des ENR (biomasse, solaire, etc.)	2	5 233 000,00 €	2 616 500,00 €	4 709 700,00 €	2 354 850,00 €
Investissement mobilier (matériels et équipements)	2	18 933 149,25 €	9 466 574,63 €	16 983 429,09 €	8 491 714,55 €
Tiers-lieux, incubateurs et esprit d'entreprise	2	2 203 387,00 €	1 101 693,50 €	2 183 048,30 €	1 091 524,15 €
Fonds d'aide à la transformation digitale des entreprises	1	6 000 000,00 €	6 000 000,00 €	6 000 000,00 €	6 000 000,00 €
IF	1	15 900 000,00 €	15 900 000,00 €	6 000 000,00 €	6 000 000,00 €
Total	366	450 494 847,31 €	1 230 860,24 €	398 334 768,90 €	1 088 346,36 €

Sur le volet FSE, les actions / projets programmés concernent notamment :

- Des actions d'accompagnement vers l'emploi (10 dossiers, 13,77 M€ UE)
- Des actions de formation (10 dossiers, 95,4 M€ UE)
- Des dispositifs d'aides (mobilités, bourses, allocations, ...) (7 dossiers, 34,92 M€ UE)
- Des actions en matière d'animation, de coordination et d'ingénierie (5 dossiers, 1,95 M€ UE)
- Des actions dans le domaine de l'insertion (2 dossiers, 847 K€ UE)

B - LA STRATEGIE DE MOBILISATION DES CREDITS REACT-EU

Entre 2020 et 2021, la crise sanitaire a eu un impact majeur sur l'île de La Réunion, un territoire insulaire situé à 10 000 km de la France hexagonale. Dans ce contexte, La Réunion a traversé une période d'interruption totale des échanges renforçant son isolement et a vu chuter très significativement son activité touristique.

Comme en témoigne l'AGILE, la crise sanitaire n'a fait qu'aggraver une situation socio-économique structurellement difficile à La Réunion du fait des caractéristiques inhérentes au territoire (taux de chômage élevé, poids des jeunes dans la pyramide des âges, niveau de compétences de la population inférieur au niveau hexagonal, étroitesse du marché du travail, éloignement de l'île des marchés solvables, effets délétères de l'insularité...).

En dépit de ce contexte, les dispositifs de gestion de crise mis en place par l'Etat, les collectivités (Région, Département ...) et l'Union Européenne ont permis de limiter l'impact de la crise. En outre, la crise du COVID-19 a donné lieu à une dynamique de création d'entreprises supérieure à l'année 2019 avec majoritairement des créations de micro-entreprises. Ainsi, on constate une croissance de 52% du volume de créations d'entreprises entre octobre 2019 et octobre 2022 à La Réunion. Pour autant, il convient de rappeler la réalité du tissu économique du territoire réunionnais, composé à près de 93% de très petites entreprises. Les évaluations réalisées sur le PO FEDER 2014-2020 soulignaient déjà le dynamisme des dispositifs soutenant la création d'entreprises avant la crise sanitaire ayant entraîné une croissance globale du nombre d'entreprises à La Réunion depuis plusieurs années (cf. évaluations et synthèse des évaluations du PO FEDER La Réunion 2014-2020).

Au-delà des enjeux économiques, la crise a confirmé des besoins prioritaires à l'échelle de l'île : développement des compétences (numériques, communication, management, polyvalence, agilité), amélioration de l'offre de soins, développement des usages du numérique (éducation, administration, entreprises...), etc.

La stratégie FEDER REACT-EU à La Réunion

A La Réunion, la stratégie des programmes FEDER et FSE au titre de l'initiative REACT-EU répond tout d'abord aux orientations communautaires, puis s'inscrit en adéquation avec les besoins du territoire. La stratégie mise en place renvoient aux éléments de contexte suivants :

- Dès 2020 et avant le déploiement de l'initiative REACT-EU en 2021 dans le cadre du Plan de relance européen, l'autorité de gestion a souhaité se mobiliser avec le partenariat local pour répondre aux conséquences immédiates de la crise sanitaire (application des règlements CRII et CRII+, mobilisation des fonds européens dans le cadre d'un plan de soutien à la relance, ...)
- L'interruption totale des liaisons aériennes jusqu'en octobre 2021 a isolé La Réunion vis-à-vis de la France hexagonale et de l'Europe, une situation qui a persisté jusqu'en 2022. Par ailleurs, la reprise économique en fin d'année 2021 a été perturbée par de nouvelles mesures sanitaires de freinage, par un pic de natalité sur l'année 2022 et par l'impact majeur de la désorganisation du trafic maritime, avec notamment une explosion du prix du fret non-régulé, mais aussi des matières premières et plus globalement le constat d'une flambée de l'inflation sur le territoire réunionnais ;
- L'impact de la crise persistante depuis mars 2020 s'est fait ressentir par un décalage temporel dans l'émergence des projets. De ce fait, l'injection de 15% de l'enveloppe nationale de REACT-EU dans le PO FEDER de La Réunion a constitué un véritable enjeu pour l'autorité de gestion, qui a dû trouver un équilibre entre la contrainte de fin de programme (compatibilité des calendriers des projets avec la clôture) et la consommation totale de l'enveloppe REACT-EU qui lui avait été allouée, en déployant des moyens spécifiques pour y parvenir.

Ainsi, 4 orientations ont été retenues au travers du FEDER (cf. Axe 10 Pi 13i- PO FEDER Réunion 2014-2020) :

- Le soutien aux investissements dans le domaine de la santé (OS 24) : centre de simulation en santé, centre de ressources et plateforme de formation, amélioration de l'accès aux structures de santé, réhabilitation durable et aménagements numériques pour les établissements médico-sociaux ;
- Le soutien à la relance économique en ciblant les secteurs les plus touchés par la crise (OS 25) : instruments financiers, réhabilitation / construction de bâtiments culturels, d'éducation et d'équipements sportifs, actions visant à soutenir et relancer l'activité touristique, etc. ;
- La poursuite de la transition vers une économie verte et décarbonée (OS 26) : rénovation durable, éclairage public, mobilités durables, décarbonation (photovoltaïque, eau chaude solaire, relamping ...), réseaux d'eau potable, etc. ;

- **Le développement de l'accès au numérique et l'amélioration de la résilience des systèmes éducatifs et administratifs (OS 27) :** numérisation des établissements scolaires, développement du télétravail dans les administrations, digitalisation des entreprises, soutien à la création de plateformes numériques culturelles.

Ces orientations s'inscrivent en cohérence / articulation étroite avec les priorités stratégiques visées par le Plan de relance français et la stratégie *Next Generation EU* au niveau européen.

La stratégie FSE REACT-EU à La Réunion

Concernant le FSE, la stratégie du programme FSE La Réunion 2021-2026 a ciblé 3 orientations :

- **L'accès ou le maintien dans l'emploi par les soutiens aux entreprises et aux personnes notamment dans sa dimension de mobilité (OS 6.1) :**
 - o Préservation de l'emploi par la formation des salariés dans le cadre de projets de transformation numérique des entreprises, accompagnement des entreprises à la reprise et à la sauvegarde des emplois (notamment par le renforcement des capacités entrepreneuriales), soutien à de nouvelles formes de commercialisation et de nouvelles organisations du travail
 - o Création d'emplois par l'encouragement aux reconversions professionnelles, création d'ateliers de proximité, mobilité des demandeurs d'emploi et insertion professionnelle des plus vulnérables
- **Le développement des compétences pour l'accès à un marché du travail fragilisé et plus sélectif en encourageant le recours aux ressources numériques éducatives (OS 6.2) :** éducation et formation par la professionnalisation des acteurs de la formation professionnelle et de l'emploi, développement de la numérisation (ingénierie, supports pédagogiques), développement des projets d'insertion locaux et animation de réseau ;
- **Le soutien aux plus fragiles en développant des services accessibles pour atténuer les risques de décrochage (OS 6.3) :** emplois des jeunes par les formations professionnelles favorisant l'accès à l'emploi des jeunes et soutien aux formations de niveaux supérieurs destinées aux jeunes.

Deux approches stratégiques distinctes ont cohabité dans le cadre de la mise en œuvre de REACT-EU à La Réunion. Au niveau du FSE, l'initiative REACT-EU a été orientée en grande partie en continuité des mesures existantes. Les besoins en formation et dans le champ de l'inclusion n'avaient pas été entièrement satisfaits dans le cadre de la mobilisation du FSE plus tôt dans la programmation. Cette approche n'a pas empêché le financement de nouvelles mesures concernant l'accompagnement des publics les plus éloignés des dispositifs d'inclusion (ex. actions innovantes à l'image du dispositif R+) ou en lien avec des enjeux émergents (transition numérique et écologique).

Au niveau du FEDER, une stratégie économique de relance par un choc de demande a été privilégiée et dans la sélection des dossiers au regard d'un critère de maturité des projets afin de pouvoir consommer l'enveloppe allouée au PO FEDER La Réunion dans les délais impartis au titre de REACT. Par exemple, les projets en capacité de réceptionner les travaux ou équipements financés avant le 31/12/2023 ont été favorisés et les projets dont le PRO/DCE avaient été finalisés avant l'année 2021 ont été programmés en priorité.

A La Réunion, la stratégie régionale dans le cadre du PO FEDER a consisté à **intégrer au titre du volet REACT-EU des dispositifs complémentaires au FEDER « mainstream »** pour faciliter la relance et la résilience du territoire, en cohérence avec les objectifs fixés par les plans de relance français et européen. A ce titre, REACT-EU vise le soutien aux projets portés par des collectivités locales, des établissements de santé, des entreprises (avec un ciblage prioritaire sur les TPE et les PME) et des associations d'entreprises, ... En termes d'intervention, **le soutien REACT-EU s'est porté en premier lieu sur les domaines les plus fortement impactés par la crise (économie, culture, tourisme...) ou en ayant subi les conséquences dans les mois et années qui ont suivi (industrie avec la hausse du fret notamment)**. Dans un second temps, la stratégie de relance a consisté à développer un choc de demande, en particulier dans le secteur du BTP, secteur où la diffusion de valeurs est la plus rapide.

C - PRÉSENTATION DES ACTIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UN FINANCEMENT REACT-EU

PRÉSENTATION ET ILLUSTRATION DES TYPES DE PROJETS SOUTENUS :

REACT-EU dans le cadre du PO FEDER La Réunion 2014-2020

Dans le domaine de l'environnement et des transitions, les fonds REACT-EU ont soutenu différents types de projets, notamment :

- **Des projets de développement urbain** (17 dossiers) : aménagement de parking / square / parvis / parc urbain, requalification de rues ou d'entrées de ville, création d'une déviation, etc. ;
 - **Des projets liés aux mobilités durables** (35 dossiers) : création / sécurisation de pistes cyclables, création de passerelles, réalisation de cheminements piétons, projet vélo en libre-service, bornes de recharge pour véhicules électriques ... ;
 - **Des opérations de modernisation de l'éclairage public** (10 dossiers) ;
 - **Des opérations d'amélioration du rendement des réseaux d'eau potable** (5 dossiers) ;
-  A titre d'exemple, la Communauté intercommunale du Nord de La Réunion (CINOR) a porté une opération structurante de renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable (programme 2022) sur les communes de Saint-Denis et Sainte-Marie, représentant un montant UE programmé de 3,84 M€. Cette typologie d'actions vise à répondre à l'enjeu de fuites d'eau à La Réunion, avec un taux de perte moyen de 60% au niveau des réseaux d'eau potable en 2019, correspond à une compétence des EPCI depuis la loi NOTRe.
- **Le financement du dispositif « chèque photovoltaïque » d'aide à l'acquisition de centrales photovoltaïques individuelles à La Réunion** (2 dossiers).

En parallèle, ont également été soutenus **22 dossiers concernant la rénovation / réhabilitation de bâtiments scolaires** (opérations portées par les communes du territoire réunionnais) pour un montant UE programmé de **20,5 M€, 26 opérations de mise aux normes et sécurisation de routes / ouvrages d'art** (suppression de radiers, confortement / sécurisation de talus, confortement de ponts...) représentant **22,1 M€ UE** et **2 opérations de redynamisation de centre-ville** (cœur de ville de Saint-Joseph, centre-ville de Trois-Bassins dans le cadre de la mise en œuvre du programme Petites Villes de Demain).

Dans le domaine du **numérique**, la crise sanitaire a mis en exergue les enjeux concernant le développement des usages et des compétences numériques au sein de la population, dans un territoire témoignant d'une très bonne couverture THD (93% des logements sont éligibles à la Fibre, 2^{ème} région fibrée de France)¹⁹. REACT-EU a contribué au financement des types de projets suivants (**33 dossiers programmés, 78,35 M€ UE**), avec une dynamique forte de projets sur l'e-administration et l'e-éducation :

- **Des projets relatifs au développement du télétravail dans les administrations réunionnaises** (16 dossiers) ;
- **Des opérations de numérisation des établissements scolaires** (14 dossiers).

A échéance du 18/07/2024, les 3 autres projets soutenus dans le champ du développement numérique ont concerné le dispositif régional « chèques numériques » pour soutenir la transition digitale des petites entreprises, un projet e-santé de développement et de promotion de l'application mobile et de la plateforme web Soignant Nomade et un dossier e-culture de numérisation au service de la sauvegarde et du rayonnement du patrimoine musical réunionnais porté par le Pôle Régional des Musiques Actuelles (PRMA).

Dans le domaine de la **santé**, la **dynamique de programmation a été inférieure aux prévisions initiales**, en raison d'enjeux de maturité des projets détectés sur le territoire et du calendrier de réalisation de REACT-EU. Il convient par ailleurs de signaler que certains investissements de lutte contre le COVID-19 avaient été réalisés dans le cadre des règlements CRII et CRII+ à La Réunion.

¹⁹ En ce qui concerne les infrastructures numériques, on peut signaler que les indicateurs de l'axe 2 du PO FEDER (volet mainstream) dédiés au déploiement et à la couverture THD ont dépassé leur valeur cible fixée (cibles 2023 : taux d'atteinte supérieur à 100%).

Dans le cadre de REACT-EU, **3 opérations** ont été soutenues représentant un montant UE programmé de **34,6 M€** (soit un coût moyen par projet s'élevant à **11,5 M€**) :

- L'amélioration de l'accès au Centre Hospitalier Ouest Réunion (CHOR) - Région Réunion
- La construction du centre de ressources santé 974 - Etablissement Public de Santé Mentale de la Réunion
- L'acquisition et l'installation d'un équipement d'imagerie de pointe : un Tomographe à Emission de Positron (TEP) SCAN numérique - Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion

Dans le domaine de la **compétitivité** (comprenant des actions dites spécifiques aux RUP), on retrouve tout particulièrement les types de projets suivants (**140 dossiers, 80,85 M€ UE**) :

- **Le soutien au fonds de prêt rebond** ayant vocation à octroyer aux entreprises réunionnaises impactées par la crise des prêts à taux zéro (6 M€ UE) et **le dispositif régional d'aide aux petits investissements des entreprises artisanales** du BTP, de l'agroalimentaire et du commerce de proximité (2 M€ UE) ;
- **Des investissements immobiliers** (12 dossiers, 9,9 M€ UE) : réhabilitation de ZAE, rénovation d'hôtels et accompagnement à la montée en gamme de l'offre d'hébergement ;
- **Le soutien des programmes d'actions de l'association Île de la Réunion Tourisme sur les années 2021-2022** pour créer les conditions favorables à la reprise de l'activité touristique (2 dossiers, 14,4 M€ UE) ;
- **Des dossiers d'aide au fret et de compensation des surcoûts de transports** (107 dossiers, 47,56 M€ UE) ;
- **Des créations de postes** (emplois culturels) **dans des communes, des associations et des entreprises réunionnaises** (17 dossiers, 890 K€ UE).

Enfin, les fonds REACT-EU ont permis de soutenir de **55 opérations de construction / réhabilitation d'équipements sportifs et éducatifs à la Réunion** (dossiers portés par des communes, le Département, la Région et la CINOR) représentant environ **80,3 M€ UE**.

REACT-EU dans le cadre du PO FSE La Réunion

Dans le cadre du PO FSE La Réunion 2014-2020, les projets soutenus dans le cadre de REACT-EU se déclinent comme suit :

- **Des actions de formation, d'inclusion et d'insertion socio-professionnelle** (12 dossiers, 96,2 M€ UE) : programmes de formation mis en œuvre par la Région Réunion, actions d'insertion socio-professionnelle des jeunes déployées par le RSMA Réunion (visant à amplifier les interventions du RSMA), accompagnement vers l'emploi des personnes en difficulté (Association Locale d'Insertion par L'Economie), projet « favoriser l'inclusion sociale par l'accompagnement des jeunes volontaires via la mise en œuvre d'un apprentissage par l'action » (association Unis-Cité) ;
- **Des dispositifs de mobilité géographique, des bourses** (ex. sanitaires et sociales) **et des allocations de scolarité** (7 dossiers, 34,9 M€ UE) ;
- **Des actions d'accompagnement** (10 dossiers, 13,77 M€ UE) : dispositif R+ Allocation Insertion et Retour à l'Emploi (voir zoom page suivante), actions d'accompagnement des étudiants en grande précarité (Croix-Rouge), accompagnement et financement à la création / reprise et au développement des entreprises (Initiative Réunion), extension du projet Etincelle et Innovation Numérique (Apprentis d'Auteuil Océan Indien), ...

- **Des actions d'animation / coordination, d'ingénierie, d'orientation et d'information** (5 dossiers, 1,95 M€ UE) : programme d'activité de la Cité des métiers de La Réunion, programme d'activité des missions de base et spécifiques 2021-2022 (Réunion Prospective Compétences), plan d'actions 2021-2022 mission orientation (Région Réunion) et soutien du COMEX pour un développement d'une société de la connaissance et de la prévention de l'illettrisme / illettrisme à La Réunion (Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail).

Zoom projet - R+ Allocation Insertion et Retour à l'Emploi

Dans le cadre du PO FSE Réunion, l'initiative REACT-EU a financé le dispositif **R+ Allocation Insertion et Retour à l'Emploi**, un dispositif innovant et expérimental déployé par le Département de La Réunion et ciblant essentiellement les bénéficiaires du RSA. R+ a vocation à lever les freins rencontrés par ces publics pour les accompagner vers la reprise d'activité, tout en compensant la baisse éventuelle du RSA et des allocations familiales induites par le retour vers l'emploi.



Nota : La continuité sur la génération 21-27 est assurée par la DGEFP à travers la DREETS Réunion.

D - RETOUR D'EXPERIENCE CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE

ANALYSE DE MISE EN ŒUVRE

- **Des facteurs de réussite** : La disponibilité rapide des fonds UE et la souplesse de la Commission pour concrétiser la modification des programmes ont été identifiés parmi les points forts du dispositif REACT-EU en réponse à la crise. Parmi les mesures prises pour atteindre les objectifs dans des délais très courts, la communication / animation du partenariat dès le départ a constitué un facteur de réussite (recensement des projets). Le recensement des projets a été mobilisé pour construire la maquette financière et les orientations stratégiques des deux programmes au titre de REACT-EU. Par ailleurs, les projets ont été examinés par les 3 partenaires en comité de pilotage pour établir les priorités d'intervention à La Réunion, et une sélection conjointe a été opérée dans le cadre du comité de programmation. Le Conseil régional et AGILE ont relevé la très bonne collaboration Etat / Région / Département. AGILE a également mis en exergue l'accompagnement de la DEETS Réunion, facilitant pour les opérations de plus grande ampleur, notamment pour les dispositifs portés par le RSMA. La mobilisation des options de coûts simplifiés (OCS) a fluidifié la mise en œuvre (formation professionnelle, aide au fret), capitalisant sur des mesures de simplification validées par la Commission avant la crise du COVID-19. En revanche, les deux structures précisent qu'il aurait été « irréaliste » d'envisager le déploiement de nouveaux outils dans un délai aussi court. Si les moyens humains n'ont pas évolué pour la gestion du FSE, une vingtaine d'agents ont été recrutés pour renforcer les équipes de la Région Réunion eu égard à l'ampleur des crédits FEDER à consommer.
- **Freins ayant pu limiter l'efficacité de REACT-EU** : Le principal frein du point de vue de la Région et AGILE renvoie au délai de mise en œuvre très court pour instruire, programmer et consommer l'enveloppe. En ce sens, REACT-EU a constitué un véritable défi pour les autorités de gestion et ce contexte a pu limiter la capacité à mettre en œuvre des actions nouvelles et créer de nouveaux process pour les opérateurs du FSE par exemple. Deux autres difficultés ont été évoquées :
 - L'absence de visibilité sur le contenu et le calendrier de certains AAP nationaux ayant pu complexifier la mise en œuvre de REACT-EU ;
 - Des difficultés dans l'application et la justification des obligations de publicité dans le cas de projets ayant démarré en amont de la mise en œuvre de REACT-EU mais pouvant être financés dans ce cadre.

LA COHERENCE / L'ARTICULATION DES COFINANCEMENTS

- **Cohérence vis-à-vis des dispositifs extérieurs au programme, notamment la FRR** : Globalement, l'expérience de La Réunion dans la concertation et les échanges entre les partenaires institutionnels (Etat, Région...) ont permis d'éviter les cas de double-financement FRR / REACT-EU.

Lors de la mise en place des dispositifs REACT, l'AGILE a organisé des réunions de travail avec l'ensemble des services pour identifier les financements possibles et les opérations en capacité de mobiliser tel ou tel dispositif. En revanche, le Conseil régional constate une difficulté liée au manque de visibilité sur les AAP nationaux avec des projets susceptibles d'émarger à la FRR (hors enveloppe locale). Par ailleurs, les modalités de mise en œuvre FRR et FEDER / FSE diffèrent avec des modalités facilitées sur la FRR pour les porteurs (moins de contraintes, cadre réglementaire plus souple...).

- **Cohérence vis-à-vis des autres priorités et dispositifs déployés au titre de la politique de cohésion :** Les enjeux d'articulation avec les autres mesures des programmes ont été relativement restreints. Au titre du PO FSE Réunion, l'AG a fait le choix d'un taux d'intervention de 100% sur les opérations soutenues. Concernant le PO FEDER Réunion, la Région a utilisé le délai introduit pour le solde des opérations dans le cadre de REACT-EU, mais n'a pas sollicité le taux de 100%, ni pour le FEDER « mainstream », ni pour REACT-EU au titre du FEDER.

E- - PLUS-VALUE ET RESULTATS / IMPACTS

- **Qualification de l'effet levier et de la plus-value de REACT-EU :**

- **Incitativité :** A l'image des autres programmes dans les RUP et dans l'Hexagone, REACT-EU a été globalement incitatif pour les porteurs de projets avec des taux très élevés pouvant atteindre 100% sur certains dispositifs pour des porteurs publics (concerne l'intégralité des opérations cofinancées par le FSE). Pour autant, l'attractivité d'autres dispositifs d'aide impliquant moins de contraintes (ex. Plan de Relance) est venue nuancer le niveau d'incitativité des FESI à La Réunion.
- **Nature de la plus-value :** L'initiative REACT-EU a permis d'injecter des montants très conséquents dans l'économie réunionnaise (545 M€ UE en moins de 3 ans). Au travers du FEDER, REACT a notamment eu un effet amplificateur et accélérateur sur le territoire dans les champs du numérique avec l'ouverture de nouveaux champs d'éligibilité (numérisation des établissements scolaires, développement du télétravail dans les administrations...), de l'aménagement du territoire et de l'économie verte (réhabilitation d'équipements sportifs et scolaires, réseaux d'eau potable, éclairage public, mobilités durables, ...). L'effet amplificateur est aussi identifié concernant le FSE pour les actions de formation, d'insertion professionnelle ou encore de mobilité géographique. REACT-EU également permis de soutenir des démarches innovantes en matière d'insertion au niveau de l'accompagnement proposé et de la gestion partenariale (ex. dispositif R+).

- **Résultats / impacts :**

Si isoler les effets du fonds REACT constitue un défi complexe, l'économie réunionnaise s'est montrée résiliente s'appuyant sur les dispositifs déployés dans le cadre de la politique de relance nationale et européenne dont l'initiative REACT-EU. En dépit d'un contexte particulièrement difficile, la situation socio-économique ne s'est pas dégradée de manière visible à La Réunion. REACT a contribué à une dynamique de projets dans de nombreux secteurs favorisant une reprise numérique, résiliente et écologique.

En effet, cette initiative a notamment permis au travers du déploiement d'aides directes au titre du FEDER de :

- **Développer massivement les usages du numérique dans l'éducation et les administrations ;**
- **Améliorer significativement les rendements des réseaux d'eau potable ;**
- **Améliorer l'offre de soins sur le territoire réunionnais,** notamment au travers de l'acquisition d'un Tomographe à Emission de Positron (TEP Vision Quadra) permettant de diagnostiquer des pathologies sur place et d'éviter des déplacements importants vers l'Hexagone ;
- **Améliorer le confort thermique et réhabiliter de nombreuses écoles et des équipements sportifs ;**
- **Structurer l'offre de mobilités durables sur le territoire insulaire :** voies cyclables, cheminements piétons ...

En outre, la mobilisation des crédits FEDER REACT-EU a contribué à relancer significativement l'activité économique à La Réunion au travers d'une combinaison des formes de soutien déployés auprès des acteurs économiques (subvention, instrument financier de prêt Rebond) et d'interventions / types d'actions : déploiement du dispositif de prêt rebond, aides au fret, soutien au secteur touristique (rénovation / montée en gamme d'hébergements touristiques, programme d'actions Île-de-la-Réunion Tourisme), soutien à la création d'emplois culturels, lancement de chantiers de grande envergure (travaux publics), ...

Dans le même temps, les soutiens FSE REACT-EU ont été favorables à **une reprise significative des interventions auprès des publics les plus éloignés de l'emploi** (particulièrement difficiles à mobiliser en période de crise) et à **la relance des dynamiques existantes** au travers des dispositifs déployés par les opérateurs de la formation, de l'insertion et de l'inclusion.

Des premiers résultats peuvent être mis en évidence en s'appuyant sur l'enquête sur la situation des participants à 6 mois après la sortie d'une action cofinancée par le FSE²⁰. On observe ainsi **un taux de sortie en emploi à 6 mois de 40% similaire aux actions FSE « mainstream » et un taux d'emploi des plus de 54 ans supérieur sur les actions REACT-EU (52%)**. Cette enquête confirme l'efficacité des dispositifs eu égard aux résultats obtenus.

- **Enseignements transversaux :**

- **Capacité à cibler les publics les plus fragilisés par la crise :** Certaines actions FSE REACT-EU ont permis de cibler de nouveaux publics, par exemple les étudiants. Plus largement, les difficultés d'inclusion sociale et d'insertion socio-professionnelle se sont renforcées pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, ainsi que les freins périphériques associés (isolement, violences intrafamiliales, problèmes de santé ...) dans le contexte de la crise sanitaire. Pour répondre à cet enjeu, de nouvelles pratiques ont été déployées : utilisation des smartphones pour les publics jeunes, intervention ciblée sur les BRSA, mobilisation de services civiques pour couvrir des besoins non ou mal-couverts, etc.
- **Pérennité des effets :** La dynamique impulsée en faveur du développement du numérique (éducation, administration ...) et les investissements réalisés en termes d'aménagement et de développement urbain sont durables pour le territoire réunionnais.

A titre d'exemple, REACT-EU a déclenché une dynamique autour de la transition numérique : les acteurs territoriaux ont pris conscience de cet enjeu et se structurent pour se saisir des potentialités offertes par les outils numériques. En revanche, le caractère pérenne des effets a été percuté par les effets de conjoncture (crise énergétique, inflation...) et l'instabilité géopolitique (guerre en Ukraine), notamment sur la dimension emploi (création, maintien).

E - CONCLUSIONS / SYNTHÈSE

- En guise de conclusion, l'initiative REACT-EU a permis de **mobiliser des moyens colossaux en réponse à la crise** et pour favoriser conformément aux objectifs fixés **une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie réunionnaise**. Pour rappel, La Réunion est l'un des territoires ayant bénéficié le plus massivement des fonds REACT-EU entre 2021 et 2023 au niveau national, disposant notamment de **l'enveloppe la plus conséquente parmi les PO FEDER (341 M€ FEDER)**, devant les PO Nord-Pas-de-Calais, Lorraine Massif des Vosges, Guadeloupe Conseil Régional et Rhône-Alpes. Dans le contexte de la crise sanitaire, les acteurs du territoire ont pris conscience des enjeux de transitions et ont exprimé un besoin d'accompagnement dans cette transition numérique, écologique et énergétique (diagnostic, outils, compétences...).
- A la suite de l'expérience REACT-EU, la Région Réunion et l'Etat retiennent tout particulièrement **la nécessité d'une coordination forte et de la dynamique partenariale** entre les acteurs institutionnels pour mettre en œuvre les différentes actions dans des délais très resserrés. Ils insistent également sur **l'enjeu de proximité et de concertation avec les acteurs locaux** pour faire remonter les besoins et des projets pertinents.
- Néanmoins, **cette manne financière considérable à consommer en un temps très réduit** au titre de REACT-EU, couplé aux calendriers de la clôture 2014-2020 et du lancement du programme 2021-2027, **a constitué un véritable défi et a été très dense et lourd en termes de gestion pour les AG**.

²⁰ Enquête réalisée par le cabinet La Voix Du Client entre le 6 mai et le 7 juin 2024

Le retard pris sur le début de programmation 21-27 apparaît étroitement lié à ce contexte (« effet ciseau »), REACT-EU ayant pu absorber des projets matures qui auraient pu émarger sur les nouveaux programmes régionaux et ayant induit de concentrer les efforts en termes de moyens sur les opérations en solde pour certifier, payer les dossiers et clore la programmation 14-20. Enfin, le report de la date de soumission du rapport de clôture 14-20 par la Commission a été apprécié par les AG, d'autant que des certifications étaient encore en cours récemment sur certains dossiers à La Réunion.

4.3.3 FOCUS TERRITORIAL N°2 - GUADELOUPE ET SAINT-MARTIN

FOCUS : LA MOBILISATION DE REACT-EU EN GUADELOUPE ET A SAINT-MARTIN

A-ELEMENTS DE BILAN

Sur le territoire guadeloupéen et à Saint-Martin, des crédits européens ont été déployés au travers de l'initiative REACT-EU en réponse à la crise du COVID et pour initier la relance économique vers une trajectoire durable et résiliente dans le cadre de deux programmes opérationnels distincts²¹ :

- ✓ Le programme opérationnel Guadeloupe Conseil Régional FEDER-FSE-IEJ 2014-2020, dont l'Autorité de gestion est la Région Guadeloupe ;
- ✓ Le programme opérationnel Guadeloupe et Saint-Martin Etat FEDER-FSE 2014-2020, dont l'Autorité de gestion est la Préfecture et plus particulièrement le Pôle Europe du SGAR.

De manière globale au titre de ces deux programmes, **149 dossiers** ont été programmés représentant **303,91 M€ de crédits européens programmés (FEDER / FSE)** à échéance de juillet 2024. Au-delà des chiffres de programmation, 84,72 M€ ont été certifiés au 24 septembre 2024. Les dossiers soutenus se répartissent comme suit :

- **110 dossiers programmés (233,31 M€ UE)** pour le PO Région Guadeloupe 2014-2020, avec un taux de programmation UE à hauteur de **130,22%** ;
- **39 dossiers programmés (69,89 M€ UE)** pour le PO Guadeloupe et Saint-Martin Etat 2014-2020, soit un taux de programmation UE de **107%**. Parmi ces dossiers, on retrouve 25 dossiers FEDER (38,13 M€ UE) et 14 dossiers FSE (31,76 M€ UE).

Les crédits déployés dans le cadre de l'initiative REACT-EU couvrent une **grande diversité thématique** (classés en fonction des volumes de crédits européens programmés par thématique) :

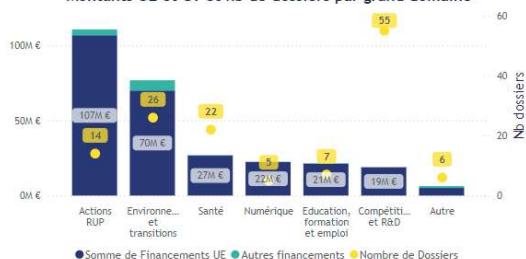
- Des actions spécifiques aux régions ultrapériphériques (14 dossiers, 107 M€ UE)
- Des dossiers dans les champs de l'environnement et des transitions (26 dossiers, 79 M€ UE)
- Des projets dans le domaine de la santé (22 dossiers, 27 M€ UE)
- Des opérations dans le secteur du numérique (5 dossiers, 22 M€ UE)
- Des actions dans les domaines de l'éducation, de la formation et de l'emploi (7 dossiers, 21 M€ UE)
- Des projets relatifs à la compétitivité des TPE / PME (55 dossiers, 19 M€ UE)



Nb dossiers programmés	Montants UE programmés	Montants UE certifiés	Taux de programmation
		77,50 M€ certifiés (PO FEDER-FSE Guadeloupe CR)	130,2% (PO Guadeloupe CR)
149	303,2 M€	7,22 M€ certifiés (PO FEDER-FSE Guadeloupe Saint-Martin Etat)	107% (PO Guadeloupe Saint-Martin Etat)

²¹ Il convient de signaler que les crédits FSE déployés dans le cadre du programme sous l'Autorité de gestion de la Région renvoie directement aux compétences régionales en termes de formation professionnelle et d'information / orientation. Concernant le PO FEDER-FSE Etat, les soutiens alloués au titre du FEDER concernent uniquement l'île de Saint-Martin.

Montants UE et CT et nb de dossiers par grand domaine



La programmation par thématique (hors PO FSE Guadeloupe Etat)

Les types de projets (hors PO FSE Guadeloupe Etat)

Typologies de projets	Nombre de Dossiers	Somme de Coût total	Coût CT moyen	Somme de Financements
Mise aux normes et sécurisation de bâtiments, ouvrages d'art et routes	9	87 847 965,55 €	9 760 885,06 €	87 703 120,55
IF	2	10 500 000,00 €	5 250 000,00 €	10 500 000,00
e-éducation (Transition numérique, ENT, achats matériels, formation etc.)	3	15 526 317,69 €	5 175 439,23 €	15 526 317,69
Mobilités douces (pistes cyclables et zones piétonnes, vélos)	1	4 598 524,20 €	4 598 524,20 €	4 598 524,20
Développement urbain (aménagement, équipements sportifs) et végétalisation d'espaces publics	8	37 132 697,71 €	4 641 587,21 €	36 546 469,51
Projets de recherche public / privé	1	4 000 000,00 €	4 000 000,00 €	4 000 000,00
Actions spécifiques aéroports et ports RUP	5	23 002 446,51 €	4 600 489,30 €	19 246 197,53
E-administration (Collecte et partage de données pour le citoyen, aide au télétravail pour les agents)	2	6 952 226,01 €	3 476 113,01 €	6 952 226,01
Rénovation énergétique de logements et bâtiments publics	4	17 537 834,92 €	4 384 458,73 €	12 479 514,59
Construction / réhabilitation d'équipements sportifs et éducatifs	4	12 798 670,44 €	3 199 667,61 €	12 417 431,51
Plans de formation	3	8 835 014,33 €	2 945 004,78 €	8 835 014,33
Amélioration de l'accès aux soins	4	6 808 385,90 €	1 702 096,48 €	6 808 385,90
Transports collectifs (numérisation, multimodalité, bornes de recharge écologiques, etc.)	2	3 798 251,00 €	1 899 125,50 €	3 108 251,00
e-santé	2	3 034 343,78 €	1 517 171,89 €	3 034 343,78
Investissement immobilier (construction / rénovation)	7	9 544 434,52 €	1 363 490,65 €	9 544 434,52
Gestion des ressources (déchets et eau)	10	13 784 770,95 €	1 378 477,10 €	13 262 405,23
Investissement mobilier (matériels et équipements)	10	11 810 331,43 €	1 181 033,14 €	11 504 233,79
Autre (actions en faveur du tourisme)	5	5 888 178,08 €	1 177 635,62 €	4 683 668,99
Valorisation du patrimoine culturel et patrimonial (construction de bâtiments, soutien financier, mises en valeur)	1	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00
Développement des ENR (biomasse, solaire, etc.)	1	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00
Fonds d'urgence et programme d'actions TPE / PME	51	217 169,00 €	4 258,22 €	217 169,00
Total	135	284 097 562,02 €	2 104 426,39 €	271 447 708,13

B - LA STRATEGIE DE MOBILISATION DES CREDITS REACT-EU

La stratégie de mobilisation des soutiens REACT-EU en Guadeloupe et à Saint-Martin répond à un **diagnostic partagé par le Conseil Régional de Guadeloupe et la Préfecture de Région** s'agissant des enjeux prioritaires pour ces deux territoires, avec des orientations propres à chacun des programmes en fonction des compétences de la Région et de l'Etat. En Guadeloupe, les années 2020 et 2021 ont été marquées par le **contexte de la crise sanitaire du COVID-19**, doublée par une crise sociale. A Saint-Martin, les problématiques liées à la crise ont été renforcées, en raison de la double-insularité du territoire par rapport à la France hexagonale et à la Guadeloupe (isolement géographique, difficultés liées au transfert de malades...). En outre, Saint-Martin subit encore aujourd'hui les **conséquences de l'ouragan Irma** ayant « ravagé » l'île début septembre 2017.

La stratégie REACT-EU en Guadeloupe

Un **déficit de formation des guadeloupéens** avait été identifié, ayant induit la mobilisation de crédits FSE auprès d'un acteur majeur de l'insertion socio-professionnelles des jeunes sur le territoire guadeloupéen : le RSMA mais aussi de l'Association Saint-Jean-Bosco, après deux années « creuses » dans le contexte de la crise sanitaire. Sur le volet formation professionnelle, l'accent a notamment été porté sur la formation numérique pour permettre une continuité de l'offre de formation dans une période où les jeunes ne se déplaçaient plus dans les organismes de formation.

En parallèle, **des besoins forts de soutien des entreprises** (notamment des TPE) **ont émergé**, pour lesquels une réponse a été apportée au travers de crédits FEDER déployés sur différents dispositifs d'aide mis en place par le Conseil régional. **Un autre enjeu important a concerné le secteur de la santé**, avec notamment un déficit d'équipements de pointe des établissements hospitaliers guadeloupéens (scanners, échographes ...). **La santé constituait une thématique nouvelle pour répondre à un besoin mis en lumière par le contexte de la crise au niveau national et plus local.**

Par ailleurs, **l'enveloppe REACT-EU a permis de poursuivre une dynamique d'investissements sur le territoire guadeloupéen sur des thématiques / types d'actions déjà pourvus par les crédits FEDER ou FSE « mainstream »**, telles que par exemple la mise aux normes parasismique d'ouvrages d'art sur le réseau routier départemental ou des projets relatifs à l'eau / l'assainissement. REACT a également permis le financement des actions relatives aux transports / mobilités, dont une opération emblématique de renforcement de la performance des portiques à conteneurs pour le Grand Port Maritime de la Guadeloupe (5 M€ FEDER REACT-EU, taux d'intervention UE de 100%).

La stratégie REACT-EU à Saint-Martin

L'île de Saint-Martin, dont l'économie repose quasi exclusivement sur le tourisme, était en phase de reconstruction lors de l'avènement de la crise du COVID-19. Ainsi, REACT-EU a constitué **une opportunité à la fois pour répondre aux enjeux de la crise sanitaire, mais aussi pour poursuivre la dynamique de reconstruction de l'île.** L'apport de REACT-EU a été d'autant plus significatif pour le territoire saint-martinois que les crédits UE « mainstream » du programme FEDER-FSE+ Guadeloupe Saint-Martin Etat avaient été intégralement consommés. Ainsi, des orientations prioritaires ont été définies eu égard aux enjeux du territoire dans le cadre d'une révision du programme 2014-2020. La stratégie d'intervention a notamment été portée sur les problématiques liées à :

- **La gestion de la ressource en eau** (collecte des eaux usées / assainissement)
- **La réhabilitation et la modernisation des infrastructures portuaires** (gare maritime de Marigot, réhabilitation de marina ...) à la suite du passage du cyclone Irma
- **L'amélioration de l'offre de santé sur l'île** (construction / rénovation de bâtiments, acquisition / renouvellement d'équipements, ...)
- **Le développement des services / usages numériques dans les administrations**
- **L'accompagnement des demandeurs d'emploi et la mobilité géographique des jeunes saint-martinois**
- **La mise aux normes bio-environnementale de plusieurs bâtiments**
- **La relance de l'économie touristique de l'île**

En synthèse, **la plupart des orientations définies dans le cadre de REACT-EU s'inscrivent en continuité des mesures existantes au titre du PO FEDER-FSE-IEJ Guadeloupe Conseil régional 2014-2020 et du PO FEDER-FSE Guadeloupe Saint-Martin Etat 2014-2020.** **A Saint-Martin, les fonds REACT-EU ont été mobilisés dans une stratégie amplificatrice** afin d'apporter des financements complémentaires sur des types d'actions dans l'attente du lancement de la programmation 2021-2027 autour de besoins essentiels pour le développement du territoire saint-martinois. **En Guadeloupe, cette stratégie amplificatrice a été complétée d'un élargissement sur certaines nouvelles thématiques (ex. santé) et sur certains nouveaux types de projets (ex. financement FEDER d'équipements sportifs).**

C - PRÉSENTATION DES ACTIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UN FINANCEMENT REACT-EU

PRÉSENTATION ET ILLUSTRATION DES TYPES DE PROJETS SOUTENUS :

REACT-EU dans le cadre du PO FEDER-FSE-IEJ Guadeloupe Conseil régional 2014-2020

Dans le domaine des **transitions et de l'économie verte** (fiche actions n° 40), les crédits FEDER REACT-EU ont notamment permis de soutenir les types de projets suivants :

- **La réduction de la vulnérabilité des écoles, des ouvrages d'art et des bâtiments publics face au risque sismique et aux phénomènes climatiques extrêmes (6 dossiers) :** mise aux normes parasismiques des ouvrages d'art sur le réseau routier départemental (17,6 M€ UE), projet de programmation de travaux sur les ouvrages d'art sur le réseau RN dans le cadre du Plan de Relance 2021-2023 (phases 1 et 2 ; 12,56 M€ UE), reconstruction du groupe scolaire Auguste Feller (7,56 M€ UE), reconstruction du groupe scolaire Robert Narayanan (5,45 M€ UE), reconstruction de l'école élémentaire Gratien Candace (4,91 M€ UE)

- **Des travaux d'assainissement et des projets de stockage d'eau potable (3 dossiers) :** déploiement d'un dispositif de stockage d'eau potable dans les établissements d'enseignement dépendant de la Région Guadeloupe (4,2 M€ UE), réalisation de travaux de réparation et de dévoiement du réseau d'assainissement Gaston Feuillard (700 K€ UE), mise aux normes de l'autosurveillance de la STEP de Pointe-à-Donne et des principaux postes de refoulement du système d'assainissement (210 K€ UE)
- **Des investissements pour la construction, la modernisation et l'optimisation de déchèteries / ressourceries (3 dossiers) :** modernisation de la déchèterie à Jaula au Lamentin (450 K€ UE) - C.A du Nord Basse-Terre, acquisition de plateaux techniques pour l'exploitation d'une ressourcerie (450 K€ UE) / modernisation et optimisation de la collecte sélective (1 M€ UE) - C.A du Nord Grande-Terre
- **Un projet dans le domaine des EnR** avec l'installation de centrales photovoltaïques sur le centre administratif et social de la commune de Deshaies (80 K€ UE)
- **Un projet de rénovation énergétique des lycées** porté par le Conseil Régional de Guadeloupe (1,4 M€ UE)
- **Un projet de création d'une piste cyclable à proximité du lycée agricole de Baie-Mahault** également porté par le Conseil Régional de Guadeloupe (4,6 M€ UE)

Ces projets s'inscrivent globalement en continuité des projets soutenus précédemment au travers des crédits FEDER « mainstream » 2014-2020 en Guadeloupe.

Zoom projet - Mise aux normes parasismiques des ouvrages d'art sur le réseau routier départemental

Dans le cadre de l'initiative REACT-EU, le Conseil départemental de Guadeloupe a porté une opération structurante de mise aux normes parasismiques des ouvrages d'art sur le réseau routier départemental (17,6 M€ UE - taux d'intervention UE de 100%), un projet qui s'intègre dans un programme de remise en état des ouvrages d'art et plus particulièrement des ponts routiers en France après la tragédie de l'effondrement du pont Morandi à Gênes (Italie) en 2018.



La gestion des routes et ouvrages d'art a été déléguée par le Département de Guadeloupe au syndicat mixte de gestion, d'entretien et d'exploitation des routes de Guadeloupe. Ce programme de travaux est ambitieux et essentiel pour la Guadeloupe, dans un territoire insulaire constitué de 600 kilomètres de routes départementales et disposant de 217 ponts et soumis à des aléas climatiques intenses et récurrentes (cyclones, séismes, inondations ...).

Comme précisé au préalable, REACT-EU a été l'opportunité d'ouvrir une nouvelle typologie de projets cofinancés par le FEDER en Guadeloupe : la santé (fiche actions n°38), avec des opérateurs nouveaux sur les fonds européens. En effet, le Conseil régional ne disposait pas d'antériorité sur du financement de projets auprès de ces acteurs, en dehors d'opérations relatives au numérique pour le Centre Hospitalier de Basse-Terre. REACT-EU a ainsi permis de financer des équipements lourds, de pointe, nécessaires pour l'activité hospitalière et la prise en charge des patients.

Zoom projet - Améliorer la qualité des soins dans l'archipel guadeloupéen grâce au déploiement de la télémédecine - Centre Hospitalier Universitaire de la Guadeloupe

Porté par le CHU de Guadeloupe pour le compte du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT), ce projet a vocation à favoriser le déploiement de la télémédecine en Guadeloupe, notamment au regard du constat d'un manque de médecins spécialistes directement implantés dans certains territoires de l'archipel (Nord Basse-Terre, Nord Grande-Terre, Marie-Galante, Les Saintes ...). Il représente un coût FEDER de 2,45 M€ avec un taux d'intervention de 100% au titre de REACT-EU.



Cette opération se matérialise au travers de l'acquisition d'équipements de télémédecine installés dans différents établissements hospitaliers sur le territoire (salle de téléconsultation, chariot de télémédecine...) afin d'améliorer l'accès aux soins et de réduire les délais d'attente pour établir un diagnostic pour les patients.

Dans le domaine du **développement économique** (fiche actions n° 39), REACT-EU a notamment permis de soutenir la mise en place de deux instruments financiers :

- ✓ **Un dispositif d'avance remboursable innovation** en direction des start-up guadeloupéennes (4 M€ UE), ayant vocation à renforcer les fonds propres des TPE-PME en perspectives de levées de fonds à venir (avance remboursable à taux zéro, durée de 7 ans avec un différé de 2 ans) ;
- ✓ **Un fonds de résilience** concernant tous types d'entreprises dès lors qu'il s'agit de TPE / PME (8,5 M€ UE), se présentant comme une avance remboursable de 10 à 50 K€ destinée à soutenir les TPE / PME rencontrant des difficultés de trésorerie pour engager la relance de leur activité économique (prêt à taux zéro sur 5 ans, sans contrepartie bancaire et sans garantie, différé de remboursement de 2 ans).

En parallèle, le FEDER REACT-EU a contribué au **financement d'un fonds d'urgence de la Région Guadeloupe en direction des très petites entreprises** (phase 2 du dispositif) avec 51 dossiers représentant 217 K€ FEDER.

Dans le domaine du **numérique** (fiche-action n°41), **REACT-EU a été circonscrit à 4 projets portés par le Conseil régional de Guadeloupe** : achat d'équipements numériques éducatifs à destination des lycéens et étudiants, projet « résilience numérique », mise en place d'un réseau WIFI territorial sur l'ensemble des communes de Guadeloupe, travaux de réhabilitation de 2 bâtiments préfabriqués et création de 3 carbets connectés sur le site de l'Université des Antilles. L'opération concernant les équipements numériques dans les lycées est emblématique du soutien REACT-EU dans le champ du numérique, ayant permis d'amplifier / accélérer la dynamique en continuité des financements accordés plus tôt dans la programmation au titre des crédits FEDER « mainstream ».

Zoom projet - Achat d'équipements numériques éducatifs à destination des lycéens et étudiants

L'initiative REACT-EU a contribué en Guadeloupe au **financement de l'achat d'équipements numériques éducatifs à destination des lycéens et des étudiants** pour un montant FEDER programmé avoisinant les 14,7 M€. Cette opération ambitieuse a été portée directement par la Région Guadeloupe, avec la finalité de **renouveler le parc numérique éducatif pour les lycées** du territoire guadeloupéen correspondant à son champ de compétences.



Dans le cadre du projet, ont été soutenus : l'amélioration des équipements informatiques pour faciliter le développement des usages du numériques dans les lycées et l'enseignement supérieur, l'acquisition d'ordinateurs portables et de périphériques associés, des vidéoprojecteurs, ou encore à la suite d'une modification du plan de financement l'amélioration des réseaux (infrastructures numériques).

Concernant **les services de base à la population** (fiche actions n° 42), l'intervention de REACT-EU a permis de :

- **Poursuivre des investissements dans l'attente du programme 21-27 :**
 - **La sécurisation d'ouvrages d'art routiers** (sécurisation des ouvrages existants - 36,83 M€ UE ; travaux de sécurisation de la route RD 27 afin de fournir un meilleur service à la population en valorisant ainsi l'accessibilité du site de la Grivelière - 2,5 M€ UE ; travaux Post-Fiona Rivière aux Herbes - 4,2 M€ UE)
 - **Des projets portuaires et aéroportuaires** (renforcement de la performance des portiques à conteneurs - Grand Port Maritime de la Guadeloupe - 5 M€ UE ; réalisation des travaux d'équipements et de superstructures du port mixte de Petit Bourg - 2,78 M€ UE ; réfection et renforcement du taxiway Roméo - 8,76 M€ UE / digitalisation du parcours passagers - 1,61 M€ UE - Société aéroportuaire Guadeloupe Pôle Caraïbes SA)
- **Soutenir de nouveaux projets**, tels que **des équipements sportifs** (8 dossiers représentant 42,27 M€ UE) dont une focale importante sur des équipements sportifs à destination des habitants dans les communes.

Zoom projet - Amélioration d'équipements sportifs à destination de la population guadeloupéenne

Cette opération financée par le FEDER à hauteur de **14,2 M€** dans le cadre du dispositif REACT-EU vise à assurer la cohésion sociale, densifier le maillage en équipements sportifs et maintenir des équipements qualitatifs sur le territoire guadeloupéen. Cela répond à un besoin fort en Guadeloupe, **un territoire marqué par un déficit important en termes d'équipements sportifs** par rapport à d'autres territoires d'outre-mer.



Le soutien à l'amélioration et à la création d'équipements sportifs doit permettre de **favoriser l'activité sportive dans le cadre scolaire** (écoles pouvant bénéficier de ces infrastructures) et **extrascolaire** (clubs, associations sportives) et **le lien entre générations** au travers d'équipements accessibles à tous les habitants.

Enfin, REACT-EU a apporté des crédits complémentaires dans le cadre de la fiche-action n°43 FSE (2 dossiers, 8,83 M€ FSE) pour soutenir un **programme d'actions de formation sur les métiers du numérique de Pôle Emploi et le programme de formation et de développement des compétences** porté par le Conseil régional (soutien de 15 formations encadrées par un marché à destination des demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés dans les secteurs du BTP, des bâtiments du 2nd œuvre, du numérique, du secteur maritime, des TIC et de l'énergie).

REACT-EU dans le cadre du PO FEDER-FSE Guadeloupe Saint-Martin Etat 2014-2020

En parallèle des compétences régionales, le PO FEDER-FSE Guadeloupe Saint-Martin Etat a permis de **financer des mesures de soutien avec un ciblage sur l'insertion des jeunes**. Au regard des délais contraints de l'initiative REACT (fin d'éligibilité des dépenses au 31/12/2023), l'Autorité de gestion a fait le choix de **limiter le nombre d'opérateurs**. Au titre du FSE, 4 opérations ont été soutenues en Guadeloupe pour un montant s'élevant à 23,8 M€ UE, **2 dossiers portés par le RSMA²²** (insertion socio-professionnelle des jeunes) et **2 dossiers portés par l'Association Saint-Jean Bosco** (Pro'Pulse Guadeloupe, Parcours 16-29 Bosco).

L'intégralité des autres dossiers FSE concernant l'île de Saint-Martin : ils ont été portés directement par la Collectivité de Saint-Martin et s'inscrivent dans une forme de continuité par rapport aux crédits FSE mobilisés précédemment sur la génération 2014-2020. Il s'agit d'opérations d'accompagnement et d'orientation (accompagnement global en direction des demandeurs d'emploi, aide exceptionnelle aux étudiants de BTS scolarisés à Saint-Martin 2022-2023, opération LEND A HAND 2022, Salon de l'Orientation et de la Mobilité de l'Etudiant), de **soutien des personnes** (dispositif « aides de rentrée scolaire » pour l'année scolaire 2022-2023, opération Emploi-Vacances 2022, bourse à la mobilité d'excellence sportive) ou encore des opérations directement liées à la **mobilité géographique des étudiants saint-martinois sur 3 années scolaires** (2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023).

Au travers du FEDER, on distingue principalement **4 types de projets** :

- **Des projets dans le domaine de la santé** avec 5 opérations programmées (4,95 M€), notamment plusieurs opérations concernant le Centre Hospitalier Louis Constant Fleming, une opération de création d'un laboratoire de biologie médicale portée par Bio Pôle Antilles (565 K€ FEDER - Soit un taux d'intervention UE d'environ 65%). 4 des 5 opérations concernent l'Hôpital Louis Constant Fleming de Saint-Martin et vise ainsi à reconstruire post-Irma et améliorer la qualité des services hospitaliers pour les patients ;
- **Des investissements contribuant à la transition verte** en continuité des précédents soutiens de la période 2014-2020 : **des projets liés à l'assainissement et aux réseaux d'eau** (extension du réseau de collecte des eaux usées à Quartier d'Orléans, réalisation des postes de refoulement des résidences Les Frères et les Plaines à Quartier d'Orléans, réhabilitation du réseau d'assainissement à Sandy Ground), **la réalisation de travaux de rénovation**

²² RSMA : Régiment du Service Militaire Adapté de la Guadeloupe

/ remise à niveau (casernes de la Gendarmerie Nationale - La Savane et Concordia, espaces publics et abords des résidences de Quartier d'Orléans - Les Promenades, salle multisports équipée de panneaux solaires et citerne d'eau avec un espace dédié au numérique à Quartier d'Orléans), ou encore **les études autour de l'extension du port de Galisbay** (réalisation du dossier de demande d'autorisation environnementale pour les travaux de dragage) ;

- **Des investissements concernant des services de base à la population visant à poursuivre la reconstruction de Saint-Martin** avec le développement des usages du numérique via l'acquisition d'équipements TIC pour les services de la Collectivité, ainsi que plusieurs opérations structurantes relatives au transport maritime : la réhabilitation et de la transformation de la gare maritime de Marigot en pôle d'échanges multimodal, la réhabilitation de la marina Anse Marcel ou encore la rénovation d'un hangar de stockage par l'Etablissement portuaire de Saint-Martin ;
- **Des opérations favorables à la relance de l'économie touristique de l'île et à la communication / promotion de la destination touristique de Saint-Martin** : travaux de rénovation du Beach Hotel, construction du kiosque de l'Office de Tourisme sur le front de mer à Marigot, aménagement des locaux de l'Office de Tourisme de Saint-Martin, relance de la stratégie de communication et de promotion de l'île de Saint-Martin, embellissement des zones touristiques et de l'image de la destination Saint-Martin ...

D - RETOUR D'EXPERIENCE CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE

ANALYSE DE MISE EN ŒUVRE

- **Des facteurs de réussite** : En Guadeloupe et à Saint-Martin, la mise en œuvre de REACT-EU n'a pas impliqué une évolution des moyens humains pour instruire et payer les dossiers au titre du FEDER ou du FSE. Concernant le FSE Etat, 2 ETP ont cependant été alloués pour la clôture du programme 2014-2020. Cette ressource complémentaire a été redirigée vers le lancement de la nouvelle programmation 2021-2027, permettant ainsi de remobiliser à 100% les autres ETP sur la clôture 14-20 et la fin de la mise en œuvre du REACT-EU. Une bonne pratique a consisté dans la **réalisation de procédures d'« instruction-certification »**, c'est-à-dire que l'AG sollicitait l'ensemble des pièces dès l'instruction, une stratégie visant à gagner du temps en phase de certification et à limiter le plus possible les risques de sous-réalisation en structurant un plan de financement « au réel ». Par ailleurs, **des dossiers matures ont été privilégiés** dans les choix de programmation eu égard à la contrainte calendaire du 31/12/2023, une approche retenue également au niveau du FEDER à Saint-Martin et du FEDER-FSE en Guadeloupe. En outre, **des réunions régulières de « reporting » ont été organisées** par les deux autorités de gestion (Conseil Régional, Etat) avec les porteurs de projets pour leur rappeler les délais incompressibles de REACT pour assurer la réalisation des projets dans les temps impartis et une consommation optimale de l'enveloppe. Ces dossiers ont nécessité un travail important de pédagogie et d'accompagnement des bénéficiaires.
- **Des freins ayant pu limiter l'efficacité de REACT-EU** : Globalement, la mise en œuvre de REACT a été fluide même si elle a impliqué une charge conséquente de travail en fin de programmation, où les services ont été fortement mobilisés (clôture 14-20, mise en œuvre REACT-EU, lancement 21-27). Le Conseil Régional et l'Etat ont opéré des choix de programmation et mis en place des procédures visant à anticiper d'éventuelles difficultés. Pour autant, certains points méritent d'être signalés :
 - o **Des risques de sous-réalisation sur certains dossiers et des difficultés liées à la commande publique**, notamment sur l'OS 34 relatif aux services de base aux citoyens du PO FEDER-FSE-IEJ Guadeloupe Conseil régional, qui devraient être « compensés » par le choix de surprogrammer (taux de prog. de 130,2%) ;
 - o **Des difficultés rencontrées dans la communication auprès des porteurs de projets sur les règles qui différaient** (taux, assiette de dépenses ...) entre REACT-EU et les mesures FEDER-FSE « mainstream » ;
 - o **Des porteurs de projets ayant déposé des dossiers qui ne s'intégraient pas dans le cadre stratégique REACT** : de nombreux dépôts en l'absence de crédits disponibles hors REACT à Saint-Martin, ayant nécessité de la pédagogie auprès des porteurs et induit une charge importante sur les services instructeurs pour pouvoir traiter les demandes compte-tenu de délais très courts.

LA COHERENCE / L'ARTICULATION DES COFINANCEMENTS

- **Cohérence vis-à-vis des dispositifs extérieurs au programme, notamment la FRR :** Au titre des PO Guadeloupe Conseil Régional et Guadeloupe Saint-Martin Etat, on ne relève pas de difficultés particulières concernant l'articulation des crédits REACT-EU vis-à-vis d'autres dispositifs régionaux, nationaux, européens. En Guadeloupe et à Saint-Martin, la majorité des opérations REACT-EU ont bénéficié d'un financement à 100%. Une attention particulière a été portée sur les nouveaux porteurs de projets afin d'anticiper et vérifier la présence des pièces requises pour l'instruction et le paiement des dossiers et les sensibiliser aux incompatibilités entre certains financements, notamment entre le FEDER la Facilité de Reprise et de Résilience (FRR). En dépit de difficultés initiales concernant le partage d'information lors du lancement d'appels à projets nationaux, la dynamique partenariale entre l'Etat (Préfecture) et la Région Guadeloupe a constitué un facteur facilitant pour limiter les risques de double-financement.
- **Cohérence vis-à-vis des autres priorités et dispositifs déployés au titre de la politique de cohésion :** Les crédits REACT ont été mobilisés de manière complémentaire par rapport aux crédits « mainstream », d'autant que les enveloppes étaient en grande partie consommées. Concernant le PO FEDER-FSE-IEJ Guadeloupe Conseil régional, la plupart des dossiers ont été soutenus par la Région, qui a également pu porter des actions pour le compte des communes (ex. équipements sportifs). Il convient de remarquer que 28 des 110 dossiers (soit 25%) programmés dans le cadre de REACT-EU au titre du PO Guadeloupe Conseil régional ont été portés par la Région Guadeloupe. Les problématiques en termes d'articulation des cofinancements ont été limitées au titre du PO Guadeloupe Saint-Martin Etat, en dehors d'une taxe à déduire pour le RSMA et de quelques opérations portées par des privés (cf. régimes d'aides).

D- - PLUS-VALUE ET RESULTATS / IMPACTS

- **Qualification de l'effet levier et de la plus-value de REACT-EU :**
 - **Incitativité :** Les crédits REACT-EU ont été fortement incitatifs sur le territoire, en raison des taux d'intervention très élevés avec de nombreux dossiers pour lesquels le taux d'intervention était de 100%.
 - **Nature de la plus-value :** REACT-EU a eu un **effet déclencheur** dans le domaine de la santé en Guadeloupe et à Saint-Martin, en permettant de réaliser des investissements de pointe et de moderniser l'hôpital public pour améliorer l'offre de soins à l'échelle de l'archipel et de Saint-Martin. Cet effet déclencheur est également identifié pour les équipements sportifs en Guadeloupe et pour les opérations concourant à la relance de l'économie touristique à Saint-Martin (ex. dossiers offices de tourisme). En outre, les fonds REACT-EU ont comporté un effet d'aubaine pour cofinancer des projets qui auraient pu être menés au travers de crédits FEDER / FSE « mainstream » dans le cadre de la programmation 2014-2020. Pour ces derniers, REACT a eu un **effet accélérateur** pour des projets qui se seraient concrétisés plus tard. Par ailleurs, cette initiative a permis d'**amplifier certaines interventions**, par exemple sur le numérique au travers de l'achat d'équipements numériques à destination des lycéens et des étudiants ou sur la formation professionnelle (Région) et l'insertion socio-professionnelle (Etat). Enfin, les Autorités de gestion identifient un **effet d'image et de notoriété des fonds européens** au travers de REACT-EU dans le cadre de certaines opérations emblématiques, perçus comme « proches du citoyen » : investissements dans de nouveaux secteurs (infrastructures et équipements de santé, construction de « city-stades » en Guadeloupe, ...), projets dans le domaine des transports (ex. gare maritime à Saint-Martin) et du tourisme (kiosque de l'office de tourisme à Marigot), ...
 - **Continuité des financements :** Le dispositif REACT a permis d'opérer la transition dans l'attente du lancement des programmes 2021-2027 et d'éviter ainsi une « rupture » de financements européens sur les territoires, tout particulièrement pour les thématiques de l'économie verte, des services de base à la population, de la compétitivité des TPE/PME et de la formation et de l'insertion.

- **Résultats / impacts :**

L'initiative REACT a contribué à réparer les dommages de la crise du COVID-19 et a favorisé une dynamique de reprise résiliente et durable de l'activité post-crise :

- **Un impact majeur en faveur de la modernisation des infrastructures et des équipements de santé :** REACT a permis l'acquisition d'équipements de pointe (appareil d'IRM - CH Basse-Terre, robot d'imagerie interventionnelle - CHU Guadeloupe, appareil de scannographie - CH Maurice Selbonne ...) et a renforcé le maillage des établissements de santé au profit de territoires moins bien pourvus. En Guadeloupe, REACT a permis d'accompagner un projet structurant de déploiement de la télémédecine porté par le CHU de Guadeloupe. A Saint-Martin, 5 projets (4,95 M€ UE) sur 25 concernent le secteur de la santé, dont un laboratoire de biologie médicale et des projets visant à moderniser le Centre Hospitalier Constant Fleming. Plus largement, REACT a permis d'investir des champs nouveaux tels que la santé qui n'avait pas l'objet de crédits FEDER sur la génération 2014-2020 sur le territoire.
- **Des effets sur la reprise de l'activité et le développement économique en Guadeloupe et à Saint-Martin :** Le fonds REACT a permis de réinjecter des montants très conséquents dans l'économie dans une période de crise sanitaire et sociale intense. Ainsi, REACT a eu un effet sur la relance économique et le maintien et la création d'emplois dans les territoires. Les effets globaux en matière d'emploi mériteront d'être quantifiés / objectivés avec un recul plus important post-crise.
- **Un impact positif sur la dynamique de formation et le retour vers la qualification et l'emploi des demandeurs d'emploi et des jeunes :** Les opérations FSE REACT-EU ont été ciblées prioritairement sur la formation professionnelle autour de secteurs « en tension » rencontrant d'importants besoins en compétences et en main d'œuvre (BTP, secteur maritime, énergie, TIC et métiers du numérique ...). Concernant l'insertion socio-professionnelle, les actions du RSMA et de l'association Saint-Jean Bosco ont ciblé des publics très éloignés de l'emploi, un public de jeunes de moins de 25 ans NEET ou précaires, particulièrement fragilisés par la crise sanitaire. REACT a réenclenché une dynamique de formation, a contribué à l'amélioration des compétences et favorisé des sorties positives (qualification, emploi ...).

- **Enseignements transversaux :**

- **Pérennité des effets :** La pérennité des effets apparaît plus marquée dans les domaines de la santé (maillage territorial, acquisition / modernisation d'équipements structurants...) et de l'aménagement du territoire (rénovation d'ouvrages d'art, modernisation d'infrastructures routières, portuaires, aéroportuaires, développement de services à la population tels que des équipements sportifs...).
- **Poursuite sur 2021-2027 :** A Saint-Martin, une continuité des mesures est prévue sur le numérique, sur la gestion de l'eau / l'assainissement, sur la santé (uniquement pour les structures médicales de proximité). En Guadeloupe, les projets « santé » n'émargent plus au FEDER. En revanche, les activités médicales deviennent éligibles sur le FEDER parmi les aides directes aux entreprises et le FEADER devrait permettre le financement des maisons de santé pluriprofessionnelles. Concernant les équipements sportifs, des possibilités d'aides existent désormais au travers du FEDER pour des communes avec un déficit d'équipements. Le FEDER pourra permettre de financer des projets en matière d'énergie (éclairage, panneaux photovoltaïques...). Enfin, le FEDER permettra de poursuivre les investissements visant à améliorer la couverture THD du territoire guadeloupéen (OS 1.5 « infrastructures numériques ») et des équipements en termes de sécurisation de données pour le secteur public et privé pourront être cofinancés au titre des usages numériques en continuité de la période 2014-2020.

E - CONCLUSIONS / SYNTHÈSE

- En synthèse, les fonds REACT-EU ont représenté **des montants très conséquents** (271,45 M€ UE programmés) et ont permis de **soutenir 135 dossiers en Guadeloupe et à Saint-Martin** à l'appui de crédits FEDER ou FSE. Ils ont contribué à **répondre aux besoins immédiats de la crise** (amélioration de l'offre de soins, continuité pédagogique, ...) et **participé à une dynamique de reprise économique et résiliente** (développement économique, tourisme, formation / insertion, ...). En outre, REACT-EU a été une expérience sur le territoire marqué par **des opérations en proximité du citoyen** (ex. équipements sportifs dans les communes) rendant plus visibles et tangibles les fonds européens pour les habitants. Par ailleurs, ces crédits supplémentaires ont constitué **une aubaine dans l'attente du 2021-2027** pour poursuivre la dynamique d'investissements dans différents domaines et éviter une rupture des soutiens UE.
- En revanche, **l'initiative REACT-EU a « bouleversé » le calendrier d'atterrissage de la clôture des programmes 2014-2020**, sachant que ce sont les mêmes équipes qui ont instruit les dossiers et qu'il n'y a pas eu de recrutements spécifiques à REACT. La programmation 2021-2027 connaît un retard important, avec un effet de décalage en partie lié à la gestion de REACT, se présentant comme un programme dans le programme.

4.3.4 FOCUS TERRITORIAL N°3 - REGION HAUTS-DE-FRANCE

REACT-EU EN HAUTS-DE-FRANCE

A-ÉLÉMENTS DE BILAN

La Région Hauts-de-France a déployé une stratégie similaire sur ses deux programmes opérationnels régionaux, pour le déploiement des fonds REACT-EU en Hauts-de-France.

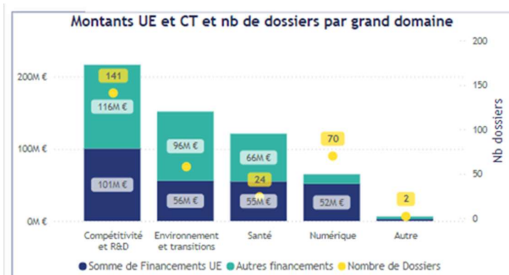
L'enveloppe FEDER du PO Nord-Pas-de-Calais s'est établie à 177 879 806 € de FEDER et celle du PO Picardie, à 88 934 928 € de FEDER.



Le bilan :

Nb dossiers programmés	Montants UE programmés	Montants UE payés	Taux de programmation : 100 %
295	266,814 M€	266,814 M€	Taux de certification : 100%

Sources : Comptes annuels et appels de fonds au 24 septembre 2024



La programmation par grands domaines
(Données au 30/07/24)

Les types d'actions

Typologies de projets	Nombre de Dossiers	Somme de Coût total	Coût CT moyen	Somme de Financements UE	Coût UE Moyen
Investissement mobilier (matériels et équipements)	76	126 090 219,17 €	1 659 081,83 €	51 967 223,62 €	683 779,26 €
E-administration (Collecte et partage de données pour le citoyen, aide au télétravail pour les agents)	45	39 334 242,79 €	874 094,28 €	31 192 380,42 €	693 164,01 €
Tiers-lieux, Incubateurs et esprit d'entreprise	31	16 941 078,00 €	546 486,39 €	13 528 944,00 €	436 417,55 €
Investissement immobilier (construction / rénovation)	30	144 836 832,99 €	4 827 894,43 €	50 120 856,00 €	1 670 695,20 €
Accompagnement aux usages du numérique (renforcement des pratiques, aides accès aux droits, etc.)	22	21 896 063,26 €	995 275,60 €	17 551 903,11 €	797 813,78 €
Mobilités douces (spots cyclables et zones piétons, vélos)	16	11 037 920,36 €	689 870,02 €	7 115 087,65 €	444 692,98 €
Développement des ENR (biomasse, solaire, etc.)	12	43 447 135,57 €	3 620 594,63 €	13 611 818,50 €	1 134 318,21 €
Production d'ENR	11	55 675 188,00 €	5 061 380,73 €	10 526 184,00 €	956 925,82 €
Projets de recherche public / privé	11	5 960 365,19 €	541 851,38 €	4 152 888,60 €	377 535,33 €
Transports collectifs (numérisation, multimodalité, bornes de recharge écologiques, etc.)	10	27 364 143,10 €	2 736 414,31 €	18 277 394,25 €	1 827 739,43 €
Rénovation énergétique de logements et bâtiments publics	9	14 119 443,31 €	1 568 827,03 €	6 246 159,45 €	694 017,72 €
Amélioration de l'accès aux soins	8	23 965 843,77 €	2 995 730,47 €	20 285 435,79 €	2 535 679,47 €
IF	7	16 850 000,00 €	2 407 142,86 €	13 100 000,00 €	1 871 428,57 €
e-éducation (Transition numérique, ENT, achats matériels, formation etc.)	2	3 277 173,31 €	1 638 586,66 €	2 621 738,19 €	1 310 869,10 €
e-santé	2	2 861 629,83 €	1 430 814,92 €	2 289 303,00 €	1 144 651,50 €
AT	1	4 083 230,25 €	4 083 230,25 €	2 130 381,00 €	2 130 381,00 €
Autre (actions en faveur du tourisme)	1	2 135 940,00 €	2 135 940,00 €	533 985,00 €	533 985,00 €
Transition numérique des entreprises (ambassadeurs, ERP)	1	230 000,00 €	230 000,00 €	184 000,00 €	184 000,00 €
Total	295	560 106 448,90 €	1 898 665,93 €	265 435 682,58 €	899 781,97 €

B - LA STRATEGIE DE MOBILISATION DES CREDITS REACT-EU

La Région Hauts-de-France figurait parmi les régions les plus touchées économiquement aux deuxième et troisième trimestre 2020. Elle a également été la troisième région la plus touchée par la pandémie liée au Sars-cov-2 sur le plan sanitaire avec une propagation du virus très active et l'un des premiers clusters repérés en France. Ce sont dans les hôpitaux et surtout dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) que la proportion de décès a le plus progressé (respectivement + 12,6 % et + 53,7 %).

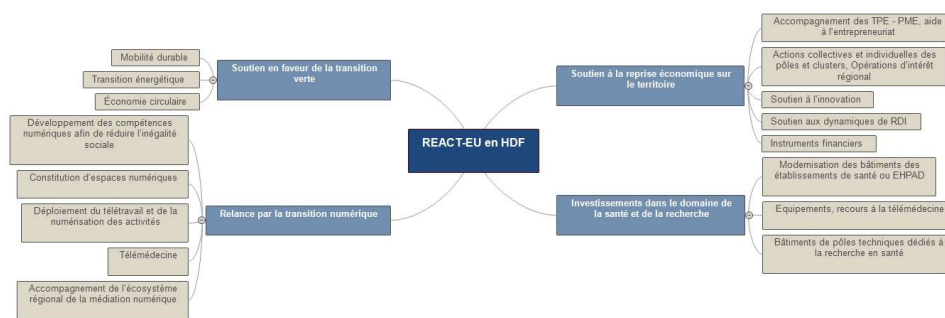
La Région a fait le choix de mobiliser exclusivement le FEDER sur l'initiative REACT-EU en se basant sur les deux piliers du règlement (UE) 2020/2221 :

- Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et de ses conséquences sociales ;
- Préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie.

Quatre orientations ont été identifiées dans chaque programme :

1. Soutien à la reprise économique sur le territoire
2. Relance par la transition numérique
3. Soutien en faveur de la transition verte
4. Investissements dans le domaine de la santé, ainsi que dans le domaine de la recherche

Celles-ci se déclinent selon les types d'actions suivants :



Cette stratégie a permis d'ouvrir l'intervention du FEDER sur des champs nouveaux, comme la santé. Sur le versant Sud (Picardie), la stratégie a permis d'amplifier des champs d'action peu explorés, comme la mobilité durable, les instruments financiers. Sur le versant Nord, la stratégie s'est inscrite dans une plus grande continuité avec les orientations du programme 2014 - 2020. Le volet numérique a été fortement orienté au regard des nouveaux besoins de la population et des acteurs du territoire. En matière économique, REACT-EU a permis de favoriser les investissements productifs, qui n'étaient pas éligibles sur le Mainstream.

C - PRÉSENTATION DES ACTIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UN FINANCEMENT REACT-EU

PRÉSENTATION ET ILLUSTRATION DES TYPES DE PROJETS SOUTENUS :

EN MATIÈRE DE COMPÉTITIVITÉ, la Région Hauts-de-France a consacré 11 % de son enveloppe aux instruments financiers (Prêts Relance, Prêts innovation, gérés par Bpifrance et Capital Investissement auprès de Nord-France Amorçage). 62 % de l'enveloppe a été affecté aux investissements productifs dans les entreprises, permettant de préparer la relance économique. 15 % de l'enveloppe FEDER a été orienté vers des actions collectives et 12 % a été consacré à des actions d'innovation.

ZOOM PROJET : MOBILITÉ ÉLECTRIQUE DOUVRIEN - MED / BÉNÉFICIAIRE DELVIATEK

La société DELVIATEK est le fruit d'un projet collaboratif innovant de trois entreprises françaises désireuses de participer au développement de la mobilité électrique : DELZEN et PLASTITEK et le Groupe ELVIA Pcb.

DELVIATEK

Mues par la volonté de remporter l'important marché de la production des têtes de batteries d'ACC, la toute nouvelle gigafactory, les entreprises DELZEN, Groupe ELVIA Pcb et PLASTITEK ont décidé d'unir leurs compétences pour produire ensemble ce composant essentiel qui permet de faire la relation entre toutes les cellules chimiques de la batterie pour lui donner la puissance nécessaire.

Delviatek offre des compétences essentielles pour cette filière en vue de mettre en œuvre les capacités de production requises, d'en garantir la maîtrise technologique et de se positionner comme un des acteurs majeurs de ce domaine stratégique pour les Constructeurs automobiles français et pour la Région Hauts-de-France.

Aide UE : 762 830,98 €.

DANS LE DOMAINE DU NUMÉRIQUE, la Région Hauts-de-France a orienté ses fonds REACT-EU à hauteur de 67 % vers le télétravail et la continuité du service public. 21,25 % des crédits ont été affectés au domaine de l'e-inclusion, de l'apprentissage et de l'enseignement afin de réduire la fracture numérique durant la pandémie. Plusieurs associations du secteur social

ont été ainsi mobilisées afin de venir en aide aux personnes ne disposant pas d'ordinateurs, notamment en vue de l'aide aux devoirs. Ces fonds ont également été utilisés à hauteur de 11,75 % dans le domaine de la e-santé

ZOOM PROJET : AMÉLIORATION DU PARCOURS PATIENT, DE LA RÉPONSE OPÉRATIONNELLE ET DE LA SANTÉ DU SAPEUR- POMPIER EN INTERVENTION PAR LE NUMÉRIQUE - SCE DÉPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS

Dans le contexte de la crise sanitaire, les SDIS du Nord et du Pas-de-Calais ont souhaité améliorer la prise en charge du patient et la réponse opérationnelle du Sapeur-Pompier en intervention par la transition numérique.



Le dispositif envisagé dans le cadre de ce projet permet :

- L'accès aux données cartographiques sur le terrain,
- La transmission au médecin régulateur par voie numérique des fiches bilan, des constantes, et du tracé du défibrillateur,
- D'assurer une meilleure remontée d'information ainsi que la limitation du temps d'immobilisation.

Grâce à cette aide, le SDIS du Nord a pu armer ses véhicules de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) avec de nouveaux matériels :

- 400 tablettes numériques remplaçant les fiches bilan, et donnant accès à des outils et données utiles aux opérations de secours, tels que la base des établissements répertoriés, des fiches d'aide à la désincarcération ou encore des moyens de guidage des engins de secours.
- Des multiparamétriques permettant aux sapeurs-pompiers d'obtenir des constantes plus précises au sujet de l'état de santé des victimes.

Aide UE : 3 332 366 € (taux d'intervention UE : 80 %)

DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ, les fonds REACT-EU ont été affectés à hauteur de 24,5 % de l'enveloppe à des activités de recherche et à hauteur de 75,65 % à l'accès aux soins. Les services de réanimation et de soins critiques des hôpitaux ont été les premiers bénéficiaires afin de financer des équipements. L'enjeu était de permettre un meilleur accueil des patients et de rattraper le retard suite à la fermeture de services pour certaines pathologies. Les EHPAD, fortement touchés par la pandémie, ont été également fortement soutenus dans le but de construire des chambres individuelles, d'améliorer la ventilation des établissements.

ZOOM PROJET : AUTOMATE DE PRODUCTION ET DE CONDITIONNEMENT ASEPTIQUE SEMI-AUTOMATIQUE DE MÉDICAMENTS INJECTABLES - CHU DE LILLE

Dans le contexte de la crise sanitaire, les SDIS du Nord et du Pas-de-Calais ont souhaité améliorer la prise en charge du patient et la réponse opérationnelle du Sapeur-Pompier en intervention par la transition numérique.

Dans le contexte de crise sanitaire majeure liée au COVID-19, des tensions très importantes sur l'approvisionnement de médicaments sont apparues. Ces médicaments sont indispensables pour les patients Covid-19 hospitalisés en réanimation en particulier, mais aussi pour les autres patients concernés par les actes lourds de réanimation ou nécessitant une anesthésie. Ils sont difficilement substituables.



Aussi, dès le mois de mars 2020, les équipes du CHU de LILLE et celles d'autres CHU de France ont été sollicitées par le Ministère de la Santé et l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé, pour se préparer à produire en interne au sein des PUI certains de ces médicaments critiques afin de limiter les risques de rupture de stock et de contribuer à rétablir des capacités hospitalières nationales en période de crise sanitaire.

L'institut de Pharmacie du CHU, en relation avec la Faculté de Pharmacie de Lille et le réseau des pharmacies hospitalo-universitaires français et européen, a étudié cette hypothèse et a validé la faisabilité technique de fabrication de certains de ces médicaments sur le site du CHU de Lille, dans des conditions de sécurité et de qualité permettant leur usage hospitalier.

Pour atteindre cet objectif, l'achat d'un automate de production et de conditionnement a été soutenu par les fonds REACT-EU.

Aide UE : 722 561 € (Taux d'intervention UE : 100%)

DANS LE DOMAINE DE LA TRANSITION VERTE, le FEDER REACT-EU, a été affecté à hauteur de 38 % aux infrastructures et promotion des transports urbains propres (développement de parkings relais, fluidification du parcours des usagers pour donner envie de revenir vers les transports en commun), ainsi qu'à la mobilité douce (sécurisation de pistes pour pérenniser les usages). 37 % du FEDER a été orienté vers la production d'énergie renouvelable et notamment la méthanisation, en continuité avec l'action du programme 2014 - 2020. 5 % des crédits ont permis la rénovation énergétique de bâtiments publics. 20 % des fonds ont contribué à l'économie circulaire, avec notamment la dotation à hauteur de 3,5 M€ de l'instrument financier dédié à la transition « REV3 Capital ».

D - RETOUR D'EXPERIENCE CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE

ANALYSE DE MISE EN ŒUVRE

- **Des facteurs de réussite :** L'enveloppe des fonds REACT représentait une enveloppe financière quasi-identique à celle du PO Picardie, avec une durée de mise en œuvre réduite à 3 ans au lieu de 7, imposant une charge lourde de travail. Des voies d'optimisation du temps de travail ont été recherchées, les méthodes de travail entre les deux PO ont été harmonisées à cette occasion, la dématérialisation des dossiers de demandes d'aides a été expérimentée dans ce cadre, ainsi que certains coûts simplifiés.
De nouveaux porteurs non aguerris aux fonds européens (notamment dans le domaine de la santé) ont été mobilisés dans le cadre de REACT-EU. La concrétisation de leur demande d'aide a été rendue possible grâce à un renforcement de l'accompagnement des porteurs de projets, même si celui-ci a été fortement mobilisateur en temps pour les instructeurs.
- **Des freins sont cependant venus limiter l'efficacité de REACT-EU :**
 - o Sur les marchés publics, les allègements attendus n'ont pas été perceptibles. En matière de télétravail, certaines petites collectivités ont dû avoir recours, en urgence, à l'achat d'ordinateurs sans une procédure adéquate. Cette urgence n'a cependant pas été reconnue lors des contrôles, amenant à certaines déconvenues au moment du solde des dossiers.
 - o L'exigence nouvelle de vérification des marchés des centrales d'achat a, par ailleurs, fortement contribué à freiner les paiements à une échéance proche de la clôture.
 - o Sur les aides d'Etat, les règles ont également peu évolué. Il a été noté notamment une difficulté au lancement des opérations pour identifier un régime permettant de soutenir les EHPAD, la solution de l'intérêt local a, au final, été retenue.
 - o Contraintes calendaires : Les délais contraints pour consommer les fonds a amené à éliminer certaines opérations intéressantes.

LA COHERENCE / L'ARTICULATION DES COFINANCEMENTS

- **Cohérence vis-à-vis des dispositifs extérieurs au programme, notamment la FRR :** L'articulation avec la Facilité de reprise et de résilience a constitué une véritable difficulté, notamment dans le domaine du numérique, au démarrage de l'initiative REACT-EU. La Région a dû mener un travail d'identification des financements FRR pour pouvoir s'assurer de l'absence de double-financement.
- **Cohérence vis-à-vis des autres priorités et dispositifs déployés au titre de la politique de cohésion :** Les fonds REACT-EU ont été utilisés en cohérence avec les crédits FEDER du Mainstream, venant tantôt financer des nouveaux champs d'intervention ou tantôt assurer la continuité des financements sur des domaines où les fonds manquaient.

D - PLUS-VALUE ET RESULTATS / IMPACTS

- **Qualification de l'effet levier et de la plus-value de REACT-EU :**

- **Incitativité** : les fonds REACT-EU se sont montrés fortement incitatifs, compte tenu des taux d'intervention exceptionnels. Ils ont par ailleurs permis de financer des opérations qui ne pouvaient être soutenues par ailleurs. Dans le domaine du numérique notamment, certaines collectivités ont ainsi déposé leurs premiers dossiers européens.
- **Continuité des financements** : Les fonds REACT ont permis de réaliser un tuilage entre les programmes 2014 - 2020 et 2021 - 2027, notamment dans le domaine de la compétitivité, de la transition écologique et de la mobilité.
- **Nature de la plus-value** :
 - Caractère déclencheur dans le domaine de la santé, certains investissements n'auraient jamais pu être financés dans les fonds REACT-EU
 - Caractère amplificateur dans le domaine du développement économique, de la transition verte et du numérique
 - Caractère accélérateur, en particulier dans les EHPAD. Sur les 13 EHPAD, 5 EHPAD ont ainsi pu mener à bien leur modernisation.

- **Résultats / impacts :**

REACT-EU a permis de contribuer significativement aux efforts menés en faveur

- **de la réparation des dommages de la crise** : dans le domaine de la santé et du numérique en particulier, les fonds européens ont permis d'apporter des réponses aux problématiques rencontrées par les structures (hôpitaux, EHPAD, collectivités, public fragilisé...) au cours de la crise sanitaire. Ces investissements permettent par ailleurs d'accroître leur résilience et d'être en capacité de réagir à d'autres crises éventuelles.
En matière de recherche dans le domaine de la santé, 9 projets de recherche ont été menés pour progresser dans la connaissance de la pathologie de la COVID-19, pour mieux la diagnostiquer, mieux la traiter et mieux la prévenir.
Dans le domaine économique, plusieurs actions collectives ont été orientées pour aider les petites entreprises à sortir de la crise.
- **de la reprise écologique, numérique, résiliente de l'économie** : la forte mobilisation des fonds dans les investissements productifs et autres dispositifs ont permis d'aider plus de 100 entreprises à relancer leur activité. A cela vient s'ajouter les entreprises qui ont pu bénéficier d'un prêt via les instruments financiers. La mobilisation des fonds sur les investissements dans la transition énergétique, la mobilité ont, par ailleurs, été vecteurs de nouveaux marchés publics amenant les entreprises à retrouver une activité dans une période difficile.

- **Enseignements transversaux**

- **Les indicateurs de REACT EU ne permettent de mesurer que partiellement les résultats de cette initiative.** Il est néanmoins indéniable que l'appui important au secteur économique a contribué au maintien, voire à la création d'emplois.
- **Les publics fragilisés par la crise** ont été particulièrement soutenus dans le cadre du volet numérique, par le biais des associations, qui ont apporté du matériel informatique pour éviter le décrochage scolaire et permettre le maintien dans l'emploi des personnes fragilisées par la crise sanitaire.

- **La pérennité des investissements** a constitué une priorité du programme. Si certains investissements ont apporté des réponses immédiates à la crise, en termes de contribution au déploiement du télétravail, de l'aide aux devoirs, d'équipements de santé dans les services d'urgence, de déplacements des usagers au quotidien, les investissements réalisés ont vocation à produire des effets pérennes, dans la mesure où les investissements trouvent une utilité au-delà de la période de pandémie.

E - CONCLUSIONS / SYNTHÈSE

- L'initiative REACT-EU a constitué une manne financière très importante qui a permis de réparer les dommages de la pandémie, mais également d'avancer dans des secteurs, comme la santé, où les investissements n'auraient pu se réaliser que sur le long terme. L'effet s'avère positif sur le territoire et pour les porteurs de projets.
- Certains champs d'actions, comme la mobilité douce, le numérique dans le domaine de la santé ont été reconduits sur la période 2021-2027 ou trouvent une continuité sur des types d'actions complémentaires, comme le financement des maisons de santé pluriprofessionnelles.
- En revanche, sa mise en œuvre a retardé la clôture du programme 2014-2020 et le lancement de la programmation 2021 - 2027.

4.3.5 FOCUS TERRITORIAL N° 4 - REGION GRAND EST

FOCUS : LA MOBILISATION DE REACT-EU EN GRAND-EST

A-ELEMENTS DE BILAN

Sur le territoire du Grand-Est, des fonds européens FEDER et FSE ont été déployés au travers de l'initiative REACT-EU en réponse à la crise du COVID et pour initier la relance économique vers une trajectoire durable et résiliente.

Le FEDER a été déployé à l'échelle de toute la région dans le cadre du Programme opérationnel Lorraine - Massif des Vosges et le FSE a été déployé à l'échelle de toute la région dans le cadre du Programme Opérationnel Champagne-Ardenne.

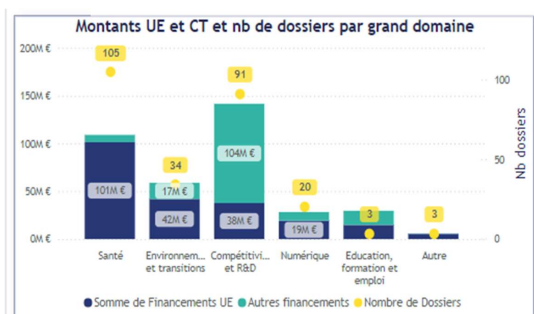
De manière globale au titre de ces deux programmes, **256 dossiers** ont été programmés, représentant **197,628 M€** pour une enveloppe globale consommée de **185,74 M€**. Cette sur-programmation des crédits a permis in fine, la consommation totale de l'enveloppe attribuée au Grand-Est. Les dossiers soutenus se répartissent comme suit :

- 253 dossiers ont été programmés au titre du FEDER REACT-EU
- 3 dossiers ont été programmés au titre du FSE REACT-EU.



Nb dossiers programmés	Montants UE programmés	Montants UE payés	Taux de programmation
256	183,426 M€ (FEDER)	173,39 M€ (FEDER)	106,2% (FEDER programmé)
	14,202 M€ (FSE)	12,35 M€ (FSE)	100 % (FEDER payé)
			115% (FSE programmé)
			100 % (FSE payé)

Sources : Comptes annuels et appels de fonds au 24 septembre 2024



La programmation par thématique

(Données au 30/07/2024)

Les types de projets

Typologies de projets	Nombre de Dossiers	Somme de Coût total	Coût CT moyen	Somme de Financements UE	Coût UE Moyen
Investissement mobilier (matériels et équipements)	115	85 761 103,54 €	745 748,73 €	41 807 198,79 €	363 540,86 €
Amélioration de l'accès aux soins	40	38 224 144,59 €	955 603,61 €	36 572 514,55 €	914 312,86 €
Rénovation énergétique de logements et bâtiments publics	34	58 871 955,89 €	1 731 528,11 €	41 987 166,54 €	1 234 916,66 €
Investissement immobilier (construction / rénovation)	20	50 871 885,90 €	2 543 594,30 €	27 390 072,42 €	1 369 503,62 €
e-santé	14	15 435 811,82 €	1 102 557,99 €	15 191 334,68 €	1 085 095,33 €
E-administration (Collecte et partage de données pour le citoyen, aide au télétravail pour les agents)	13	5 110 032,25 €	393 079,40 €	4 069 618,57 €	313 047,58 €
Projets de recherche public / privé	5	29 793 692,19 €	5 958 738,44 €	7 958 486,69 €	1 591 697,34 €
Accompagnement aux usages du numérique (renforcement des pratiques, aides accès aux droits, etc.)	3	1 305 705,47 €	435 235,16 €	1 044 564,70 €	348 188,23 €
Plans de formation	3	29 615 630,65 €	9 871 876,88 €	14 793 855,33 €	4 931 285,11 €
Valorisation du patrimoine culturel et patrimonial (construction de bâtiments, soutien financier, mises en valeur)	3	5 634 884,24 €	1 878 294,75 €	5 405 114,74 €	1 801 704,91 €
Total	256	373 079 263,24 €	1 457 340,87 €	220 546 282,27 €	861 508,92 €

B - LA STRATÉGIE DE MOBILISATION DES CREDITS REACT-EU

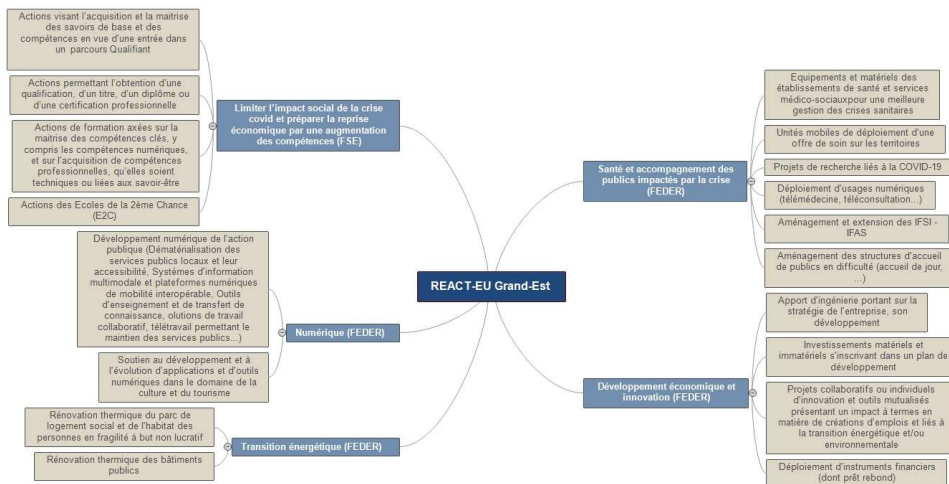
La stratégie de la Région Grand-Est a été conçue dans une optique de réparation des dommages causés par la crise sanitaire de la COVID-19 et de reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie. Elle vise à atteindre les résultats suivants :

- Assurer la résilience du système de santé régional par l'acquisition d'équipements adaptés, l'aménagement des établissements et le développement des structures de formation permettant de disposer d'un plus grand nombre de soignants,
- Relancer l'économie régionale en soutenant les entreprises les plus touchées par la crise, celles permettant de maintenir ou de créer des emplois et celles en lien avec les domaines de la santé ou de la transition énergétique et/ou environnementale,
- Rénover thermiquement les bâtiments publics et les logements sociaux afin de contribuer aux objectifs de transition énergétique et/ou environnementale et de relance économique du secteur du BTP,
- Diffuser plus largement le recours aux usages numériques dans une société réorganisée du fait de nouvelles règles sanitaires (confinement, télétravail...),
- Atténuer les effets de la crise en facilitant l'accès à la formation ou à un premier emploi, en particulier pour les jeunes,
- Préparer la reprise de l'économie en permettant une amélioration du niveau de qualification des publics en recherche d'emploi, notamment dans des secteurs porteurs.

La stratégie s'est déclinée en deux objectifs spécifiques :

- Assurer la résilience du système de santé régional, relancer l'économie, soutenir la dynamique de transition énergétique et accompagner la réorganisation sociétale par le recours au numérique (FEDER), comprenant quatre volets :
 - Santé et accompagnement des publics impactés par la crise
 - Développement économique et innovation
 - Transition énergétique
 - Numérique
- Limiter l'impact social de la crise Covid et préparer la reprise économique par une augmentation des compétences (FSE).

Les actions envisageables étaient les suivantes :



C - PRÉSENTATION DES ACTIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UN FINANCEMENT REACT-EU

EN MATIÈRE DE SANTÉ ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS IMPACTÉS PAR LA CRISE, la Région Grand-Est a consacré 36 % de son enveloppe à l'amélioration de l'accès aux soins (unités mobiles sanitaires, dispositifs de gestion de crise, restructuration de services des urgences, amélioration de la prise en charge des patients...). 15 % de l'enveloppe ont été affectés à l'e-santé (optimisation de la traçabilité informatique des soins, géolocalisation et guidage du patient, logiciel de stérilisation...). 22 % de l'enveloppe FEDER affectés à la santé ont été orientés vers l'investissement immobilier (locaux de formation en soins infirmiers, réaménagement de pharmacies, réhabilitation d'unités de soins ...) et 27 % ont été consacrés aux investissements mobiliers (acquisition de matériel médical, aménagements de chambres, de services administratifs, de mise en sécurité des soignants...).

ZOOM PROJET : RÉSILIENCE GHRMSA - GROUPE HOSPITALIER DE LA RÉGION DE MULHOUSE

ET SUD ALSACE



En 2020, le GHR Mulhouse - Sud Alsace a été au cœur de la crise sanitaire liée au COVID19, devant faire à un afflux massif de patients sur une période longue de 6 à 8 semaines. En première ligne dès le début de la crise fin février - début mars, il a développé des trésors d'ingéniosité pour s'adapter, se désorganiser puis se réorganiser, s'approvisionner en équipements et matériels nécessaires à la protection de professionnels et à la prise en charge de patients. Aujourd'hui, avec le soutien de l'Union Européenne, le GHRMSA et le GHT12 mettent à profit cette expérience pour assurer sa résilience en créant de nouvelles unités d'hospitalisation, un centre de simulation pour la formation continue des professionnels et une offre territoriale de télémedecine, en modernisant les véhicules du SMUR et en développant l'innovation dans les services supports.

Aide UE : 6 426 000 €.

EN MATIÈRE DE COMPÉTITIVITÉ, la Région a consacré 26,5 % de son enveloppe en matière de compétitivité aux instruments financiers (Prêts Rebond géré par Bpifrance). 14 % de l'enveloppe ont été affectés aux investissements immobiliers et 38 % aux investissements mobiliers dans les entreprises, permettant le développement des entreprises dans un but de création d'emplois ou de transition environnementale. 21 % de l'enveloppe FEDER ont été orientés vers des projets de recherche directement liés à la COVID 19.

ZOOM PROJET : SOLUTION CONSTRUCTIVE INDUSTRIALISÉE POUR LOGEMENTS SOCIAUX - MUANCE

Muance a pour ambition d'industrialiser la construction de l'habitat grâce à la préfabrication volumétrique.

Chacune des étapes de construction est repensée et optimisée. Muance apporte, grâce à l'intégration de l'éco-conception et d'un modèle économique circulaire, un habitat abordable, durable et performant tout en minimisant son impact environnemental. L'objectif de Muance s'inscrit dans une approche sociale responsable.

Le projet consiste en l'acquisition des équipements permettant la construction des modules préfabriqués.

Aide UE : 300 000 €.



DANS LE DOMAINE DU NUMÉRIQUE, la Région Grand-Est a orienté ses fonds REACT-EU à hauteur de 73 % vers l'e-éducation (financement d'ordinateurs dans les lycées et collèges). 26 % des crédits ont été affectés au domaine de l'e-administration et de l'accès aux droits (transformation numérique de la relation usager, développement du travail collaboratif dans les SDIS, développement du télétravail dans les intercommunalités...) et 1 % à la valorisation du patrimoine et de la culture (projet Musée Nomade à Reims, Réseau artistique numérique départemental de la Marne (RAND))

ZOOM PROJET : RESEAU ARTISTIQUE NUMERIQUE DEPARTEMENTAL (RAND) - DEPARTEMENT DE LA MARNE



Le Département de la Marne, en partenariat avec les conservatoires de Châlons-en-Champagne et de Reims et les 25 écoles de musique marnaises, coordonne et porte la mise en place du Réseau artistique numérique départemental (RAND). Celui-ci se traduit par la création d'une plateforme collaborative à destination des élèves et des équipes pédagogiques. La création de ce réseau numérique à l'attention des écoles de musique est une première nationale dans le domaine artistique, elle nécessite un développement informatique « sur mesure ». Cette innovation favorise les échanges entre élèves et professeurs et l'interconnaissance entre les écoles de musique.

Aide UE : 57 120 €

DANS LE DOMAINE DE LA TRANSITION VERTE, le FEDER REACT-EU, a été affecté à hauteur de 96 % à la rénovation énergétique de bâtiments publics et à hauteur de 4 % à la rénovation des logements sociaux.

ZOOM PROJET : RENOVATION ET MISE EN ACCESSIBILITE DE LA SALLE DES SPORTS DU 8 MAI - COMMUNE DE BLENOD LES PONT A MOUSSON

Le projet de rénovation et de mise en accessibilité de la salle des sports du 8 mai a pour objectif de diviser sa consommation par 10 et de rendre ce gymnase accessible à tous que ce soit en tant que sportif ou en tant que spectateur. Bâtiment âgé d'un demi-siècle et qui n'a jamais été rénové comme il se doit, ce gymnase est actuellement une passoire thermique et énergétique que la Ville de Blénod-lès-Pont-à-Mousson a transformé en bâtiment passif.

Aide UE : 569 632 €.



DANS LE DOMAINE DE LA FORMATION, la Région Grand-Est a mobilisé du FSE pour financer des actions de formations 256 formations dont l'objectif final était l'obtention d'une qualification totale ou partielle, permettant un accès rapide à l'emploi sur le territoire de l'ex-Champagne-Ardenne, ainsi que le dispositif de formation et d'accompagnement de l'Ecole de la Deuxième Chance de Nancy visant l'insertion sociale et professionnelle de jeunes adultes, sortis du système éducatif sans diplôme, ni qualification.

D - RETOUR D'EXPERIENCE CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE

ANALYSE DE MISE EN ŒUVRE

- **Des facteurs de réussite :** La mise en œuvre des fonds REACT-EU a dû se faire dans des délais contraints, les procédures existantes ont toutefois permis de traiter la masse de dossiers dans les délais et d'atteindre des taux de certification conséquents assez tôt dans la période de clôture.
- **Des freins ayant pu limiter l'efficacité de REACT-EU :**
 - Sur les marchés publics, les allègements attendus n'ont pas été perceptibles. Certains bénéficiaires ont dû avoir recours, en urgence, à l'achat sans une procédure adéquate, sans pour autant bien appréhender les contours de la procédure dérogatoire qui sont restés assez flous tout au long de la période de programmation.
 - Sur les aides d'Etat, les règles ont également peu évolué. La Région a appliqué les taux d'intervention classique, du fait du manque de sécurisation des régimes adaptés à la crise sanitaire.

LA COHERENCE / L'ARTICULATION DES COFINANCEMENTS

- **Cohérence vis-à-vis des dispositifs extérieurs au programme, notamment la FRR :** La question du double financement a constitué une préoccupation pour les services de la Région, qui ont travaillé en lien avec les services de l'Etat pour identifier l'origine des autres cofinancements.
- **Cohérence vis-à-vis des autres priorités et dispositifs déployés au titre de la politique de cohésion :** Les crédits REACT ont été mobilisés de manière complémentaire par rapport aux crédits « mainstream », d'autant que les enveloppes étaient en grande partie consommées.

D - PLUS-VALUE ET RESULTATS / IMPACTS

- **Qualification de l'effet levier et de la plus-value de REACT-EU :**
 - **Incitativité :** REACT-EU a permis d'attirer de nombreux porteurs de projets, dont une partie n'avait jamais sollicité les fonds européens auparavant, compte tenu des taux de cofinancement optimisés (la plupart du temps, 100 % dans le domaine de la santé et 80 % pour les collectivités) et de l'ouverture de l'éligibilité au domaine de la santé.
 - **Continuité des financements :** Les fonds REACT ont permis de réaliser un tuilage entre les programmes 2014 - 2020 et 2021 - 2027, notamment dans le domaine de la compétitivité, de la rénovation énergétique des logements et de la formation.

- **Nature de la plus-value :**

- Caractère déclencheur dans le domaine de la santé, certains investissements n'auraient jamais pu être financés sans les fonds REACT-EU et dans celui de la rénovation énergétique des bâtiments publics, champ d'éligibilité qui a pu être étendu à l'ensemble du territoire du Grand Est, alors que seule l'Alsace avait ouvert ce domaine sur la période 2014 - 2020.
- Caractère amplificateur dans le domaine du développement économique, de la rénovation énergétique des logements et du numérique
- Caractère accélérateur, en particulier dans le domaine de la rénovation énergétique des lycées (10 lycées concernés), du numérique avec l'acquisition d'ordinateurs dans les lycées, ainsi que dans les collèges du Département des Ardennes.

- **Résultats / impacts :**

L'initiative REACT a contribué à **réparer les dommages de la crise du COVID-19** et a favorisé **une dynamique de reprise résiliente et durable de l'activité post-crise** :

➤ **Un impact majeur en faveur de la modernisation des infrastructures et des équipements de santé** : REACT a permis de soutenir l'investissement dans 30 établissements hospitaliers de la région, permettant de répondre aux besoins en matière de santé sur l'ensemble du territoire et non seulement dans les grands centres hospitaliers des grandes agglomérations.

➤ **Des effets sur la reprise de l'activité et le développement économique en Grand-Est** : Le FEDER REACT-EU a permis de réinjecter des montants très conséquents dans l'économie dans une période de crise sanitaire et sociale intense. 94 entreprises ont ainsi pu bénéficier d'un soutien direct du FEDER REACT-EU, auxquelles doivent être ajoutées 157 entreprises²³ qui ont pu bénéficier d'un prêt Rebond accordé par Bpifrance.

A noter également, le fort investissement public dans les travaux de rénovation énergétique qui ont permis de relancer l'activité du BTP, par le biais des marchés publics.

➤ **Des effets sur création d'emplois en Grand-Est** : Si le nombre d'emplois créés reste difficile à mesurer, l'appel à projets relatif à la compétitivité mettait en avant la nécessité que les projets d'investissements matériel aient des effets en matière de création et/ou de maintien d'emplois.

➤ **Pérennité des effets** : La pérennité des effets apparaît marquée dans tous les domaines. En matière de santé, REACT-EU a non seulement permis de couvrir les besoins urgents liés à la pandémie, mais également à orienter l'investissement sur des investissements du futur (IRM, développement de l'intelligence artificielle, réaménagements de locaux...). En matière de compétitivité, l'appel à projet mettait l'accent sur les investissements permettant aux entreprises de s'ancrer dans la transition énergétique et écologique. En matière de transition énergétique, la crise énergétique aidant, un effort important s'est porté sur la rénovation énergétique des bâtiments sur lesquels les investissements des collectivités restaient limités jusqu'à présent.

²³ Source : ANCT - Bilan clôture IF - BPIFRANCE

E- CONCLUSIONS / SYNTHÈSE

- En synthèse, les fonds REACT-EU ont représenté, dans la région Grand-Est, **des montants très conséquents** (185,74 M€ UE programmés) et ont permis de **soutenir 256 dossiers** avec l'appui de crédits FEDER ou FSE. Ils ont contribué à **répondre aux besoins immédiats de la crise** (amélioration de l'offre de soins, continuité du service public, ...) et participé à **une dynamique de reprise économique et résiliente** (développement économique, amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, formation / insertion, ...). Ces crédits supplémentaires ont la continuité du soutien européen **dans l'attente de la validation du programme 2021 - 2027**.
- Contrairement à d'autres régions, **l'initiative REACT-EU a moins impacté le démarrage du programme 2021 - 2027**. **Au 31/08/24**, la Région Grand-Est enregistrait le plus fort taux de programmation (51 %) de France et affichait un taux de certification parmi les plus avancés (8 %).

4.3.6 FOCUS THEMATIQUE N°5 - ÉCONOMIE VERTE

FOCUS SUR LES SOUTIENS EN FAVEUR DE LA TRANSITION VERTE DANS LE CADRE DE REACT-EU

A-ÉLÉMENTS DE BILAN

Le Règlement (UE) n°2020/2221 relatif à l'initiative REACT-EU mettait en avant dans son considérant (6) que « compte tenu de l'importance de la lutte contre le changement climatique conformément aux engagements pris par l'Union pour la mise en œuvre de l'accord de Paris et des objectifs de développement durable des Nations unies, les Fonds contribueront à intégrer les actions pour le climat et à atteindre l'objectif global consistant à porter à 30 % la part des dépenses du budget de l'Union contribuant à la réalisation des objectifs en matière de climat ». L'UE visait dans son règlement REACT-EU une contribution de l'ordre de 25 % de l'enveloppe financière globale à des objectifs en matière de climat, tout en signalant qu'au regard de la nature de REACT-EU en tant qu'instrument visant à réparer les dommages causés par la crise et de la flexibilité et de l'absence d'exigences en matière de concentration thématique, il existait pour les États-membres la possibilité de faire varier cette ambition selon les priorités nationales.

Au niveau européen (à fin juin 2022), 11 % des ressources REACT-EU²⁴ avaient été allouées à la transition verte, thématique qui intervenait par ordre d'importance après l'emploi, la santé et la compétitivité des entreprises. Dans son rapport spécial « Adaptation des règles de la politique de cohésion en réaction à la pandémie de COVID-19 », la Cour des Comptes européenne mettait en évidence dès 2022, la difficulté pour l'UE de respecter ce taux de 25 %.

En France (à la date du 30/07/24), 17,73 % des ressources REACT-EU ont été affectées au domaine de la transition verte la thématique arrivant en première place des dotations FEDER programmées.

La mobilisation du FEDER REACT-EU en faveur de la santé sur la période 2021-2023

Nb dossiers programmés

489

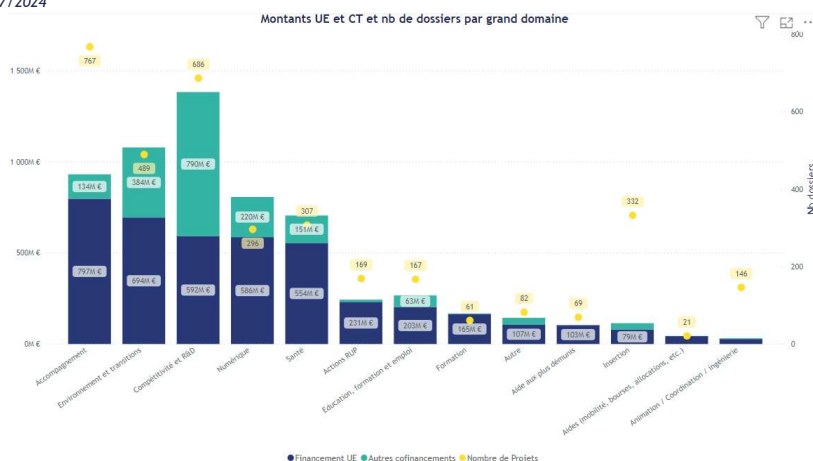
Montants UE programmés

693,75 M€

Coût UE moyen

1,42 M€

Données au 30/07/2024

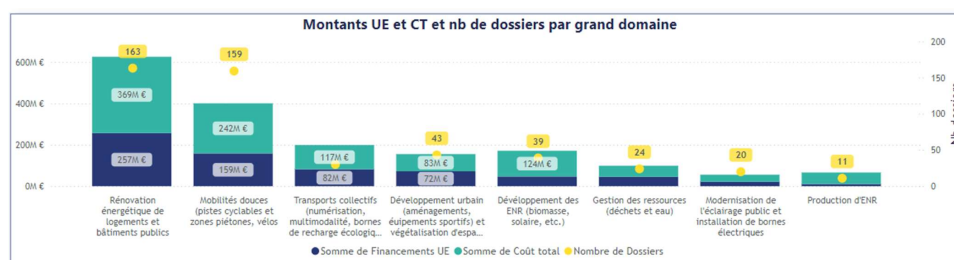


²⁴ FR 2023-02 - Adaptation des règles de la politique de cohésion en réaction à la pandémie de COVID-19

Flexibilité accrue dans l'usage des fonds, mais nécessité d'une réflexion sur l'utilisation de la politique de cohésion comme instrument de réponse aux crises - Cour des comptes européenne

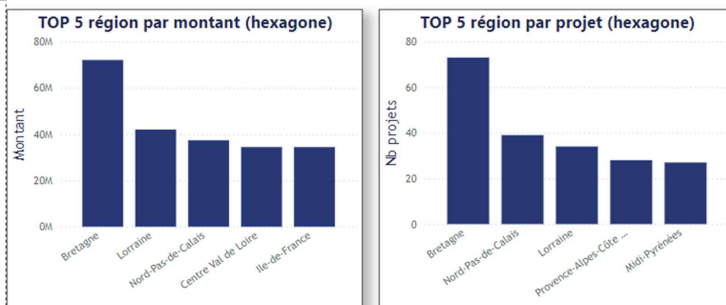
A l'échelle nationale, les projets programmés se répartissent comme suit (classés par ordre décroissant en fonction des montants FEDER programmés) :

- **Rénovation énergétique des logements et bâtiments publics** : 163 dossiers programmés correspondant à 257 M€ de crédits FEDER
- **Mobilités douces (pistes cyclables et zones piétonnes, vélos...)** : 159 dossiers programmés représentant 159 M€ UE
- **Transports collectifs (Numérisation, multimodalité, bornes de recharge écologiques...)** : 30 dossiers programmés pour un montant de 82 M€ UE
- **Développement urbain (aménagement, friches, végétalisation...)** : 43 dossiers programmés pour un montant FEDER s'élevant à 72 M€ UE
- **Développement des énergies renouvelables (EnR) (biomasse, solaire...) et production d'EnR** : 50 dossiers programmés représentant 57,55 M€ UE
- **Gestion des ressources (déchets et eau)** : 24 dossiers programmés représentant 45,41 M€ UE
- **Modernisation de l'éclairage public et installation de bornes électriques** : 20 dossiers programmés représentant 21,46 M€ UE

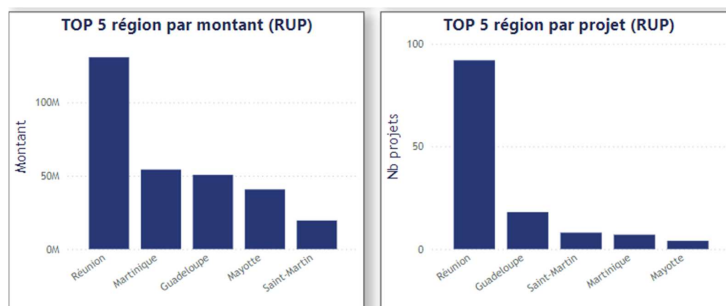


Au-delà de ces éléments globaux, certaines régions / territoires et programmes ressortent de l'analyse concernant le niveau de mobilisation des crédits REACT-EU en faveur de la transition verte (voir graphiques ci-dessous) :

- **Au niveau hexagonal (en regroupant les PO régionaux à l'échelle des Régions) :**
 - o **En montants UE programmés** : la Région Bretagne (1^{ère} région en termes de montants UE programmés : 72,03 M€), la Région Hauts-de-France (les PO Picardie et Nord-Pas-de-Calais totalisent 55,775 M€ de FEDER programmé), la Région Grand-Est (41,987 M€ de FEDER programmé), la Région Occitanie (PO Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées : 35,915 M€ programmés) et la Région Centre - Val de Loire (34,425 M€) suivie de près par la Région Ile-de-France (34,402 M€)
 - o **En nombre de projets** : la Région Bretagne (73 opérations), la Région Hauts-de-France (les PO Picardie et Nord-Pas-de-Calais totalisent 58 opérations), la Région Occitanie (37 opérations), la Région Grand-Est (34 opérations), la Nouvelle-Aquitaine (33 opérations pour un montant de 14,528 M€ programmés)



- Dans les régions ultrapériphériques, La Réunion se démarque par le montant investi dans la transition verte (130,840 M€ programmés avec 92 projets). La Martinique présente un montant programmé de 52,44 M€ pour 7 projets et la Guadeloupe présente un montant investi quasi similaire (50,593 M€ pour 18 projets), Mayotte a investi dans de lourds projets avec une enveloppe de 40,696 M€ pour 4 projets, Saint Martin (19,481 M€ programmés pour 8 projets programmés). La Guyane présente une enveloppe plus restreinte sur cette thématique (6,426 M€ pour 2 projets programmés).



Toutes les régions ont orienté une partie de leur enveloppe vers la transition verte, même si pour certaines régions, la thématique n'a pas été considérée comme prioritaire, la thématique ayant déjà été largement investie sur le « Mainstream ».

B - LA STRATÉGIE DE MOBILISATION DES CRÉDITS REACT-EU

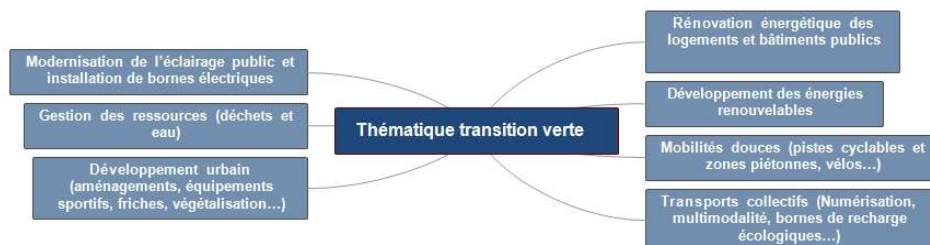
En France, la thématique de la transition verte a été fortement investie dans le cadre de l'initiative REACT-EU.

Les orientations se sont inscrites pour certaines dans la continuité du « Mainstream » du programme 2014-2020, notamment en ce qui concerne l'efficacité énergétique dans le logement, le développement des énergies renouvelables.

L'absence de concentration thématique affirmée sur REACT-EU a permis d'orienter une plus large part des financements vers la mobilité durable, thématique sur laquelle le FEDER ne permettait pas de couvrir tous les besoins.

La thématique de la rénovation énergétique des bâtiments publics a été également plus largement ouverte dans un plus grand nombre de régions.

En résumé, le soutien du FEDER REACT-EU s'est orienté principalement vers les domaines d'intervention suivants :



La Région Bretagne a connu une belle dynamique au cours de son programme 2014 - 2020 sur la thématique de la transition énergétique qui avait permis une consommation de l'enveloppe. De manière d'assurer une continuité à l'action mise en place, voire à démultiplier les expérimentations réalisées à travers ses appels à projets, notamment en termes de mobilité, elle a souhaité prioriser dans son programme cette thématique dans une optique de maintenir la dynamique économique existante dans ces filières et à répondre aux besoins, notamment en termes de mobilité douce liés à la crise sanitaire.

Aussi, la mobilisation du FEDER portait sur :

- La réhabilitation thermique du bâti public ou privé ;
- La renaturation de friches et espaces dégradés ;
- La mobilité durable ;
- La production et distribution d'énergie renouvelable.

C - PRÉSENTATION DES ACTIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UN FINANCEMENT REACT-EU

PRÉSENTATION ET ILLUSTRATION DES TYPES DE PROJETS SOUTENUS :

Efficacité énergétique : Rénovation énergétique des logements et bâtiments publics et modernisation de l'éclairage public :

Cette thématique a enregistré un grand nombre d'opérations (163), parmi lesquelles on compte 3 à dossiers concernant la rénovation énergétique des logements. Ceux-ci totalisent 3 813 logements rénovés. 133 opérations concernent la rénovation énergétique de bâtiments publics, parmi lesquels se retrouvent un grand nombre d'école, de collèges lycées et de bâtiments d'enseignement supérieur (particulièrement soutenus en Bretagne). Les équipements culturels et sportifs ainsi que des locaux administratifs ont également été soutenus.

On observe une large répartition territoriale de l'ensemble de ces dossiers.

ZOOM PROJET : RENOVATION THERMIQUE DE LA MANUFACTURE DES TABACS DE MORLAIX / BENÉFICIAIRE : MORLAIX COMMUNAUTÉ

La Manufacture des tabacs, ensemble architectural exceptionnel, classé et inscrit au titre des monuments historiques, basée sur le port de Morlaix a été construite en 1780. De l'industrie liée au tabac jusqu'à sa requalification en quartier culturel, ce bâtiment accueille aujourd'hui des activités dans les domaines des arts, de la culture, de l'enseignement supérieur, de la vulgarisation scientifique et de l'administration publique.

Récemment, elle a fait l'objet d'un programme de rénovation et réhabilitation de ses différents espaces (bâtiments, espaces extérieurs). La rénovation intègre les différentes composantes de réduction et de maîtrise de l'énergie des différents espaces (rénovation des toitures et façades et chaufferie bois). La chaufferie bois a notamment été installée et a pour objectif de produire du chauffage pour l'ensemble du quartier en se raccordant au réseau de chaleur

Aide UE programmée : 788 853 €.

ZOOM PROJET : RENOVATION THERMIQUE DE LA CITE PRAIRIE DE ROMAINCOURT A STAINS / BENEFICIAIRE : OPH COMMUNAUTAIRE DE PLAINE COMMUNE -ILE-DE-FRANCE

Cette opération consiste en la réhabilitation énergétique de 314 logements sociaux en milieu occupé de la cité Prairie de Romaincourt à Stains.

La création d'une isolation thermique extérieure, le remplacement des menuiseries extérieures et l'isolation des toitures permettent d'atteindre une étiquette thermique conforme au label BBC rénovation, assurant à la fois des économies d'énergie et l'amélioration du confort pour les habitants, tout en contenant la hausse des loyers après travaux.

Aide UE programmée : 1 874 325 €

⇒ A voir également :

- Fiche projet Région Centre-Val de Loire - Opération d'amélioration de la performance énergétique dans 62 lycées dans le cadre du Contrat d'Objectif Énergétique du Patrimoine Immobilier (COEPI)

Mobilités douces et transports collectifs :

REACT-EU a permis de faire émerger un grand nombre de dossiers de mobilité douce (159) privilégiant la mobilité du quotidien. Ces financements ont permis dans plusieurs cas de lever des freins structurels sur les dossiers de pistes cyclable, via le financement de passerelles, de sécurisation des pistes dans les ronds-points... A titre d'exemple, 8 projets de mobilités douces ont été cofinancés dans le cadre du PO FEDER-FSE Île-de-France pour un montant UE de 11,299 M€.

En matière de transports collectifs, REACT a permis de soutenir quelques pôles d'échanges multimodaux, de financer des systèmes de billettique, d'information des voyageurs, des bornes de recharges pour bus électriques ou des stations d'avitaillement en GNV pour les transports collectifs...

ZOOM PROJET : CREATION D'AMENAGEMENTS CYCLABLES STRUCTURANTS SUR LE TERRITOIRE DE TOULOUSE METROPOLE / BENEFICIAIRE : TOULOUSE METROPOLE

Toulouse Métropole s'est engagée sur un programme d'amélioration de son réseau cyclable. En effet, la mise en place du schéma directeur du réseau cyclable et vert d'intérêt métropolitain (également appelé « plan vélo ») vise les objectifs de sécurisation des déplacements en renforçant les continuités d'itinéraires, d'augmentation de la part modale du vélo, d'accompagnement des utilisateurs de ce mode. Cette politique visant à renforcer les mobilités actives a été renforcée dans le contexte de la pandémie de Covid-19, les confinements et les risques de contagion dans les transports en commun ayant augmenté fortement la pratique du vélo. Ce schéma directeur prévoit donc des liaisons intercommunales cyclables entre les communes de la métropole, des itinéraires doux pour les trajets quotidiens entre les différents lieux attractifs communautaires, notamment zones d'emploi, établissements d'enseignements, bases de loisirs, pôles et centres administratifs et culturels, de transports en commun.

L'opération concerne ainsi la création d'aménagements cyclables structurants sur le territoire de Toulouse Métropole : l'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle (300 mètres de longueur et 3 mètres de large) située dans le quartier du Mirail, sur l'avenue de la Reynerie à Toulouse ; l'aménagement d'une voie verte (250 mètres de longueur et 3,50 mètres de large) située sur le Chemin de Valette Haut à Tournefeuille.

Aide UE programmée : 197331 €

ZOOM PROJET : REALISATION DU RESEAU DE TRANSPORT COLLECTIF URBAIN DE LA CADEMA (CARIBUS) / BENEFICIAIRE : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATIONS DE DEMBENI MAMOUZOU (CADEMA)



Le projet "Caribus" correspond à la mise en œuvre d'un plan de déplacements permettant de résorber durablement les problèmes de circulation et de mobilité dans et autour de l'agglomération Dembéné-Mamoudzou. Pour atteindre cet objectif, le projet est divisé en différentes parties dont la première phase des travaux SUD est prévue sur la période de 2022-2023, sont financés par le REACT EU.

Aide UE programmée : 39 023 164 €

⇒ A voir également :

- Fiche projet PO FEDER-FSE Mayotte 2014-2020 - Réalisation du réseau de Transport Collectif Urbain de la CADEMA Communauté d'agglomération de Dembeni Mamoudzou (CADEMA)
- Fiche projet PO FEDER-FSE Provence-Alpes-Côte d'Azur 2014-2020 - VIA VENAISSIA - Aménagement cyclable entre Jonquières et la Gare d'Orange - Conseil départemental de Vaucluse

Développement des énergies renouvelables, production et stockage d'énergie :

REACT-EU a permis le soutien de projets variés. La plupart concerne le développement d'énergie renouvelable (21 projets de méthanisation, 11 projets concernant l'énergie photovoltaïque, 3 projets de chaufferie biomasse, 4 réseaux de chaleur, 1 projet de géothermie, 1 projet de production d'hydrogène, 1 projet d'alimentation des navires (Port de Sète). D'autres de technologies innovantes en matière de méthanisation, de rechargement des batteries...

REACT-EU a également de soutenir un instrument financier en matière de transition énergétique en Hauts-de-France.

ZOOM PROJET : DEPLOIEMENT DE GÉNÉRATEURS PHOTOVOLTAÏQUES EN AUTOCONSOMMATION AU CENTRE AQUATIQUE DES ATLANTIDES / BÉNÉFICIAIRE : COMMUNE DU MANS (PAYS DE LA LOIRE)

La Ville du Mans a lancé une opération de déploiement de générateurs photovoltaïques destiné à alimenter le centre aquatique des Atlantides en électricité.

Le centre aquatique des Atlantides, situé à l'est de la Ville du Mans, dans le quartier prioritaire (QPV) des Sablons-Bords de l'Huisne, propose un équipement de 2 400 m² de plans d'eau.

Ce centre aquatique accueille différentes pratiques : des loisirs tous publics, de l'apprentissage scolaire, des activités de clubs dont handisport, des entraînements et compétitions sportives de niveau départemental, régional et national. Le centre aquatique étant le site sportif le plus fréquenté de la Ville du Mans, la valeur démonstrative du projet est importante.

Les générateurs photovoltaïques ont une puissance globale de 548 kWc. La production totale sera de 621 423 kWh/an dont 616 808 kWh/an sont consommés par le centre aquatique. Cela représente près de 21,6 % des consommations électriques annuelles du centre aquatique. Aucun raccordement en injection au réseau public n'a été réalisé.

Aide UE programmée : 2 064 620 €

ZOOM PROJET : SCIERIE FORÊT VIVANTE / BÉNÉFICIAIRE : FORÊT VIVANTE (HAUTS-DE-FRANCE)

La scierie Forêt Vivante est une unité de production novatrice basée dans le département de l'Aisne à Anizy-le-Grand. Elle s'est donnée pour objectif une relocalisation de la production pour rendre accessibles à tous, des bois locaux issus d'une gestion des forêts favorisant la biodiversité et la naturalité dans une dynamique d'économie solidaire et circulaire.

Concrètement il s'agit d'une scierie-menuiserie qui met en place un concept unique :

- Proposer des bois labellisés « Forêt Vivante » issus de forêts locales gérées selon des principes écologiques.
- Mettre en place un « traçage » des bois de la forêt à la planche d'étagère (ainsi chaque client pourra savoir précisément d'où vient son bois (que ce soit une lame de terrasse en châtaignier ou un plateau de chêne massif pour son bar !) et comment il a été produit.
- Proposer une gamme variée de produits bois locaux de qualité accessibles à tous.
- Produire de l'électricité et de la chaleur renouvelables avec les déchets de la scierie et ainsi assurer une totale autonomie énergétique à l'entreprise.
- S'inscrire dans une dynamique d'économie circulaire, solidaire et écologique.

Aide UE programmée : 1 899 184€

Développement urbain (aménagement urbain, friches, végétalisation...) :

REACT-EU a permis de soutenir des opérations de développement urbain. Celles-ci ont consisté prioritairement en l'aménagement d'équipements sportifs, de parcs urbains et de travaux de végétalisation des espaces urbains permettant la création d'îlots de fraîcheur. 7 régions se sont inscrites dans cette thématique (Bretagne, Centre - Val de Loire, Guadeloupe et St Martin, Ile-de-France²⁵, Normandie, Nouvelle-Aquitaine et La Réunion).

ZOOM PROJET : LES JARDINS DE SARAGOSSE / BENEFICIAIRE : COMMUNE DE PAU (NOUVELLE-AQUITAINE)

L'aménagement des Jardins de Saragosse est la réponse aux besoins, exprimés depuis la crise sanitaire, d'appropriation par les habitants de leur pied d'immeuble. Un travail de concertation sur les besoins et envies des habitants a inspiré les équipements des futurs jardins.

Ceux-ci se composent de quatre parcs familiaux de plus de 5 hectares, reliés par une promenade de 1,7km traversant le quartier d'est en ouest pour les piétons et cyclistes. Au-delà de la création d'espaces d'agrément et de loisirs, aux pieds des immeubles, le soutien de ce projet par le FEDER REACT UE favorise la transition écologique grâce à la création de jardins familiaux et au renforcement de la biodiversité.

Aide UE programmée : 618 989 €

ZOOM PROJET : OPERATION « RECRE EN HERBE » A TOURS / BENEFICIAIRE : COMMUNE DE TOURS (CENTRE-VAL DE LOIRE)

Les derniers épisodes caniculaires ont particulièrement attiré l'attention sur les phénomènes d'inconfort thermique au sein des écoles dans les bâtiments mais aussi dans les cours d'école où la présence d'enrobé est importante. Celles-ci sont ainsi souvent identifiées comme des îlots de chaleur.

L'opération "Récré en herbe" consiste donc à renaturer et désimperméabiliser cinq cours d'école entre 2021 et 2023. Elle s'inscrit dans le cadre du Plan Nature en Ville, qui vise à restaurer et enrichir le patrimoine naturel de la ville de Tours et à la rendre plus résiliente ; et également dans le plan "écoles en transition" qui a pour objectif la rénovation thermique ou la démolition-reconstruction de 25 établissements scolaires vétustes, dégradés ou énergivores. Il s'agit donc de participer à la mise en place d'une politique d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Aide UE programmée : 250 684 €

Gestion des ressources (eau et déchets) :

Ce type d'actions a été mis en place prioritairement dans les RUP. Celles-ci ont financé principalement des investissements dans l'extension ou le renouvellement de réseaux d'eau potable (7 opérations), des réseaux d'eaux usées (6 dossiers).

La thématique de la gestion des déchets (collecte sélective, centres de tri, recyclerie) ont également pu bénéficier de financement FEDER dans le cadre de REACT, non seulement dans les RUP (4 dossiers), mais également en Nouvelle-Aquitaine (6 dossiers).

ZOOM PROJET : TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU RENDEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE DE SAINT-PIERRE / BENEFICIAIRE : COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DES VILLES SOLIDAIRES (CIVIS) (LA REUNION)

Les travaux consistent à moderniser des canalisations de distributions d'eau potable sur la commune de Saint-Pierre dans l'objectif d'augmenter le rendement d'exploitation.

Aide UE programmée : 1 555 215 €

²⁵ En réalité, une seule opération en matière de développement urbain a été soutenue au titre de REACT-EU dans le cadre du PO FEDER-FSE Île-de-France. Il s'agit du projet de requalification du centre-ville de la Ferté-Alais dans l'Essonne, représentant un coût total éligible programmé d'environ 3,47 M€ pour un coût UE programmé s'élevant à 1,39 M€.

ZOOM PROJET : PLATEFORME DU CYCLE VÉGÉTAL / BÉNÉFICIAIRE : COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION DU BOCAGE BRESSUIRAIS (NOUVELLE-AQUITAINE)

Le projet porte sur la création d'un nouvel équipement pour la collecte et la transformation des déchets verts du secteur de Cerizay (79).

Ce projet permettra de valoriser en circuits courts 2 000 tonnes de déchets verts par an.

Ce projet de plateforme sera conçu comme un véritable outil pédagogique, destiné à rompre le traditionnel schéma de gestion des déchets verts.

L'engagement par la signature d'une charte de jardinier écoresponsable doit obliger les usagers à se questionner sur leurs pratiques et ainsi envisager des changements.

Aide UE programmée : 266 560 €

D - RETOUR D'EXPERIENCE CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE

ANALYSE DE MISE EN ŒUVRE

- Facteurs de réussite :

- **Animation / accompagnement des porteurs** : La plupart des thématiques étant connue des porteurs de projet, l'émergence et l'appui au montage des dossiers s'est généralement fait selon l'animation classique. Toutefois, pour lancer les thématiques nouvelles (rénovation énergétique des bâtiments publics et mobilité douce), la Région Bretagne s'est appuyée sur ses agences territoriales pour faire remonter des dossiers sur l'ensemble des territoires. Ce qui a permis au total l'émergence de 73 dossiers avec un nombre de porteurs de projets très diversifié et réparti sur l'ensemble du territoire.
- La connaissance et la maîtrise des thématiques ont constitué un atout pour avoir une dynamique de programmation dès le démarrage et instruire rapidement les dossiers.

- Freins ayant pu limiter l'efficacité de REACT-EU :

- Les complexités des dossiers en matière de transition énergétique avaient déjà pu être levées sur la programmation 2014 - 2020, l'instruction des dossiers, bien que restant lourde, n'a pas posé de nouvelles difficultés sur cette thématique, à l'exception parfois de la lourdeur de la vérification de la commande publique sur les pistes cyclables qui font parfois l'objet de d'accords cadre globaux avec les travaux routiers.
- En revanche, la période de crise sanitaire et de crise énergétique (liée à la guerre en Ukraine) a généré une augmentation des coûts et une pénurie de matériaux, amenant à un grand nombre d'avenants financiers et calendaires.

LA COHERENCE / L'ARTICULATION DES COFINANCEMENTS

- Malgré les champs d'intervention communs entre le FEDER et la Facilité pour la reprise et la résilience FRR en matière d'efficacité énergétique, les autorités de gestion n'ont pas rencontré de difficultés particulières en matière de double financement. Les Régions Bretagne et Sud PACA se sont appuyées sur leur partenariat avec l'Etat pour déterminer ce qui relevait de la FRR et ce qui relevait du FEDER. Le décalage de calendrier entre la FRR et le FEDER ont facilité les choses et a permis de soutenir au FEDER, les dossiers qui n'avaient pas sollicité de FRR.
- Les financements REACT-EU en matière de transition ont permis d'assurer une continuité entre les programmes 2014 - 2020 et 2021 - 2027.

D - PLUS-VALUE ET RESULTATS / IMPACTS

- Qualification de l'effet levier et de la plus-value de REACT-EU :

- **Incitativité** : Les forts taux de cofinancement ont constitué un atout à l'émergence de projets, mais la programmation à des taux élevés n'a pas été systématique dans ce domaine. Près de 10% des dossiers ont été financés à un taux de 100%, avec une prépondérance de l'utilisation de ce taux maximal dans les RUP. Ce sont au total 45% des dossiers qui ont été financés à un taux de cofinancement FEDER compris entre 100 et 80%.

- **Nature de la plus-value :**

- **Caractère déclencheur :** pour certains dossiers, le financement FEDER REACT-EU a eu un effet déclencheur. Certains dossiers, comme le Caribus à Mayotte, prévu depuis de nombreuses années ne pouvait pas être lancé par manque de financement. Le soutien d'une partie des travaux avec un taux de cofinancement à 79% a fortement incité à enclencher le projet.
En matière de gestion des déchets, la Nouvelle-Aquitaine a ouvert la voie du soutien du FEDER à l'économie circulaire qui était sur la période 2014-2020 très peu mise en avant.
- **Caractère amplificateur :** Pour les thématiques, comme l'efficacité énergétique, le développement des ENR, les transports collectifs, Le FEDER a permis de poursuivre les efforts entrepris par les régions pour réduire les consommations d'énergies et émissions de gaz à effet de serre et accroître la production d'EnR.

- **Résultats / impacts :**

- Capacité d'atteinte des objectifs et des résultats escomptés : Il n'a pas été possible dans le cadre de l'évaluation d'analyser les cibles des indicateurs, ceux-ci étant faiblement renseignés à ce stade. On peut toutefois s'attendre à une progression notamment dans le nombre de m² de bâtiments publics rénovés, dans la capacité de production d'énergie renouvelable, notamment via la méthanisation et dans le nombre de kilomètres de pistes cyclables réalisées.
- Types d'effets et impacts attendus / observés en fonction des thématiques d'intervention retenues :
 - **Un changement d'état d'esprit sur la transition écologique et énergétique :** La dynamique constatée tout particulièrement en matière de rénovation énergétique des bâtiments publics et sur les pistes cyclables sont de nature à montrer un changement d'état d'esprit des porteurs de projet sur ces sujets qui n'étaient jusqu'à présent pas jugés prioritaires. Le contexte sanitaire et la crise énergétique ont contribué au développement de ces deux thématiques.
 - ⇒ **En Région Sud PACA**, alors que la thématique de la mobilité douce tardait à se mettre en place, la crise sanitaire a constitué un véritable effet déclencheur au développement des pistes cyclables dans une optique de transport au quotidien. Cette démarche a été en parallèle impulsée par la mise en place d'un plan vélo à l'échelle régionale. Ce sont 22 tronçons de pistes cyclables, portés par des Agglomérations / métropole ou Départements, qui ont été soutenus à travers REACT. Nice Métropole présente désormais avec plus de 8,5 kms de pistes cyclables soutenues dans le cadre de REACT, le réseau urbain de pistes cyclables le plus structuré de la région PACA.
 - ⇒ **En Région Bretagne**, la dynamique de pistes cyclables est également enclenchée et REACT-EU a rencontré un succès avec l'ouverture de l'éligibilité du FEDER à la rénovation énergétique des bâtiments publics a rencontré un franc succès avec 21 bâtiments rénovés et la mobilisation de communes qui n'avaient jamais bénéficié de FEDER auparavant.
 - ⇒ **A La Réunion**, si l'investissement a été conséquent dans plusieurs thématiques (rénovation énergétique et confort thermique dans les écoles (22 opération pour un financement UE de 20,543 M€), aménagements urbains (18 opération pour un financement UE de 29,795 M€), alimentation en eau potable (5 opérations pour un financement UE de 9,873 M€), rénovation de l'éclairage public (12 dossiers pour un financement UE de 15,304 M€), une forte dynamique peut être constatée en termes de mobilité douce avec 33 dossiers concernant les mobilités douces amenant à un investissement du FEDER de 50,513 M€. La continuité cyclable sur l'Ile s'est ainsi fortement améliorée grâce à REACT-EU.
 - **Pérennité des investissements :** L'ensemble de ces opérations s'inscrivent dans une logique de pérennité et de résilience climatique qui ancrent ces investissements dans la durabilité.

- **Effet sur la reprise économique** : le lancement de l'ensemble de ces chantiers, qui ont été massifs dans certaines régions ont contribué à la reprise économique des entreprises du BTP, de travaux publics et des professionnels de l'énergie.

E - CONCLUSIONS / SYNTHÈSE

- Une thématique qui s'est inscrite dans la continuité avec la programmation du Mainstream de la période de programmation 2014 - 2020, tout en permettant aux Régions d'investiguer de nouveaux champs sur lesquels ils n'avaient pu mettre suffisamment de crédits jusqu'à présent (mobilité douce) ou qui n'avaient pas été jugés prioritaires compte tenu de la masse d'investissements à réaliser par ailleurs (rénovation énergétique du bâti largement concentrée sur les logements sociaux sur 2014 - 2020 et ouverte plus largement sur les bâtiments publics grâce à REACT-EU).
- REACT-EU a permis de dynamiser des thématiques qui sont éligibles sur la période de programmation 2021 - 2027 (mobilité durable, rénovation énergétique des bâtiments publics et dans une moindre mesure gestion des déchets testée en région Nouvelle-Aquitaine).
- Un changement d'état d'esprit des porteurs de projet publics en matière de transition énergétique du fait de la crise sanitaire et de la crise énergétique, avec une volonté plus ouverte d'investir sur la mobilité durable et l'efficacité énergétique et des taux d'intervention du FEDER qui ont fortement incités les porteurs de projets à investir dans ces domaines.
- Mise en œuvre :
 - Des difficultés maîtrisées sur les thématiques de la transition énergétique, mais une lourdeur des procédures pour lesquelles les simplifications ont été limitées
 - Un grand nombre d'opérations à gérer en fin de période de programmation qui amène à retarder le démarrage des programmes de la période 2021 - 2027.

4.3.7 FOCUS THEMATIQUE N°6 - COMPETITIVITE / EMPLOI / R&D

FOCUS SUR LES SOUTIENS EN FAVEUR DE LA COMPETITIVITE, DE L'EMPLOI ET DE LA RECHERCHE / INNOVATION DANS LE CADRE DE REACT-EU

A-ÉLÉMENTS DE BILAN

Les données de bilan attestent du poids très significatif des actions relatives à la compétitivité, à l'emploi et à la recherche / innovation dans la programmation REACT-EU sur le territoire national. En effet, il s'agit de l'une des thématiques ayant fait l'objet des soutiens FEDER/FSE les plus conséquents en réponse aux enjeux de compétitivité et d'emploi dans le contexte de la crise.

Au-delà de la thématique « Compétitivité R&D », le présent focus intègre des actions susceptibles d'avoir été classées dans le cadre du bilan dans la thématique « Actions RUP » ou dans la thématique « Education, formation et emploi » pour les actions FEDER/FSE relatives spécifiquement à l'accompagnement vers l'emploi - Voir *histogramme ci-dessous*. Ainsi, il convient de remarquer que le focus recouvre plusieurs sous-thèmes, une grande diversité de types d'actions, de modalités de soutien (subvention / IF) et des crédits émergeant sur deux fonds différents (FEDER, FSE).

Sur la période 2021-2023, si l'on prend en compte une approche plus restrictive (thématique FEDER « Compétitivité et R&D »), la thématique « Compétitivité / R&D » émerge en montants et en volume de projets comme la 3^{ème} thématique en termes de niveau de mobilisation de l'initiative REACT-EU derrière la thématique « Accompagnement » dans le cadre du PON FSE et la thématique « Environnement / transitions » au titre des PO FEDER régionaux. Dans le cadre de ce volet, 686 dossiers ont été programmés représentant 592 M€ de crédits FEDER.

La mobilisation du FEDER REACT-EU en faveur de la compétitivité et de la R&D sur la période 2021-2023

Nb dossiers programmés

686

Montants UE programmés

592,03 M€

Coût UE moyen

863,01 K€

Montants UE et CT et nb de dossiers par grand domaine



Concernant la thématique « Compétitivité / R&D », les types de projets programmés se déclinent comme suit classés par ordre décroissant en fonction des montants FEDER programmés :

- Le déploiement d'instruments financiers (29 dossiers, 263,9 M€ UE)
- Des investissements mobiliers du type achat de matériels / équipements (319 dossiers, 126 M€ UE)
- Des investissements immobiliers avec des opérations de rénovation / construction (128 dossiers, 87,37 M€ UE)
- Des projets de recherche publique / privée (67 dossiers, 81,15 M€ UE)
- Des tiers lieux, incubateurs et des actions visant à soutenir l'esprit d'entreprise (61 dossiers, 29,71 M€ UE)

Montants UE et CT et nb de dossiers par grand domaine

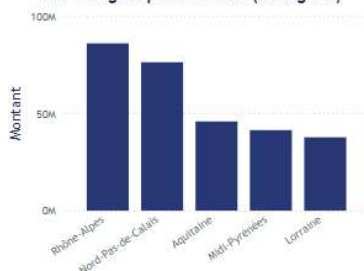


Par ailleurs, comme précisé plus haut, d'autres projets relatifs à la compétitivité ont été soutenus (cf. Actions RUP), telles que **des aides au fret** (107 dossiers, 48 M€ UE) ou encore **des créations de postes** pour des emplois culturels (18 dossiers, 924,7 K€ UE).

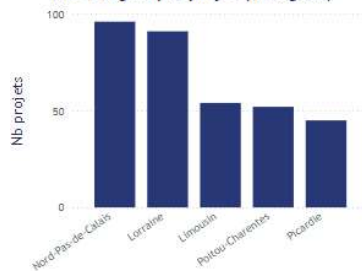
Concernant la thématique « Compétitivité / R&D » dans le cadre des PO FEDER régionaux, **certaines régions et certains programmes se démarquent tout particulièrement (voir graphiques ci-dessous) :**

- **Au niveau hexagonal :**
 - o **En volume de projets :** La Région Hauts-de-France (PO Nord-Pas-de-Calais - 1^{er} programme en nombre de projets programmés sur la thématique « Compétitivité / R&D »), la Région Grand Est (PO Lorraine Massif des Vosges), la Région Nouvelle-Aquitaine (PO Limousin) ;
 - o **En montants UE programmés :** La Région Auvergne-Rhône-Alpes (PO FEDER-FSE Rhône-Alpes - 1^{er} programme en ce qui concerne les crédits UE mobilisés sur la thématique « Compétitivité / R&D »), la Région Hauts-de-France (PO Nord-Pas-de-Calais), la Région Nouvelle-Aquitaine (PO Aquitaine).

TOP 5 région par montant (hexagone)

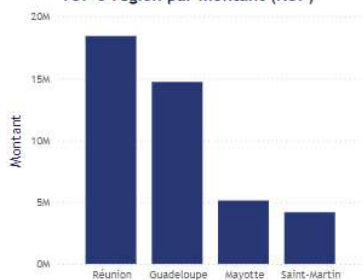


TOP 5 région par projet (hexagone)

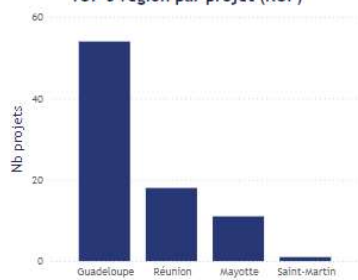


- Dans les régions ultrapériphériques : Deux territoires / régions se démarquent très clairement concernant la dynamique de projets et les montants UE alloués au titre de REACT-EU en faveur de la compétitivité, de l'emploi et de la R&D : **La Réunion** (1^{ère} région ultrapériphérique en termes de montants UE programmés sur cette thématique, 2^{ème} région en nombre de projets) et **la Guadeloupe** (1^{ère} région d'Outre-mer en nombre de projets et 2^{ème} si l'on prend en considérant les montants de crédits européens concentrés sur cette thématique).

TOP 5 région par montant (RUP)



TOP 5 région par projet (RUP)



Au-delà des chiffres de programmation, d'autres régions / programmes témoignent d'une stratégie de mobilisation importante de crédits REACT-EU sur les enjeux de compétitivité des TPE / PME, d'accès à l'emploi²⁶ ou encore de recherche / innovation et ont été intégrés au présent focus, telles que par exemple :

- La Région Pays-de-la-Loire ayant concentré une partie des crédits sur le volet « formation / emploi » afin de massifier l'intervention dans le cadre du dispositif « Visa Métiers » et mobilisé des crédits en faveur de la recherche / innovation à l'échelle régionale ;
- La Région Normandie au travers du déploiement d'instruments financiers et de soutiens en subvention aux TPE / PME normandes, notamment pour le secteur du tourisme ;
- Ou encore la Région Occitanie ayant mobilisé d'importants moyens sur le volet instrument financier dans le cadre du dispositif FOSTER TPE / PME et en subvention auprès du secteur touristique (notamment modernisation / montée en gamme d'hébergements touristiques).

Parallèlement aux interventions en faveur de la compétitivité et du développement de la R&D soutenues par le FEDER, REACT-EU a permis de financer des actions relatives à l'emploi dans le cadre des PO régionaux et du PON FSE (volet déconcentré et volet central). Dans le cadre des PO régionaux, des actions relatives à la formation et l'apprentissage et des plans de formation régionaux ont fait l'objet de cofinancements FSE (105 dossiers) représentant 167,6 M€ UE programmés. Par ailleurs, REACT-EU a permis de cofinancer dans le cadre du PON FSE 2014-2020 des actions d'accompagnement (724 dossiers, 748 M€ UE) avec de nombreux dispositifs renvoyant à des objectifs d'amélioration de l'accès vers l'emploi (insertion socio-professionnelle). Au regard de la maquette, le PON FSE sous l'Autorité de gestion de la DGEFP se présente logiquement comme le programme mobilisant le plus de crédits FSE et le plus grand nombre de projets dans le champ de l'emploi au titre de REACT-EU.

Dans le cadre du volet central, France Travail a mobilisé fortement les crédits REACT-EU en témoigne les données de bilan consolidées par la Mission des Projets Nationaux (MPN) de la DGEFP. Ainsi, 583 M€ de crédits FSE ont été délégués à France Travail. Sur la période 2021-2023, environ 641,5 M€ UE ont été programmés soit un taux de programmation de 110%. D'après les dernières données disponibles, 556,8 M€ ont été certifiés, ce qui porte le taux de certification à 95,5%. Les crédits FSE REACT-EU ont été alloués dans le cadre de plusieurs dispositifs détaillés dans la section C.

²⁶ En prenant en compte la thématique « Education, formation et emploi » dans le cadre des travaux de bilan

B - LA STRATÉGIE DE MOBILISATION DES CRÉDITS REACT-EU

En analyse globale, les Régions françaises ont fait le choix de **positionner REACT-EU de façon accrue sur le renforcement d'instruments financiers existants ou le déploiement de nouveaux instruments** dans le contexte de la crise (notamment outils de prêts rebond). En effet, 29 dossiers FEDER relatifs à des instruments financiers ont été programmés représentant 263,9 M€ UE (soit un coût UE moyen / dossier de 9,1 M€). Ainsi, les montants UE dédiés aux instruments financiers représentent **près de 45% du total des crédits UE REACT-EU consacrés à la thématique « Compétitivité / R&D »**.

Preuve de cet « engouement » dans le cadre de REACT-EU, **18 programmes opérationnels FEDER-FSE et 13 Régions** (Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Corse, Centre Val-de-Loire, Grand Est, Guadeloupe, Hauts-de-France, Île-de-France, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, PACA, Réunion) **ont programmé *a minima* 1 dossier « instrument financier »**.

Sur le FEDER, **les besoins très conséquents des entreprises pour engager la relance ont donné lieu à la mise en place de dispositifs complémentaires en aides directes** pour soutenir une grande diversité de projets (investissements mobiliers / immobiliers, tiers-lieux / incubateurs...).

En Région Nouvelle-Aquitaine, la stratégie de mobilisation de REACT-EU dans le champ de la compétitivité couplant instruments financiers (outil de co-investissement NACO) et subventions visait à redynamiser l'emploi et le développement économique régional. En ce sens, l'intervention au travers de REACT en aides directes a été très significative avec des montants équivalents à l'intégralité des fonds FEDER « mainstream » mobilisés plus tôt dans la programmation.

En revanche, on constate **un investissement moins conséquent des programmes sur la R&D, eu égard au volume de dossiers et aux montants UE programmés** (67 dossiers, 81,15 M€ UE). Pour autant, 14 programmes et 10 régions (Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Corse, Grand Est, Guadeloupe, Hauts-de-France, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, PACA, Pays-de-la-Loire) ont cofinancé au travers de crédits FEDER REACT-EU des opérations dans ce domaine.

En Pays-de-la-Loire, REACT-EU a été ciblé sur **le soutien des entreprises dans le champ de l'innovation et de la R&D** avec un ciblage TPE / PME. L'intégralité des crédits du PO 14-20 ayant déjà été programmés sur cette thématique, l'initiative REACT a constitué un « appel d'air » **bienvenu et bien accueilli par les réseaux d'innovation à l'échelle régionale**. Dans ce cadre, **deux thématiques ont été ciblées** s'articulant avec les orientations stratégiques prioritaires du Plan de relance et de la politique régionale : **la transition énergétique et la santé**. Ces thématiques s'intègrent également à l'écosystème régional de l'innovation ligérien : Pôle de compétitivité régional Atlanpôle Biothérapies, Université de Nantes (pôle « Capacités » et espace « Entreprises »), SATT « Ouest Valorisation », Université d'Angers (pôle Partenariats & Innovation), Le Mans Université (département Partenariats & Innovation), etc.

La mobilisation des crédits FSE sur la thématique « emploi » s'opère à différents niveaux / échelles :

- Au travers des **programmes opérationnels régionaux avec des stratégies d'intervention propres à chaque territoire** ;
- Au travers du **Programme Opérationnel National FSE** scindé en deux volets (volet déconcentré, volet central).

Concernant le PON FSE, il convient de remarquer que les dispositifs CRIL et CRIL+ ont permis d'apporter un premier niveau de réponse aux effets et besoins immédiats de la crise sanitaire (ex : achat de masques). **Les crédits REACT-EU ont été plutôt positionnés sur la crise sociale ayant découlé de la crise sanitaire**, avec un déploiement de soutiens sur les enjeux d'insertion socio-professionnelle et d'inclusion sociale. REACT-EU a ainsi été mobilisé dans **une logique de renforcement des mesures existantes en termes d'accompagnement global et de soutien aux parcours d'insertion**.

Dans le cadre du volet central, l'intervention de France Travail s'est inscrite dans les plans gouvernementaux actés à la sortie de la crise, en déployant **des dispositifs d'accompagnement renforcés et les plus intensifs auprès des publics du FSE** (demandeurs d'emplois, jeunes ...) en lien notamment avec les objectifs fixés par le Plan « 1 jeune, 1 solution ». Ce plan vise à offrir une solution à chaque jeune, au travers de l'activation de différents leviers (aides à l'embauche, formations, accompagnements, aides financières aux jeunes en difficulté, ...) ²⁷. Les soutiens alloués au titre du volet central n'ont pas permis uniquement de cofinancer les actions de France Travail, mais également celles de l'APEC (ex. dispositif « Nouveaux horizons » sur l'accompagnement des cadres en chômage de longue durée - plus de 12 mois pour un retour vers l'emploi avec 4,4 M€ de crédits FSE REACT-EU mobilisés).

S'agissant de France Travail, REACT-EU a permis d'**abonder des dispositifs existants**, mais également de **soutenir de nouveaux dispositifs au travers de crédits FSE**, notamment le Contrat Engagement Jeunes (CEJ), Avenir Pro et Parcours Emploi Santé (PES) - *Plus de détails sur ces dispositifs dans la section suivante.*



C - PRÉSENTATION DES ACTIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UN FINANCEMENT REACT-EU

PRÉSENTATION ET ILLUSTRATION DES TYPES DE PROJETS SOUTENUS :

Nota : Dans le cadre de l'analyse, ont été différenciés les soutiens alloués au travers de crédits FEDER sur les enjeux de compétitivité et d'innovation (cible « entreprises ») des soutiens au travers de crédits FSE autour d'enjeux relatifs à l'emploi.

Comme précisé plus haut, le type d'action ayant concentré les montants FEDER les plus élevés dans le champ de la compétitivité renvoie au **déploiement et la mise en œuvre d'instruments financiers**. Parmi ces derniers, on retrouve notamment :

- **Le déploiement de prêts rebond, puis du prêt relance** (prêts à la trésorerie) **et de fonds de garantie** en réponse aux conséquences socio-économiques de la crise COVID, notamment mis en œuvre par Bpifrance. Ainsi, plus d'1 dossier « IF » sur 2 a été mis en œuvre par Bpifrance (15 dossiers sur 29) pour un montant programmé UE s'élevant à 151,3 M€ ayant permis de prêter près de 509,2 M€ aux PME (montants des prêts consommés en prenant en compte les montants Bpifrance et FEDER). Le prêt rebond / relance a été un dispositif proposé aux autorités de gestion par l'ANCT et Bpifrance dès avril 2020, identifié comme pouvant être compatible et pertinent au travers de la mobilisation de crédits FEDER. L'enjeu consistait à mobiliser des crédits FEDER en direction d'entreprises qui faisaient face à d'importantes difficultés en termes de trésorerie. Un accord de financement type a été proposé aux autorités de gestion afin de programmer rapidement des fonds FEDER auprès de ces fonds de prêts gérés par Bpifrance. Dans le cadre de REACT-EU, il s'agit de la 1^{ère} fois qu'un instrument financier national était proposé aux autorités de gestion. En outre, ce dispositif sécurisé a permis aux dernières autorités de gestion françaises n'ayant pas encore mis en œuvre d'instruments financiers au travers des crédits FEDER « mainstream » de les expérimenter en fin de programmation, ouvrant des perspectives pour la programmation 2021-2027.

²⁷ Site internet jeunes.gouv.fr

Zoom projet - Fonds de prêt relance Auvergne-Rhône-Alpes REACT-EU

Dans le cadre du PO Rhône-Alpes 2014-2020, l'Autorité de gestion a fait le choix de mobiliser 58,7 M€ UE au titre d'un **fonds de prêt relance** en partenariat avec Bpifrance et afin d'apporter un soutien en trésorerie auprès des TPE et PME sur le territoire régional.



Mis en œuvre spécifiquement dans le contexte de la crise, cet instrument financier vise à lutter contre les impacts socio-économiques de la crise COVID et à préparer la relance de l'économie régionale. En ce qui concerne les modalités, il correspond à un **prêt sur une période de 5 à 7 ans avec un différé de remboursement de 1 à 2 ans**. Ce prêt comporte l'intérêt d'être accordé aux entreprises sans prise de garantie sur les actifs de l'entreprise ou le

- **Le renforcement / l'abondement de dispositifs régionaux** ayant déjà bénéficié de crédits FEDER « mainstream » sur la période 2014-2020. C'est par exemple le cas de l'IF FOSTER TPE / PME en Région Occitanie, mais aussi de l'outil de co-investissement NACO en Région Nouvelle-Aquitaine.

Zoom projet - Abondement de la dotation au fonds de fonds : FOSTER TPE-PME REACT-EU

Dans le cadre des PO FEDER-FSE Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, l'initiative REACT-EU a permis d'**abonder l'instrument financier FOSTER TPE / PME** au travers de la mobilisation de 25 M€ UE dans le cadre de REACT-EU.



De manière complémentaire aux soutiens alloués en subvention, ce choix stratégique avait vocation à **renforcer l'offre de financement régional auprès des entreprises en Occitanie** au travers de deux outils financiers : 1- Un mécanisme de **garantie d'emprunts bancaires adossée à un prêt** (mis en œuvre par le réseau régional Banque Populaire et Caisse d'Épargne) et 2- Des **prêts à l'innovation** (proposés par l'association CREALIA). Géré par l'intermédiaire du FEI, cet instrument financier a bénéficié des fonds FEDER plus tôt dans la programmation au titre des deux programmes.

Les investissements mobiliers (achat d'équipements / matériels) auprès des entreprises au moyen de subvention émergent comme le type d'action concentrant le plus grand nombre de dossiers (319 dossiers, 126 M€ UE). Parmi les projets programmés, on retrouve notamment : des programmes d'investissement pour le secteur industriel, des investissements visant à engager la transformation numérique des entreprises, la création de nouvelles lignes de production pour augmenter la productivité, etc.

Zoom projet - Modernisation d'une ligne de sciage moyen et gros bois du Jura

A titre d'exemple, l'initiative REACT-EU a permis de cofinancer le projet de la **Scierie Renaud** visant à moderniser et consolider les lignes de sciage à Labergement-Sainte-Marie. Il s'inscrit dans l'OS 9.1 « Accompagner la reprise de l'économie » du PO Franche-Comté Massif du Jura.



Cette opération consiste en la **mise en place d'équipements de dernière génération** afin d'accroître de façon durable la productivité et représente un investissement en coût total éligible de 3,095 M€ pour une subvention FEDER représentant **1,39 M€ programmés**.

Par ailleurs, REACT-EU a permis de soutenir des **investissements immobiliers**, représentant 128 dossiers pour un montant UE de 87,37 M€ comportant des opérations de création ou de modernisation de sites de production / bâtiments d'entreprises, la réhabilitation de zones d'activités économiques (ZAE), ou encore des projets de création ou de montées en gamme d'hébergements touristiques.

Zoom projet - Nouvelle implantation industrielle R&D et Logistique Fargeot

Dans le cadre du PO FEDER-FSE Aquitaine, les fonds REACT-EU ont par exemple permis de soutenir le projet de **nouvelle implantation industrielle de la société Fargeot & Cie**, spécialisée dans certains types de chaussures (pantoufles, charentaises, chaussures confort et thérapeutiques). Ce projet fait état d'un montant UE programmé de 307 K€ pour un coût total éligible de 3,071 M€ (taux d'intervention de 10%).



Cette opération correspond à la **construction d'un nouveau bâtiment de 4 000 m² dans le parc d'Aquitaine à Saint-André de Cubzac**, afin de regrouper les activités logistiques de l'entreprise et d'installer un laboratoire de fabrication. Elle vise à créer de l'emploi et attirer de nouveaux talents sur le territoire dans le cadre du développement de son activité économique. En effet, il est prévu l'installation sur le site d'une vingtaine de salariés, un effectif qui devrait doubler en l'espace de 3 ans. En parallèle, le site de Thiviers en Dordogne sera consacré essentiellement à la fabrication.

En parallèle des opérations relatives à la compétitivité, les fonds REACT-EU ont accompagné des **projets de recherche publique-privée** (67 dossiers, 81,15 M€ UE). Le coût moyen UE de ces projets s'élève à 1,21 M€. On retrouve une diversité d'opérations, même si certaines thématiques sont récurrentes (ex. recherche dans le domaine de la santé). Concernant la santé, plusieurs projets ont concerné des travaux de recherche sur le coronavirus (*voir quelques exemples ci-dessous*) :

- **Région Auvergne-Rhône-Alpes** : COVID Aura Translate - Bioaster, Phénotypage Immuno-Métabolique (IM) et prise en charge de la COVID-19 : Spécificité des acteurs et du territoire d'Auvergne : CAUVIM-19 - Université Clermont-Auvergne
- **Région Grand Est** : COVIDOMICS IA - Compréhension de la variabilité inter-individuelle de COVID-19 et de son syndrome post-infectieux (COVID long) - Université de Strasbourg, MolAI4Cryo : Modeling and Artificial Intelligence applied to Cryo-EM 3D structures to fight COVID and AMR - Université de Lorraine, CoviDetec : Détection de marqueurs COVID dans le volatilité humaine - Twistaroma
- **Région Hauts-de-France** : Covid-19 Inflammation Infection (Covid21) - Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale, Covid-19 Inflammation Infection (Covid 21) - Université de Lille, Covid-Evolution - Centre Hospitalier Universitaire de Lille, Pancoronavirus - Institut Pasteur de Lille

Mais, REACT-EU a également soutenu des projets de recherche dans d'autres domaines et/ou avec des applications plus transversales. A titre d'exemple, le projet « TRANSFEE CONTINUUM » de l'Université de Nantes présenté ci-dessous a vocation à être appliqué dans les domaines de la transition énergétique, de la santé ou encore du numérique.

Zoom projet - TRANSFEE CONTINUUM - Université de Nantes

Dans le cadre du PO FEDER-FSE Pays-de-la-Loire, REACT-EU a contribué au projet « TRANSFEE CONTINUUM » porté par l'Université de Nantes à hauteur de 800 K€ UE (taux d'intervention de 100%).



Inscrit dans le cadre du CPER 2021-2027, ce projet vise à mettre à disposition de l'équipe Bioprocédés Appliqués aux Microalgues (BAM) de l'Université de Nantes rattachée au GEPEA (laboratoire spécialisé en Génies des Procédés, Environnement et Agroalimentaire) un Plateau Technique destiné à l'exploration du potentiel de la bioressource algale. En pratique, il s'agissait de financer 9 équipements de pointe répartis en deux volets distincts (cf. Synergie) des équipements de criblage / sélection / caractérisation haut débit de cultures de souches en petits volumes et d'équipements analytiques de caractérisation biochimique de fractions.

Sur le volet « emploi », les opérations soutenues sont très diverses et cofinancées soit au titre des programmes opérationnels régionaux, soit dans le cadre du PON FSE 2014-2020. L'intervention des crédits FSE en faveur de l'emploi a été très importante au titre de REACT-EU, ce qui se justifie au regard des conséquences socio-économiques de la crise du Covid-19. Certains dispositifs ont fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre du focus thématique :

- Le dispositif Visa Métiers en Région Pays-de-la-Loire :

Zoom projet - Le dispositif « Visa Métiers »

A titre d'exemple, la Région Pays de la Loire a concentré la mobilisation des crédits FSE sur le dispositif « Visa Métiers » (18,650 M€ FEDER, avec un taux d'intervention de 100%). En Pays-de-la-Loire, les élus régionaux ont souhaité accroître l'offre régionale de formation (augmentation de 20% du nombre de places en formation pour un public « demandeurs d'emploi » peu qualifié) avec l'objectif de favoriser l'accès à des formations qualifiantes pour des secteurs en tension (industrie, BTP, transport / logistique, tourisme, agriculture et agro-alimentaire).

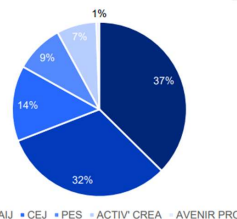


L'enjeu consistait à anticiper les besoins de compétences et de qualification des employeurs sur les territoires ligériens pour engager une reprise économique progressive et ramener le plus grand nombre de personnes en situation de formation post-crise.

- Plusieurs dispositifs déployés dans le cadre du PON FSE au titre du volet central :

Concernant France Travail, les crédits REACT-EU ont permis d'accompagner les dispositifs suivants :

- o L'accompagnement global (37% des montants REACT EU alloués à France Travail) visant l'insertion des publics éloignés de l'emploi cumulant des difficultés d'accès à l'emploi et des freins périphériques / sociaux
- o L'accompagnement intensif des jeunes (AIJ) représentant 32% des montants FSE avec un ciblage sur les jeunes de moins de 30 ans demandeurs d'emplois
- o Le Contrat d'Engagement Jeunes (CEJ) représentant 14% des montants FSE, un contrat en direction des jeunes de 16 à 25 ans révolus (ou jusqu'à 29 ans pour les personnes disposant d'un



Source : Bilan de la consommation des crédits REACT-EU 2021-2023, MPN - DGEFP

statut de travailleur handicapé) prévoyant un accompagnement individuel et intensif d'une durée pouvant aller jusqu'à 12 mois (ou 18 mois pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi) et visant une entrée rapide et durable dans l'emploi

- **Active Créa (7% des crédits FSE REACT-EU)**, un dispositif ouvert à tous les demandeurs d'emploi sur un parcours de 3 mois maximum et ayant vocation à envisager la création d'entreprise comme une opportunité / alternative de reprise d'activité
- **Le dispositif Parcours Emploi Santé (PES) correspondant à 9% des crédits REACT-EU** et pouvant être mobilisé par tout demandeur d'emploi de plus d'un an, prévoyant un parcours de 6 mois maximum et ayant vocation à comprendre l'impact de la situation de santé d'un demandeur d'emploi sur son parcours de retour à l'emploi, à mettre en place un accompagnement adapté de la recherche d'emploi ou de formation en lien avec sa situation de santé et ses compétences et à bénéficier d'un soutien spécifique le cas échéant (soutien psychologique, parcours de soin, démarche éventuelle de reconnaissance de handicap)
- **Avenir'Pro (1% des montants FSE REACT-EU)** ciblant les lycéens en dernière année de lycée professionnel (CAP-BEP et/ou Bac Pro) et visant à les accompagner dans la construction de leur projet professionnel

Zoom projet - Le dispositif « Parcours Emploi Santé »

En tant qu'organisme intermédiaire dans le cadre du PON FSE 2014-2020, France Travail s'est vu déléguer une partie de l'enveloppe dans le cadre d'une convention de subvention globale avec la Délégation générale à l'emploi et la formation professionnelle (DGEFP).

Face au constat d'une **recrudescence des freins périphériques liés à la santé** pour les publics demandeurs d'emploi (cf. résultats de l'enquête auprès des conseillers France Travail menée en 2021), France Travail a mis en œuvre le **dispositif « Parcours Emploi Santé » (PES)**, faisant l'objet d'un appel à projet entre mars 2022 et décembre 2023.



D'une durée comprise entre 4 et 6 mois, l'accompagnement auprès des publics demandeurs d'emploi dans le cadre de la prestation PES comprend **3 étapes** :

- 1- **Une phase de diagnostic 360° avec la réalisation d'un entretien individuel et personnalisé** (analyse de la situation globale du demandeur d'emploi, impacts des problématiques de santé sur son parcours professionnel) ;
- 2- **Un accompagnement et un suivi personnalisé, psychosocial et professionnel** pouvant être proposé à l'issue du diagnostic (formation professionnelles adaptées aux capacités et aux objectifs, psychologue référent tout au long du parcours, ateliers de remobilisation et bilans de compétences, consultations médicales régulières, mise en situation professionnelle au travers de stages ou de Périodes de Mise en Situation et Milieu Professionnel - PMSMP) ;
- 3- **Une phase de bilan pour identifier des perspectives en fin de parcours et un accompagnement vers l'insertion professionnelle** avec la personne accompagnée dans le cadre du dispositif (accompagnement du bénéficiaire dans sa recherche d'emploi, adaptation du poste de travail, suivi régulier après l'embauche).

D - RETOUR D'EXPERIENCE CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE

ANALYSE DE MISE EN ŒUVRE

- **Des facteurs de réussite** : De manière transversale, les Autorités de gestion régionales sollicitées dans le cadre du focus thématique ont mis l'accent sur le taux d'intervention UE très élevé, pouvant aller jusqu'à 100% des dépenses éligibles ayant renforcé l'attractivité des crédits européens en période de crise. Sur le FEDER, les Autorités de gestion ont priorisé des projets matures et structurants en lien avec l'objectif de consommation des fonds REACT-EU d'ici au 31 décembre 2023. En Pays de la Loire sur la R&D, REACT-EU a été l'occasion d'expérimenter une approche par appel à projets afin de sélectionner les projets en cohérence avec la Stratégie régionale de Spécialisation intelligente. L'Autorité de gestion a également fait le choix d'être relativement stricte sur les catégories de dépenses prises en compte sur les projets de R&D afin de simplifier le plus possible la gestion (écarter les plus petites dépenses avec des justifications « chronophages »). Cette approche a été maintenue concernant les procédures de sélection et le ciblage thématique (cf. articulation avec la RIS3) sur la période 2021-2027.

Sur le volet FSE, la Région Pays-de-la-Loire a fait le choix d'abonder un dispositif régional répondant aux attentes des publics demandeurs d'emploi en proposant des parcours de formation individualisés (augmentation du nombre de places en formation, favoriser la continuité des formations, assouplissement des conditions pour les demandeurs d'emploi, digitalisation des parcours de formation...) avec un ciblage sur des secteurs en tension dans un contexte de crise. La Région a également déployé un BSCU Formation professionnelle sur le dispositif Visa Métiers, reconduit sur la période 2021-2027 et permettant de réduire les délais de traitement en phase de paiement.

En Région Nouvelle-Aquitaine, l'expérience REACT-EU a également « boosté » la réflexion autour des OCS, mis en place de manière plus intensive pour simplifier la justification. Afin de gérer l'afflux de dossiers dans le cadre de REACT-EU, la Région Nouvelle-Aquitaine a mobilisé des contrats de projets avec 15 à 20 contrats supplémentaires dans les services instructeurs, 3 à 4 sur les fonctions « finances » et 2 ETP concernant les systèmes d'information. REACT-EU a également permis de professionnaliser la gestion des fonds UE en interne avec la mise en place d'un « club des instructeurs ».

Concernant le PON FSE, la MPN identifie principalement la manne financière disponible ayant permis d'amplifier les soutiens sur des dispositifs de France Travail répondant à des besoins accrus en situation de crise pour les publics demandeurs d'emploi, mais aussi d'expérimenter / tester de nouveaux dispositifs (CEJ, dispositif PES, Avenir Pro). A ce titre, il convient de préciser que le Contrat Engagement Jeunes et le dispositif Avenir Pro ont été à nouveau conventionnés dans la nouvelle programmation. Afin de relever ce défi, France Travail a déployé des outils de simplification (coûts standards unitaires pour justification des dépenses, externalisation de la réalisation des CSF, ...).

- **Freins ayant pu limiter l'efficacité de REACT-EU :** Les principales difficultés rencontrées sont partagées par les autorités de gestion, qu'il s'agisse de la Région (PO FEDER-FSE régionaux) ou de la DGEFP :
 - o **Des délais très resserrés pour instruire et payer les dossiers malgré des demandes de report de la date de fin d'éligibilité des dépenses pour REACT-EU :** Cette difficulté calendaire a pu contraindre par exemple certains porteurs à ne pas pouvoir achever leur programme de R&D au travers des crédits FEDER REACT ;
 - o **Une charge de travail très importante en termes de gestion,** ayant pour conséquence des effets de décalage sur le lancement et la montée en charge de la programmation 21-27, y compris sur le PON FSE. Comme en témoigne la MPN de la DGEFP, France Travail n'a pu lancer la programmation 21-27 qu'à partir de l'année 2024.

LA COHERENCE / L'ARTICULATION DES COFINANCEMENTS

- **Cohérence vis-à-vis des dispositifs extérieurs au programme, notamment la FRR :** Concernant l'articulation vis-à-vis de la FRR, la Région Nouvelle-Aquitaine a mentionné l'organisation de réunions régulières avec l'ANCT, la mise à disposition d'un guide et la dynamique partenariale en local vis-à-vis de la Préfecture de Région pour « minimiser » les risques de double-financement (identification de lignes de partage). Pour autant, les Conseils régionaux sollicités précisent que la coordination stratégique n'a pas toujours été fluide, en raison notamment d'un manque d'information des services de l'Etat en local sur les mesures / dispositifs où l'on retrouvait des crédits FRR. En pratique, la concurrence de financements a été plus limitée sur le volet aides aux TPE-PME que sur le volet transition énergétique (notamment rénovation du bâtiment public).
- **Cohérence vis-à-vis des autres priorités et dispositifs déployés au titre de la politique de cohésion :** En transversalité, l'articulation vis-à-vis des autres mesures des programmes n'a pas posé de difficultés particulières, dans un contexte où la majorité des crédits FEDER « mainstream » avaient été consommés en amont du lancement de REACT-EU.

D- - PLUS-VALUE ET RESULTATS / IMPACTS

- Qualification de l'effet levier et de la plus-value de REACT-EU :

- **Incitativité** : Comme mentionné plus tôt, les crédits REACT-EU ont été incitatifs pour les porteurs de projets, avec des taux bien supérieurs aux crédits FEDER-FSE « mainstream » 2014-2020 même si sur certains dispositifs les niveaux d'aide ont été limités par l'application des régimes d'aides d'Etat.
- **Nature de la plus-value** : La plus-value de REACT-EU diffère en fonction des fonds (FEDER, FSE) et de la nature du projet. En lien avec les entretiens menés dans le cadre du focus, on relève :
 - **Un effet déclencheur**, pour les opérations de R&D où les crédits FEDER REACT-EU ont pu être une condition de réalisation des projets (le plus souvent des start-ups en phase de développement) mais aussi pour certains dispositifs expérimentés au niveau local dans le cadre de REACT-EU au titre du PON FSE ;
 - **Un effet amplificateur**, en renforçant les moyens de France Travail pour déployer ses actions sur le territoire (abondement de dispositifs existants, lancement de nouveaux dispositifs) et en augmentant de façon significative les crédits FSE en faveur de certains dispositifs de formation (ex. dispositifs « Visa Métiers » en Pays de la Loire) ou encore les crédits FEDER déployés dans le cadre des instruments financiers ;
 - **Un effet accélérateur** pour la réalisation d'investissements mobiliers ou immobiliers pour des TPE/PME qui auraient probablement reporté dans le temps certains investissements dans le contexte de la reprise économique post-crise du COVID-19 en l'absence des dispositifs de relance déployés dans le cadre de REACT-EU

- Résultats / impacts :

Les chiffres disponibles sur les dispositifs FSE étudiés dans le cadre du focus attestent d'une atteinte très satisfaisante des objectifs quantitatifs. Au regard des éléments de bilan fournis par la DGEFP, **961 542 participants²⁸** ont été accompagnés dans le cadre des dispositifs déployés par France Travail au titre de l'initiative REACT-EU, portant le taux d'atteinte de la cible à 99%.

Dispositifs	Participants prévisionnels	Participants réellement accompagnés au 01/03/24	Atteinte de la cible
Accompagnement intensif/individualisé des jeunes	384 672	425 140	111 %
Accompagnement global	288 516	269 887	94 %
Contrat d'Engagement Jeune	183 706	161 492	88 %
Activ' Créa	70 560	68 598	97 %
Parcours Emploi Santé	27 710	24 790	89 %
Avenir Pro'	13 401	11 635	87 %
TOTAL *	968 565	961 542	99 %

Source : Bilan de la consommation des crédits REACT-EU 2021-2023, MPN - DGEFP

²⁸ Cet indicateur ne prévoit pas d'écarter les doublons. Ainsi, certains participants sont susceptibles d'avoir participé à plusieurs dispositifs.

Dans le champ de la compétitivité, de l'innovation et de l'emploi, plusieurs effets / impacts peuvent être escomptés en lien avec les dispositifs déployés dans le cadre de l'initiative REACT-EU :

- **Un impact significatif en faveur de la reprise de la dynamique d'investissement et de développement économique des TPE et PME :** L'intervention au travers de REACT-EU en faveur des investissements mobiliers / immobiliers couplés au déploiement d'instruments financiers (garantie, prêt, capital-investissement) a contribué à la relance économique. Ces dispositifs ont favorisé le renforcement de leur trésorerie et leur capacité à investir suite à la crise. Les instruments financiers ont permis de massifier les interventions et de toucher un panel très large d'entreprises au travers du FEDER REACT-EU. Ainsi, **4106 entreprises ont notamment été bénéficiaires d'un outil financier dans le cadre d'un IF déployé par Bpifrance au titre de REACT-EU.**

Tableau récapitulatif - Etat des lieux IF Bpifrance REACT-EU à la clôture 2014-2020

Région	Périmètre régional	Intitulé du dispositif	Nombre de bénéficiaires finaux
Auvergne-Rhône-Alpes	Auvergne-Rhône-Alpes	Rebond	462
	Auvergne-Rhône-Alpes	Relance	1699
Centre-Val de Loire	Centre-Val de Loire	Cap rebond	138
	Centre-Val de Loire	Cap rebond 2 (relance)	248
Grand Est	Lorraine	Rebond	157
Ile-de-France	Île-de-France	Rebond	753
Réunion	Réunion	Rebond	124
Bourgogne-Franche-Comté	Bourgogne	Relance	212
	Franche-Comté	Relance	223
Hauts-de-France	Nord-Pas-de-Calais	Relance	20
	Picardie	Relance	12
	Nord-Pas-de-Calais	PFI	5
	Picardie	PFI	5
Normandie	Normandie	Relance	48
TOTAL			4106

- **Un impact favorable à la pérennisation et la création d'emplois post-crise :** Dans les champs de la compétitivité (FEDER) et de l'insertion professionnelle (FSE), le maintien des emplois existants et la création d'emplois (ou le retour vers l'emploi) constituent des objectifs prioritaires dans le cadre des dispositifs soutenus au travers de REACT-EU sur les territoires.

 **Concernant le dispositif « Visa Métiers »**, la Région Pays de la Loire s'appuie sur les données du Cariforef pour évaluer l'impact du Pacte régional au travers d'une enquête auprès des stagiaires ayant suivi une formation du Conseil régional et de France Travail, 6 et 12 mois après leur sortie de formation. Ce suivi de cohortes renvoie à un périmètre plus large que le dispositif « Visa Métiers » et du FSE. Pour autant, il permet de rendre compte des effets des dispositifs régionaux de formation.

S'agissant de la cohorte 2022, le bilan à 12 mois met en évidence une **progression de l'accès à l'emploi** :

- **8 stagiaires sur 10 ont obtenu un emploi d'au moins un mois dans les 12 mois ayant suivi leur formation** qu'ils soient en situation d'emploi ou non au moment de la réalisation de l'enquête ;
- **L'accès à l'emploi a connu une croissance de 18% entre les enquêtes à 6 et 12 mois.**

En outre, le taux d'accès à l'emploi²⁹ apparaît plus favorable pour les stagiaires du dispositif Visa Métiers avec un taux d'accès à l'emploi de 86% que pour les stagiaires du dispositif d'Aide Individuelle à la Formation - AIF (80%) mobilisable par les conseillers France Travail au bénéfice d'un demandeur d'emploi pour prendre en charge tout ou partie du coût d'une formation. Par ailleurs, le taux de parcours « réussis » s'élève à 90%. Cet indicateur prend en compte les stagiaires de la cohorte 2022 en emploi, ayant occupé un emploi d'au moins un mois au cours de l'année ayant suivi la formation, en phase de création d'activité ou en situation de formation 6 mois après leur sortie de formation.



L'équipe de Teritéo a mené une enquête en ligne entre fin septembre et début novembre 2024 auprès des bénéficiaires finaux de l'IF FOSTER TPE / PME en Région Occitanie³⁰ (intégrant les bénéficiaires de l'IF au titre du FEDER « mainstream » et du FEDER REACT-EU). Parmi les différents types d'effets, la pérennisation de l'activité et le maintien de l'emploi existant émerge comme le principal effet identifié par les bénéficiaires finaux : 59,3% des répondants déclarent que l'aide a eu un effet « fort » à « très fort » de l'aide sur la pérennisation / le maintien de l'emploi. Derrière cet item, ils identifient notamment deux autres types d'effets : l'évolution du chiffre d'affaires (48% des répondants) et l'amélioration de la productivité de l'entreprise (46,2% des répondants).

- **Un impact positif en faveur de la structuration de l'écosystème de l'innovation et du renforcement de l'engagement des entreprises dans des démarches d'innovation :** En Pays de la Loire, les soutiens REACT-EU aux projets de R&D ont contribué à la structuration de l'écosystème de l'innovation à l'échelle régionale dans plusieurs domaines d'excellence (santé, transition énergétique, numérique) et au renforcement de l'innovation dans les entreprises ligériennes. La subvention européenne a eu un effet « booster » d'un point de vue financier, favorisant l'effet levier sur les investissements privés.

- Enseignements transversaux

- **Capacité à cibler les publics fragilisés par la crise :** Les entretiens menés dans le cadre des travaux d'évaluation REACT-EU et de précédentes missions réalisées par le cabinet Teritéo confirment l'accentuation de la fragilité des publics demandeurs d'emploi lors de la crise sanitaire. En effet, les freins périphériques apparaissent plus marqués pour ces derniers par rapport aux années précédentes (santé, mobilités, logement, difficultés familiales, rapports sociaux ...). Ainsi, si les publics visés sont relativement similaires au FSE « mainstream » (jeunes, bénéficiaires du RSA, ...), leur situation s'est fragilisée en période de crise. Dans le cadre du volet central, certains dispositifs ont été déployés au titre de REACT-EU pour traiter plus spécifiquement de ces nouveaux enjeux (ex. dispositif Parcours Emploi Santé). En revanche, la fragilité des entreprises accompagnées au travers des crédits FEDER REACT-EU est à nuancer. REACT-EU a contribué à un « choc économique » favorable à la relance et a bénéficié de manière directe ou indirecte à de nombreuses entreprises. Néanmoins, les entreprises accompagnées en aides directes constituent des publics que l'on retrouve « habituellement » sur le FEDER (c'est-à-dire hors contexte de crise), en capacité de répondre aux exigences réglementaires et disposant donc des moyens d'ingénierie et de trésorerie nécessaires. Enfin, si les entreprises qui ont bénéficié des instruments financiers sont plus diversifiées, les acteurs bancaires semblent avoir privilégié des entreprises aux capacités économiques avérées.

²⁹ Le taux d'accès à l'emploi regroupe les anciens stagiaires de la cohorte 2022 occupant un emploi à 12 mois et ceux ayant connu une situation d'emploi d'une durée supérieure ou égale à un mois au cours des 12 mois après la formation.

³⁰ Cette enquête a été réalisée dans le cadre de l'évaluation d'impact du FEDER en faveur du numérique et de la compétitivité des entreprises en Région Occitanie au titre des PO Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées Garonne 2014-2020 (démarche évaluative en cours de réalisation à la date de rédaction du rapport d'évaluation REACT-EU).

- **Pérennité des effets** : Sur la thématique « Compétitivité / R&D / Emploi », il apparaît difficile d'être conclusif sur la pérennité des effets observés. En effet, le contexte socio-économique instable des dernières années rend plus incertain le caractère pérenne des effets sur des paramètres tels que l'emploi ou le chiffre d'affaires pour les entreprises soutenues ou encore sur la situation en emploi durable des publics accompagnés au travers des dispositifs FSE dans une perspective de moyen / long terme. Sur ce volet, les effets / impacts peuvent être « percutés » par des effets de conjoncture et différents facteurs externes (inflation, crise énergétique, crises géopolitiques...).
- **Poursuite sur 2021-2027** : Certains dispositifs connaissent une suite sur la période de programmation 21-27. C'est par exemple le cas des dispositifs Contrat Engagement Jeunes et Avenir Pro poursuivis dans le cadre du volet central du programme national FSE 2021-2027. Sur le FEDER, on observe par ailleurs une montée en puissance des instruments financiers dans le cadre de la génération 21-27 et certaines modalités de mise en œuvre et/ou typologies d'actions ont été reconduites, à l'image du lancement d'un 1^{er} appel à projets R&D dans le cadre du programme régional 21-27 en Pays de la Loire.

E - CONCLUSIONS / SYNTHÈSE

- Concernant les interventions en faveur de la compétitivité des entreprises, de la recherche / innovation et de l'emploi, l'initiative REACT-EU a permis d'**éviter une rupture de financement** et d'**opérer la transition entre la période 2014-2020 et la période 2021-2027**.
- Pour autant, cette enveloppe supplémentaire a induit **une charge très importante sur les équipes** au niveau des autorités de gestion pour parvenir à consommer les fonds REACT-EU dans des délais très resserrés, alors même que cette charge de travail n'a pas toujours donné lieu à une évolution à la hausse des moyens humains. Les enjeux de consommation des fonds REACT-EU et de gestion de la clôture 14-20 ont été prioritaires, impliquant un effet de décalage pour la programmation 2021-2027.
- Enfin, **certaines autorités de gestion ont capitalisé sur l'expérience REACT-EU afin de nourrir les modalités de mise en œuvre 2021-2027**. A titre d'exemple, la Région Pays de la Loire a mis en place des instructions croisées entre la direction Europe et les directions opérationnelles sur les projets de recherche / innovation, une approche permettant de coupler expertise technique FESI et expertise thématique qui a été pérennisée sur le programme régional 2021-2027. En Nouvelle-Aquitaine, l'expérience REACT-EU a également constitué un point d'appui pour approfondir les perspectives de simplification dans le cadre de la programmation 2021-2027, notamment au travers du déploiement des OCS.

4.3.8 FOCUS THEMATIQUE N°7 - SANTE

FOCUS SUR LES SOUTIENS EN FAVEUR DE LA SANTE DANS LE CADRE DE REACT-EU

A-ELEMENTS DE BILAN

Dès le début 2020, l'Union européenne a réagi à la pandémie de COVID-19. En mars et avril 2020, en lançant les initiatives d'investissement en réaction au coronavirus (CRII et CRII+), la Commission européenne a, entre autres, élargi le champ d'éligibilité de la politique de cohésion aux investissements dans les services de santé. Cela s'est poursuivi en décembre 2020 avec l'initiative REACT-EU.

Au niveau européen, 18 % des ressources REACT-EU³¹ ont été allouées à la santé, soit près de 8 milliards d'euros, dotation la plus importante après les fonds attribués à l'emploi.

En France, 14 % des ressources REACT-EU ont été affectées au domaine de la santé et arrive en quatrième place des dotations FEDER programmées.

La mobilisation du FEDER REACT-EU en faveur de la santé sur la période 2021-2023

Nb dossiers programmés

307

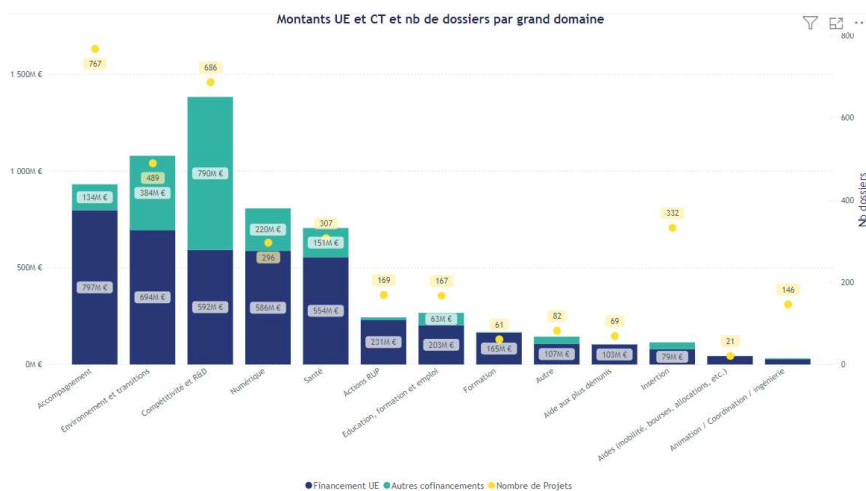
Montants UE programmés

554,20 M€

Coût UE moyen

1,81 M€

Données au 30/07/2024



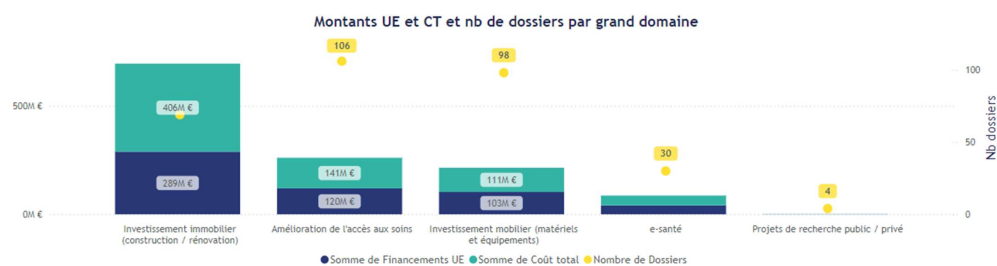
A l'échelle nationale, les projets programmés se répartissent comme suit (classés par ordre décroissant en fonction des montants FEDER programmés) :

³¹ FR 2023-02 - Adaptation des règles de la politique de cohésion en réaction à la pandémie de COVID-19

Flexibilité accrue dans l'usage des fonds, mais nécessité d'une réflexion sur l'utilisation de la politique de cohésion comme instrument de réponse aux crises - Cour des comptes européenne

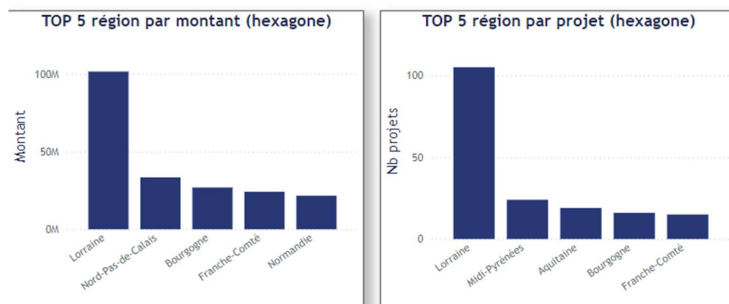
- **Investissement immobilier** : 69 dossiers programmés correspondant à 289,077 M€ de crédits FEDER
- **Amélioration de l'accès aux soins** : 106 dossiers programmés représentant 119, 643 M€ UE
- **Investissement mobilier (matériels et équipements)** : 98 dossiers programmés pour un montant de 103,427 M€ UE
- **E-santé** : 30 dossiers programmés pour un montant FEDER s'élevant à 41,503 M€ UE
- **Projets de recherche** : 4 dossiers programmés représentant 0,554 M€ UE

Il convient de préciser que dans le cadre des travaux de bilan, la thématique concernant la compétitivité et la R&D intègre des projets de recherche pour la santé humaine, soit **13 projets** représentant **12,603 M€ FEDER** programmés.



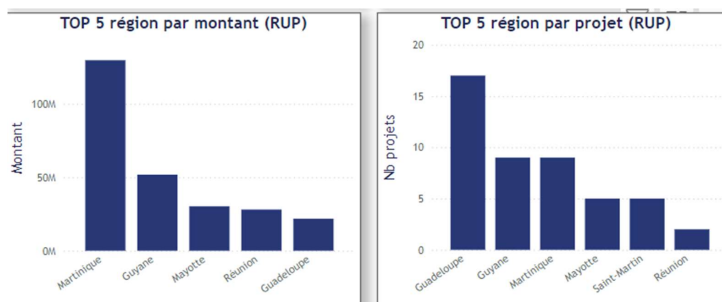
Au-delà de ces éléments globaux, certaines régions / territoires et programmes ressortent de l'analyse concernant le niveau de mobilisation des crédits REACT-EU en faveur de la santé (*voir graphiques ci-dessous*) :

- **Au niveau hexagonal :**
 - **En montants UE programmés** : la Région Grand-Est (1^{ère} région en termes de montants UE programmés : 101,423 M€), la Région Hauts-de-France (les PO Picardie et Nord-Pas-de-Calais totalisent 54,933 M€ de FEDER programmé), la Région Bourgogne-Franche-Comté (les PO Bourgogne et PO Franche-Comté, totalisent 51,022 M€ de FEDER programmé) et la Région Occitanie (PO Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées : 21,911 M€ programmés)
 - **En nombre de projets** : la Région Grand-Est rend compte du volume de projets le plus important (105 projets), la Région Nouvelle-Aquitaine (PO Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes : 37 opérations), la Région Occitanie (PO Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées : 36 opérations) et la Région Bourgogne-Franche-Comté (PO Bourgogne et PO Franche-Comté : 31 opérations).



- Dans les régions ultrapériphériques, tout particulièrement la Martinique se démarque par le montant investi dans la santé (129,535 M€ programmés avec 9 projets) et la Guadeloupe se démarque en nombre de projets (17 projets pour un montant UE investi de 21,757 M€). La Guyane se positionne en seconde place tant en termes de montants investis (51,728 M€ pour 9 projets programmés).

Même si certaines se démarquent plus que d'autres, la totalité des RUP ont investi dans le domaine de la santé dans le cadre de l'initiative REACT-EU.



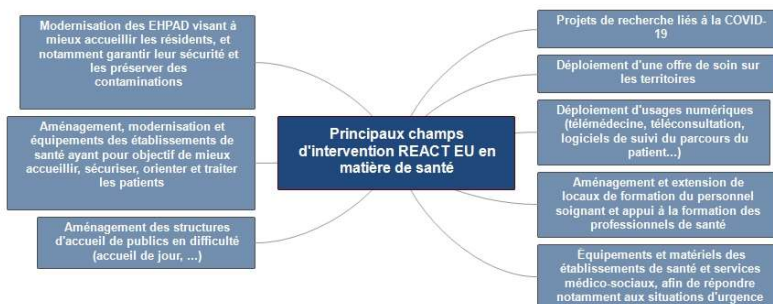
Certaines Régions ont fait le choix de ne pas orienter les crédits FEDER REACT-EU vers le domaine de la santé (Bretagne, Pays de la Loire), mais ont pu toutefois financer des opérations en lien avec la santé, notamment via la compétitivité et la recherche ainsi que le numérique.

B - LA STRATEGIE DE MOBILISATION DES CREDITS REACT-EU

En France, la pandémie a mis en évidence le besoin d'investissements dans le domaine de la santé et en particulier en milieu hospitalier pour gérer la crise sanitaire, mais également pour assurer la prise en charge de toutes les autres pathologies. Cette situation de pandémie s'est cumulée au phénomène de désertification médicale que connaît une grande partie de la France.

L'expérience CRIL et CRIL+ a montré que l'acquisition de petits matériels restait complexe à gérer dans le cadre des fonds européens et au regard de la masse financière qu'a représenté REACT-EU, les autorités de gestion ont privilégié les investissements lourds d'un point de vue immobilier et matériel.

Le soutien du FEDER REACT-EU s'est orienté principalement vers les domaines d'intervention suivants :



Q En Région Bourgogne-Franche-Comté, la pandémie COVID-19 a mis en exergue la nécessité de renforcer le système de santé régional. Face à l'afflux des patients contaminés certaines caractéristiques du système de santé se sont en effet révélées insuffisantes pour traiter non seulement les patients contaminés par le coronavirus, mais aussi pour maintenir une offre de soin performante pour traiter les autres pathologies dans une perspective d'égalité d'accès au soin de tous les citoyens : infrastructures vétustes, difficultés à isoler les patients contagieux, équipements obsolètes, etc. Les différentes actions envisagées avaient pour objectifs de développer un système de santé plus performant, et plus à même de répondre notamment aux crises sanitaires d'ampleur pour lesquelles le traitement des patients demande des conditions d'accueil spécifiques. Aussi, la mobilisation du FEDER portait sur :

- Les investissements immobiliers visant à renforcer les capacités du système de santé ;
- Les équipements destinés à renforcer les capacités du système de santé ;
- Les projets d'innovation pour le développement d'outils visant à renforcer le système de santé.

C - PRÉSENTATION DES ACTIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UN FINANCEMENT REACT-EU

PRÉSENTATION ET ILLUSTRATION DES TYPES DE PROJETS SOUTENUS :

Déploiement d'usages numériques :

Parmi les 30 dossiers soutenus en e-santé, 14 projets de développement numérique des services départementaux incendie et secours (SDIS) ont été financés dans six régions différentes (Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Corse, Grand-Est, Hauts-de-France, Mayotte). D'autres SDIS ont également été financés via le volet numérique de l'initiative REACT-EU. Les SDIS ont fait partie des nouveaux porteurs de projet qui ont sollicité le FEDER pour la première fois dans le cadre de REACT-EU.

ZOOM PROJET : NUMÉRISATION DES BILANS SECOURISTES / BÉNÉFICIAIRE : SERVICE DÉPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS DE L'ARDECHE

Dans le cadre de ses missions de secours à la personne, le SDIS de l'Ardèche prend en charge plus de 23 000 victimes chaque année. Les bilans de prise en charge de ces victimes sont retracés sous format papier et par voie orale aux différents acteurs du secours, SAMU et centres hospitaliers. La crise sanitaire a mis en exergue les failles déjà préexistantes et connues liées à ces moyens tant par les possibles pertes de données que de favorisation de la transmission du virus lors des échanges oraux. Dans ce contexte, le SDIS a souhaité améliorer la transmission des données en mettant en place la "numérisation des bilans secouristes" par des nouveaux outils numériques. La transmission des données se faisant de façon sécurisée et en limitant les échanges physiques lors de leurs transmissions. Ces bilans sont enrichis des données fournies par les appareils de mesure médicaux sur interventions puis par transmission, via le réseau d'opérateurs mobiles, au SAMU. Ce bilan dématérialisé est partagé en temps réel sans contact entre les équipes de secours sur le terrain (Pompiers-Infirmiers-Médecins, ambulanciers...), la régulation médicale du SAMU mais également les services d'accueil des urgences. Par ailleurs, le développement du logiciel Pharmacie, permet d'intégrer les bilans infirmier, pour l'inventaire de la pharmacie afin de préparer automatiquement une demande de réapprovisionnement en matériel (suivi des stocks pharmacie).



Aide UE programmée : 1 362 922 €.

Projets de recherche / innovation :

Les projets de recherche soutenus par le FEDER REACT-EU ont couverts plusieurs champs liés à la COVID-19 : mieux comprendre la pathologie et la diagnostiquer, recherche sur les effets à moyen-long terme, recherche sur la détection de marqueurs COVID en vue de la conception des tests de détections, développement de nouvelles techniques pour l'analyse des tissus pulmonaires, études de cohorte des patients atteints de séquelles pulmonaires, établissement de bases de données clinico-biologiques en vue de travaux de recherche...

ZOOM PROJET : PROJET PULMONAIRE / BENÉFICIAIRE : ARCHEON (BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE)

Premier ventilateur au monde entièrement automatisé basé sur l'intelligence artificielle. Ce système permettra de diagnostiquer le profil physiopathologique pulmonaire du patient (compliances et résistances pulmonaires) par la mesure dynamique des pressions intra-thoraciques, corrélées aux débits expiratoires et à la concentration de CO₂ dans l'air expiré de manière non invasive.



Le projet consiste essentiellement au développement d'une application d'analyse des métriques ventilatoires puis au développement d'un prototype de ventilateur autonome transportable incluant les parties mécaniques, électroniques et logicielles, tout en intégrant les algorithmes d'intelligence artificielle permettant de traiter les paramètres ventilatoires mesurés par l'appareil, de définir les caractéristiques pulmonaires du patient et de régler ainsi de manière autonome les paramètres du ventilateur pour assurer une ventilation de qualité et sans risque.

Aide UE programmée : 1 723 123,88 €

ZOOM PROJET : PROJET SAPHIR / BENÉFICIAIRE : CNRS DELEGATION OCCITANIE EST

Le projet vise à acquérir et installer des équipements sur les principales plateformes de l'unité d'Appui à la Recherche BioCampus Montpellier. L'objectif général poursuivi par le projet est de renforcer les moyens de ces plateformes.

Ce soutien facilite la réalisation de projets de recherche, menés par toute la communauté scientifique utilisatrice, permettant, à terme de développer de nouveaux outils diagnostic pour un ensemble large de pathologies humaines. Il facilite la mise en place de modèles spécifiques de ces pathologies et l'identification de molécules ou d'approches thérapeutiques adaptées.

En particulier, ces équipements sont tous utilisés dans le cadre d'un vaste projet, concernant l'ensemble des laboratoires montpelliérains du domaine Biologie-Santé, et qui doit permettre aux équipes de recherche de disposer de modèles expérimentaux, cultures cellulaires et espèces modèles, encore plus adaptés à l'étude des pathologies humaines.

Enfin, la réalisation du projet s'accompagne d'un accroissement des compétences locales faisant appel à l'ingénierie tissulaire, savoirs faire qui peuvent à leur tour générer produits et services dans le secteur privé.

Aide UE programmée : 5 041 227 €

Amélioration de l'accès aux soins :

Les projets d'amélioration de l'accès aux soins ont consisté en la mise en place de centres de vaccination (notamment en Nouvelle-Aquitaine), la restructuration des services d'urgence, la création d'unités mobiles de soins intensifs pour les patients atteints de la COVID, en l'amélioration de la gestion des flux d'activité, en l'amélioration de la prise en charge en ville des patients atteints de la COVID après la sortie d'hospitalisation, en l'amélioration de la gestion des appels patients et professionnels de santé... Ces projets ont permis de déployer également, en cette période de crise sanitaire, des centres de santé dans les zones connaissant la désertification médicale.

ZOOM PROJET : UNITES MOBILES SANITAIRES / BENÉFICIAIRE : CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE REIMS

La crise sanitaire COVID a fait apparaître des besoins spécifiques à la prise en charge des patients en période pandémique.

Il est donc décidé d'équiper les 3 établissements CHU du Grand Est d'unités mobiles sanitaires permettant de renforcer ponctuellement le capacitaire des établissements par un vecteur mobilisable.

Les structures pouvaient être rapidement mises en œuvre, et disposaient de l'ensemble des équipements pour la prise en charge de patient de type Soins Intensifs.



Aide UE programmée : 2 167 983 €

ZOOM PROJET : SOUTIEN AUX SERVICES DE SOINS CRITIQUES / BÉNÉFICIAIRE : RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Dans le cadre de la lutte contre la COVID-19, la Région Île-de-France s'est mobilisée pour aider les établissements de santé à réaliser des investissements et soutenir les efforts conséquents de leurs services de réanimation.



Cette opération visait à soutenir le système de santé francilien dont les services de réanimation étaient proches de la saturation avec 100% des lits occupés en mars 2021. Ainsi, le projet a permis de **cofinancer les équipements des établissements de santé en matériel de réanimation**, comprenant des moniteurs et des ventilateurs, ainsi que **des actions de formation du personnel** à l'utilisation de ces nouveaux équipements. Cette opération a mobilisé un coût total éligible retenu au CSF de 8 463 326,21 € dont 3 385 330,48 € de crédits FEDER. Elle a permis le financement de **472 unités de respirateurs éphémères** (moniteurs ou respirateurs), contribuant ainsi à l'**augmentation de la capacité de réanimation** sur le territoire francilien, passant de 1 922 à 2 394 lits, soit une croissance de + 24,6%.

Aide UE programmée : 4 000 000 €

ZOOM PROJET : UNE RÉGION 100% SANTÉ - RENFORCER L'OFFRE DE SOINS POUR AMÉLIORER L'ACCÈS À LA SANTÉ / BÉNÉFICIAIRE : GIP PRO SANTÉ CENTRE-VAL DE LOIRE

Le GIP PRO SANTÉ CENTRE-VAL DE LOIRE a été créé à l'initiative de la collectivité régionale en 2020 afin de répondre à la baisse du nombre de médecins, de stabiliser puis d'accroître l'offre médicale et de contribuer à l'accès aux soins pour tous les habitants dans tous les territoires de la région Centre-Val de Loire. Il est la structure porteuse d'un projet phare de la stratégie régionale, développé en réponse au diagnostic territorial régional alarmant, qui place la région Centre-Val de Loire comme dernière région métropolitaine en termes de densité médicale. Il engage des actions et déploie ses initiatives en articulation avec les Contrats Locaux de Santé (CLS) qui permettent un travail partenarial entre élus (intercommunalités, communes,

Départements) et acteurs locaux pour conduire des réflexions et des actions favorisant la bonne santé des habitants, en particulier dans les domaines de l'attractivité du territoire et de la prévention. Le projet cofinancé consiste à porter la création et l'animation de centres de santé, lesquels permettent de lui donner compétence pour, notamment, recruter et salarier les professionnels de santé, principalement les médecins généralistes. Chaque projet de santé décliné à l'occasion de la création d'un CDS l'est en fonction des priorités de la population et de la mise en place des ressources humaines dans le centre. L'enjeu est de recruter à terme 300 médecins.

Au démarrage du GIP, le FEDER a permis le déploiement de 4 centres de santé comprenant 12 personnes (9 médecins et 4 secrétaires médicales) en finançant les salaires des médecins dans les premières années où la patientèle ne permet pas les revenus suffisants pour assurer la rentabilité du GIP.

Aide UE programmée : 2 800 000 €

Investissements mobiliers et immobiliers :

REACT-EU a soutenu 69 opérations d'investissements immobiliers portant sur la création, l'extension ou la réhabilitation de locaux dans les centres hospitaliers (constructions de nouvelles cliniques (ex : La Canopée à Cayenne), construction de nouveaux locaux pour des services chirurgicaux, construction de locaux de radiologie ou de salles d'imagerie IRM/Scanners, de pharmacies internes aux centres hospitaliers, de locaux d'accueil, de bureaux administratifs, de blanchisserie, réhabilitation de locaux des instituts de formation aux métiers de la santé (ifas et ifsi) en Nouvelle-Aquitaine et en Grand Est, construction ou réhabilitation d'EHPAD (en particulier en Hauts-de-France)...

En matière d'investissements mobiliers, REACT-EU a permis, au travers de 98 opérations, l'équipement de salles de réanimation ou de soins intensifs, l'équipement en matériels lourds (Scanographie, IRM, robot chirurgical...), de chaînes de laboratoires, et en divers matériels pour les services hospitaliers (automate de dispensation des médicaments, chaînes

de laboratoires, matériel de prévention du risque infectieux) ... Des bus santé, des unités mobiles de radiologies ont également été soutenus.

ZOOM PROJET : CRÉATION DE L'INSTITUT CARIBÉEN D'IMAGERIE NUCLÉAIRE, DIAGNOSTIC ET TRAITEMENT DES CANCERS / BÉNÉFICIAIRE : CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE (CHU) DE MARTINIQUE

La pandémie de COVID 19, du fait de l'isolement insulaire qu'elle a engendré pendant plusieurs mois, a mis en exergue la vulnérabilité encore trop importante de la Martinique sur le plan sanitaire. En effet, lors de parcours de cancérologie, des étapes clés ne sont parfois pas réalisées car certains bilans d'extensions ne sont possibles que dans l'hexagone. Ces délais se sont particulièrement rallongés pendant la pandémie. En découle la nécessité impérieuse d'accroître l'autonomie sanitaire de l'île et de renforcer ainsi la capacité de résilience de la Martinique, qui voit, au cours des années, augmenter de façon exponentielle le nombre de cas de cancers (cancer de la prostate, du sein ...), d'endométriose, de pathologies cardiaques et de pathologies neurodégénératives (Alzheimer, sclérose en plaques).



Le projet de création de l'Institut caribéen d'imagerie nucléaire, diagnostic et traitement des cancers, en gestation au CHUM, a trouvé ici toute sa légitimité : complexe de santé d'excellence, véritable saut quantique dans la prise en charge de ces pathologies, il apporte une performance médicale indispensable tant en Martinique que sur le bassin caribéen et est ainsi initiateur d'une nouvelle dynamique organisationnelle.

La configuration unique de cet institut regroupe, en un seul lieu, le cyclotron et les activités cliniques et radiopharmaceutiques permettant une prise en charge optimum des patients martiniquais mais aussi caribéens souffrant notamment de cancer.

Le projet a ainsi permis de réduire les délais de prise en charge des patients entre 1 à 3 mois (alors qu'il était de 9 à 12 mois avant), il réduit la fracture territoriale dans la mesure où les patients les plus démunis ne pouvaient se rendre en métropole pour réaliser les examens nécessaires. Il a en outre permis la création de 4 emplois et constitue un équipement d'attractivité pour exercer la médecine sur l'île.

Aide UE programmée : 49 473 938 €

ZOOM PROJET : AMÉLIORER LA PRISE EN CHARGE DE LA MÈRE ET DE L'ENFANT / BÉNÉFICIAIRE : CENTRE HOSPITALIER DE MAYOTTE

Le projet est construit pour répondre aux besoins de la population et s'appuie sur le Plan régional de santé (PRS) de Mayotte 2018-2028. Il a reçu le financement du FEDER pour réaliser des travaux de restructuration des locaux de la maternité de Mamoudzou, de réaménagement du service pédiatrique en réanimation et soins intensifs. Il a permis de transformer les lits d'hospitalisation pédiatrique en lits supplémentaires en réanimation et soins intensifs.



Aide UE programmée : 4 086 209 €

D - RETOUR D'EXPERIENCE CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE

ANALYSE DE MISE EN ŒUVRE

- Facteurs de réussite :

- Animation / accompagnement des porteurs : L'éligibilité du domaine de la santé aux fonds européens a nécessité de mobiliser de nouveaux porteurs de projets non aguerris au montage de dossiers de demande d'aide européenne. Cette mobilisation a connu un grand succès dans un grand nombre de régions, moyennant un accompagnement lourd des porteurs tant lors du montage des dossiers de demande d'aide que des demandes de paiements.
- En Occitanie, en Grand-Est notamment, un portage politique fort de la thématique a largement contribué à l'émergence des projets.

- La mobilisation des services instructeurs a été intense sur cette thématique. Le fait de travailler sur la santé a procuré un sentiment d'utilité aux agents, qui a été moteur et motivant dans une période très chargée.

- **Freins ayant pu limiter l'efficacité de REACT-EU :**

- Les principales difficultés rencontrées ont porté sur la commande publique, avec des porteurs de projet qui n'étaient pas habitués à la rigueur des fonds européens sur ce sujet. La règle de rétroactivité a trouvé une limite dans ce domaine, les marchés antérieurs aux demandes de paiement ne respectant pas toujours les exigences. Certaines opérations n'ont ainsi pas pu être soutenues dans le cadre des fonds européens, de ce fait.
- Les contraintes en termes de délais ont constitué un second frein. Compte tenu de la lourdeur des projets d'investissement, de la pénurie des matériaux, certaines opérations immobilières ont dû être déprogrammées, dans la mesure où elles n'ont pu se réaliser au cours de la période d'éligibilité.

LA COHERENCE / L'ARTICULATION DES COFINANCEMENTS

- La plupart des autorités de gestion ont enclenché un partenariat avec l'ARS, leur permettant d'identifier les opérations les plus stratégiques de la région et d'articuler les financements notamment en lien avec le Ségur de la santé.
- Un travail partenarial a été également réalisé afin d'identifier les projets financés par la Facilité de reprise et de résilience. Toutefois, la mobilisation de la FRR est restée limitée dans le secteur de la santé.

D- - PLUS-VALUE ET RESULTATS / IMPACTS

- **Qualification de l'effet levier et de la plus-value de REACT-EU :**

- **Incitativité :** L'incitativité s'est avérée très forte dans le domaine de la santé. 55 % des opérations ont été financées avec un taux de financement FEDER de 100 % et 69 % des opérations ont été soutenues avec un taux de financement FEDER de plus de 90 %. Dans les Régions ultrapériphériques, 66 % des opérations financées ont été soutenues à 100 % par le FEDER, pour des investissements pouvant atteindre jusqu'à 50 M€ en Martinique.
- **Nature de la plus-value :**
 - **Caractère déclencheur :** Le FEDER a constitué un véritable effet déclencheur sur cette thématique. La plupart des opérations n'auraient pas pu voir le jour, si elles n'avaient pas été soutenues par le FEDER.
 - **Effets de notoriété / image pour certaines initiatives / opérations :** Dans les RUP en particulier, les Autorités de gestion identifient un effet d'image et de notoriété des fonds européens au travers de REACT-EU dans le cadre de certaines opérations emblématiques, perçues comme « proches du citoyen ». C'est notamment le cas de l'Institut Caribéen d'imagerie médicale en Martinique.

- **Résultats / impacts :**

- **Capacité d'atteinte des objectifs et des résultats escomptés :** Les indicateurs de réalisation dans le domaine de la santé sont majoritairement des indicateurs financiers (valeur du matériel de santé acheté, valeur des technologies de l'information liées à la COVID-19 pour le secteur de la santé ...) qui apportent peu d'informations sur l'atteinte des objectifs.

Si plusieurs régions ont montré une performance dans la programmation des fonds européens en matière de santé (Martinique, Guyane, Mayotte, Guadeloupe, Réunion, Grand-Est, Hauts-de-France, Bourgogne-Franche-Comté, Occitanie, Nouvelle-Aquitaine, Normandie, Corse...), d'autres Régions ont connu des difficultés pour faire émerger des projets susceptibles d'être financés dans les délais impartis (Région Sud PACA, Auvergne-Rhône-Alpes notamment).

- **Types d'effets et impacts attendus / observés en fonction des thématiques d'intervention retenues :**
Dans les Régions ayant fortement mobilisé le FEDER sur la santé, l'initiative REACT-EU a eu un fort impact dans les établissements de santé et dans certaines régions, dans les EHPAD, qui rencontraient un manque de financement pour répondre à la situation d'urgence.

Au-delà des problématiques de crise, REACT a permis de faire évoluer la qualité des soins et la prise en charge des patients en permettant des investissements lourds qui sont venus répondre à une carence d'équipements (tout particulièrement dans les RUP) et/ou à une vétusté des locaux et du matériel, ne permettant pas de traiter les patients dans les meilleures conditions.

L'optimisation des soins a été également permise dans certains cas, par l'introduction du numérique, de l'intelligence artificielle et la robotisation.

Les investissements réalisés ont permis de traiter les dommages de la crise et s'inscrivent dans le long terme en termes d'amélioration d'accès aux soins et de performance des services médicaux.

- Tout particulièrement dans les régions Occitanie, Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est et Hauts-de-France, un équilibre territorial a été recherché dans les investissements de manière à ce que les investissements ne soient pas concentrés sur les grands pôles urbains et permettent de mieux couvrir les besoins sur l'ensemble du territoire. Pour ce faire, les autorités de gestion ont travaillé avec l'ensemble des groupements hospitaliers.
- Si certains investissements se poursuivent sur la période 2021 - 2027, ils restent envisageables dans un champ d'éligibilité plus limité, orienté principalement sur la désertification médicale, avec le soutien principalement des maisons de santé pluridisciplinaires et des dispositifs permettant une meilleure accessibilité aux soins sur l'ensemble du territoire.

E - CONCLUSIONS / SYNTHÈSE

- Une traduction concrète de la réactivité de l'Europe dans la gestion de la crise sanitaire et une situation d'urgence qui justifiait l'élargissement de l'éligibilité aux fonds européens.
- Un domaine d'intervention qui a été moteur dans la mise en œuvre de l'initiative REACT dans une grande partie des régions.
- Des fonds qui ont eu un effet déclencheur dans la majorité des actions soutenues.
- Des investissements qui s'inscrivent dans le long terme et qui ont permis de répondre à des besoins des territoires.
- Mise en œuvre :
 - Un portage politique de la thématique santé dans certaines régions qui a fortement contribué au succès de la mobilisation des crédits auprès de structures non habituées aux fonds européens
 - Un lourd accompagnement de nouveaux porteurs de projets qui n'avaient pas la connaissance des fonds européens
 - Des délais contraints pour mettre en œuvre des opérations d'investissements lourds qui a pu amener à une déprogrammation d'opérations qui ont pris du retard
 - Une forte motivation des instructeurs pour travailler sur le domaine de la santé, qui procurait un sentiment d'utilité dans ce contexte de crise

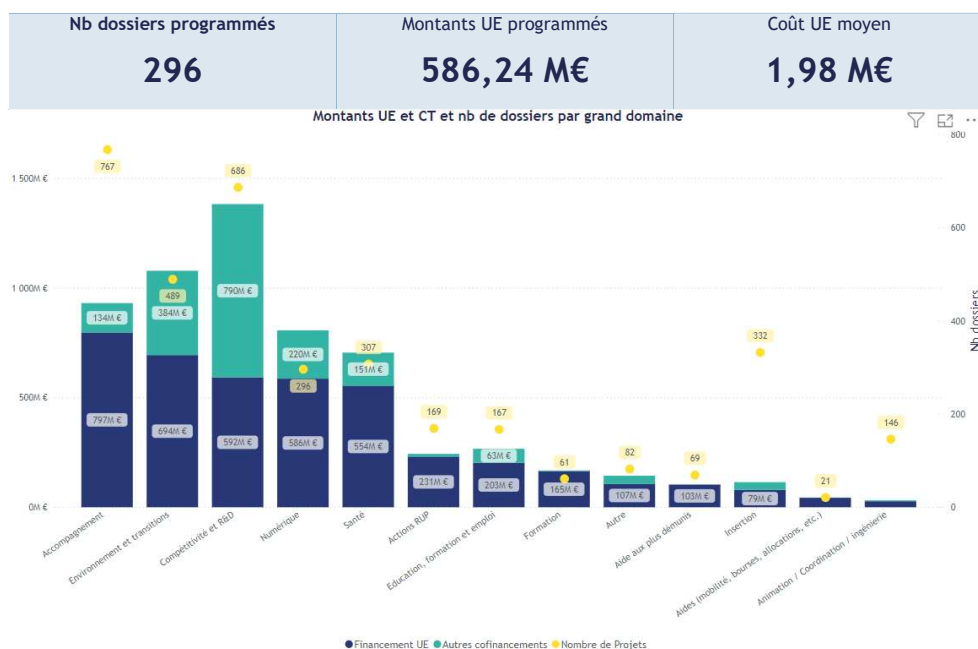
4.3.9 FOCUS THÉMATIQUE N° 8 - NUMÉRIQUE

FOCUS SUR LES SOUTIENS EN FAVEUR DU NUMÉRIQUE DANS LE CADRE DE REACT-EU

A-ELEMENTS DE BILAN

Au regard des chiffres du bilan, le développement numérique se présente comme la 4^{ème} thématique ayant le plus fortement mobilisé les crédits REACT-EU en France, derrière les thématiques « Compétitivité / R&D », « Environnement et transitions » et « Accompagnement global ».

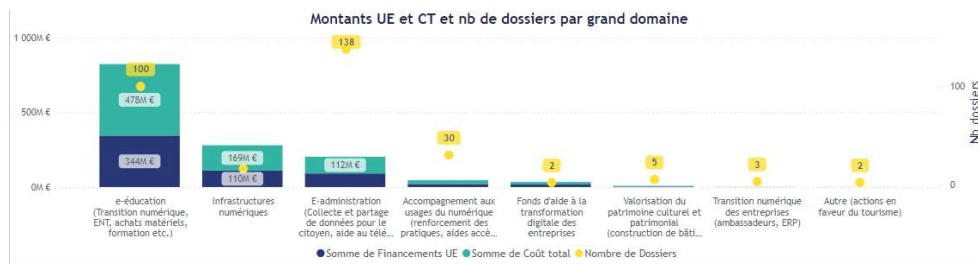
Entre 2021 et 2023, **586 M€ FEDER** ont été programmés sur la thématique du numérique, permettant de soutenir **296 dossiers** dans le cadre des programmes opérationnels régionaux FEDER-FSE 2014-2020.



A l'échelle nationale, les projets programmés se répartissent comme suit (classés par ordre décroissant en fonction des montants FEDER programmés) :

- **E-éducation** : 100 dossiers programmés représentant 343,97 M€ UE
- **Infrastructures numériques** : 16 dossiers programmés pour un montant FEDER s'élevant à 110 M€ UE
- **E-administration** : 138 dossiers programmés correspondant à 90,90 M€ de crédits FEDER
- **Accompagnement aux usages du numérique** (renforcement des pratiques, aides accès au droit, etc.) : 30 dossiers programmés pour un montant de 20,24 M€ UE
- **Fonds d'aide à la transformation digitale des entreprises** : 2 dossiers programmés représentant 16,82 M€ UE

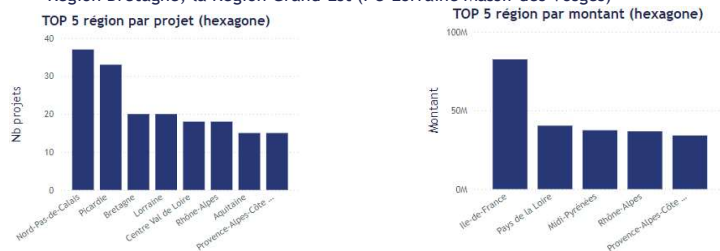
Il convient de préciser que dans le cadre des travaux de bilan, une thématique spécifique concerne la santé, intégrant des projets numériques relatifs à la **e-santé** (télémédecine, ...), soit **30 projets** représentant **41,5 M€ FEDER** programmés.



Au-delà de ces éléments globaux, certaines régions / territoires et programmes ressortent de l'analyse concernant le niveau de mobilisation des crédits REACT-EU en faveur du numérique (*voir graphiques ci-dessous*) :

- **Au niveau hexagonal :**

- En nombre de projets : la **Région Hauts-de-France** (les PO Nord-Pas-de-Calais et Picardie rendent compte du volume de projets le plus important), la **Région Pays-de-la-Loire** et la **Région Occitanie** (PO Midi-Pyrénées Garonne)
- En montants UE programmés : la **Région Île-de-France** (1^{ère} région en termes de montants UE), la **Région Bretagne**, la **Région Grand-Est** (PO Lorraine Massif des Vosges)



- Dans les régions ultrapériphériques, tout particulièrement la **Collectivité Territoriale de Guyane** (*ayant participé activement à la production de cette fiche focus*) et la **Région Réunion**, mais aussi la **Région Guadeloupe** (3^{ème} en ce qui concerne les montants UE programmés) et Mayotte (3^{ème} en nombre de projets)



Enfin, une autre région se démarque dans l'Hexagone située dans le Top 5 en montants UE programmés et en nombre de projets : la **Région Auvergne-Rhône-Alpes**, ayant fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre du focus thématique avec **18 dossiers** pour un montant programmé s'élevant à **37 M€ UE** au titre du PO FEDER-FSE Rhône-Alpes.

B - LA STRATÉGIE DE MOBILISATION DES CRÉDITS REACT-EU

De manière transversale, les Autorités de gestion ayant fait le choix de mobiliser des crédits REACT-EU en faveur du numérique ont mis prioritairement l'accent sur deux thématiques en lien avec des besoins immédiats mis en évidence dans le contexte de la crise sanitaire et répondant au constat d'une nécessaire montée en puissance de la diffusion des usages et des pratiques du numérique :

- **Le développement du numérique dans le secteur de l'éducation et de l'enseignement supérieur**, pour assurer la continuité pédagogique (distanciel avec les situations répétées de confinements) dans un contexte de crise, mais aussi pour s'appuyer plus fortement sur les potentialités du numérique pour l'apprentissage ;
- **La transition numérique dans les administrations** pour permettre de poursuivre l'action publique en télétravail et assurer les meilleures conditions de travail possible aux fonctionnaires et contractuels de la fonction publique territoriale.

Ainsi, on constate une **adéquation satisfaisante entre les orientations définies dans le cadre des programmes et la nature des projets accompagnés**, avec une focale importante (cf. données de bilan) sur ces deux sous-thématiques dans le champ des usages du numérique. Si la **plupart des actions s'inscrivent en continuité de la génération de programmes 2014-2020**, des nouveaux types d'actions ont pu émerger. REACT-EU a également constitué une opportunité pour accompagner la transition numérique des administrations (soutien aux équipements pour favoriser le télétravail notamment) et dans l'éducation (en finançant par exemple du matériel numérique pour les lycéens). En Guyane, la CTG en qualité d'autorité de gestion indique que la plupart des opérations programmées sur REACT dans le champ du numérique auraient pu émerger sur le FEDER « mainsteam » mais que ces crédits supplémentaires ont permis de renforcer les investissements dans ce domaine.

C - PRÉSENTATION DES ACTIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UN FINANCEMENT REACT-EU

PRÉSENTATION ET ILLUSTRATION DES PRINCIPAUX TYPES DE PROJETS SOUTENUS :

Le développement des usages numériques éducatifs (e-éducation) émerge comme **le type d'action le plus fortement mobilisé dans le cadre de REACT-EU**. Parmi les opérations programmées, on retrouve principalement :

- **La fourniture / l'achat d'équipements numériques** à destination des lycéens et des enseignants (ordinateurs portables, tablettes numériques...) ;

Zoom projet - Fourniture d'équipements numériques à destination des lycéens et des enseignants franciliens

Dans le cadre du PO FEDER-FSE Île-de-France, l'initiative REACT-EU a permis de **cofinancer massivement l'achat d'équipements numériques** individuels pour les lycéens et les enseignants.



En effet, **82,5 M€ de crédits FEDER** ont été mobilisés pour un programme d'investissements dont le coût total éligible s'élève à 165 M€ (taux d'intervention UE de 50%). Les crédits européens engagés représentent **25,6% de l'ensemble des montants UE programmés** au titre de REACT-EU sur le PO Île-de-France.

Cette opération s'inscrit dans le cadre d'une **politique régionale encourageant en Île-de-France depuis 2019 la transition numérique dans les lycées**. La Région Île-de-France a soutenu les équipements en tablettes et ordinateurs des établissements franciliens ayant fait le choix de basculer sur des manuels numériques. La crise sanitaire a confirmé la pertinence du soutien de ces investissements pour assurer la continuité pédagogique et lutter contre la fracture numérique. Ainsi, ce projet a consisté à **équiper numériquement chaque nouveau lycéen sur le territoire francilien**, y compris les lycéens des établissements scolaires ayant opté pour le maintien de manuels au format papier. Il a permis de **couvrir une partie des livraisons d'ordinateurs portables** pour les rentrées scolaires dans 533 lycées en Île-de-France : les 469 lycées publics et 68 lycées professionnels.

Zoom projet - Fourniture d'équipements numériques à destination des lycéens et des enseignants franciliens

Au total, ce sont **321 205 ordinateurs portables** livrés dans les établissements scolaires qui ont été cofinancés par le FEDER REACT-EU répartis comme suit sur 3 rentrées scolaires :

- Année scolaire 2021-2022 : 92 941 ordinateurs portables
- Année scolaire 2022-2023 : 123 728 ordinateurs portables
- Année scolaire 2023-2024 : 104 496 ordinateurs portables

Les ordinateurs ont été livrés à tous les lycéens entrés en classe de seconde (avec des réassorts pour les autres niveaux au besoin), mais également aux enseignants qui en avaient fait la demande.

- Le déploiement de plans de numérisation d'établissements scolaires (écoles, collèges, lycées) ;

Zoom projet - Plan numérique des écoles toulousaines

En Occitanie, l'initiative REACT-EU a contribué au soutien en faveur de la numérisation des écoles toulousaines au titre du PO Midi-Pyrénées Garonne 2014-2020. 1,52 M€ de crédits FEDER ont été mobilisés pour un projet dont le montant éligible était de 1,90 M€ (taux d'intervention UE de 80%).

Ce projet vise à mettre en œuvre le Plan numérique des écoles toulousaines, un dispositif ayant vocation à bénéficier au total à 206 écoles. Il comprend 3 sous-actions :

- 1- L'équipement pour 3 niveaux (CP, CE1, CE2) dans 65 écoles de la Ville de Vidéo Numérique Interactif (VNI)
- 2- Le déploiement d'un ENT dans l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires
- 3 - Le raccordement de ces écoles à des infrastructures Très Haut-Débit



- Des projets de déploiement / modernisation d'Environnements Numériques de Travail (ENT) pour la communauté pédagogique.

Zoom projet - Espace Numérique de Travail de Guyane

En parallèle du volet « infrastructures numériques », le dispositif REACT-EU a contribué en Guyane au financement de l'Environnement Numérique de Travail (ENT). 580,2 K€ de crédits FEDER ont été mobilisés pour un projet dont le coût total éligible correspond à 682,5 K€ (taux d'intervention UE de 85%).

Ce projet visait à pallier un déficit dans l'Académie de Guyane, seule académie ne disposant pas encore d'ENT au niveau national. Le Recteur de l'Académie de Guyane a identifié le déploiement d'un ENT comme un besoin « urgent » et « prioritaire ».

Dans le contexte de la crise du COVID-19, l'absence d'ENT apparaît préjudiciable alors que le numérique est de plus en plus mobilisé dans les pratiques pédagogiques et peut constituer un premier niveau de réponse face à l'isolement de certains établissements scolaires sur le territoire guyanais.



Le développement des usages numériques dans l'administration (e-administration) apparaît comme le type d'action correspondant au plus grand nombre de dossiers (138 dossiers) et se présente comme le 3^{ème} type d'action en termes de montants UE programmés. Cette dynamique s'explique notamment par la sollicitation du FEDER par les collectivités territoriales pour favoriser l'organisation du télétravail (achat d'équipements informatiques, adaptation des logiciels pour accès à distance...).

🔍 Dans le cadre du PO Rhône-Alpes, **14 des 18 dossiers « Numérique » cofinancés concernent le champ de l'e-administration** avec une focale très importante autour du développement du télétravail pour les agents des collectivités territoriales à l'échelle de la Région. Ainsi, des équipements pour le télétravail ont fait l'objet d'un soutien FEDER REACT-EU pour le compte du Conseil régional, de 8 conseils départementaux, de la Métropole de Grenoble, de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo, de la Ville de Lyon ou encore de la Ville de Saint-Etienne. Ces 14 opérations représentent 10,7 M€ de crédits européens, avec un taux d'intervention UE moyen avoisinant les 77%.

A titre d'exemple, le FEDER a permis de soutenir dans le cadre de la réponse à la crise COVID le projet d'adaptation de l'administration au télétravail du Département de la Haute-Loire, au travers du déploiement de matériel et de logiciel facilitant le travail à distance. Cette opération représente 959 K€ FEDER pour un coût total éligible de près de 1,2 M€ (taux d'intervention UE de 80%).

Le développement du numérique dans le secteur de la santé (e-santé) constitue le 3^{ème} type d'actions en volume de projets et le 4^{ème} en montants UE programmés. L'initiative REACT-EU a permis une augmentation sensible de la dynamique de projets dans ce domaine, alors que peu de programmes avaient mobilisé des crédits FEDER sur des projets e-santé jusqu'à présent (hormis exception, par exemple en Région Hauts-de-France). Des opérations e-santé ont été soutenues sur REACT-EU dans le cadre de **11 programmes opérationnels** (Bourgogne, Corse, Franche-Comté, Guadeloupe, Guyane, Limousin, Lorraine Massif des Vosges, Mayotte, Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Rhône-Alpes).

En Région Auvergne-Rhône-Alpes, de nouveaux porteurs ont émergé à l'image des **Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS)** avec une poursuite de la dynamique de projets sur le programme régional 2021-2027. Dans le cadre de l'initiative REACT-EU, 2 opérations ont été financées :

- **Le projet d'équipement Santé-SIS d'un système complet de télémédecine** comprenant des dépenses d'équipements (tablettes, système de monitoring, serveurs, logiciels), d'installation et de formation, porté par le SDIS 73 (Savoie) ;
- **Le projet de numérisation des bilans secouristes**, porté par le SDIS de l'Ardèche.

Le dispositif REACT-EU a également été mobilisé dans certains territoires pour poursuivre des investissements en termes d'**infrastructures numériques**. Ce type d'actions représente 16 dossiers programmés pour un montant de 110 M€ UE. Des projets « infrastructures numériques » ont été soutenus dans le cadre de **9 programmes opérationnels** et **7 régions** (Bretagne, Centre Val-de-Loire, Corse, Guyane, Nouvelle-Aquitaine, Pays-de-Loire, Auvergne-Rhône-Alpes).

🔍 En Guyane, **5 dossiers « infrastructures numériques » (14,58 M€ UE) portés par la CTG ont été cofinancés** visant à déployer un réseau d'initiative publique satellitaire et de couvrir progressivement l'ensemble du territoire guyanais en Très Haut-Débit (*ci-dessous liste des opérations concernées*) :

- Réalisation d'un réseau d'initiative publique satellitaire sur la Guyane
- Réalisation d'un réseau FttH sur le secteur de Saint-Laurent du Maroni (1A)
- Réalisation d'un réseau FttH sur le secteur de Macouria, Montsinéry, Roura
- Réalisation d'un réseau FttH sur le secteur d'Apatou, Mana, Iracoubo, Awala-Yalimapo, Sinnamary (2)
- Activation d'un réseau FttO sur la commune de Saint-Laurent-du-Maroni

D - RETOUR D'EXPERIENCE CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE

ANALYSE DE MISE EN ŒUVRE

- **Des facteurs de réussite** : Parmi les principaux facteurs de réussite sur la mise en œuvre de REACT-EU, les Autorités de gestion interrogées dans le cadre du focus thématique « Numérique » ont notamment insisté sur :
 - **Les taux d'intervention très élevés**, ayant eu un impact sur l'attractivité des fonds FEDER et ayant permis de limiter les cofinancements sur les opérations ;

- **Un volume de crédits très important favorable au financement de projets structurants sur le territoire** - A ce titre, le coût UE moyen sur les dossiers « Numérique » a sensiblement augmenté en Auvergne-Rhône-Alpes. Dans le cadre de REACT-EU, les opérations soutenues dépassent systématiquement les 500 K€ de crédits FEDER et le coût UE moyen est supérieur à 2 M€ ;
- **Le choix en Région Auvergne-Rhône-Alpes de simplifier le plus possible le Document de Mise en Œuvre (DOMO) pour faciliter l'instruction** au travers d'une approche restrictive sur les dépenses éligibles et les typologies de bénéficiaires ;
- **La mise en place de groupes de travail en interne entre les équipes** afin de faire des points réguliers sur l'avancement de la programmation et de la certification ;
- **Un travail accru d'information et de sensibilisation auprès des porteurs de projets**, pour leur faire prendre conscience des échéances et les inciter à informer les services instructeurs le plus tôt possible en cas de « glissement » au niveau du calendrier de réalisation de certaines opérations (nécessité d'acquiescer l'intégralité des dépenses au 31/12/2023) ;
- **Des ajustements RH ayant pu fluctuer en fonction des AG, mais des recrutements au travers de contrats de projets pour absorber la gestion, l'instruction et la certification des dossiers dans le cadre de REACT-EU.** En Auvergne-Rhône-Alpes, l'enveloppe dédiée à REACT-EU représentait 157 M€ FEDER et 28 M€ FSE (hors crédits d'assistance technique). A titre de comparaison, le PO Auvergne FEDER-FSE 2014-2020 disposait d'une maquette de 215 M€ UE. Au vu du volume de crédits à consommer, l'Assistance technique a été mobilisée pour financer des contrats de projets de 3 ans, dont certains ont été renouvelés. En revanche, une difficulté a résidé dans la formation de ces nouveaux agents en un temps très réduit, alors que dans la pratique un an semble nécessaire pour être autonome sur un poste sur les fonds européens (instruction, certification, capacité de réponses aux audits et contrôles ...). Au sein de la Collectivité Territoriale de Guyane, des recrutements ont été opérés sur l'appui juridique et le contrôle. Mais, ces derniers n'ont pas été directement liés à REACT-EU. Ils ont été recrutés via Europ'Act afin de gérer la période « charnière » entre les deux générations de programmes 14-20 et 21-27 (préparation de la clôture, lancement et montée en puissance du nouveau programme...).
- **Freins ayant pu limiter l'efficacité de REACT-EU :** La Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Collectivité Territoriale de Guyane constatent un effet de « décalage » de la montée en charge des programmes 2021-2027 s'expliquant en partie par la gestion des fonds REACT-EU en fin de programmation 2014-2020. S'ils considèrent que l'impact de REACT-EU a été relativement limité et maîtrisé sur la clôture (avec parfois des situations de retard qui préexistaient à REACT), cette manne financière supplémentaire a eu des incidences directes sur la nouvelle programmation qui a été lancée tardivement et pour laquelle certains dossiers prévus sur 21-27 ont finalement été cofinancés dans le cadre de REACT-EU. Fin 2024, les niveaux de certification apparaissent en retrait, ce qui préoccupe les AG par rapport à l'enjeu du dégageant à partir de 2025.

LA COHERENCE / L'ARTICULATION DES COFINANCEMENTS

- **Cohérence vis-à-vis des dispositifs extérieurs au programme, notamment la FRR :** L'articulation vis-à-vis de la FRR a constitué une difficulté majeure dans la gestion de REACT-EU pour les Autorités de gestion, avec des effets de concurrence plus ou moins marqués en fonction des thématiques et de la nature des projets. En Auvergne-Rhône-Alpes, la problématique a été globalement maîtrisée sur le volet « infrastructures numériques » avec un unique dossier pour lequel des discussions ont eu lieu avec le niveau national pour s'assurer de ne pas intervenir sur les mêmes phases et maximiser le taux d'intervention en lien avec la Régie Auvergne Numérique. En revanche, cela s'est avéré plus complexe sur les usages numériques et notamment les dossiers relatifs aux équipements numériques pour le développement du télétravail dans les collectivités locales, pouvant faire appel également à des crédits du Plan de Relance. L'Autorité de gestion a essayé de limiter les risques le plus possible, en positionnant les fonds REACT-EU sur des assiettes de dépenses ou des phases différentes. Cette anticipation / gestion en amont a permis d'« éviter les mauvaises surprises » en phase de certification des dépenses sur ces dossiers. Dans certains cas, des dossiers ont pu être éligibles en raison de l'incompatibilité FEDER / FRR et n'ont donc pas été programmés (ex. projet du Rectorat sur des équipements numériques, projet de la Région pour le déploiement d'outils d'enseignement à distance pour les lycéens, projet e-services d'une communauté de communes, ...).

L'AG précise enfin que les situations les plus complexes ont été rencontrées sur les dossiers de réhabilitation énergétique avec la découverte au moment du solde des dossiers de la présence de nouveaux financeurs sur certaines opérations, dont des crédits FRR.

Au niveau de la Collectivité Territoriale de Guyane, les risques de double-financement FEDER / FRR ont été limités sur les dossiers « Numérique ». En effet, le plan de financement de la plupart des dossiers avait été structuré en amont de REACT-EU et de la FRR, car il s'agissait de projets déjà prévus. Le choix de les positionner sur REACT-EU renvoie essentiellement au taux d'intervention et aux modalités de mise en œuvre plus intéressantes et facilitantes pour les porteurs de projets par rapport au FEDER « mainstream ». Sur la majorité des projets, on retrouve des taux d'intervention UE très élevés (> 85%) et uniquement 2 dossiers disposent d'un cofinancement Etat.

- **Cohérence vis-à-vis des autres priorités et dispositifs déployés au titre de la politique de cohésion :** Concernant les autres mesures et dispositifs des programmes, aucune difficulté particulière n'a été rencontrée en termes d'articulation. En Guyane, REACT-EU a constitué une « aubaine » pour soutenir certaines opérations qui auraient probablement été soutenues dans le cadre de la programmation 21-27. En Auvergne-Rhône-Alpes, les fonds REACT-EU ont été positionnés sur des projets de nature différente par rapport aux dossiers cofinancés plus tôt dans la programmation (OT2 « Numérique »), en portant la focale sur le développement du télétravail dans les administrations et sur la e-santé (ex. numérisation des bilans secouristes) et en soutenant des projets représentant des montants moyens UE plus élevés.

D- - PLUS-VALUE ET RESULTATS / IMPACTS

- Qualification de l'effet levier et de la plus-value de REACT-EU :

- **Incitativité :** Dans le cadre de l'initiative REACT-EU, l'incitativité des fonds FEDER est élevée avec **85% des opérations programmées attestant d'un taux de programmation supérieur ou égal à 80%**. En revanche, **une part marginale des projets soutenus ont bénéficié d'un taux d'intervention UE de 100% (40 dossiers sur 297, soit 13,5% des dossiers)**. Ces projets sont de nature différente, avec notamment 22 dossiers e-éducation (ex. Plan numérique des collèges - Département de la Loire Atlantique), 14 dossiers e-administration (dont le projet « Résilience Numérique » de la Région Guadeloupe ou l'accompagnement et la préparation à l'acquisition d'une solution numérique CRM dans le cadre du programme « Gestion de la Relation Usagers » de la Région Bretagne visant à développer de nouveaux services pour faciliter la mobilité des habitants) ou encore 2 dossiers relatifs à des infrastructures numériques (infrastructures réseau régional THD pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche en Pays de la Loire - Université de Nantes, création d'un réseau public optique en région Centre Val de Loire - GIP RECIA).
- **Nature de la plus-value :** Sur le volet « numérique », les investigations menées ont mis en évidence :
 - **Un effet amplificateur :** REACT-EU a permis d'amplifier la dynamique concernant les usages du numérique dans le domaine de l'administration en participant activement au financement des équipements numériques des collectivités locales (ex. accompagnement au développement du télétravail dans les collectivités en région Auvergne-Rhône-Alpes). En pratique, cela n'a pas permis aux collectivités de s'équiper pour le télétravail, mais plutôt de dégager des crédits pour le financement d'autres dispositifs régionaux en réponse à la crise.
 - **Un effet accélérateur :** La mobilisation des fonds REACT-EU a contribué à accélérer les investissements en faveur des usages du numérique dans l'éducation et l'enseignement supérieur. A titre d'exemple, les crédits REACT-EU ont permis d'accélérer la dynamique de réalisation des équipements numériques dans les écoles en Région Occitanie au travers du financement des plans de numérisation des écoles de la Métropole de Toulouse et de la Métropole de Montpellier.

Les soutiens FEDER REACT-EU alloués en faveur des infrastructures numériques ont également permis d'accélérer le déploiement du Très Haut Débit sur le territoire national :

 - **En Guyane**, en finançant la réalisation du réseau en Fibre optique (FttH) dans différents secteurs géographiques du territoire Guyanais (ouest de la Guyane, centre littoral) ;

- En **Auvergne-Rhône-Alpes**, au travers de la poursuite des investissements pour la desserte FttH (phase 3) dans les quatre départements auvergnats, une opération portée par la régie Auvergne Numérique visant à assurer la couverture numérique des territoires ruraux ne faisant pas l'objet d'investissements privés ;
- En **Nouvelle-Aquitaine**, en contribuant notamment au projet de Réseau d'Infrastructures Nouvelle-Aquitaine (RINA) visant à donner accès à l'échelle de la région à un réseau d'infrastructures numériques hautement sécurisé et à très haut débit ;
- En **Centre Val-de-Loire**, en accompagnant le déploiement du Très Haut Débit dans le Département de l'Indre et dans le Département du Cher sur la période 2021-2023 et en contribuant à la création du réseau public optique régional (GIP Recia) ;
- En **Bretagne**, au travers d'une opération visant à raccorder les lycées publics bretons au réseau ultra haut débit ;
- En **Pays de la Loire**, au travers du financement du réseau régional THD pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche porté par l'Université de Nantes ;
- En **Corse**, en apportant un soutien pour l'acquisition de nouvelles paires de fibre optique sous-marine entre la Corse et le continent pour un débit minimal de 18 Tbit/sec.

- **Résultats / impacts :**

Les travaux évaluatifs ont mis en exergue plusieurs effets / impacts dans le champ du numérique :

- **Un impact sur le niveau de connectivité des territoires et la couverture Très Haut Débit :** REACT-EU a contribué à résorber les zones blanches dans les territoires ruraux (notamment en Auvergne, en Centre Val-de-Loire, en Nouvelle-Aquitaine et en Guyane). Certaines opérations ont permis d'améliorer le niveau de raccordement dans des domaines spécifiques (éducation / enseignement supérieur, administration ...).
- **Un effet sur l'acculturation et l'appropriation des usages du numérique pour les publics scolaires et dans les administrations :** Les fonds FEDER mobilisés en réponse à la crise ont d'abord permis d'assurer la continuité pédagogique dans l'enseignement scolaire et d'adapter les administrations pour favoriser le télétravail et la poursuite de l'action publique en distanciel. Mais, REACT-EU a également contribué à modifier durablement les pratiques et les méthodes de travail en s'appuyant sur des ressources numériques pour l'ensemble de la communauté pédagogique (élèves, enseignants, personnel d'encadrement, parents...) et pour les agents des collectivités locales. Les investissements en faveur du numérique éducatif sont également favorables au développement de compétences numériques pour les publics scolaires.
- **Un impact sur l'amélioration des conditions de travail dans les administrations :** Le financement des équipements numériques afin de permettre le télétravail a permis d'améliorer l'environnement de travail des agents des collectivités locales en leur offrant plus de souplesse d'organisation.
- **Une contribution au développement de la e-santé :** Au-delà du développement des usages du numérique dans l'éducation et l'administration, REACT-EU a contribué activement au développement des usages dans le secteur de la santé. Des dossiers e-santé ont été soutenus dans 9 régions différentes avec des nouveaux porteurs de projets pour les autorités de gestion des PO régionaux, tels que les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS). Les opérations soutenues ont concerné prioritairement le développement de la télémédecine ou encore des actions de numérisation (ex. numérisation des bilans secouristes - SDIS Ardèche).

- **Enseignements transversaux**

- **Pérennité des effets :** L'intervention de REACT-EU dans le champ du numérique est durable pour les territoires et les publics visés. Les fonds FEDER ont été alloués à des projets visant à engager la transition numérique, au travers de l'amélioration de la couverture en très haut débit et du développement des usages du numérique (meilleur accès des citoyens aux services publics, acquisition de compétences, ...).

Ces effets sont particulièrement pérennes en ce qui concerne le développement des usages du numérique dans l'éducation et l'administration, ayant fait évoluer durablement les conditions d'exercice de l'activité professionnelle et les méthodes d'enseignement et les outils pédagogiques.

- **Poursuite sur 2021-2027** : Dans le champ du numérique, REACT-EU a constitué une « aubaine » pour soutenir l'adaptation des administrations au télétravail et financer des équipements numériques dans les établissements scolaires (ex : ordinateurs et tablettes numériques).

Si la plupart de ces investissements ont été circonscrits à REACT-EU dans le cadre de la réponse à la crise, la dynamique de projets dans la e-santé et l'émergence de nouveaux porteurs (ex. SDIS) a ouvert des perspectives pour la programmation 21-27.

E - CONCLUSIONS / SYNTHÈSE

- L'intervention de REACT-EU en faveur du numérique a permis d'apporter **une réponse à des besoins ayant émergé dans le contexte de la crise sanitaire**, notamment la nécessaire adaptation des modalités de travail pour favoriser le distanciel et maintenir l'activité des services publics ou encore l'adaptation des méthodes et outils d'enseignement pour assurer la continuité pédagogique.
- Dans le champ du numérique, cette initiative en réponse à la crise a eu **un effet amplificateur** au travers de crédits très conséquents ayant permis de massifier les interventions (répondre aux besoins en équipements pour le télétravail de nombreuses collectivités, soutenir des projets de plus grande envergure, élargir le périmètre de financement des ordinateurs et tablettes numériques pour les lycéens ...). Elle a également eu **un effet accélérateur** en permettant d'aller plus rapidement dans le rythme de déploiement du très haut débit ou encore dans l'acquisition d'équipements et d'outils numériques en direction des établissements scolaires. La plupart des opérations soutenues s'inscrivent dans **une trajectoire de long terme** contribuant à modifier durablement les pratiques, ainsi que les méthodes et habitudes de travail.
- Certaines mesures ont été prises par les AG pour optimiser la consommation des fonds REACT-EU :
 - Des actions d'information / sensibilisation et un travail d'accompagnement accru auprès des porteurs de projets ;
 - La mise en place de réunions de travail régulières pour anticiper le mieux possible les échéances réglementaires ;
 - La limitation du périmètre des dépenses éligibles dans le cadre des documents de mise en œuvre.
- Néanmoins, la mise en œuvre de REACT-EU a eu **un effet de décalage pour la programmation 2021-2027**. D'une part, REACT-EU a nécessité une forte mobilisation des services pour consommer l'enveloppe d'ici à la fin de la période d'éligibilité des dépenses (31/12/2023). D'autre part, certains dossiers ont été cofinancés dans le cadre de REACT-EU alors qu'ils étaient prévus initialement pour la programmation 21-27.



5 ANNEXES

5.1 ACTEURS INTERROGES, ENTRETIENS REALISES

5.1.1 LISTE DES ENTRETIENS COLLECTIFS AUPRES DES AUTORITES DE GESTION

Quatre sessions d'échanges (webinaires) ont été organisés avec la participation de représentants des autorités de gestion des programmes impliqués dans la mise en œuvre de REACT-EU. L'ensemble des autorités de gestion ont été représentés à l'exception de la Collectivité de Corse, qui a apporté une contribution écrite à la présente démarche évaluative.

La priorité a été donnée aux interlocuteurs ayant une antériorité suffisante sur la mise en œuvre des fonds européens et une capacité à formuler un « retour d'expérience ».

N° session	Structure	Nom contact	Fonction / service
1	Région Île-de-France	Louis MOLLET	
	Région Auvergne-Rhône-Alpes	Stéphanie COURIO	
	Région Grand Est	Géraldine KUNKLER-GODARD	
	DGEFP	Juliette MEMMI	
		Juliette BALOUP	
		Frédéric GUILLEMIN	
		Giulia MOCCI	
		Léa BAILLE	
		Caroline PIOU	
2	Région Bourgogne-Franche-Comté	Stéphanie VUILLEMIN-MOREL	
	Région Bretagne	Emilie PONS-BUAN	
	Région Pays-de-la-Loire	Fanny ALLAIRE	
		Philippe CLAIN	
		Isabelle JAMS	

	AGILE Réunion pour le compte de la Préfecture de La Réunion	Philippe RANGOULAMAN	
	Région Réunion	David WONG-YIN-KI	
	Région Guadeloupe	Samuel BLAIZEAU	
	Collectivité Territoriale de Martinique	Bruno MENIL	
		Willy ROBERT	
	Collectivité Territoriale de Guyane	Soria HORN	
3	Région Occitanie	Erika DELPECH	
		Marine BEAU	
	Région Sud -Provence-Alpes-Côte d'Azur	Barbara LOPEZ-VILLAMATE	
	Région Centre Val de Loire	Jeanne DODEMAND	
	GIP L'Europe à Mayotte	Naila LOUISON-BOURAMCOLO	
	SGAR Guadeloupe et Saint-Martin	Olivia HOUELCHÉ	
	SGAR Guyane	Philippe SIMON	
4	Région Normandie	Florian MENARD	
		Ludivine TESNIERE	
	Région Hauts-de-France	Bernadett NAGY	
	Région Nouvelle-Aquitaine	Carine VERNHES	
	DEETS Martinique	Fabrice BREDON	
Contribution écrite	Collectivité de Corse	Emmanuelle PARRILLA	
		Fabienne MAZZIA	

5.1.2 LISTE DES ENTRETIENS - FOCUS THEMATIQUES ET TERRITORIAUX

Structure contributrice	Nom contact	Fonction / service
Focus thématique « Numérique »		
Collectivité Territoriale de Guyane	Soria HORN	
	Kristel APPAOU	
	Lisley MINFIR	
	Yana OTHILY	
	Boris FREDOC	
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Stéphanie COURIO	
Focus thématique « Compétitivité / Emploi / Inclusion »		
DGEFP	Anne-Gaëlle LE STIR	
	Juliette MEMMI	
	Juliette BALOUP	
	Giulia MOCCI	
Région Pays-de-la-Loire	Anna GUILBERT	
	Stéphanie HENRIO	
Région Nouvelle-Aquitaine	Laurent CAILLAUD	
Focus thématique « Santé »		
Région Centre-Val de Loire	Marie MARQUES	
	Jeanne DODEMAND	
Collectivité Territoriale de Martinique	Karine PASTEL	
	Bruno MENIL	
Focus thématique « Economie verte »		
Région Bretagne	Emilie PONS-BUAN	
Collectivité de Corse	Fabienne MAZZIA	
	Eric LECA	

GIP L'Europe à Mayotte	Naila LOUISON-BOURAMCOLO	
Focus territorial Région Grand Est		
Région Grand Est	Géraldine KUNKLER-GODARD	
	Mathilde RONEZ	
Focus territorial Région Hauts-de-France		
Région Hauts-de-France	Alexandre DE TRIBOLET	
	Fabien LOCATELLI	
	Sabrina BERBACHE	
	Bernadett NAGY	
Focus territorial Réunion		
AGILE Réunion pour le compte de la Préfecture de La Réunion	Philippe CLAIN	
	Isabelle JAMS	
Région Réunion	David WONG-YIN-KI	
Focus territorial Guadeloupe - Saint-Martin		
Région Guadeloupe	Samuel BLAIZEAU	
SGAR Guadeloupe et Saint-Martin	Olivia HOUELCHE	

5.1.3 LISTE DES ENTRETIENS AUPRES DES PORTEURS DE PROJETS

Thématique	Programme opérationnel	Intitulé projet	Porteur de projet	Interlocuteur
Emploi	PON FSE 2014-2020	Dispositif parcours emploi santé	France Travail (ex Pole Emploi)	Fabienne VAUGUET
Santé	PO FEDER-FSE Lorraine Massif des Vosges 2014-2020	Résilience GHRMSA	Centre Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace	Véronique FOUCHE-NOIZET
Santé / Innovation	PO FEDER-FSE Rhône-Alpes 2014-2020	COVID-AURA-TRANSLATE	BIOASTER	Alexandre MOULIN
Réhabilitation énergétique	PO FEDER-FSE Centre Val de Loire 2014-2020	Opérations d'amélioration de la performance énergétique sur 62 lycées dans le cadre du COEPI	Conseil Régional Centre Val de Loire	MARIA MARQUES
Transports	PO FEDER-FSE Mayotte 2014-2020	Réalisation du réseau de Transport Collectif Urbain de la CADEMA	Communauté d'agglomération de Dembeni Mamoudzou (CADEMA)	Rachadi SAINDOU
Emploi	PO FEDER-FSE Limousin 2014-2020	CRIJNA 2021-2022 - Construire des réponses adaptées aux jeunes en sortie de crise sanitaire en ex-Limousin	CRIJ- CENTRE REGIONAL INFORMATION JEUNESSE NOUVELLE AQUITAINE	Arnaud VIRRIION
Tourisme	PO FEDER-FSE Midi-Pyrénées 2014-2020	Rénovation de l'hôtel La Voie Lactée (ex Crête Blanche) pour 21 chambres en 4*	DOURS DES PYRENEES	Philippe DOURS
Numérique	PO FEDER-FSE Pays-de-la-Loire	Renforcement du Plan Numérique des Ecoles élémentaires et maternelles de la Ville du Mans suite à la crise sanitaire Covid	Ville du Mans	Sophie GAUTREAU
Mobilités durables	PO FEDER-FSE Provence-Alpes-Côte d'Azur 2014-2020	VIA VENAISSIA - AMENAGEMENT CYCLABLE ENTRE JONQUIERES ET LA GARE D'ORANGE	Conseil départemental de Vaucluse	Fabienne CHABAUD
Insertion / Emploi des BRSA	PO FSE Réunion 2014-2020	R+ Allocation insertion et de retour à l'emploi	Conseil départemental de la Réunion	Jean-Fabrice RAMALINGOMPOULLE

5.2 GUIDE D'ENTRETIEN FOCUS THEMATIQUE

Ce document constitue un **guide indicatif** permettant aux bureaux d'études **Teritéo** et **Aster Europe** de conduire les entretiens qu'ils doivent réaliser auprès des autorités de gestion dans le cadre de l'évaluation de l'initiative REACT-EU en France.

Ces entretiens s'appuieront sur les premiers constats que vous avez accepté de partager lors des premiers entretiens. Nous approfondirons dans le cadre de cet entretien la thématique **XXXXXX**, en abordant les points suivants :

- La pertinence de l'approche stratégique que vous avez mise en place sur cette thématique,
- Sa cohérence avec les autres dispositifs existants
- Son efficacité et son efficience,
- Ses retombées, sa valeur ajoutée,
- Nous pourrions également nous appuyer sur des projets emblématiques qui ont été réalisés sur ce thème.

Les questionnements ont vocation à être adaptés par les consultants lors de l'échange en fonction de l'interlocuteur, de sa fonction et de sa connaissance de l'initiative REACT-EU.

Introduction :

- Rappel des objectifs de l'évaluation
- Présentation de l'interlocuteur

A- Avis sur la pertinence des orientations de la stratégie

1. Quels sont les éléments de diagnostics qui vous ont amené à retenir la thématique de **XXXX** dans les orientations de l'initiative REACT-EU de votre région ? Quels ont été vos objectifs dans ce domaine, quels types d'actions ont été envisagées ?
2. Dans quelle mesure les orientations retenues pour REACT-EU pour cette thématique vous paraissent pertinentes pour répondre aux besoins émergents dans le contexte de la crise sanitaire ?
3. La stratégie identifiée était-elle majoritairement orientée vers le financement d'actions nouvelles ou dans la continuité de mesures existantes ? Pour quelles raisons ?

B- Cohérence interne et externe

4. Dans quelle mesure les interventions retenues ont été conçues et mise en œuvre en cohérence avec les autres dispositifs de soutien existants pour réparer les dommages de la crise et préparer la relance ?
 - Avec les autres dispositifs extérieurs au programme (notamment la facilité pour la reprise et la résilience (FRR))
 - Avec les autres priorités et dispositifs intégrés à la politique de cohésion
5. Quels sont les avantages et les inconvénients de l'initiative REACT-EU à l'heure de la clôture des programmes 2014-2020 ?

C- Efficacité

6. Dans quelle mesure les interventions retenues ont favorisé la réparation des dommages de la crise ?

7. Dans quelle mesure les interventions retenues ont préparé une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie ?

8. Dans quelle mesure l'atteinte des objectifs et des résultats escomptés vous paraît satisfaisante ? Quelle capacité des indicateurs à mesurer les résultats obtenus ?

D- Efficience

9. Quelles sont les mesures prises pour atteindre les objectifs dans cette thématique ? Pensez-vous que ces mesures ont permis d'atteindre les objectifs à moindre coût d'un point de vue financier, humain et organisationnel ?

- **Animation / accompagnement des porteurs** : connaissance des opportunités de financement, détection des projets, capacité à convaincre les porteurs de projets de s'orienter vers REACT-EU, capacité à accompagner les porteurs dans leur demande d'aide et de paiement...
- **Mobilisation du partenariat** : Relais d'information, démarches de co-instruction, sélection commune...
- **Mesures de simplification** : mobilisation des options de coûts simplifiés, allègement de la réglementation, évolution des procédures ...
- **Organisation des moyens humains** : Réorganisation des équipes et du mode de fonctionnement, renforcement des équipes, recours à des prestataires externes, ...
- ...

10. Quels freins ont pu venir limiter l'efficience de l'initiative REACT-EU ? (aspects réglementaires et juridiques, délais contraints, faiblesses des mesures prises, facteurs externes...) ?

11. Quelles leçons avez-vous tiré pour améliorer l'efficience des programmes 2021-2027 ?

12. Dans un tel contexte de crise socio-économique et d'urgence à programmer, comment qualifieriez-vous l'efficience des différentes formes de financement (subventions, prêts, garanties, ...) mises en place à travers REACT-EU, si celles-ci ont été mise en place sur la thématique ?

13. Disposez-vous d'outils (communication, pilotage, procédures...) ayant fait ses preuves et pouvant être partagés avec les autres autorités de gestion ? Si oui, accepteriez-vous de les diffuser ?

E- Incidences - Durabilité - Valeur ajoutée

14. Dans cette thématique, quels sont les impacts, les effets à moyen terme et les perspectives à long terme des interventions REACT EU ?

15. Dans quelle mesure notamment REACT-EU a-t-il eu une incidence directe ou indirecte sur l'emploi sur cette thématique ?
16. Dans quelle mesure les interventions mises en œuvre ont permis de cibler efficacement les publics les plus fragilisés par la crise ? Quels ont été les obstacles rencontrés dans le ciblage et l'atteinte de ces publics visés ?
17. Dans quelle mesure les opérations retenues ont un effet pérenne ? Avez-vous déployé des mesures d'accompagnement spécifiques pour favoriser cette pérennité ? La mobilisation de REACT-EU en fin de programmation 14-20 a-t-elle permis de pérenniser le soutien dans ce domaine dans l'attente de la nouvelle programmation ?
18. L'initiative REACT-EU a-t-elle pu contribuer à produire de nouveaux effets dans le champ de cette thématique (nouveau champ d'intervention testé, projets innovants...) ? Une continuité de l'action est-elle envisageable sur la période de programmation 21-27 ?
19. Parmi les projets les plus emblématiques, pouvez-vous nous préciser les résultats obtenus et les effets à moyen - long termes attendus ? (cf. liste de projets transmis récemment à l'AMO ou autres projets)
20. Dans quelle mesure l'initiative REACT-EU a apporté une contribution significative aux efforts menés en faveur de la réparation des dommages de la crise et de la préparation de la reprise ?
21. Indépendamment de la nature de la crise, quels enseignements peut-on tirer de cette initiative pour apporter des réponses efficaces à ces crises à venir ?

5.3 GUIDE D'ENTRETIEN FOCUS TERRITORIAL

Ce document constitue un **guide indicatif** permettant aux bureaux d'études **Teritéo** et **Aster Europe** de conduire les entretiens qu'ils doivent réaliser auprès des autorités de gestion dans le cadre de l'évaluation de l'initiative REACT-EU en France.

Ces entretiens s'appuieront sur les premiers constats que vous avez accepté de partager lors des premiers entretiens. Nous approfondirons en particulier :

- La pertinence de l'approche stratégique que vous avez mise en place sur cette thématique,
- Sa cohérence avec les autres dispositifs existants
- Son efficacité et son efficience,
- Ses retombées, sa valeur ajoutée sur votre territoire
- Nous pourrions également nous appuyer sur des projets emblématiques qui ont été réalisés sur ce thème.

Les questionnements ont vocation à être adaptés par les consultants lors de l'échange en fonction de l'interlocuteur, de sa fonction et de sa connaissance de l'initiative REACT-EU.

Introduction :

- Rappel des objectifs de l'évaluation
- Présentation de l'interlocuteur

A- Avis sur la pertinence des orientations de la stratégie

1. Quel diagnostic de la situation socio-économique aviez-vous établi suite à la crise sanitaire ? Quels étaient les besoins identifiés dans une optique d'orientation de votre région dans la transition vers une économie verte et numérique ? Quelles ont été les orientations retenues pour REACT-EU dans le cadre de votre programme ?

2. Dans quelle mesure les orientations retenues pour REACT-EU vous paraissaient pertinentes pour répondre aux besoins émergents dans le contexte de la crise sanitaire ?

3. La stratégie identifiée était-elle majoritairement orientée vers le financement d'actions nouvelles ou dans la continuité de mesures existantes ? Pour quelles raisons ?

B- Cohérence interne et externe

4. Dans quelle mesure les interventions retenues ont été conçues et mise en œuvre en cohérence avec les autres dispositifs de soutien existants pour réparer les dommages de la crise et préparer la relance ?

- Avec les autres dispositifs extérieurs au programme (notamment la facilité pour la reprise et la résilience (FRR))
- Avec les autres priorités et dispositifs intégrés à la politique de cohésion

5. Quels sont les avantages et les inconvénients de l'initiative REACT-EU à l'heure de la clôture des programmes 2014-2020 ?

C- Efficacité

6. Dans quelle mesure les interventions retenues ont favorisé la réparation des dommages de la crise ?

7. Dans quelle mesure les interventions retenues ont préparé une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie ?

8. Dans quelle mesure l'atteinte des objectifs et des résultats escomptés vous paraît satisfaisante ? quelle capacité des indicateurs à mesurer les résultats obtenus ?

D- Efficience

9. Quelles sont les mesures prises pour atteindre les objectifs du programme ? Pensez-vous que ces mesures ont permis d'atteindre les objectifs à moindre coût d'un point de vue financier, humain et organisationnel ?

- **Animation / accompagnement des porteurs** : connaissance des opportunités de financement, détection des projets, capacité à convaincre les porteurs de projets de s'orienter vers REACT-EU, capacité à accompagner les porteurs dans leur demande d'aide et de paiement...
- **Mobilisation du partenariat** : Relais d'information, démarches de co-instruction, sélection commune...
- **Mesures de simplification** : mobilisation des options de coûts simplifiés, allègement de la réglementation, évolution des procédures ...
- **Organisation des moyens humains** : Réorganisation des équipes et du mode de fonctionnement, renforcement des équipes, recours à des prestataires externes, ...
- ...

10. ; Quels freins ont pu venir limiter l'efficacité de l'initiative REACT-EU ? (aspects réglementaires et juridiques, délais contraints, faiblesses des mesures prises, facteurs externes...) ?

11. Quelles leçons avez-vous tiré pour améliorer l'efficacité des programmes 2021-2027 ?

12. Dans un tel contexte de crise socio-économique et d'urgence à programmer, comment qualifieriez-vous l'efficacité des différentes formes de financement (subventions, prêts, garanties, ...) mises en place à travers REACT-EU ?

13. Disposez-vous d'outils (communication, pilotage, procédures...) ayant fait ses preuves et pouvant être partagés avec les autres autorités de gestion ? Si oui, accepteriez-vous de les diffuser ?

E- Incidences - Durabilité - Valeur ajoutée

14. Dans les différentes thématiques traitées par REACT-EU, quels sont les impacts, les effets à moyen terme et les perspectives à long terme des interventions REACT EU ?

15. Dans quelle mesure notamment REACT-EU a-t-il eu une incidence directe ou indirecte sur l'emploi ?

16. Dans quelle mesure les interventions mises en œuvre ont permis de cibler efficacement les publics les plus fragilisés par la crise ? Quels ont été les obstacles rencontrés dans le ciblage et l'atteinte de ces publics visés ?
17. Dans quelle mesure les opérations retenues ont un effet pérenne ? Avez-vous déployé des mesures d'accompagnement spécifiques pour favoriser cette pérennité ? La mobilisation de REACT-EU en fin de programmation 14-20 a-t-elle permis de pérenniser le soutien dans des domaines dans l'attente de la nouvelle programmation ? Si oui, lesquels ?
18. Dans quels domaines l'initiative REACT-EU a-t-elle pu contribuer à produire de nouveaux effets sur le territoire (nouveau champ d'intervention testé, projets innovants...) ? Une continuité de l'action est-elle envisageable sur la période de programmation 21-27 ?
19. Parmi les projets les plus emblématiques, pouvez-vous nous préciser les résultats obtenus et les effets à moyen - long termes attendus ? (cf. liste de projets transmis récemment à l'AMO)
20. Dans quelle mesure l'initiative REACT-EU a apporté une contribution significative aux efforts menés en faveur de la réparation des dommages de la crise et de la préparation de la reprise ?
21. Indépendamment de la nature de la crise, quels enseignements peut-on tirer de cette initiative pour apporter des réponses efficaces à ces crises à venir ?

5.4 GUIDE D'ENTRETIEN PORTEURS DE PROJETS

Ce document constitue un **guide indicatif** permettant au bureau d'études **Teritéo** et son partenaire **Aster Europe** de conduire les entretiens qu'ils doivent réaliser auprès des porteurs de projet ayant bénéficié d'un cofinancement européen (FEDER, FSE) au titre de l'initiative REACT EU entre 2021 et 2024.

Vous avez porté un projet cofinancé par les fonds européens et nous souhaitons vous soumettre quelques questions afin de bénéficier de votre retour d'expérience notamment sur :

- **Les enjeux auxquels répondait le projet pour lequel vous avez bénéficié d'une aide européenne ;**
- **Le contenu et la mise en œuvre du projet pour lequel vous avez été aidé dans le cadre de REACT EU :** différentes phases, réalisations, partenaires impliqués, facteurs de réussite et difficultés rencontrées, ... ;
- **L'effet levier et la plus-value du financement FEDER ou FSE de votre point de vue ;**
- **Les résultats et effets attendus et/ou observés de votre projet ;**
- **Les perspectives (enjeux émergents, besoins de financement complémentaires) et les pistes d'amélioration jugées pertinentes pour mieux répondre aux besoins et améliorer la mise en œuvre et les retombées des fonds REACT EU.**

Introduction :

- **Rappel des objectifs de l'évaluation**
- **Présentation de l'interlocuteur et du projet** (intitulé du projet, structure porteuse, ...)

A- Genèse et contenu du projet

1. Pouvez-vous nous préciser la **genèse du projet** (éléments déclencheurs, besoins identifiés, réponse à des besoins identifiés dans le programme, secteur d'activité fragilisé par la crise du COVID-19, etc.) ?

2. Pouvez-vous nous **décrire de manière détaillée** votre projet (phases, actions, partenaires, etc.) ? **Le projet est-il achevé** ? Si oui, **en quelle année** a-t-il été finalisé (réalisation physique) ?

3. Quels étaient les **objectifs initiaux du projet** (quantitatifs, qualitatifs) ? Ont-ils évolué durant la vie de votre projet ?

4. Concrètement, sur quels **aspects/étapes de votre projet le financement européen (FEDER / FSE) est-il intervenu** ? Le projet est-il complètement ou partiellement financé par les fonds européens ?

5. Avez-vous rencontré **des difficultés particulières** dans la réalisation de votre projet ?

6. Avez-vous bénéficié d'un **accompagnement** pour mener à bien votre projet ? Sur le plan administratif ? Sur le plan technique ?

7. Aviez-vous déjà mobilisé auparavant un financement européen dans le cadre d'un autre projet ?

B- Appréciation du dispositif REACT EU

8. L'aide apportée par le FEDER / FSE est-elle adaptée à vos besoins ? Si non, pourquoi ?

9. Le financement européen a-t-il apporté une valeur ajoutée à votre projet ?

- Le projet aurait-il été mené sans la contribution européenne (caractère déclencheur) ?
- La mobilisation des crédits européens a-t-elle permis d'amplifier une dynamique sur le territoire et/ou à l'échelle de la structure ?
- Le financement européen a-t-il accéléré la réalisation du projet ?
- L'obtention du financement européen a-t-elle eu un effet sur l'ambition et la qualité du projet financé ?
- L'obtention de cette subvention a-t-elle amélioré la visibilité et l'image du projet sur le territoire (effet en termes de notoriété / médiatisation) ?
- Y-a-t-il d'autres types d'effets directs / indirects de la subvention européenne à mettre en exergue ?

10. Selon-vous, quels sont les principaux freins à la mobilisation des fonds européens (FEDER / FSE) ?

- Complexité du montage du dossier
- Les freins réglementaires
- Délais d'instruction et de paiement
- Autres ...

C- Les résultats de votre projet

11. A ce jour, quels sont les principaux résultats attendus / observés de votre projet ?

Exemples :

- a. Pérennisation / développement de votre activité
- b. Gain de visibilité / attractivité
- c. Augmentation des capacités d'hospitalisation, acquisition d'équipements, développement de nouveaux services de santé, développement de la recherche médicale (ex : identification de nouveaux traitements ou de moyens de détection / prévention, obtention de brevets, ...)
- d. Développement / diversification de l'offre de formation et/ou d'accompagnement des publics en recherche d'emploi et/ou en insertion
- e. Gain de confiance en soi, levée des freins (santé, logement, intégration sociale, capacité à se projeter sur un projet professionnel, ...) pour des publics accompagnés dans le cadre d'un projet de retour vers l'emploi, de formation ou d'insertion
- f. Amélioration de l'offre d'équipements et de services numériques, développement des usages du numérique dans l'éducation, l'administration, ...
- g. Amélioration / développement de l'offre de transports collectifs, développement des mobilités douces et de l'intermodalité, sécurisation des déplacements doux
- h. Amélioration du confort thermique, réduction de la consommation énergétique, ...
- i. Amélioration / modernisation de l'offre d'hébergement touristique (augmentation de la surface, croissance du nombre de lits touristiques, évolution de la qualité de l'offre...)
- j. ...

Nota : Les types de résultats mentionnés ici constituent des exemples, à adapter au cas par cas en fonction de la nature du projet. Cette liste est non-exhaustive.

12. Les résultats attendus ont-ils été atteints (ou le seront-ils prochainement) ? Si non, pour quelles raisons ?
13. Pouvez-vous préciser les effets/impacts de votre projet (attendus ou observés) ? <i>Exemples :</i> a. Création / maintien d'emplois (<i>tous types de projets</i>) b. Croissance du chiffre d'affaires et/ou de la valeur-ajoutée (<i>compétitivité</i>) c. Amélioration de l'offre de soins, de la capacité et de la qualité de la prise en charge (<i>santé</i>) d. Acquisition de nouvelles compétences (<i>inclusion / emploi, numérique</i>) e. Evolution de la trajectoire professionnelle des publics accompagnés : obtention d'un emploi, d'une qualification, entrée dans une formation pré-qualifiante ou qualifiante (<i>inclusion / emploi</i>) f. Généralisation des usages numériques sur le territoire (<i>numérique</i>) g. Croissance de la fréquentation dans les transports collectifs et/ou sur les pistes cyclables (<i>mobilités</i>) h. Amélioration de l'efficacité énergétique, baisse des émissions de GES (<i>renovation énergétique du bâti</i>) i. Hausse de la fréquentation, amélioration de la satisfaction de la clientèle (<i>tourisme</i>) j. ... <i>Nota : Les types d'effets / impacts mentionnés ici sont des exemples, à adapter au cas par cas en fonction de la nature du projet. Cette liste est non-exhaustive.</i>
14. (Question spécifique FSE) Votre projet vous a-t-il permis de cibler/toucher des publics particulièrement fragilisés par la crise du COVID-19 (publics jeunes, publics éloignés de l'emploi...) ?
15. Concernant les effets attendus, dans quels délais seront-ils observables ? Considérez-vous ces effets attendus / observés pérennes, durables ? Dans le cas contraire, pouvez-vous préciser pour quelle(s) raison(s) ?
16. Le projet a-t-il été l'occasion d'initier un partenariat nouveau entre des acteurs institutionnels, publics/privés ? De mobiliser un procédé innovant ?
D- Synthèse / conclusions
17. Quels enseignements peut-on tirer en termes de bonnes et mauvaises pratiques (gestion au regard des exigences, conduite du projet, développement partenarial, etc.) ?
18. Identifiez vous des conditions de réussite ou « bonnes pratiques » pour faciliter la mise en œuvre des projets dans le cadre de la programmation 2021-2027 ?
19. Dans votre domaine / secteur d'activité, quels sont de votre point de vue les enjeux prioritaires auxquels le programme régional 2021-2027 pourraient répondre ? a. Quelles typologies des projets à enjeux (anticipation de forts besoins à venir sur les territoires, identification des types de projets pouvant mobiliser des montants UE importants, etc...) ?

b. Quels usages, des cibles d'utilisateurs, services, thématiques, technologies vous semblent indispensables à prendre en compte dans les années à venir ?

Questionnaire auprès des porteurs de projets de l'initiative REACT EU

Vous avez été bénéficiaire de fonds européens (FEDER, FSE, FEAD) suite à la crise du COVID. C'est à ce titre que nous souhaitons recueillir votre retour d'expérience. L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) en accord avec les Autorités de gestion des programmes (Régions, DGEFP, DGES...) a engagé l'évaluation des soutiens alloués au titre de REACT EU (issus du plan de relance européen, NEXT GENERATION EU) à l'échelle nationale. Les cabinets Teritéo et Aster Europe ont été mandatés pour réaliser cette évaluation.

Cette démarche évaluative vise notamment à **disposer d'une vision consolidée à l'échelle nationale de la mobilisation de l'initiative REACT EU**, à **appréhender la capacité de réponse de REACT EU aux besoins des territoires** dans un contexte de crise, à **qualifier les résultats, effets et impacts** de l'intervention et des projets soutenus, à **rendre compte de l'articulation de REACT EU vis-à-vis d'autres dispositifs** de soutien existants pour réparer les dommages de la crise et préparer la relance, ou encore à **identifier les freins rencontrés et les facteurs de réussite** dans la mise en œuvre.

Vos réponses à cette enquête sont essentielles pour la réussite de cette évaluation.

Une dizaine de minutes est nécessaire pour renseigner ce questionnaire.

Nous vous remercions par avance pour le temps et le soin que vous pourrez consacrer à la réponse à ce questionnaire.

Informations relatives au traitement de données vous concernant

Seule l'équipe chargée de l'étude, le cabinet TERITEO, 7 rue de la République, 34 000 MONTPELLIER, aura accès à ces informations. **Aucune exploitation nominative des résultats ne sera réalisée**, les informations communiquées ne seront pas utilisées dans un autre cadre que la présente étude.

En cas de difficulté dans le renseignement du questionnaire, pour exercer vos droits ou pour toute autre question relative au traitement de vos données personnelles, vous pouvez contacter directement Romain BOYER : boyer@teriteo.fr – 09.86.69.47.00

Les informations recueillies dans le cadre de cette enquête font l'objet d'un traitement informatique destiné à évaluer la mobilisation des soutiens européens. Les données seront traitées de manière anonyme par le cabinet Teritéo, qui a été missionné par l'ANCT pour mener cette évaluation.

Le cabinet Teritéo s'engage à garantir la confidentialité et la sécurité de ces données, conformément au Règlement Général sur Protection des Données (UE) 2016/679 du Parlement européen (RGPD) et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Libertés ».

Les données seront enregistrées dans un fichier informatisé par le cabinet Teritéo, représenté par son délégué à la protection des données, Mathieu SABOURIN (directeur associé). La base légale de ce traitement est le consentement (vous êtes libres de nous répondre) et également la mission d'intérêt public.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : consultants du cabinet Teritéo. Elles seront conservées pendant 12 mois. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatiques et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

A – Caractéristiques de l'aide européenne attribuée et finalités du projet

1. Dans quel champ thématique s'inscrit le projet pour lequel vous avez sollicité des fonds européens ?

Nota : Si vous avez été bénéficiaire à plusieurs reprises du FEDER, du FSE ou du FEAD **au titre de REACT EU entre 2021 et 2024**, merci de renseigner ce questionnaire pour le projet que vous jugez le plus structurant. – **Question obligatoire, filtre pour Q2 à Q6**

- ☐ Compétitivité des TPE / PME (dont renforcement de la trésorerie) ☐ Numérique
☐ Transition énergétique / Mobilités / Environnement ☐ Santé
☐ Tourisme ☐ Recherche / innovation ☐ Formation / orientation
☐ Aide alimentaire ☐ Autre – Veuillez préciser :

2. [En cas de réponse « Compétitivité des TPE / PME » - Q1] Vous avez bénéficié d'une aide européenne dans le cadre de :

- ☐ Un investissement matériel ☐ Un investissement immobilier (acquisition, modernisation et aménagement de bâtiments...)
☐ Une action collective (conseil, formation, etc.) auprès d'entreprises ☐ Autre – Veuillez préciser :

3. [En cas de réponse « Numérique » - Q1] Vous avez bénéficié d'une aide européenne dans le cadre de :

- ☐ Un projet de développement des usages numériques (éducation, administration, santé, tourisme ...)
☐ Un projet de développement des infrastructures numériques
☐ Autre – Veuillez préciser :

4. [En cas de réponse « Transition énergétique / Mobilités / Environnement » - Q1] Vous avez bénéficié d'une aide européenne dans le cadre de :

- ☐ Une opération de rénovation énergétique (logement social, bâtiment public...) ☐ Un projet lié au développement des énergies renouvelables ☐ Un projet de développement des mobilités (pistes cyclables, offre de transports collectifs, ...)
☐ Un projet lié à la gestion des ressources (eau, déchets...)
☐ Une action de préservation des milieux naturels, de la biodiversité et des continuités écologiques
☐ Une action de sensibilisation aux enjeux environnementaux et/ou aux risques naturels
☐ Autre – Veuillez préciser :

5. [En cas de réponse « Tourisme » - Q1] Vous avez bénéficié d'une aide européenne dans le cadre de :

- ☐ Un projet de valorisation du patrimoine culturel / naturel ☐ Un projet de création / montée en gamme d'un hébergement touristique ☐ Une action de promotion / communication / marketing territorial
☐ Autre – Veuillez préciser :

6. [En cas de réponse « Formation / orientation » - Q1] – Vous avez bénéficié d'une aide européenne dans le cadre de :

- ☐ Une action de formation ☐ L'accompagnement global du publics éloignés de l'emploi
☐ Une action dans le champ de l'insertion ☐ Une action d'animation / coordination / ingénierie des acteurs dans les champs de l'inclusion et de l'emploi ☐ Une action relative à l'orientation
☐ Autre – Veuillez préciser :

7. [En cas de réponse « Recherche / Innovation » - Q1]

8. [En cas de réponse « Santé » - Q1]

9. [En cas de réponse « Aides alimentaires » - Q1]

10. Votre projet a-t-il bénéficié d'un financement FEDER, FSE ou FEAD ? ☐ FEDER ☐ FSE ☐ FEAD ☐ Je ne sais pas

11. Le projet pour lequel vous avez bénéficié d'un financement européen est-il achevé ? ☐ Oui ☐ Non

12. Si oui (Q8), en quelle année le projet aidé a-t-il été finalisé ? [Menu déroulant : 2021, 2022, 2023, 2024]
13. Avez-vous bénéficié des fonds européens au titre de REACT EU pour plusieurs projets différents entre 2021 et 2024 ? ☐ Oui ☐ Non
14. Au titre de quel programme avez-vous bénéficié de fonds européens ? [Menu déroulant avec tous les programmes]
15. Est-ce que le soutien public était adapté à vos besoins, pour répondre à vos difficultés ? ☐ Oui ☐ Non
16. [En cas de réponse « Non » - Q12] Pour quelle(s) raison(s) jugez-vous que le soutien de ces fonds européen n'a pas répondu pleinement à vos besoins ? (question ouverte)
17. Jugez-vous le montant de l'aide obtenue suffisant ? ☐ Oui ☐ Non
18. Votre activité a-t-elle été fragilisée par la crise du Covid-19 ? ☐ Oui ☐ Non
- B - Résultats/ impacts de l'aide REACT EU obtenue**
19. Jugez-vous le montant du soutien financier FEDER / FSE au titre de REACT EU incitatif pour solliciter des crédits européens ? ☐ Oui ☐ Non
20. En l'absence d'un soutien du FEDER ou du FSE, pensez-vous que vous auriez ... ? ☐ Réalisé votre projet à l'identique ☐ Modifié le projet initial ☐ Abandonné le projet ☐ Eut de graves difficultés
21. [En cas de réponse « modifié le projet initial » - Q16] – Sans cette aide / accompagnement, pourriez-vous préciser de quelle manière vous auriez modifié le projet initial ? ☐ En reportant dans le temps un projet similaire ☐ En révisant à la baisse l'ambition globale du projet ☐ Autre – Précisez :
22. Quel a été l'effet de l'aide sur votre projet ? (Plusieurs réponses possibles) ☐ Effet déclencheur : l'obtention de la subvention FEDER/FSE/FEAD était une condition de réalisation du projet ☐ Effet accélérateur, en permettant d'aller plus rapidement dans la réalisation du projet initial ☐ Effet amplificateur, en permettant d'améliorer le niveau d'ambition du projet ☐ Effet qualitatif, en permettant d'améliorer la qualité du projet initial (innovation, inclusion, écologie...) ☐ Effet en termes de notoriété / médiatisation, en améliorant la visibilité et l'image du projet sur le territoire ☐ Aucun effet ☐ Autre effet observé – Veuillez préciser :
23. De manière plus globale, votre projet aurait-il pu se concrétiser sans l'obtention du financement européen ? ☐ Oui, en totalité ☐ Oui, mais partiellement ☐ Non, l'aide européenne a été déterminante
24. [En cas de réponse « FSE » - Q7] – Ce projet a-t-il été l'occasion de cibler des publics particulièrement fragilisés par la crise du Covid-19 ? ☐ Oui ☐ Non
25. Ce projet a-t-il eu une incidence directe ou indirecte en matière d'emploi ? ☐ Oui ☐ Non
26. [En cas de réponse « Oui » - Q22] Comment qualifieriez-vous l'impact de cette intervention en termes d'emplois ? ☐ Le projet a permis directement ou indirectement de pérenniser des emplois

- ☐ Le projet a permis de créer directement ou indirectement un (ou plusieurs) emploi(s)
27. [En cas de réponse « Le projet a permis de créer directement ou indirectement un (ou plusieurs) emploi(s) »] Pourriez-vous préciser en nombre d'ETP le nombre d'emplois créés ? (question limitée à 4 chiffres)
28. Idem pour les emplois pérennisés ?
29. Jugez-vous les effets / impacts de l'intervention pérennes et durables sur votre activité, pour le territoire et/ou les publics visés ? ☐ Oui ☐ Non
30. Même pour la réponse oui, j'aurai proposé de comprendre ce que le soutien a permis de pérenniser, mais en question facultative
31. Dans le même registre, l'aide a-t-elle permis d'amplifier/ pérenniser/ compléter un projet existant ?
32. [En cas de réponse « Non » - Q25] Dans le cas contraire, pouvez-vous préciser pour quelle(s) raison(s) ? (question ouverte)

C – Modalités de mise en œuvre des aides

33. Quel est votre niveau de satisfaction concernant l'accompagnement et l'aide financière dont vous avez bénéficié ? ☐ Très satisfait ☐ Plutôt satisfait ☐ Peu satisfait ☐ Pas du tout satisfait ☐ Précisez si vous le souhaitez
34. Par qui avez-vous eu connaissance des possibilités d'aides/accompagnements possibles ? ☐ Région ☐ Département ☐ Communes / Communauté de communes, d'agglomération ou métropole
- Services de l'Etat : ☐ DEETS ou DREETS ☐ DGEFP ☐ SGAR ☐ Préfecture
- Opérateurs Etat : ☐ ANCT ☐ ADEME ☐ BPI France ☐ Banque des territoires
- La plateforme : ☐ Aides Territoires ☐ Agence Régionale de Santé (ARS) ☐ France Travail (ex-Pôle Emploi) ☐ Associations et/ou fédérations ☐ Chambres consulaires (CCI, CMA, Chambre d'Agriculture...) ☐ Structures d'accompagnement (missions locales, boutiques de gestion, etc.) ☐ Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) ☐ Expert-comptable ☐ Bouche à oreille ☐ Autre, précisez :
35. Saviez-vous que votre projet avait bénéficié d'un financement européen ? ☐ Oui ☐ Non
36. Aviez-vous connaissance du fait que votre projet avait été soutenu dans le cadre de l'initiative REACT EU en réponse à la crise sanitaire et pour préparer la relance ? ☐ Oui ☐ Non
37. Comment jugez-vous l'accès à l'information et la qualité de l'information relative à l'obtention de l'aide ?
- | | Très satisfaisant | Plutôt Satisfaisant | Insuffisant | Très insuffisant |
|------------------------------------|-------------------|---------------------|-------------|------------------|
| Accès à l'information | | | | |
| Clarté et qualité de l'information | | | | |
38. Si l'accès ou la qualité de l'information sont insuffisants ou très insuffisants (Q31), précisez pourquoi : (Question ouverte)
.....
.....

39. Avez-vous bénéficié d'un accompagnement au montage de votre dossier (pièces administratives à produire, plan de financement, éléments techniques, etc.) ? ☐ Oui ☐ Non
- Si oui, par qui ?
- ☐ Région ☐ Département ☐ Commune / Communauté de communes, d'agglomération ou métropole
- ☐ DEETS ou DREETS ☐ DGEFP ☐ France Travail (ex Pôle Emploi) ☐ Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)
- ☐ Chambre consulaire (CCI, CMA, Chambre d'Agriculture...)
- ☐ Structures d'accompagnement (missions locales, boutiques de gestion, etc.)
- ☐ Association et/ou fédération ☐ Expert-comptable ☐ Autre, précisez :
40. L'accompagnement apporté au montage de votre demande de subvention a-t-elle été... ?
- ☐ Suffisante ☐ Insuffisante
41. Si vous le jugez « insuffisant » (Q34), pouvez-vous préciser sur quels aspects / sujets vous jugez que l'accompagnement aurait pu être amélioré ?
-
42. Comment avez-vous jugé le dossier d'aide / de demande de subvention (pièces administratives à produire, plan de financement, éléments techniques, etc.) ... ?
- ☐ Très facile ☐ Facile ☐ Compliqué ☐ Très compliqué
43. Si vous le jugez « compliqué » ou « très compliqué » (Q36), pouvez-vous préciser les difficultés rencontrées ?
-
- ...
44. Les délais afférents au processus de subventionnement (instruction, paiement ...) ont-ils été ... ?
- ☐ Inférieurs à 2 mois ☐ Entre 2 mois et 4 mois ☐ Supérieur à 1 an
- ☐ Entre 4 mois et 6 mois ☐ Entre 6 mois et 1 an
45. Dans quelle mesure la réalisation de votre projet a-t-elle été facilitée ou freinée par les conditions d'obtention des financements prévues au titre du programme sollicité ?
- ☐ Fortement facilitée ☐ Plutôt facilitée
- ☐ Plutôt freinée ☐ Fortement freinée
46. Avez-vous bénéficié d'autres aides pour financer votre projet ? ☐ Oui ☐ Non
47. Si oui, veuillez préciser le (ou les) autre(s) financeur(s) du projet ? (Plusieurs réponses possibles)
- ☐ Etat ☐ Région ☐ Département
- ☐ Communes ☐ Communauté de communes, d'agglomération ou métropole
- ☐ ANRU ☐ ADEME ☐ Banques ☐ Bpifrance ☐ Banque des territoires
- ☐ Autre – Veuillez préciser :
48. Avez-vous rencontré des difficultés à identifier des sources de financement pouvant être mobilisées en complément des crédits européens pour clore le plan de financement de votre projet ?
- ☐ Oui ☐ Non

D - Conclusion / synthèse

49. Quelles pistes d'amélioration identifiez-vous pour améliorer la mise en œuvre et *in fine* optimiser les retombées des fonds européens sur les territoires ? (Question ouverte)
-
-

E – Caractéristiques du porteur de projet

50. Quel est l'établissement / la structure que vous représentez ?

- ☐ Une commune / Une Communauté de communes, d'agglomération ou métropole
- ☐ Une entreprise / une société ☐ Une Région ☐ Un Département
- ☐ Une association / fédération / fondation ☐ Un bailleur social
- ☐ Un centre hospitalier, un établissement de santé ☐ Un atelier / un chantier d'insertion (ACI)
- ☐ Une agence France Travail ☐ Une mission locale ☐ Un organisme de formation
- ☐ Un établissement public d'enseignement supérieur
- ☐ Une chambre consulaire (CCI, CMA, Chambre d'agriculture...) ☐ Un syndicat mixte
- ☐ Un groupement d'intérêt public (GIP) ☐ Autre – Veuillez préciser :

51. (Si entreprise/société) Quel est votre le statut ?

- ☐ Société (SARL, SAS, SAS, etc...) ☐ Société Coopérative (SCOP, SCIC, ...)
- ☐ Entreprise individuelle ☐ Micro-entreprise ☐ Autre – Veuillez préciser :

52. (Si entreprise/société) Quelle est l'ancienneté de votre établissement ?

- ☐ Moins d'1 an ☐ De 1 an à 3 ans ☐ De 3 ans à 5 ans
- ☐ De 5 à 10 ans ☐ Plus de 10 ans

53. Quel est/sont le(s) secteur(s) d'activité de la structure que vous représentez ?

- ☐ Industrie ☐ BTP / Construction ☐ Commerce
- ☐ Transport / logistique ☐ Hôtellerie-Restaurant ☐ Information / communication
- ☐ Santé / action sociale ☐ Culture / Loisirs ☐ Activité agricole
- ☐ Numérique ☐ Formation / orientation ☐ Environnement
- ☐ Administration publique ☐ Autre – Veuillez préciser :

54. Où est située votre activité (ou votre projet) ? -- Menu déroulant avec les Régions françaises : 13 en France hexagonale + RUP (6) : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion, Saint-Martin (par ordre alphabétique)

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION

